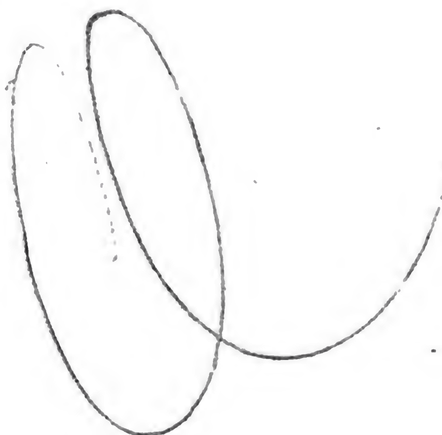


Ontbreekt een kaart volgens de [illegible]

ECLAIRCISSEMENS GEOGRAPHIQUES SUR L'ANCIENNE GAULE,

PRECEDES

D'UN TRAITE' DES MESURES ITINERAIRES DES ROMAINS, ET DE LA LIEUE GAULOISE.

Par Mr. D'ANVILLE, *Géographe ordinaire du Roi.*



A PARIS;

& se vend

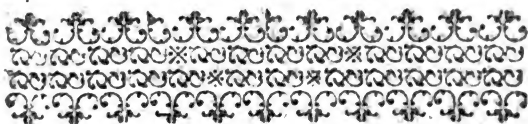
A LA HAYE chez

FREDERIC-HENRI-SCHEURLEER

M DCC XLIII.







PREFACE.

LA connoiſſance Géographique de l'ancienne Gaule, a acquis beaucoup de perfection depuis environ cent ans. Les Cartes & les écrits de Nicolas Sanſon n'y ont pas peu contribué, & il faut même convenir qu'il a le prémier répandu quelque lumiére ſur cet objet. M. de Valois dans ſa Notice des Gaules, a diſcuté & déterminé ſolidement pluſieurs points, lors ſur-tout qu'ils pouvoient tirer des éclairciſſemens du Moyen-âge, qui fait la partie principale de cette Notice. Des ſçavans de tous ordres, & notamment MM. de l'Académie

des Belles-Lettres, ont écrit ſur quelques lieux en particulier. L'utilité de ces écrits ne ſe borne pas toujours à la connoiſſance de la Gaule; ſouvent elle influe ſur notre Hiſtoire en général.

L'objet de la Géographie de l'ancienne Gaule étant renfermé dans le temps qu'a duré la domination Romaine, eſt peu étendu. Les Commentaires de Céſar, Strabon, Pline, Ptolémée, & quelques autres écrivains, la plupart Latins, les Itinéraires, les Notices, contiennent à peu près tout ce que nous en pouvons ſçavoir. Mais, quoique cette matiére ait été traitée, en tout ou en partie, par pluſieurs ſçavans hommes, elle n'eſt point encore épuiſée, ni parvenue à un point de perfection qui rende ſuperflue toute nouvelle recherche.

Comme il eſt conſtant que la Géographie Ancienne en général ſe perfectionne & ſe fixe à proportion de ce qu'on a une connoiſſance des lieux plus préciſe & plus circonſtanciée, ainſi on peut dire de l'ancienne Gaule, qu'il y a des points dont la connoiſſance dépend de celle du local; & ſi le détail de la France étoit également bien connu, il y a beaucoup de lieux anciens dont la ſituation ſeroit moins incertaine qu'elle n'a été juſqu'à préſent. Il s'enſuit même de là, que plus on eſt familier avec la connoiſſance du local, & plus on a d'avantage dans la maniére de fixer l'ancienne Géographie. M. de Valois avoit conſtamment une grande ſupériorité par ſes recherches ſur Nicolas Sanſon: mais, quoiqu'il ait ſouvent pris

à tâche de relever ſes fautes, & quelques conjectures trop hazardées, il paroît néanmoins qu'en pluſieurs points, & ſur tout dans le détail des Itinéraires, le Géographe a rencontré plus juſte que le ſçavant.

Il eſt aſſez naturel que des ſçavans ne ſoient pas auſſi verſés dans l'uſage des Itinéraires, & qu'ils n'ayent pas autant d'égard à l'application des diſtances, que des Géographes. On peut même avancer, que pluſieurs de ces ſçavans ont peu connu la juſte valeur des meſures employées dans les Itinéraires. Dans l'étendue de l'ancienne Gaule, il ne faut point perdre de vûe, que la Lieue Gauloiſe doit être diſtinguée du Mille Romain, encore qu'elle ſoit ſouvent cachée ſous la même dénomination. Pour pou-

voir appliquer ces meſures différentes de la Lieue & du Mille, aux eſpaces correſpondans, il eſt néceſſaire qu'on ſoit livré à une étude particuliére des Cartes & à la combinaiſon des diſtances, il faut ſe mettre à portée de juger des Cartes en elles-mêmes, & de les corriger dans le beſoin. Un ſçavant qui n'eſt pas Géographe, n'entre point dans un pareil travail.

Cependant, ce qui répand le plus communément quelque détail dans l'ancienne Géographie, ſe tire des Itinéraires. Pour peu que l'on entre dans la diſcuſſion du détail, ces Itinéraires ſe préſentent, & la diſtance qu'ils indiquent d'un lieu à un autre, eſt en général ce qui doit décider de la poſition de ces lieux. Avant que d'examiner les diſtances en particulier, il

convient préalablement de s'assurer de la mesure qui y est propre. C'est ce qui m'a engagé à mettre au-devant de ces Eclaircissemens sur l'ancienne Gaule, un Traité sur la mesure du Mille Romain & de la Lieue Gauloise ; persuadé que sans la connoissance de l'étendue positive de chacune de ces mesures, & la distinction qu'on doit faire entre-elles d'un pays à un autre, on ne peut se servir convenablement des Itinéraires.

Ce Traité est tiré des mémoires que j'ai rassemblés pour un ouvrage plus ample & plus considérable, dans lequel mon désir seroit de traiter des Mesures itinéraires en général, de tous les temps & de tous les pays ; & d'en faire l'application dans la Géographie d'une maniére à contribuer à sa perfec-

tion, en fixant autant qu'il est possible les espaces donnés en ces différentes mesures. Quand j'ai commencé à rédiger le Traité particulier que je donne ici, ne croyant pas qu'il devînt aussi chargé qu'il est, j'ai négligé de le diviser autant qu'il auroit peut-être dû l'être. Car, par l'analogie que l'on remarque entre les différentes mesures des Anciens, & qui sert à les vérifier l'une par l'autre, la mesure du Mille entraîne dans celle du Stade, & dans le Stade on est obligé de distinguer différentes especes : parmi ces especes, il s'en trouve une qui n'a point encore été définie avec précision, & qui néanmoins a cette liaison particuliére avec notre objet principal, d'avoir été employée dans la Gaule par les écrivains Grecs.

Quant à la Lieue Gauloiſe, j'aurois cru manquer à quelque choſe d'eſſentiel, en négligeant de faire voir le rapport que les Lieues actuelles ont avec cette ancienne & prémiéré Lieue. Et il eſt vrai, qu'il n'y a point dans l'étendue de l'Europe, & même dans une partie de l'Orient, de Meſure itinéraire actuellement en uſage, qui lorſqu'on cherche à la connoître fonciérement & dans ſon origine, ne ſe trouve avoir un rapport marqué, ſoit avec le Mille Romain, ſoit avec la Lieue Gauloiſe. C'eſt cette recherche, & une comparaiſon de meſures, qui m'ont fait appercevoir que la Lieue Gauloiſe étoit encore ſubſiſtante dans la Grande-Bretagne ſous le nom de Mille. Il ne m'a point paru, que pluſieurs circonſtances eſſentiel-

les touchant les Mesures itinéraires, & qui en déterminent plus précisément la nature & l'étendue, eussent été dévelopées dans les Traités précédens que le public doit à plusieurs sçavans hommes.

Dans les Eclaircissemens Géographiques sur l'ancienne Gaule, mon intention n'est point de traiter ce sujet méthodiquement, & d'une maniére complette & suivie. Je ne m'attache qu'aux circonstances sur lesquelles on peut ajouter à ce qui a été écrit précédemment, soit que ces circonstances ayent été négligées, ou que j'aye cru qu'elles devoient être traitées différemment. Cet ouvrage est un composé de morceaux détachés & de Dissertations particuliéres, qui peuvent fournir plusieurs volumes. Dans ce pré-

mier, est une Dissertation sur *Genabum*; & sans un écrit de M. l'Abbé le Beuf, il semble qu'après ce que MM. de Valois & Lancelot en avoient dit pour fixer sa position à Orléans, il n'étoit plus permis d'écrire pour prouver un fait aussi bien reconnu. Cependant la Dissertation de M. le Beuf a fait impression : des critiques l'ont extrêmement louée, des sçavans n'ont point fait difficulté d'en adopter le systême à la tête d'un grand ouvrage. Dans le désir que j'ai de donner au public une Carte de l'ancienne Gaule, où *Genabum* ne sera point placé à Gien, mais à Orléans, je crois devoir au mérite & à la réputation de M. le Beuf, une déduction des motifs qui m'empêchent de suivre son sentiment. Je souhaite ne manquer

à aucun des égards qui ſont dûs à ce ſçavant Abbé.

Après la Diſſertation ſur *Genabum*, il en vient une ſur *Bibracte*. On ſçait que les peuples *Ædui* avoient la prééminence dans la Gaule, & que cette ville étoit leur capitale. Cependant, ſa ſituation n'eſt point encore décidée entre nos ſçavans. J'oſe m'écarter en ce point de l'opinion de MM. de Valois & de Longuerue, & je raſſemble dans cette ſeconde Diſſertation des preuves, par leſquelles il paroît démontré que *Bibracte* n'eſt point une ville différente de celle qui a pris le nom d'*Augusto-dunum*, Autun.

Il n'eſt pas douteux que le ſiége d'*Aleſia* ne ſoit le plus beau morceau des Commentaires de Céſar ſur la guerre des Gaules. Et il eſt aſſez ſurprenant

que jusqu'à présent nous n'eussions point encore de plan vrai & exact de cette place & de ses environs. Une personne de mérite a bien voulu se transporter sur les lieux pour le lever. C'est un service rendu à tous les sçavans par l'importance du sujet. J'ai joint au plan d'Alise une explication suivie & relative au terrain, de toutes les opérations du siége.

On remarquera par la lecture des Dissertations sur *Genabum* & *Bibracte*, suivies du morceau d'*Alesia*, que presque tout ce qu'il y a de Géographique dans le septiéme livre des Commentaires s'y trouve expliqué. On sçait que ce septiéme livre contient la relation de la plus périlleuse & plus glorieuse campagne de César dans la Gaule.

Dans les Dissertations dont

je viens de parler, après avoir établi l'objet principal, j'entre tout de ſuite dans l'explication du détail des Voies Romaines qui communiquoient aux villes dont il eſt traité. Je diſcute les diſtances marquées dans les Itinéraires, en les appliquant au terrain même & aux eſpaces correſpondans : la poſition de pluſieurs lieux anciens, qui étoit ou totalement inconnue ou douteuſe, ſe trouve fixée par ce moyen. Si l'on juge même que j'aye réuſſi en ce point, ou renchéri ſur ce qui avoit été donné auparavant, je ne dois pas m'en faire un mérite particulier. Une étude ſpéciale de la Géographie, l'uſage même de dreſſer des Cartes, l'aſſemblage de différens morceaux de Topographie, dont il réſulte une connoiſſance particulié-

re du local, me procurent un avantage que les sçavans ne trouvent point dans leur cabinet. Et j'ai reconnu il y a longtemps, que des hommes du prémier ordre, avec une grande érudition & beaucoup de critique, se trompent souvent dans le détail de l'ancienne Géographie, faute de joindre à l'étude des auteurs de l'Antiquité, une étude à peu près égale de la situation actuelle des lieux & du plan Géographique du pays sur lequel ils travaillent. Je n'en excepte point Cellarius, dont l'ouvrage est d'ailleurs si estimable, ni le docte Paulmier qui a écrit sur la Grece. Nous avons quelques bonnes Cartes de plusieurs Diocèses de France: mais il s'en faut beaucoup que le détail du Royaume soit donné par tout d'une maniére satisfaisante
&

& convenable. Un des plus grands avantages que l'ancienne Géographie de la Gaule pourroit tirer des Cartes particuliéres & Topographiques, seroit d'y voir tracées les anciennes Voies dans ce qu'il en reste de vestiges.

Je ne serois point excusable d'avoir négligé d'insérer ici une Carte, qui devient toujours nécessaire pour l'intelligence des discussions Géographiques. J'ai eu l'avantage de pouvoir y fixer plusieurs points importans sur les Triangles de MM. de l'Académie des Sciences, non-seulement sur le passage de la Méridienne, mais encore sur la perpendiculaire à l'Observatoire vers l'orient, & la perpendiculaire plus méridionale & qui s'étend vers l'occident aux environs de la Loire. Au défaut de ces

moyens, qui sont bien les meilleurs secours que puisse avoir un Géographe, je me suis servi dans la composition du plan de cette Carte d'un assez grand nombre de Cartes particuliéres. Mais je suis obligé de faire cette remarque, que l'usage des Itinéraires Romains ne m'a point encore paru superflu au milieu même de la France. La distance de Nevers à Autun est un peu plus étendue dans la Carte que je donne ici, & celle d'Autun à Challon-sur Saône un peu plus serrée que dans d'autres Cartes; & après y avoir été conduit sur diverses inductions, j'ai senti que les distances marquées dans ces Itinéraires le demandoient pareillement. La maniére dont j'avois placé Lion dans sa distance à l'égard du Méridien de Paris, sans m'assu-

jettir précisément aux observations de Longitude, qui ne nous fixent pas toujours à quelques minutes de degré près, s'est trouvée juste, & telle que les opérations Trigonométriques faites depuis la confection de la Carte la donnoient.

Au reste, si je peux me flatter que le Public agrée ce premier volume d'Eclaircissemens sur l'ancienne Gaule, je rassemblerai plusieurs autres morceaux semblables, & renfermés dans l'étendue du même sujet. J'ai traité en particulier de tout ce qui est contenu dans la seconde & troisiéme Lionnoise, dont le détail m'a paru moins bien dévelopé que dans aucune autre partie de la Gaule.



APPROBATION.

J'AI lû par ordre de Monseigneur le Chancelier les *Eclaircissemens Géographiques sur l'ancienne Gaule*, & n'y ai rien trouvé qui en doive empêcher l'impression. FAIT à Paris ce 20 Septembre 1739.

FONTENELLE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes Ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien-amé le Sieur D'ANVILLE notre Géographe ordinaire, Nous ayant fait remontrer qu'il souhaiteroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour Titre : *Les Eclaircissemens Géographiques sur l'an-*

cienne Gaule, précédés d'un Traité des Mesures Itineraires des Romains & de la Lieue Gauloise, par ledit Sieur d'Anville, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége sur ce nécessaires; offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & beaux caractéres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes de faire imprimer ledit Ouvrage ci-dessus specifié, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & debiter par tout notre Royaume pendant le tems de neuf années consécutives, à compter du jour de la date desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance: comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, debiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci-dessus exposé, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, sous quelque pretexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, même en feuilles séparées ou autrement,

ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Sieur Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Sieur Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts: A la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles: Que l'impreſſion de cet Ouvrage ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs; & que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; & qu'avant que de l'expoſer en vente le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de Copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France, Commandeur de nos Ordres, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre & un dans celle de notredit très cher & féal Chevalier le Sieur Dagueſſeau Chancelier de France, Commandeur de

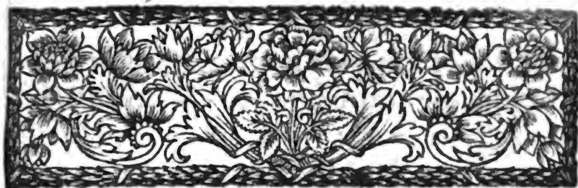
nos Ordres, le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Exposant ou ses ayans-causes pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie desdites Présentes qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée, & qu'aux Copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conseillers & Secretaires foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, de faire pour l'exécution d'icelles tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à contraires : CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Paris le vingt-uniéme jour d'Avril l'an de grace mil sept cent quarante-un, & de notre Regne le vingt-sixiéme. Par le Roi en son Conseil, SAINSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre X de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 483, fol. 483, conformément au Reglement de 1723, qui fait défenſe, Article 4, à toutes perſonnes de quelque qualité qu'elles ſoient, autres

que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, debiter & faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à ladite Chambre Royale & Syndicale huit Exemplaires prescrits par l'Art. 108 *du même Reglement. A Paris le* 24 *Avril* 1741.

SAUGRAIN, *Syndic.*

TRAITÉ



TRAITÉ
DES
MESURES ITINERAIRES
DES ROMAINS,
ET DE LA
LIEUE GAULOISE.



A DISTANCE des lieux faisant une partie essentielle de la Géographie, ceux qui dans la vue de contribuer à la perfection de cette science, en font une étude particuliére, ne peuvent rechercher avec trop de soin la juste valeur des *Mesures Itinéraires*, qui servent à l'indication des distances. Or, il n'est pas moins constant, qu'il n'y a point de Mesure Itinéraire, dont la con-

noiſſance ſoit plus importante par l'étendue de ſon uſage, & qu'on puiſſe employer avec plus de certitude, que celle du Mille des anciens Romains. Elle a ſuivi le progrès de leurs conquêtes, qui ont embraſſé toute la partie de la Terre dont la connoiſſance nous intéreſſe davantage, ſur tout par rapport à l'Hiſtoire ancienne. Il ſemble, à la verité, que depuis que la Géographie eſt cultivée chez les nations de l'Europe où l'on donne le plus d'application aux Sciences, elle devroit être montée à un point de perfection, qui diſpenſât les Géographes de recourir à l'Antiquité, pour s'en aider dans la compoſition des Cartes. Cependant il faut encore convenir, que pour des pays qui paroiſſent àportée d'être bien connus, & pour l'Itàlie même en particulier, ce n'eſt pas une petite reſſource pour un Géographe, que d'avoir les diſtances indiquées ſur les grandes Voies Romaines; il en déduira ſouvent une définition plus poſitive des eſpaces, que des Echelles indéfinies de la plûpart des Cartes particulié-

res. Sans même s'arrêter à des pays qui ſont étrangers à la France, quoiqu'il ſemble que dans l'étendue de notre pays, nous ſoyons plus en état de nous paſſer d'un pareil ſecours, l'expérience m'a appris qu'il n'eſt pas encore inutile de l'emprunter quelquefois : en ſorte que faute de meſures poſitives ou Géométriques, & dans le cas où l'on peut douter des Cartes, ou ne s'y pas livrer avec une entiére confiance, il eſt avantageux de conſulter les Itinéraires Romains, & de ſçavoir uſer des diſtances qui y ſont marquées; ayant preſque toujours reconnu, qu'elles ſe trouvoient d'autant plus conformes aux Cartes, que celles-ci avoient plus de juſteſſe & de préciſion.

En effet, le Mille des Romains, & même la Lieue Gauloiſe, que je comprends dans le même Traité, n'étoient point des meſures arbitraires, & qui tinſſent en aucune façon de la maniére dont nous comptons les diſtances, laquelle varie quelquefois conſidérablement autour d'une mê-

me ville, & dans l'étendue d'une même contrée. Ce Mille étoit une mesure fixée à une certaine étendue, & composée d'un nombre de Pieds déterminé. Pour peu qu'on soit versé dans la connoissance de l'Antiquité, on sçait que la longueur des Voies militaires ou grandes routes étoit divisée en Milles, & que chaque espace de Mille étoit marqué par une Pierre ou Colomne milliaire; que ces Colomnes étoient numérotées I. II. III. &c. à commencer des villes principales, d'où est venu l'usage chez les Romains, pour marquer la distance à l'égard de ces villes, de dire *ad primum*, *secundum*, *tertium Lapidem*. Il est à remarquer même, que beaucoup de villages ou moindres lieux, ont pris leur nom de leur situation auprès de ces Colomnes ainsi numérotées. On rencontre en Italie des *Terzo*, *Quarto*, *Quinto*, *Sesto*, *Settimo*, & jusqu'à *Decimo*; & on remarque que les lieux ainsi dénommés, sont constamment dans une situation convenable à leur dénomination, par rapport à la princi-

pale ville des environs. Mais, cela n'est pas particulier à la seule Italie, & notre France peut encore fournir des exemples de la même chose. On rencontre en Daufiné un Septeme & un Diême, qui sont dénommés précisément *Septimum* & *Decimum* dans les Actes du moyen-âge; une Quarte, ou *Quarta* (*Leuca*) dans le Hainau près de Bavai, & qui est le *Locus Quartensis* de la Notice de l'Empire, comme je l'établirai ailleurs; une Quinte près du Mans, *Quinta*; un Sestas ou *Sexta*, près de Bourdeaux. Il seroit superflu actuellement de citer un plus grand nombre de lieux avec une semblable dénomination.

De ce qui précéde il est naturel de conclure, que du tems des Romains on étoit à portée d'avoir une idée assez précise de la distance des lieux, & que les indications qu'on en trouve dans les écrits de ce même tems comportent une justesse, dont nos mesures itinéraires, vagues & indéterminées comme elles sont, & qui varient dans leur étendue, ne sont

aucunement ſuſceptibles. C'eſt par cette conſidération que nous devons regarder les Itinéraires Romains comme un des plus précieux reſtes de l'Antiquité. Et quoiqu'on ne diſconvienne pas, que par le défaut d'attention ou l'ignorance des copiſtes, & par l'injure des tems, ces pieces ne ſont pas parvenues juſqu'à nous auſſi pures & correctes qu'on le déſireroit; toutefois je n'héſite point de dire, que c'eſt trop légérement qu'on les taxe ſouvent de défectuoſité, & preſque toujours par faute de connoître les lieux qui y ſont indiqués, & même pour vouloir mal-à-propos & ſans fondement les tranſporter à des endroits étrangers, & tout autres que les véritables. On trouvera dans le contenu de ce Recueil plus d'un exemple de ce que j'avance ici.

Quelque important qu'il fût de bien connoître la valeur du Mille Romain, cependant on a long-tems travaillé en Géographie ſans en faire une juſte évaluation. MM. Sanſon, pour ne citer entre pluſieurs

Géographes que les principaux, ont évalué le Mille ſur le pied de 60 au Degré du Méridien, en faiſant répondre à ce nombre de Milles 480 Stades, ſelon la plus commune correſpondance de ces meſures itinéraires. C'eſt ce que l'Echelle de leurs Cartes fournit par tout, & d'une maniére uniforme. Nicolas Sanſon s'en eſt même expliqué par écrit, dans un avertiſſement mis au devant de la traduction des Commentaires de Céſar par d'Ablancourt. Dans cet écrit, il ſemble que ce célébre Géographe ne mette point de différence entre le Mille Romain ancien, & le Mille commun d'Italie, qu'on eſt en effet convenu d'évaluer d'une maniére générale, & ſans définition poſitive de ſon étendue, ſur le pied de 60 au Degré. Cluvier, qui tout ſçavant qu'il étoit, & quoiqu'il eût vû l'Italie, confondoit de même le Mille Romain avec ce Mille commun, paroît quelquefois fort embarraſſé à concilier les diſtances marquées dans les Itinéraires avec l'eſtime qu'on en fait ſur les lieux;

& dès que la différence qu'on en doit faire n'eſt point connue, il ſemble que le défaut de convenance doive être imputé aux Itinéraires. Mais le docte & judicieux Holſtenius s'en eſt expliqué en cette maniere : (*Annotat. in Italiam antiq.* pag. 104.) *Sanè Cluverius non ſatis exactam cognitionem vel rationem habuit Milliariûm antiquorum* : & dans un autre endroit (p. 251.) *Milliaria noſtro tempore prolixiora ſunt juſtis Milliaribus antiquorum Romanorum, unde (Cluverio) paſſim errandi occaſio.* On a pareillement confondu le Mille Romain avec le Mille commun dans quelques-unes des Cartes qui ont été faites en Italie. Quoique l'Echelle de ces Cartes, comparée à la graduation qui leur a été appliquée, paroiſſe indiquer les Milles ſur le pied de 60 au Degré, ſelon l'idée qu'on s'en fait communément, toutefois on reconnoît à l'examen & par des combinaiſons Géographiques, que ce nombre de Milles ne ſuffit pas pour remplir l'étendue d'un degré. Telle eſt la Carte de l'Etat de Gê-

nes, composée de six feuilles, & dédiée au Comte de Melgar en 1685. Il y a une position de *Quinto* située sur la côte du Levant à l'égard de Gênes, qui peut servir à confirmer ce que j'avance, indépendamment des autres raisons que j'en pourrois apporter. La Carte des environs de Rome par Giacomo-Philipo Ameti, qui contient huit feuilles, doit être prise à peu près sur le même pied dans presque toutes ses parties.

Depuis qu'on a discuté de plus près la mesure particuliére du Mille Romain, on l'a évalué sur le pied de 75 au Degré ; & en prenant pour la mesure du Degré 57060 Toises, ainsi qu'il résulte, tant de la mesure de la Terre par M. Picard, que des opérations de MM. Cassini pere & fils, sur l'arc du Méridien de Paris compris entre les Paralleles de Collioure & de Dunkerque, il s'ensuit que le Mille Romain ne monteroit qu'à 761 toises au plus, au lieu de 951 qu'il comporteroit par la premiére évaluation. Il n'est pas douteux qu'une évaluation de cette nature, & qui don-

noit trop de longueur à la mesure dont il s'agit, ne conduisît naturellement à exagérer l'étendue des espaces, comme il est vrai aussi qu'en général MM. Sanson ont donné plus que moins à l'étendue des pays; ce que les Observations Astronomiques, & sur tout celles de Longitude qui ont été faites depuis quelque tems par le moyen des Satellites de Jupiter, ont mis en évidence. MM. Cassini, entre autres services qu'ils ont rendu à la Géographie, ont beaucoup contribué à la réduction du Mille Romain à sa véritable étendue; ayant remarqué que par la distance entre Bologne & Modéne, & par celle de Narbonne à Nîmes, le Mille Romain ne contiendroit que 766 ou 767 Toises.

On ne me sçaura point mauvais gré d'avoir recherché de diverses maniéres, & dans ses élémens mêmes, la juste valeur d'une Mesure Itinéraire, qui m'a paru de la plus grande conséquence, & une espéce de base dans les combinaisons Géographiques d'une infinité de distances.

La prémiére voie que j'ai prise pour y arriver, a été d'examiner la mesure actuelle d'un Mille, dont les Arpenteurs Romains font usage. Riccioli nous en donne la définition au second livre de sa Géographie réformée, & elle est en effet semblable dans la Table qui suit l'Arpentage de l'*Agro Romano*, fait par Gio: Battista Cingolani, & mis au jour par Domenico de Rossi en 1704. Or, c'est ainsi que l'Arpenteur s'explique sur cette mesure : *Gl' antichi Professori di Geometria, considerando quanto fosse utile non meno che necessaria la distinta cognitione della quantita superficiale de' terreni, sì per la semenza de' grani, biade & altro, come per la compra e vendita di essi, risolsero costituire una misura, con la quale si dovessero indifferentemente misurare essi terreni; & perche questa concorresse con l'origine dell' altre communi misure, la formarono con il Palmo Architettonico Romano, e facendo con esso una lunghezza di Palmi cinque e tre quarti, li diedero il nome di Stadiolo, oggi detto Stajolo; con dieci de*

quali composero parimente una lunghezza chiamata Catena, quale fatta poi materialmente, dovesse servire per strumento della sudetta misura, come presentemente si pratica. Plus bas, il ajoute : *Il Miglio Romano e composto in lunghezza di cento e sedeci Catene.*

Voilà la définition du Mille Romain tel qu'il existe : mais, si l'on prend garde aux termes dont Cingolani l'accompagne, il nous donne, ce semble, à penser, que cette mesure n'est point récente dans sa composition : Les anciens Géometres, dit-il, s'y sont conformés à des mesures anciennes & usitées, *perche questa concorresse con l'origine dell' altre communi misure.* On seroit donc induit à croire, que la mesure positive du Mille des anciens Romains nous seroit conservée dans le Mille qui subsiste, & dont l'étendue est bien déterminée. Or, si nous voulons réduire à nos mesures cette étendue de Mille ainsi qu'elle est définie, il suffira de connoître la mesure du Palme qui lui sert d'élément, & qui est entre les mains des Architectes de

Rome. M. Caſſini, dans la ſuite des Mémoires de l'Académie des Sciences de l'année 1718, nous donne la meſure de ce Palme ſur notre Pied de Roi, de 8 Pouces & 3 Lignes. M. Auzout la fait plus courte de la dixiéme partie d'une Ligne. Ainſi, la Chaîne compoſée de 10 Staïoles de 5 Palmes & trois quarts chacun, ou de 57 Palmes & demi, vaut, ſuivant la prémiére meſure, 39 Pieds 6 Pouces 4 Lignes & demie, & ſeulement 5 Pouces 10 Lignes & un peu plus de demie au-delà des 39 Pieds, ſuivant la derniére. Les 116 Chaînes, qui font la longueur du Mille, valent 764 Toiſes 1 Pied 6 Pouces 6 Lignes, ou bien 4 Pieds 7 Pouces 7 Lignes de moins. On pourroit s'en tenir à 764 Toiſes ſans fraction. Le même Mille Romain exiſtant eſt en même temps compoſé *di Canne ſeicento ſeſſanta ſette Architettiche Romane*, ſelon Cingolani. C'eſt-à-dire, que la Canne eſt compoſée de 10 Palmes, & ne différe de ce que les Anciens appelloient *Decem-peda*, qu'autant que le Palme qui compoſe

la Canne différe du Pied, qui ſe retrouve dans le nom de *Decem-peda.* Lucas Pætus, qui (dans ſon Traité *de Menſuris & Ponder. Romanis & Græcis*, liv. 1, p. 16) dit que la Canne *in municipalibus juribus*, s'appelle *Paſſus ſenatus*, paroît la confondre avec la meſure ancienne de *Decem-peda*, ſur ce que le nombre eſt le même dans l'élément. Quoi qu'il en ſoit, par l'évaluation qui vient d'être faite du Mille Romain, la meſure de la Canne revient à 1 Toiſe 10 Pouces 5 Lignes, & à peu près 13 vingtiémes de Ligne.

Mais, je me ſuis bien trouvé de n'avoir point adopté, ſans autre examen, cette étendue actuelle du Mille Romain pour celle du Mille ancien dont il s'agit. J'ai voulu la vérifier en quelque maniére, & voir ſi en meſurant diverſes diſtances ſur la Carte de l'Agro Romano arpenté par Cingolani, je retrouverois en Milles Romains actuels, la même quantité de Milles anciens qui ſe trouve indiquée par les Itinéraires ou autres écrits de l'Antiquité. Je me ſuis d'a-

bord porté sur la Voie Appienne, la plus reconnoissable de toutes & la plus droite. L'Itinéraire de Bourdeaux à Jérusalem, qui est au moins aussi correct & plus détaillé qu'aucun autre dans ce qu'il contient, s'accorde avec celui auquel on donne le nom d'Antonin, à marquer XVI Milles pour la distance de Rome à Aricia. Je suis même persuadé que cette distance est confirmée par Strabon, quand il la dit de 160 Stades. La raison de cela est, que cet auteur se sert dans les environs de Rome d'une mesure du Stade plus courte d'un cinquiéme que la mesure ordinaire, ainsi qu'on le verra ci-après : de sorte qu'au lieu de huit Stades pour faire un Mille, il en faut dix de ceux-ci ; d'où il résulte que les 160 Stades que Strabon met dans la distance d'Aricia, ne valent réellement que 16 Milles Romains, & non pas 20.

Etant donc assuré par trois différens témoignages, de ce que les anciens Romains comptoient de leurs Milles entre Rome & Aricia, j'ai cherché l'Echelle de la Carte de l'A-

gro Romano. Elle en porte deux ; placées en différens endroits de cette Carte, qui occupe six feuilles. L'une de ces Echelles, qui paroît la principale, est donnée par Chaînes, & l'autre simplement par Milles. Les ayant comparées, je n'y ai point trouvé une correspondance bien exacte. La derniére s'est trouvée plus courte que l'autre, & la différence m'a paru au moins d'un cinquantiéme. En me servant de la prémiére de ces Echelles pour mesurer la distance de Rome à Aricia, je n'ai trouvé que 14 Milles & environ trois quarts. Et notez, que j'ai pris mon point de partance du centre même de la ville de Rome, & aussi précisément qu'il m'a été possible dans l'étendue du *Forum Romanum*, où le *Milliarium aureum* étoit placé ; *Milliarium*, dit Pline (*Hist. natural.* liv. 3, ch. 5.) *in capite Fori Romani statutum*, & qui avoit été élevé par Auguste, selon le témoignage de Dion (liv. 54.) pour être le commencement des distances comptées autour de Rome. Si j'avois pris la mesure dont il s'agit de

de la porte Capene ou de S. Sebastien, j'aurois compté un Mille & demi de moins. Mais, cela n'empêche pas que la quantité des Milles modernes ne réponde point à celle des Milles anciens, & la différence est telle que ceux-ci auroient été plus courts que ceux-là.

Il étoit bon de voir néanmoins si la même chose se trouveroit en plus d'un endroit. Les Romains comptoient encore de Rome à Ostie XVI Milles: on peut en être persuadé sur ce que l'Itinéraire d'Antonin & la Table Théodosienne sont d'accord sur ce point. D'ailleurs, il y a toute apparence que c'est de la distance d'Ostie, qui étoit le Port de Rome, qu'il faut entendre ce passage de Pline (liv. 2.) *Roma, terrarum caput, XVI. M. passuum à Mari.* Ajoutons encore ce que dit Procope (*de bello Goth.*) qu'il n'y a qu'un intervalle de 126 Stades, qui empêche que Rome ne soit une ville maritime. Car, de ce nombre de Stades, selon la proportion ordinaire de 8 pour un Mille, on tirera 15 Milles & trois quarts. Cet accord

B

entre divers écrivains comme entre les Itinéraires, nous rend certains de ce que les Romains comptoient dans la distance dont il est question. Mais, comme l'ancienne Voie d'Ostie différe de la Voie Appienne en ce qu'elle a quelques détours, occasionnés principalement par des coudes dans le cours du Tibre; quand il s'est agi de la mesurer, j'ai divisé le Mille donné par la même Echelle de la Carte de l'Agro Romano, en quatre parties, au moyen de quoi il m'a paru que j'entrois assez bien dans le détail des sinuosités de la Voie, selon que la Carte les exprimoit. Mais nonobstant cela, en mesurant du même point de la ville de Rome, & poussant même jusqu'au-delà des vestiges de l'ancienne Ostie, qui sont plus avancés vers la Mer que l'Ostie d'aujourd'hui, je n'ai trouvé qu'environ 56 fois l'ouverture du compas, ou 14 Milles tout au plus.

Mais, comme le terme précis de ces distances ne nous est pas absolument connu, nous trouverons des lieux qui paroissent propres à le

renfermer plus étroitement. Il y a ſur la Voie Préneſtine un pont de ſtructure remarquable, *ſtupendi operis*, comme Raphael Fabretti s'en explique dans ſon Traité *de Aquis & Aquæ-ductibus urbis Romæ.* Ce n'eſt pas qu'il y ait là quelque riviére qui ait exigé un pont de cette conſéquence : celui-ci n'a été fait que pour l'écoulement d'une ravine, & la raiſon qui nous en fait parler ici, c'eſt qu'il ſe nomme *Ponte di Nono*, ce qui nous indique ſa diſtance de Rome, les ſçavans étant perſuadés qu'il ſe rencontroit *ad nonum lapidem.* Or, il s'en faut un demi Mille pour le moins, en ſe ſervant de l'Echelle de l'Agro Romano, que ce lieu ne ſoit dans la diſtance de neuf Milles du centre de Rome.

Je remarquerai encore un autre endroit nommé *Decimo*, ſur la Voie ancienne qui conduiſoit à *Laurentum.* Il y paſſe un canal d'eau ou torrent, & ſuivant la Carte des environs de Rome par Ameti, le vallon où coule ce torrent ſe nomme encore *Valle di Decimo.* Cependant je n'ai meſu-

ré jusques-là, en suivant même les détours qu'il y a dans cette route, que neuf Milles & demi au plus.

Dans toutes ces distances, la mesure actuelle du Mille Romain se trouve trop longue, pour qu'elle puisse répondre à ce que l'on y comptoit autrefois de Milles ; d'où l'on conclut naturellement, que le Mille ancien devoit être plus court que le moderne dont nous avons fait usage. Il est vrai, que quoiqu'on ait pris les circuits des Voies autant que la Carte de Cingolani les donne, ils auroient peut-être quelque chose de plus sensible à les suivre rigidement sur le terrain. D'ailleurs, il s'y rencontreroit des inégalités en haussant ou baissant, ce qui en s'écartant du plan horizontal consumeroit quelque chose sur la mesure de la distance. On peut encore observer, que l'autre Echelle de la Carte de Cingolani, dont la Verge se trouve plus courte par proportion que l'autre, feroit paroître un peu moins de différence dans la mesure de ces distances, entre le Mil-

le Romain moderne & l'ancien.

Mais, on ne sera plus surpris que le Mille Romain ancien paroisse plus court que le moderne, s'il est vrai que le Palme Romain n'avoit pas autrefois tout ce qu'il porte aujourd'hui de longueur. Lucas Pœtus (liv. 1.) a marqué la différence qu'il falloit faire de la mesure du Palme ancien d'avec celle du moderne : & François de Seine (Descript. de Rome, tome IV, liv. 6.) donne cette mesure de l'ancien Palme à 8 Pouces 2 Lignes du Pied de Paris. En ce cas, quand même l'ancien Mille Romain auroit été composé d'un nombre de Palmes égal à celui du Mille moderne, c'est-à-dire de 6670 Palmes, la longueur de ce Mille ancien n'iroit qu'à 756 Toises 3 Pieds 3 Pouces 8 Lignes. En conservant au Mille Romain ancien le nombre de Palmes que la définition du Mille moderne fournit, il reste un rapport entre ces mesures itinéraires, qui peut répondre à ce que Cingolani nous dit en parlant de la composition du Mille existant.

Cependant il eſt à remarquer ; que par la nature du Palme, il n'en doit entrer que 6666 & deux tiers dans l'étendue d'un Mille ; & il eſt bon ſur ce ſujet d'entrer dans la diſcuſſion particuliére du Palme. On trouve chez les Anciens deux différens Palmes, l'un majeur & l'autre mineur. Celui-ci ne conſiſtoit que dans une meſure de 4 Doigts, & ne faiſoit par conſéquent que la quatriéme partie du Pied, qui comprenoit 16 Doigts. Ce Palme ou eſpece de Poing, formé de 4 Doigts, ſe retrouve dans la compoſition de la Coudée Perſane, comme Golius nous l'apprend, par un fragment d'un Traité d'Arpentage écrit en Arabe, qu'il a rapporté dans ſon ſçavant Commentaire ſur l'Aſtronomie de l'Al-Fergane (p. 74.) Les Grecs appelloient ce Palme Παλαιστὴ, autrement Δοχμὴ & δακτυλο-δόχμη ; c'eſt-à-dire, ſuivant Julius-Pollux (*Onomaſt.* liv. 2) les 4 Doigts ſerrés.

Le Palme majeur, qui ſe rapporte à celui dont il eſt queſtion, étoit réputé la meſure compriſe en-

tre le bout du pouce & celle du petit doigt, en les étendant. S. Jerôme (*in Ezech.* ch. 40.) remarque, que pour faire distinction de ce Palme d'avec le précédent, quelques-uns lui ont affecté le terme de *Palma*, réservans celui de *Palmus* à l'autre Palme. Il contenoit trois mesures du Palme mineur, étant défini à 12 Doigts ou 9 Pouces, qui font les trois-quarts de la mesure du Pied. Ainsi Pline lui applique le terme de *Dodrans*, parlant (liv. 7, chap. 2.) de certains Pygmées que l'on plaçoit dans la Scythie, & auxquels on donnoit le nom de Spithaméens, eu égard au rapport qu'on mettoit entre leur taille & le Palme, que les Grecs nommoient Σπιθαμὴ: *Spithamæi Scythæ narrantur, ternas Spithamas longitudine, hoc est ternos Dodrantes, non excedentes.* Outre le nom de Σπιθαμὴ, le terme de Δορὸν convenoit encore à ce Palme: car selon le même auteur (liv. 35, chap. 14.) *Græci antiqui Doron Palmum vocabant, & ideò Dora, munera, quia manu darentur.* La preuve que le *Doron* tombe sur ce Pal-

me, est que Pline au même endroit définit le *Di-doron* par un Pied & demi; *Di-doron, quo utimur, longum sesquipede*. Cependant, il est à remarquer qu'au lieu de *Di-doron*, le P. Hardouin lit ici *Lydion*. Quoi-qu'il en soit, la Spithame a été nommée *Spanna* ou *Spannus* dans les tems postérieurs & du moyen-âge. Ce nom paroît dérivé *ab expansâ manu*; & de l'Italie, où il a vraisemblablement pris naissance, il a passé en divers pays, & chez des nations de langage différent. Les Grecs de Constantinople, qui se sont maintenus quelque tems dans la possession d'une partie de l'Italie, & sur tout de l'Exarchat de Ravenne, ont usé de ce terme, & en effet on le trouve dans le Glossaire *mediæ & infimæ Græcitatis* de M. du Cange, *verbo* Σπάγα. Les Espagnols, selon Covarruvias (*Var. Resol.* liv. 2, ch. 20.) se sont servis du même terme. Lauriére (Glossaire de Droit) remarque que *Spaun* chez les Germains ou Teutons, *Espanne* chez les Anglois, est la même chose que *Spanna* chez les Italiens. Les François

François ont dit *Espan* ou *Pan*, & quelquefois *Empan*. Dans le Code appellé For de Bearn (*Forum Benearnense*) il est dit : » La Canne est » une verge divisée par Pans : le » Pan est l'étendue de la main de» puis le pouce jusqu'à l'extrémité » du petit doigt. « Cette mesure n'est pas définie autrement sous le nom de Palme ou de Spithame. J'observerai encore que son usage, & le nom même de Spithame, ne sont point perdus chez les Grecs. La même mesure est employée en beaucoup d'endroits dans le *Portolanos* écrit en Grec vulgaire, & imprimé à Venise en 1671. En voici un exemple. Au chap. 123, il est parlé d'une seche dangereuse ou roche sous l'eau, à 60 Milles du Cap Chélidoni vers Siroc-Mijour, sur laquelle on trouve à la Sonde Πιθαμαῖς δ', quatre Spithames. M. du Cange dans son Glossaire Grec, avoit déja remarqué que quelques Ecrivains des bas temps ont écrit Πιθαμὴ pour Σπιθαμή.

Mais, puisque la véritable pro-

portion du Palme avec le Pied eſt telle qu'on vient de l'établir, le nombre de Palmes, dans la longueur du Mille, doit être exactement à celui des Pieds comme 4 eſt à 3, & par conſéquent les 6666 Palmes & deux tiers ſuffiſent comme il a été dit pour faire un Mille. Donc, il y auroit 3 Palmes & un tiers de ſuperfluité dans la compoſition actuelle du Mille Romain. En faiſant cette déduction ſur la précédente meſure du Mille, il aura 2 Pieds 3 Pouces & quelques Lignes de moins.

Au-reſte, la meſure élémentaire du Mille la plus naturelle eſt le Pied; & le nombre de Pieds qui fait la compoſition du Mille ne ſouffre point d'équivoque. Ainſi, nous ne pouvons mieux faire que de conſulter la meſure particuliére du Pied. Jean Greaves, Mathématicien Anglois, nous donne dans ſa deſcription des Pyramides d'Egypte, une meſure du Pied Romain ancien, priſe ſur la ſculpture du Monument de Coſſutius, dont Pollion a parlé comme d'un célébre Architecte;

& en supposant le Pied Anglois composé de 1000 parties, le Pied Romain Cossutien contient selon Greaves, 967 des mêmes parties. Dans la comparaison que le même auteur a faite entre le Pied de Paris & celui de Londres, il donne 1068 parties au prémier, dont chaque Pouce aura par conséquent 89 parties du second. Si le Pied Cossutien n'en comprend que 967, il est censé plus court que celui de Paris de 13 Lignes & demie pour le moins; de maniére qu'en divisant notre Pied par dixiémes de Ligne, ou en 1440 parties, il ne s'en trouvera dans l'autre que 1304 & demie, ou 10 Pouces 10 Lignes & demie quelque chose de moins. Je sçai qu'on a pris depuis quelque temps une nouvelle mesure du Pied Anglois sur celui de Paris, suivant laquelle le prémier paroît avoir quelque chose de plus que par la comparaison qu'on vient de rapporter; mais il est ici question de la maniére dont Greaves a connu la valeur réciproque des mesures dont il s'agit.

Ce Mathématicien voulant perpétuer dans les siécles futurs la connoissance précise de certaines mesures, a crû ne pouvoir la rendre plus durable que par le rapport de ces mesures avec des parties intérieures de la grande Pyramide. Dans l'application qu'il a faite de ces mesures sur ce solide monument, il a sans-doute apporté toute la précision dont il étoit capable; & une des principales mesures qu'il a eu dessein de transmettre à la postérité, est le Pied Romain, selon que nous venons de dire qu'il l'a évalué. Lucas Pœtus, Jurisconsulte & sçavant dans la connoissance de l'Antiquité, qui écrivant dans Rome même étoit à portée de consulter les anciens monumens, a recherché sur divers Pieds antiques de cuivre échappés à l'injure des temps, la juste mesure de l'ancien Pied Romain. Et c'est en conséquence de ses recherches, qu'on a gravé sur le marbre dans le Capitole, il y a environ cent soixante ans, une mesure de ce Pied, qui a été vérifiée sur

divers autres Pieds par Fabretti. Selon M. Picard, la mesure du Pied Capitolin revient à 1307 parties du Pied de Paris ; & en multipliant cette valeur par 5000, qui est le nombre de Pieds dont chacun sçait que le Mille étoit composé, on trouvera 756 Toises 2 Pieds 2 Pouces 4 Lignes ; ce qui tombe assez juste dans l'évaluation du Mille par la mesure du Palme ancien. On trouve dans la Préface que M. Manfredi a mise au-devant des Observations de M. Bianchini, imprimées à Vérone en 1737, une évaluation du Pied Romain du Capitole à 1306 parties du Pied de Paris, ce qui réduit la longueur du Mille Romain à 755 Toises 4 Pieds 8 Pouces 8 Lignes. La mesure du Pied donnée par Greaves ne fait monter le Mille qu'à 754 Toises 5 Pieds 6 Pouces 2 Lignes.

Les comparaisons qu'on vient de rapporter du Pied Capitolin à 1306 ou 1307 parties de notre Pied François, font voir que celle qu'Edouard Bernard a donnée (dans un sçavant

Traité *de Mensur. & Ponder. antiquis*, p. 199) est trop forte à 1309. Je crois que les prémiéres recherches qui ont été faites pour parvenir à la connoissance du Pied Romain, sont dûes à Leonard Portius, qui a produit une mesure du Pied Cossutien, sous le nom de Pied Colotien, laquelle est un peu plus longue que les mesures exposées ci-dessus. A cette prémiére mesure, Guillaume Philander (dans ses notes sur Vitruve, liv. 3, ch. 3) en a rapporté une autre, exprimée sur un tombeau de marbre de T. Statilius Mensor, qui est dans le jardin de Belvedere. François de Seine a évalué ce dernier Pied à 655 parties & demie du Pied de Paris divisé en 720, ou à 1311 dixiémes de Ligne. Mais ces deux mesures de Pied ont déja été rejettées par Pœtus, comme fort équivoques : *Sicque*, dit-il, en parlant du Pied Colotien, *potiùs ansam perquirendi legitimum Pedem præbuit, quàm quod ipse legitimus sit*. On prétend que les pierres du pavé du Panthéon ont exactement 10 Pieds Romains en quarré, & re-

viennent à 9 Pieds 8 Lignes mesure de Paris, ce qui donne la mesure du Pied Romain à 1304 parties de notre Pied. Cette évaluation approche beaucoup de celle de Gréaves, & est encore plus foible. Elle donne le Mille Romain à 754 Toises 3 Pieds 9 Pouces 4 Lignes.

La diversité qui paroît dans ces supputations de la valeur du Mille Romain, est renfermée dans un espace de 10 Pieds 5 Pouces, & la moyenne proportionnelle est à 755 Toises & demie. Il nous reste à examiner quelques mesures positives du Mille, lesquelles ont été prises dans l'intervalle de Colomnes Milliaires existantes & dans leur place. M. le Marquis Maffei (*Galliæ Antiquitates*, p. 34) fournit une de ces mesures, qu'il a prise en Languedoc, & trouvée de 756 Toises. M. Astruc, dans ses Mémoires pour l'Histoire naturelle de la même province, nous donne une pareille mesure, prise entre Nîmes & Beaucaire, mais qui se trouve plus courte de deux Toises; & ce sçavant Médecin prétend

avec apparence de raiſon, que la meſure qu'il produit eſt préférable à l'autre, en ce qu'elle a été priſe entre deux Colomnes miſes en place par le même Empereur, qui eſt Tibére; au lieu que les Colomnes qui renferment l'eſpace meſuré par M. Maffei, ſont de différens Empereurs, l'une d'Auguſte & l'autre de Tibére; d'où l'on peut conclure qu'elles ne ſont pas auſſi parfaitement immédiates entr'elles que les deux autres. On peut même ajouter, que ſelon un Mémoire inſéré dans le Mercure d'Août 1731, M. de la Baſtide n'a meſuré dans l'intervalle de deux Milliaires, placés de même entre Nîmes & Beaucaire, que 752 Toiſes 4 Pieds. Outre ces diverſes meſures, on en trouve une autre indication dans la Préface de M. Manfredi aux Obſervations de M. Bianchini. Ce célébre Aſtronome avoit reconnu, par la meſure actuelle de l'intervalle de pluſieurs Colomnes exiſtantes ſur la Voie Appienne entre Rome & Albano, que la longueur du Mille Romain revenoit

exactement à 5000 Pieds Romains, en évaluant le Pied du Capitole à 1306 parties du Pied de Paris. L'évaluation qui en résulte pour le Mille Romain a été donnée ci-dessus, & elle approche de 756 Toises.

Il est évident, que la mesure du Mille Romain, qui roule entre 754 & 756 Toises, tombe dans les analyses qui ont été faites sur les mesures élémentaires du Palme & du Pied : & à l'égard de la petite diversité qui paroît dans cette mesure de Mille, il est à remarquer qu'elle peut bien dépendre, du moins en partie, de la maniére dont ces mesures auront été prises. De-sorte que, pour s'arrêter à une mesure fixe & déterminée, je ne vois rien de plus convenable que la moyenne proportionnelle, qui résulte des diverses supputations faites ci-dessus. Par cette fixation du Mille à 755 Toises & demie, la mesure particuliére du Pied Romain sera de 1306 dixiémes de Ligne du Pied de Paris, pour le plus, ou de 10 Pou-

ces 10 Lignes, & environ trois cinquiémes de Ligne.

Cette évaluation du Pied Romain, qui a non-ſeulement tant de rapport aux meſures combinées par Pœtus & par Greaves, mais qui ſe déduit encore de l'étendue poſitive du Mille Romain, que l'eſpace intercepté entre des Colomnes milliaires doit donner infailliblement; nous fait conclure, que la meſure du Pied Romain, que deux célébres auteurs ont voulu tirer de la capacité du Conge de Farneſe, n'eſt pas juſte, & péche par trop d'étendue. Car, il s'enſuivroit de l'un de ces auteurs, que le Pied Romain vaudroit 1328 parties du Pied de Paris, & ſelon le calcul de l'autre il iroit juſqu'à 1335. M. Eiſenſchmid (dans ſon Traité *de Ponder. & Menſur. Veterum*, p. 202.) conclut par modération à 1324 & demie. Mais, il faut que l'on convienne, que cette meſure de Pied qu'on veut déduire du volume d'eau que le Conge de Farneſe peut contenir actuellement, eſt ſuſceptible

de quelque excès : car, ce vaisseau paroît avoir été rongé & cavé au-dedans par une longue suite de siécles, puisque Villalpando avoue, que pour en faire usage il a fallu boucher avec de la cire les ouvertures ou fentes qui s'y sont faites avec le tems. Or, les parois intérieurs n'ont pu souffrir une altération de cette nature, sans que la capacité du vaisseau n'ait pris quelque agrandissement.

Cependant, ce qu'il y a de trop dans les estimations rapportées ci-dessus ne laisse pas que de tirer à conséquence. Car, bien qu'en vertu des diverses mesures prises dans l'intervalle même des Colomnes qui servoient à marquer les espaces des Milles, il soit décidé, que le Mille Romain ancien étoit réellement un peu plus court que le moderne; toutefois le P. Riccioli (*Geogr. reform.* liv. 2, p. 49) par une suite nécessaire de la mesure attribuée au Pied Romain, a conclu que le Mille ancien devoit être un peu plus étendu que le moderne. Il paroît

qu'Holſtenius s'eſt apperçu du contraire : car il met en comparaiſon exacte, la diſtance de 30 Milles que les Romains comptoient autrefois ſur la Voie Flaminienne, entre Narnia & Mevania, avec 19905 Cannes Romaines. (Voyez *Annotat. in Ital. ant.* p. 97.) Selon ce calcul, le Mille des anciens Romains, au lieu de 667 Cannes qui entrent dans l'étendue du Mille d'aujourd'hui, comme on l'a rapporté ci-deſſus, ne comporte que 663 Cannes & demie. Ce calcul eſt confirmé par un autre, que le même auteur nous donne (p. 95) où 3760 Cannes meſurées de la porte de Narnia à celle d'Interamna ou Terni, font l'équivalent de 5 Milles deux tiers. Par l'évaluation particuliére de la Canne, les 663 & demie reviennent à 760 Toiſes ou à peu près.

Il eſt à propos de ſe rappeller une remarque qui a été faite au commencement de ce Traité ; que beaucoup de lieux en Italie portent un nom qui exprime leur diſtance à l'égard d'une ville conſidérable des

environs, ſelon que cette diſtance étoit meſurée & comptée par les Romains, ſur une Voie publique, au paſſage de laquelle ces lieux ſe trouvoient ſitués. Ces dénominations de lieu ſont très-communes dans la Lombardie: j'en ai retrouvé onze ou douze autour de la ſeule ville de Milan, répandues ſur cinq ou ſix Voies différentes, & depuis le *Quarto* juſqu'au *Decimo*. Il eſt à remarquer, qu'il y a peu de terrains auſſi unis que celui des environs de cette ville, & de la meſure duquel par conſéquent on puiſſe mieux juger par celle des Cartes. Or, j'ai entre les mains une Carte fort circonſtanciée de ces environs, par un Ingénieur nommé Claricio, & qui a dû être levée & arpentée avec exactitude, eu égard à un objet d'interêt public & de police pour lequel elle a été faite. D'ailleurs, la grandeur du point ſur lequel elle a été dreſſée & même publiée, eſt ſuffiſante pour qu'on puiſſe juger avec un certain degré de préciſion de la valeur des meſures qu'on y peut

prendre. Car une étendue qui ne revient guéres qu'aux trois quarts de mille Toises, comme on va voir, vaut plus d'un pouce & demi sur l'Echelle de cette Carte. J'ai donc cherché à prendre sur une Carte de cette espece, une mesure commune du Mille, pour toutes les distances des lieux qui ont la dénomination que je viens de dire, à compter cette mesure d'un centre commun pris dans l'étendue de Milan; & l'ayant portée ensuite sur l'Echelle de cette Carte, j'ai trouvé qu'il falloit la forcer en quelque sorte pour équivaloir 2500 *Bracchi-di-muro*. Le Bras-de-mur, selon l'étalon que j'ai tiré de Milan même, revient à 21 Pouces 11 Lignes & demie de notre Pied. Partant, les 2500 Bras reviennent à 4574 Pieds 8 Pouces, ou 762 Toises & près de 3 Pieds. Ce calcul ne s'écarte pas beaucoup de notre évaluation du Mille Romain. Mais, je ne m'en suis pas tenu à la Carte dont je viens de parler : une semblable mesure de la distance des mêmes lieux à l'égard

du même point de Milan (en cherchant la moyenne proportionnelle entre les petites différences qui pouvoient se rencontrer sur ces diverses positions) a été prise sur une grande Carte manuscrite de l'Etat entier de Milan, qui a été faite dans le pays avec un très grand détail & par ordre de l'Empereur. Cette mesure ainsi prise, a été appliquée ensuite sur la même Carte (pour plus grande vérification) à plusieurs distances marquées dans les anciens Itinéraires. Lorsqu'elle a été comparée à l'Echelle de la Carte, il a fallu mesurer dix Milles Romains sur cette Echelle pour se rencontrer à peu près avec neuf de ceux qui y sont qualifiés de Milles de Milan, en sorte que la mesure des neuf Milles paroissoit à peine remplie. Ces Milles de Milan, qui sont composés selon le principe ordinaire, de 1000 Pas Géométriques, reviennent à 833 Trabucs de Milan & un tiers. Le Trabuc est en effet composé de 6 Pieds comme notre Toise, & selon la mesure donnée par Riccioli (*Geogr. reform.* liv.

2, p. 46) il revient à 6 Pieds Romains 7 Pouces & 16 centiémes de Pouce. Le Pied Romain de ce ſçavant Jéſuite vaut 1335 parties du Pied de Paris, ou 133 Lignes & demie : d'où il ſuit, que le Trabuc contient 880 Lignes de notre Pied, ou 6 Pieds 1 Pouce 4 Lignes. Ainſi, le Mille compoſé de 833 Trabucs & un tiers, comme on vient de le dire, revient à 848 Toiſes 4 Pieds 6 Pouces. Les neuf Milles, qui ont paru ſurpaſſer plutôt les dix Milles Romains que d'en faire le juſte équivalent, reviennent donc à 7638 Toiſes 4 Pieds 6 Pouces, dont le dixiéme eſt 763 Toiſes, compte peu différent du précédent. Or, pour peu qu'il y ait à déduire ſur le montant de ces deux calculs, à raiſon de ce que la meſure du Mille Romain vaut à peine les 2500 Bras-de-mur, ou les neuf dixiémes du Mille de Milan qu'on vient de définir, on rencontrera la juſte valeur du Mille Romain, ſelon que nous l'avons diſcutée ; & ce n'eſt pas tant pour la vérifier que je ſuis entré dans ce détail de

de positions & de mesures autour de Milan, que pour faire voir combien la dénomination de ces lieux est convenable à leur position.

Cette discussion du Mille Romain doit être suivie de celle du Stade, dont l'usage ayant pris naissance chez les Grecs, s'est communiqué aux Romains, depuis que ceux-ci ont réduit les autres sous leur domination. Personne n'ignore, que *Stadium* désigne proprement un espace renfermé & destiné à des courses & autres exercices publics, qui étoient fort en honneur parmi les Grecs, principalement du tems qu'ils jouissoient d'une pleine & entiére liberté. Les Jeux Olympiques l'emportant par leur célébrité sur tous les autres qui étoient établis en differens lieux de la Grece, la longueur du *Stadium* d'Olympie étoit la mesure du Stade employé dans les mesures itinéraires, du moins de celui qui paroît le plus ordinaire & qui est le mieux connu.

Aulu-Gelle (*Noctium Atticar. lib. 1. ineunte*) nous apprend, qu'Hercule, prémier instituteur des Jeux

Olympiques, régla la longueur du Stade ſur la meſure de 600 de ſes pieds, & en effet les Grecs comptoient le même nombre de Pieds Géométriques dans la meſure du Stade itinéraire. Hérodote, Héron le Méchanicien, Suidas, & pluſieurs autres, nous ont donné la définition du Stade ſur ce nombre de Pieds; & pour connoître la longueur effective du Stade, il ne s'agit plus que de rechercher la meſure particuliére du Pied Grec.

La Guilletiére, dans ſa deſcription d'Athénes ancienne & moderne (p. 312) rapporte la meſure d'un édifice de cette ville principale de la Grece, nommé *Hecaton-pedon* ou 100 Pieds, & dont le demi-diametre eſt de 47 Pieds François & environ 3 Pouces de plus. Cette meſure donne celle du Pied dont on s'eſt ſervi dans la dimenſion de cet ancien édifice Grec, à 1360 parties du Pied de Paris, quelque fraction de plus qu'on peut négliger, pour avoir un compte rond, au moyen de quoi la déduction à faire ſur notre Pied,

pour ſe réduire à la meſure du Pied Grec, eſt de 8 Lignes tout juſte. Les 600 Pieds Grecs, qui compoſoient la longueur du Stade, reviendront ſuivant cette évaluation du Pied, à 566 Pieds François & 8 Pouces, ou 94 Toiſes 2 Pieds 8 Pouces.

On ſçait que les 8 Stades Grecs répondoient communément à un Mille Romain. C'eſt en conſéquence que Pline (*Hiſt. natur.* liv. 2, ch. 23) s'explique ainſi : *Stadium centum viginti-quinque noſtros efficit Paſſus, hoc eſt, Pedes ſexcentos viginti-quinque.* Columella (*de re Ruſticâ*, liv. 5, ch. 1.) dit la même choſe à peu près dans les mêmes termes. Iſidore de Seville (*Origin.* liv. 15, ch. 16.) *Stadium octava pars Milliarii eſt, conſtans Paſſibus CXXV.* Sur ce rapport du Stade avec le Mille, ſi l'on multiplie 94 Toiſes 2 Pieds 8 Pouces par 8, on trouvera 755 Toiſes 3 Pieds 4 Pouces, ce qui tombe effectivement dans notre évaluation du Mille. On pourroit même dire, qu'une convenance auſſi parfaite eſt encore plus fa-

vorable à l'évaluation particuliére du Stade & du Pied Grec, qu'au Mille Romain, qui paroît ſolidement défini indépendamment de cette convenance.

Puiſqu'au lieu de 600 Pieds Grecs, qui formoient la longueur du Stade, il en falloit 625 Romains, ſelon le témoignage exprès de Pline & de Columella, il s'enſuit que le Pied Grec étoit au Pied Romain comme 25 eſt à 24. Strabon (liv. 7.) nous apprend, que Polybe, pour remplir exactement la meſure du Mille, vouloit ajouter aux 8 Stades, deux Jugeres, valans chacun 100 Pieds, ſelon la définition préciſe d'Hérodote & de Suidas, ou qui faiſoient enſemble le tiers d'un Stade. C'eſt apparemment, que ce célébre hiſtorien établiſſoit la longueur du Mille ſur celle du Pied Grec, qui ſurpaſſoit la longueur du Pied Romain, juſtement dans la proportion dont le ſupplement d'un tiers de Stade eſt à 8 Stades. Cependant il eſt vrai-ſemblable, que le même Polybe avoit une connoiſſance exacte & diſtincte du Mille Romain, puiſque dans un des livres qui nous ſont

restés de son Histoire, qui est le troisiéme, après avoir parlé d'une grande Voie qui s'étendoit depuis les Alpes jusques fort avant dans l'Espagne, au travers de la Gaule Narbonnoise, & avoir compté les distances par Stades; il ajoute, que tous ces espaces ont été mesurés par 8 Stades (sans rien de plus) & marqués par les Romains avec des Pierres ou Colomnes milliaires. Censorinus (*de Die natali*, ch. 13.) paroît dans l'erreur, quand il prétend que le Stade Olympique, est différent de celui qu'il nomme Italique, sur ce que l'un est composé de 600 Pieds, & l'autre de 625. Au moyen de la comparaison que nous venons de faire du Pied Grec & du Pied Romain, cette prétendue différence disparoît, & ne consiste que dans une valeur numéraire, & non dans une étendue réelle & absolue. Voici les paroles de Censorinus : *Stadium in hac Mundi mensurâ, id potissimum intelligendum est, quod Italicum vocant*, *Pedum* IↃCXXV. *Nam sunt præterea & alia, longitudine discrepantia, ut Olympicum, quod est Pedum*

IↃC; *item Pythicum*, *Pedum* CIↃ. A l'égard de ce dernier Stade nommé Pythique, qui paroît ſurpaſſer ſi conſidérablement l'étendue du Stade commun, qu'on ne peut en attribuer toute la diſproportion à quelque différence dans la meſure élémentaire du Pied ; on ſe perſuadera bien que cette meſure du Stade peut avoir été particuliére au Stade, *curriculum Stadii*, qui étoit à Delphes, où ſe célébroient les Jeux Pythiques en l'honneur d'Apollon Pythien. L'étendue des Stades deſtinés aux Jeux publics, n'étoit point fixée ni égale par tout. Thomas Smith, qui a donné une relation de ſon voyage aux ſept Egliſes d'Aſie, a meſuré à Laodicée un Stade de 729 Pieds Anglois, qui font à peu près le même nombre de Pieds Grecs. Mais ces différentes meſures des Stades établis en différens lieux, ne font pas devenues propres à autant de Stades itinéraires particuliers, & c'eſt mal-à-propos que Cenſorinus peut avoir cité la meſure du Stade deſtiné aux Jeux Pythiques de Delphes, en par-

lant d'une meſure itinéraire. Car, on ne trouvera dans toute l'Antiquité, aucune trace de Stade itinéraire, dont la longueur ait été preſque au double du Stade le plus ordinaire.

Ce n'eſt pas que la meſure itinéraire du Stade dont nous venons de traiter, & qui eſt aſſez connue, ſurtout par ſon rapport avec le Mille Romain, ait été unique dans ſon eſpéce, & générale pour tous les tems & pour tous les lieux. Son origine eſt à la vérité fort ancienne, puiſqu'elle remonte juſqu'au tems d'Hercule; & même il eſt conſtant, qu'elle s'eſt ſoutenue dans l'uſage autant & plus qu'aucune autre meſure de Stade. Mais, on peut ſe ſouvenir d'un Stade particulier dont j'ai parlé ci-deſſus, & qui, ſelon ce que j'ai avancé, devoit avoir un cinquiéme de moins en étendue que le Stade ordinaire. J'ai dit de plus, que Strabon avoit employé cette meſure particuliére du Stade dans les environs de Rome, & on a pû remarquer que dans la diſtance de Rome à Ari-

cia, la comparaiſon du nombre des Stades avec le nombre des Milles demandoit dix Stades pour un Mille. Mais comme un ſeul exemple ne ſuffit pas pour former une conviction, & qu'on pourroit croire que cela ne ſignifieroit autre choſe qu'une erreur de nombre, parcourons d'autres meſures de diſtance, données par le même auteur dans la même étendue de pays.

La diſtance, dit-il, (liv. 5, pag. 232 de l'édit. de Paris) d'Oſtie à Antium eſt de 260 Stades. Ce nombre de Stades, ſur le Pied ordinaire, & à 94 Toiſes 2 Pieds 8 Pouces par Stade, ſelon l'évaluation qui en a été faite, donneroit une diſtance de 24555 Toiſes. Or, en meſurant ſur la Carte arpentée de Cingolani, l'intervalle compris entre l'entrée du Tibre ou la Fiumara près d'Oſtie, & l'ouverture du Port d'Antium qui étoit formé par deux Môles jettés en Mer, on ne compte que 25 Milles & environ trois cinquiémes de Mille, en ſe ſervant même de celle des deux Echelles de cette

cette Carte, qui comme plus courte est plus propre à multiplier le compte de la distance. Cette mesure ne fournit en Milles modernes, plus étendus que les anciens, que 19558 Toises, c'est-à-dire plus d'un cinquiéme de moins que la distance ne vaudroit, si Strabon l'avoit donnée en Stades de la valeur ordinaire.

Strabon poussant plus loin la mesure des distances le long de la côte du Latium, compte d'Antium à Terracine, en doublant le Cap de Circé, 390 Stades. Il est à remarquer, que ce nombre de Stades joint au précédent, le tout faisant 650 Stades, fourniroient 81 Milles & plus, à raison de huit Stades pour un Mille. On n'en déduiroit que 65 sur le pied que nous établissons ce-Stades, & je suis même persuadé, que pour employer cette distance bien complette, il en faut consumer quelque partie, à suivre, du moins en gros, les contours du rivage. Car enfin, la Carte arpentée de Cingolani qui nous conduit jusqu'à Astura, donne entre le lieu de l'ancienne

Ostie & les vestiges apparens de cette petite isle, 31 Milles Romains modernes. La Carte particuliére *degli Paludi Pontine*, levée par Corneille Meyer, & publiée par Falda en 1678, nous donne depuis cette isle jusqu'à un point pris au centre du Monte-Circello, 17 Milles & demi. Cette mesure étant jointe à la prémiére, on trouve d'Ostie au Monte-Circello, sur une même ligne, 48 Milles Romains & demi, qui sur la mesure des Milles modernes, valent un quatre-vingt-neuviéme de plus en Milles anciens. Or, cette distance trouve sa vérification dans l'Antiquité même; puisque Pline (liv. 3) marque précisément l'étendue de pays renfermée entre l'embouchure du Tibre & Circeii, sur le pied de 50 Milles: *Latium antiquum à Tiberi Circeios servatum est mille Passuum quinquaginta longitudine.* Du point pris au Monte-Circello jusqu'à Terracine, je ne crois pas qu'on puisse faire entrer plus de 11 à 12 Milles: on n'en mesure même guéres plus de 10 sur la Carte de Meyer.

Ainſi, la diſtance d'Oſtie ou de l'embouchure du Tibre à Terracine, en prenant même le détour de Circeii, ne vaut qu'environ 61 Milles Romains, au lieu de 81 que la diſtance demanderoit, ſi les Stades de Strabon n'étoient pas d'une eſpéce différente des Stades ordinaires, & au moins auſſi courts que nous les établiſſons.

Mais, je ſuppoſe qu'on veuille vérifier cette diſtance par celle de Terracine à Rome, qui doit rouler ſur 61 Milles Romains, meſurés ſur la Voie Appienne la plus directe de toutes. Quand on y joindroit la diſtance de 16 Milles que l'on comptoit de Rome à Oſtie, laquelle bien loin d'être ſur la même ligne décrit avec l'autre un angle d'environ 90 degrés, on ne trouveroit point les 81 Milles, qui ſur une direction beaucoup moins oblique, réſulteroient des diſtances données par Strabon, en prenant les Stades qu'il y employe ſur le pied de huit pour un Mille. Cette diſtance de Rome à Terracine paroît bien prouvée. On n'y compte dans l'Itinéraire de Bour-

deaux à Jérufalem que 56 Milles ; mais deux fçavans hommes qui ont écrit fur les lieux, Lucas Holftenius (*Annot. in Ital. ant.* p. 118) & M. Corradini (*Latium profanum*, tome II, pag. 105.) y ajoutent 5 Milles, pour la diftance particuliére d'Aricia *ad tres Tabernas*, qui paroît omife dans l'Itinéraire. Voici même une vérification de la diftance dont il s'agit. Les veftiges du *Forum Appii* fe voyent au Cafarillo de Santa-Maria, à quatre Milles au-deffous de Sezza, entre la quarante-deux & quarante-troifiéme Colomne exiftante felon Holftenius, ou à un Mille plus loin felon M. Corradini. Or, le furplus jufqu'à Terracine, vaut 19 Milles, fuivant l'Itinéraire cité ci-deffus, & 18 feulement, fuivant celui d'Antonin. De maniére, que le total de la diftance iroit à 62 Milles en faifant bonne mefure.

Je me fuis cru obligé d'entrer dans ce détail, pour qu'il fût manifefte que ce n'eft pas pour trop refferrer la diftance d'Oftie ou de Rome à Terracine, ou par faute de la con-

noître, que les Stades employés par Strabon paroiſſent d'une eſpece plus petite que les Stades ordinaires. Sans ſortir de l'étendue de l'Italie, on trouveroit encore d'autres diſtances de la même eſpece à tirer du même auteur. Il eſt vrai que cette meſure particuliére de Stade ne paroît point avoir été connue ; & de là vient que Lucas Holſtenius n'ayant meſuré que 15 Milles Romains dans la diſtance de Rome à Aricia, n'a point vu d'autre parti à prendre que de changer le nombre de 160 Stades marqué par Strabon dans la même diſtance, & d'y ſubſtituer 120, qui répondent à 15 Milles ſur le pied ordinaire de huit Stades pour un Mille. (Voyez *Annot. in Ital.* p. 185.) Mais Strabon n'eſt pas le ſeul auteur qui faſſe uſage du Stade dont il s'agit dans les environs de Rome. Suidas nous donne la diſtance de Rome à Antium ſur le pied de 300 Stades, qui ne vont point à 38 ou 40 Milles, comme l'a cru Holſtenius (ibid. p. 204.) En ouvrant le compas ſur l'arpentage de Cingolani, on ne me-

ſure du centre de Rome aux ruines d'Antium, *Antii rudera*, que 28 Milles & demi, en employant même celle des deux Echelles de cette Carte qui multiplie davantage la diſtance. De maniére, que pour que la diſtance en queſtion conſume les 30 Milles Romains anciens qui répondent, ſelon nous, aux 300 Stades marqués par Suidas, il faut en attribuer quelque portion à la différence qui doit ſe trouver preſque par tout entre la meſure d'une ligne droite & celle d'un chemin.

La connoiſſance du Stade que nous diſcutons, m'a paru d'autant plus importante, qu'elle leve toute équivoque & incertitude ſur un grand nombre de diſtances données par les Anciens, & qu'on ne rejette preſque toujours, que parce qu'on ne connoît pas aſſez la juſte valeur des meſures qu'on y a fait ſervir. Des ſçavans de nos jours, qui ont reconnu quelque variation ou inégalité dans la meſure des Stades, ont cru évaluer celui-ci en le donnant ſur le pied de 700 au Degré: mais il eſt évident, que par la

proportion bien marquée de ce Stade avec le Stade ordinaire, il en faut 750 & plus, pour remplir la mesure commune du Degré. Il est bien vrai, que par l'évaluation de la circonférence de la Terre à 252000 Stades, donnée par Eratosthene, Macrobe, Agathémer, & autres auteurs de l'Antiquité, chaque Degré revient à 700 Stades. Mais, pour parvenir à la connoissance des Stades, il est plus sûr de rechercher leur mesure particuliére par les moyens que nous y employons, que d'en juger par la comparaison que quelques Anciens en ont faite avec la mesure terrestre des Degrés, qu'ils ne connoissoient pas avec précision. La preuve s'en tire de Ptolémée même, celui de tous les Anciens qui par son habileté dans l'Astronomie, a été le plus à portée de combiner avec quelque justesse les mesures itinéraires avec l'étendue du Degré. Cet illustre Cosmographe, qui certainement n'a pas dû ignorer la mesure précise du Mille Romain, répandu dans tout l'Empire, a toutefois évalué l'éten-

due du Degré à 62 Milles & demi, ou par équivalent à 500 Stades sur le pied de huit pour un Mille, ce qui differe d'un sixiéme pour le moins d'une juste évaluation. Conviendroit-il, sur ce que Ptolémée a calculé la circonférence de la Terre à 22500 Milles ou 180000 Stades, d'en déduire une mesure du Mille & du Stade contraire à celle qui se tire des élémens ou principes de ces mesures? Le défaut essentiel & capital d'une évaluation du Degré terrestre telle que celle de Ptolémée, laquelle a dû influer considérablement dans la maniére d'employer les distances, se manifeste distinctement par l'excès qu'il a mis dans l'étendue de la plupart des pays, & qui se fait sentir même dans ceux des Géographes modernes, qui n'ont pas pris d'autres idées des mesures itinéraires, & de leur rapport à l'étendue du Degré.

J'ai avancé que le Stade dont il s'agit se trouve employé dans un grand nombre de distances, & de fait Strabon (pour ne nommer actuellement

que cet auteur) n'en borne point l'uſage à l'Italie ſeule : le même Stade s'étend quelquefois ſur d'autres pays dans les écrits de ce Géographe, qui tient le prémier rang parmi ceux de l'Antiquité. Notre Gaule, dont l'ancienne Géographie fait l'objet de l'ouvrage que je me propoſe de donner au public, fournit des exemples de l'emploi de ce Stade. Strabon (liv. 4) après avoir fait le détail de la diſtance depuis le Temple de Venus Pyrénée juſqu'au Var, ſur la meſure des Milles, dont la ſomme ſe monte à 277 ; il ajoute que ce compte revient ſelon divers auteurs, à deux mille ſix ou deux mille huit cent Stades. Or, quand l'eſpece de Stade dont nous traitons n'eſt pas connue, il ſemble qu'il y ait ici une erreur de calcul ; d'où-vient que le docte Caſaubon dans ſes notes (p. 82, col. 2.) prétend que le nombre des Stades doit être réduit ſur le pied de huit Stades & un tiers pour chaque Mille, ſelon la définition de Polybe donnée par Strabon lui-même, comme on l'a vu ci-deſſus. Mais, la con-

noiſſance de cette eſpece de Stade étant développée, la comparaiſon des Stades aux Milles rapportée par Strabon ne paroît plus irréguliére, & les 2800 Stades ſont un compte rond, qui differe peu d'une ſupputation rigide de 277 Milles ſur le pied de 10 Stades par chaque Mille. La même eſpece de Stade revient dans Strabon, appliquée à une diſtance priſe dans l'Ocean même, vers la partie de la Gaule la plus reculée. Selon Céſar, qui ſe ſert de Milles Romains dans ſes Commentaires, comme on le peut démontrer, la diſtance du port *Itius* à la côte de l'Iſle Britannique eſt d'environ 30 Milles: (liv. 5.) *ex portu (Itio) commodiſſimum in Britanniam trajectum eſſe cognoverat, circiter millium Paſſuum* XXX *à continenti.* Or, la même diſtance, que Céſar ne donne qu'à peu près ou en gros, ſelon l'expreſſion *circiter*, eſt marquée par Strabon dans le même livre, ſur le pied de 320 Stades; qui feroient non 30 ou 32 Milles, mais 40 ſur le pied ordinaire de 8 Stades pour un Mille. Il eſt

même à remarquer, qu'Eustathe commentateur d'Homere, rapportant le même endroit de Strabon, n'a écrit que 300 Stades, τριακοσίους, & rien de plus, ce qui revient précisément au compte de César, sur le pied de 10 Stades pour un Mille.

Il entre dans la discussion de ce Stade une circonstance, qui doit achever de nous convaincre de la mesure qui lui étoit propre : je veux parler de l'étendue du grand Cirque de Rome. Diodore de Sicile (liv. 3) dit que ce Cirque avoit trois Stades & demi de longueur. Pline (liv. 36 ch. 15) ne paroît pas d'accord avec Diodore, & ne compte que trois Stades. Cependant, Famiano Nardini concilie merveilleusement ces deux auteurs, & prouve fort bien dans son excellent ouvrage de Rome antique (liv. 7, ch. 2.) que Diodore & Pline ne different entr'eux, que parce que l'un comprend dans la longueur qu'il donne au Cirque les bâtimens & portiques qui en faisoient l'enceinte, & que l'autre ne mesure que l'espace intérieur ou le terrain

destiné aux courses. Si nous comptons la longueur de 3 Stades & demi que fournit Diodore sur le pied de 94 Toises & près de 3 Pieds par Stade, selon l'évaluation du Stade ordinaire, on attribuera au grand Cirque 330 Toises pour le moins. Mais, c'est ce que l'étendue actuelle des vestiges du lieu ne sçauroit admettre. Divers Antiquaires qui ont écrit dans Rome même, & Nardini entre autres, nous disent, qu'on reconnoît l'un des bouts du Cirque, & les vestiges de ce qu'on appelloit *Carceres*, à l'Eglise Collégiale de Sainte Anastasie près d'un angle du Mont Palatin & des Jardins de Farneze. L'autre bout du Cirque, terminé en ceintre ou demie-lune, se voit assez distinctement au pied du Mont Aventin, vis-à-vis de l'Eglise de Ste Prisque. Or, suivant l'Echelle du Plan de Rome, publié sous le Pontificat d'Innocent XII. par Domenico de Rossi, & dont je me suis servi pour un Plan de Rome ancienne inséré dans le prémier volume de l'Histoire Romaine de M. Rollin; l'espace compris

entre les deux endroits marqués ci-dessus, ne vaut que trois parties & demie au plus du Mille Romain, divisé non en 8, mais en 10 parties. Il ne peut y avoir une démonstration plus positive dans un cas pareil, que celle qui résulte d'un espace encore existant; & puisque 10 des Stades dont il s'agit entroient dans l'étendue de l'ancien Mille Romain, il faut conclure qu'ils étoient composés simplement de 100 Pas Géométriques Romains, qui reviennent à 75 Toises 3 Pieds 4 Pouces. De-sorte que la longueur du grand Cirque, qui sert à vérifier la mesure particuliére de ces Stades, n'alloit qu'à 264 Toises.

Cette analyse de Stade, dont par rapport au Mille on doit compter dix pour un, étant donnée, on n'est point étonné de trouver dans l'Itinéraire de Bourdeaux à Jérusalem; *trans Mare Stadia mille, quod facit Millia centum.* Cet exemple de l'usage de ce Stade, joint à beaucoup d'autres que j'aurois à produire, si je pouvois m'en permettre le détail dans l'éten-

due de ce Traité, m'a fait connoître que cette espece de Stade étoit employée communément dans la Marine. Mais, quoique cette maniére de supputer les Milles par les Stades, dont on s'est servi dans l'Itinéraire que je viens de citer, soit pleinement justifiée ; il faut pourtant convenir en passant, que la distance alléguée ici ne sçauroit être juste dans son application au trajet d'*Aulon* ou la Valone, à *Hydruntum* ou Otrante, étant trop forte de moitié. Car Strabon se trouve d'accord avec l'Itinéraire maritime, à marquer la distance d'Hydrunte à l'Ecueil *Saso*, qui est à l'entrée du Golfe d'*Aulon*, de 400 Stades ; & Pline poussant jusqu'à *Aulon* même, n'y compte que 50 Milles, quoique la distance particuliére de la Valone à l'Ecueil soit d'environ la sixiéme partie d'un Degré, ou de plus de 12 Milles Romains. Je tire cette mesure de distance d'une Carte fort circonstanciée du Golfe *della Valona* & des environs, levée géométriquement par un Ingénieur nommé Emilio Alberghetti, sous les

ordres de Girolamo Cornaro, Général Vénitien. Il eſt évident, qu'en évaluant les 400 Stades ci-deſſus ſur le pied de 10 pour un Mille, & joignant cette diſtance au ſupplément que donne la ſeconde, on aura environ 52 Milles, ou la diſtance à peu près telle que Pline l'a marquée, & plutôt plus forte que plus foible. Ainſi, quoique la diſcuſſion particuliére de cette diſtance ne ſoit ici qu'accidentelle, elle fournit encore les Stades ſur la même meſure. Je ſuis perſuadé qu'il faut les eſtimer ſemblables dans la diſtance de Brunduſium à Dyrrachium, marquée de 1400 Stades dans l'Itinéraire maritime, & même dans celui d'Antonin. Et j'obſerve que dans le Portulan Vénitien de Paulo Gerardo, la même diſtance de Durazzo à Brindiſi eſt marquée en deux différens endroits ſur le pied de 140 Milles.

Il ſemble que toute meſure de Stade ſoit empruntée des Grecs, & quoique ce ſoit l'Italie qui nous ait d'abord offert celle dont je viens de traiter, je l'ai toutefois retrouvée

chez des auteurs Grecs, dont le tems a précédé de beaucoup la puissance Romaine & la grande étendue de sa domination. Il est aisé de prouver que Xénophon entr'autres s'est servi de cette mesure de Stade, dans son histoire de l'expédition de Cyrus le Jeune & de la retraite des dix mille Grecs. Ce célébre historien compte à la vérité le détail de ses marches par Parasanges; mais je suis persuadé que la plus juste & la plus forte évaluation qu'on puisse faire de ces Parasanges est sur le pied de trois Milles Romains. J'ai combiné quelques-unes de ces marches avec les mêmes distances données par les Itinéraires Romains, & la comparaison du nombre des Parasanges à celui des Milles Romains m'a fait connoître, que le rapport entre ces mesures itinéraires étoit conforme à ce que je viens d'avancer. Je me contenterai de citer ici une marche, depuis la ville qui est nommée *Dana* dans le texte de Xénophon (*Exped. Cyri*, liv. I.) jusqu'à Tarse Capitale de la Cilicie. Toutes les personnes intelligentes en matiére

matiére de Géographie, Cellarius, M. de l'Isle, ont reconnu que cette ville de Dana étoit Tyane, célébre parmi celles de Cappadoce; & selon notre historien, cette marche faite en quatre jours, valoit 25 Parasanges. Or, cette même route, au travers des fameuses Portes ou détroits des montagnes de la Cilicie, qui ne permettent point deux voies différentes, nous est donnée dans l'Itinéraire particulier de Bourdeaux à Jérusalem sur le pied de 75 Milles Romains. Par là il est clair, que chacune de ces Parasanges répondoit à trois Milles Romains. Cependant Xénophon, au livre suivant, nous donne l'évaluation de ces Parasanges en Stades, & il compte 16050 Stades pour 535 Parasanges. C'est justement 30 Stades par Parasange; & puisque la Parasange revient à 3 Milles Romains, c'est 10 Stades pour chaque Mille. Donc ces Stades sont précisément de l'espece dont nous avons produit la définition particuliére. On trouve dans le même historien (liv. 5, & à la fin du 7 & dernier) deux autres évaluations

de Paraſanges en Stades, qui reviennent aſſez juſte à celle que je viens de rapporter, ſur tout la derniére, qui eſt une récapitulation générale de toutes les marches & du voyage entier des dix-mille Grecs; & dans laquelle 34255 Stades font l'équivalent de 1150 Paraſanges. Sur une pareille ſomme, il ne s'en faut que 245 Stades ou 8 Paraſanges & demie, pour que la correſpondance du Stade à la Paraſange ne ſoit exactement comme 30 à un. L'évaluation de la meſure itinéraire des Perſans à ce nombre de Stades eſt même donnée par forme de définition dans Heſychius, *in voce* Παρασάγγης; μέτρον ὁδοῦ τριάκοντα σαδίους ἔχον.

Dans l'eſpéce de relation que Xénophon a faite des pays que les dix mille Grecs ont traverſés, une des circonſtances plus remarquables eſt la largeur des riviéres qu'ils ont trouvées ſur leur paſſage. Or, ſur l'indication de la largeur de ces riviéres, il eſt à préſumer que les meſures dont cette hiſtorien s'eſt ſervi étoient plutôt au-deſſous de l'eſtimation que

nous en faiſons qu'au-deſſus. Comment ſe perſuader, que les Stades qu'il employe ſoient de la plus grande eſpéce, quand on lit que la largeur de l'Euphrate à Thapſacus eſt de quatre Stades, qui feroient ſur ce pied environ 380 Toiſes? Thevenot, Voyageur exact & judicieux, qui a traverſé ce fleuve au Bir, entre Halep & Orfa ou Edeſſe, a remarqué qu'il n'étoit pas plus large que la Seine, & que ſon lit rempli en hyver n'a que deux fois la même étendue. La largeur commune du lit de la Seine aux environs de Paris eſt de 100 Toiſes, de-ſorte que le double de cette étendue ne vaut pas même trois Stades de ceux dont nous appliquons la meſure aux marches de Xénophon. Il eſt vrai que le Bir eſt à quarante lieues au-deſſus de Thapſacus, qu'on nomme aujourd'hui el-Der, comme je le préſume; mais il faut obſerver, que dans cet intervalle le fleuve n'eſt groſſi par aucune riviére qui puiſſe mériter ce nom, & qu'au contraire il en ſort grand nombre de canaux, dérivés ſur les terres

voiſines pous les fertiliſer. Les riviéres qui contribuent le plus à groſſir l'Euphrate, le Melas ou Cara-Soui, l'Arſanus & l'Arſanias, ſont entrées dans ce fleuve quand il paſſe au Bir. Le Chaboras, & le Saocoras ou Mygdonius, qui valent la peine d'être cités parmi les riviéres que ce fleuve reçoit, n'y tombent qu'au-deſſous de Thapſacus. De-maniére que quand on ſuppoſeroit, que l'Euphrate à Thapſacus, où il eſt guéable, auroit un peu plus de largeur qu'ailleurs, y ayant moins de profondeur, toujours eſt-il plus probable & plus conforme au rapport d'un des meilleurs voyageurs de nos jours, de croire que les quatre Stades de Xénophon indiquent plutôt 300 Toiſes que 400 : d'autant mieux même, que l'armée de Cyrus le jeune paſſa l'Euphrate dans un tems où les eaux de ce fleuve étoient aſſez baſſes, puiſque l'hiſtoire porte que les ſoldats en le traverſant n'eurent de l'eau que juſqu'aux aiſſelles.

Je pouſſe cette obſervation plus loin; & la largeur de quelques rivié-

res beaucoup moindres, données par le même historien en mesures qui sont fixées à un certain nombre de Pieds, me fait présumer que si le Stade de Xénophon paroît plus court que le Stade ordinaire, ce n'est pas que le nombre des Pieds y fût moindre, mais la mesure du Pied plus petite, & proportionnée davantage à la longueur naturelle du pied commun des hommes, que celle qu'on avoit formée sur l'idée de la taille & grandeur d'un héros comme Hercule. Parmi les riviéres dont Xénophon marque la largeur de la maniére que je viens de dire, je prends le Cydnus, auquel il attribue δύο πλέθρα, ou deux Jugeres, valans chacun 100 Pieds, selon Suidas. Cette riviére, malgré la clarté & la fraîcheur de ses eaux, ne seroit peut-être pas plus connue qu'une infinité d'autres, sans le danger qu'Aléxandre courut pour s'y être baigné, & si elle n'avoit point traversé une ville célébre dans l'Antiquité comme étoit Tarse. Et je ne puis être de l'opinion du docte Cellarius, quand il dit (*Geogr. ant.* tome

II, p. 254) *maximum Ciliciæ amnem* ; en parlant du Cydnus. Le Pyramus & le Sarus coulent de même dans la partie de la Cilicie qui étoit appellée *Campestris* ; leur cours est beaucoup plus considérable, & prend son origine au-delà du Mont Taurus dans la Cappadoce. D'ailleurs Xénophon donne à la prémiére de ces riviéres un Stade de largeur, & à la seconde trois Jugeres ou 300 Pieds, qui font la moitié du Stade. La source du Cydnus est peu au-dessus de Tarse, & dans le Mont Taurus ; ἀπὸ τῦ ὑπερκειμένου τῆς πόλεως Ταύρου, comme Cellarius lui-même (p. 244) a remarqué qu'il falloit lire dans Strabon (liv. 14.) Le sommet de cette montagne, qui fait une séparation naturelle entre la Cilicie & la Cappadoce, n'est éloigné de Tarse que de 120 Stades ou de 15 Milles au plus, puisque Strabon (ibid.) ne compte pas davantage entre les limites de la Cilicie du côté de la Cappadoce & cette ville. Ajoutez seulement 5 Stades, que Strabon met depuis Tarse jusqu'à la chute du Cydnus dans un

marais par lequel il communique avec la Mer, vous aurez tout l'espace que parcourt cette riviére, & cette espace ne revient qu'à environ cinq de nos Lieues communes. Quoique la longueur du cours des riviéres ne décide pas absolument de leur largeur, & qu'il s'en trouve qui fassent plus de progrès que d'autres dans un cours moins long; toutefois il est difficile de croire, que dans un aussi court espace que celui dont il s'agit, une riviére puisse parvenir à plus de 30 Toises de largeur comme les 200 Pieds ou le tiers de Stade marqué par Xénophon le demanderoient sur la mesure du Stade ordinaire. Il est plus dans la vraisemblance d'y faire servir une mesure plus courte.

Ce n'est pas sans fondement que j'ai dit ci-dessus, que la mesure élémentaire du Stade que nous discutons devoit être rapportée à la longueur naturelle du Pied humain. Il est facile de le vérifier par le calcul, en l'appliquant aux proportions du corps. Que ce Stade, quoique plus court que le Stade Olympique ou or-

dinaire, renfermât néanmoins le même nombre de Pieds, c'eſt ce dont Aulu-Gelle ne nous permet point de douter. Il cite un ouvrage qui eſt perdu pour nous, mais dans lequel Plutarque louoit Pythagore d'avoir conçu, que la taille d'Hercule devoit ſurpaſſer celle des autres hommes, à proportion de ce que le Stade Olympique, réglé ſur la meſure de 600 des pieds d'Hercule, ſurpaſſoit la longueur des autres Stades, qui comprenoient également (que l'on remarque bien ces paroles) le nombre de 600 Pieds: (*Noctium Atticar.* liv. 1, ch. 1.) *Plutarchus in libro, quem de Herculis quali inter homines ſuerit animi corporiſque ingenio & virtutibus, conſcripſit; ſcitè ſubtiliterque ratiocinatum Pythagoram philoſophum dicit, in reperiendâ modulandâque ſtatûs longitudiniſque ejus præſtantiâ. Nam, cùm ferè conſtaret, curriculum Stadii, quod eſt Piſæ ad Jovis Olympii (fanum) Herculem pedibus ſuis metatum, idque feciſſe longum Pedes ſexcentos; cætera quoque Stadia in terrâ Græciâ ab aliis poſteà inſtituta, Pedum quidem eſſe numero ſexcentum, ſed*

ſed tamen aliquantulum breviora : facilè intellexit, modum ſpatiumque plantæ Herculis, ratione proportionis habitâ, tanto fuiſſe quàm aliorum procerius, quanto Olympicum Stadium longius eſſet quàm cætera.

Par tout ce qui a été dit du Stade en queſtion, il eſt en comparaiſon de nombre avec le Stade Olympique comme 5 eſt à 4, puiſqu'il faut 10 de l'un & 8 de l'autre pour faire l'équivalent d'un Mille Romain. Donc, pour avoir la meſure élémentaire de notre Stade, qui doit être plus court d'un cinquiéme, il s'agit de défalquer ce cinquiéme ſur la meſure du Pied Grec, qui ſert d'élément au Stade plus étendu. Selon la proportion établie entre le Pied Grec & le Pied Romain, dont le prémier eſt au ſecond comme 25 eſt à 24, celui-ci étant au plus de 1306 parties du Pied de Paris, l'autre en contient environ 1360. Déduiſez la cinquiéme partie de cette évaluation, qui eſt 272, vous aurez 1088, qui reviennent à 9 Pouces & quatre cinquiémes de Ligne. Mais, pour

que cette meſure élémentaire de Stade ſoit cenſée avoir ſon principe dans la meſure naturelle du Pied humain, il faut qu'elle paroiſſe convenable à la proportion du Pied avec la ſtature humaine; tellement qu'en multipliant cette meſure du Pied autant qu'il convient, elle ſe rapporte à la définition de la hauteur commune de l'homme, ou grandeur la plus ordinaire, & priſe dans un juſte milieu entre les différentes tailles, grandes & médiocres.

Les Anciens, qu'il s'agit préciſément de conſulter dans le cas où nous ſommes, & auxquels il convient même de ſe conformer, avoient fait une étude particuliére des proportions du corps humain, que Vitruve exprime par le terme de *commenſus*. Nous voyons par l'exemple de Pythagore, que les Philoſophes n'avoient point négligé cette étude. Mais elle regardoit ſpécialement les Statuaires & les Peintres, dont le mérite conſiſte à rendre la belle nature dans leurs ouvrages; & on attribue à Lyſippe fa-

meux Statuaire, contemporain d'Aléxandre le Grand, une recherche & un goût particulier dans les proportions : *membra ſuos habent commenſus*, dit Vitruve (liv. 3, ch. 1.) *quibus antiqui Pictores & Statuarii nobiles uſi, magnas & infinitas laudes ſunt aſſecuti.* Le tems a épargné pluſieurs de ces précieux ouvrages de l'Antiquité, qui ſont encore des modéles ou des objets d'émulation pour nos plus habiles Sculpteurs. Girard Audran, Graveur célébre, a pris ſoin de donner la meſure exacte des proportions d'un nombre de Statues antiques, choiſi entre les plus parfaites. On remarque à la vérité quelque variété dans ces proportions, laquelle procéde ordinairement du différent caractére des perſonnages repréſentés par ces Statues. Une des proportions uſitées a été de donner la meſure de ſept Têtes & demie, ou de trente parties, à la hauteur des Figures, & le rapport ordinaire de la longueur du Pied conſiſte dans quatre parties ou la valeur d'une Tête.

Lorſque pour donner davantage dans le naturel, on n'a pas affecté cette proportion, qui peut paroître exhauſſée, les quatre parties d'une Tête, ou la longueur du Pied, ont fait la ſeptiéme partie de la ſtature ou hauteur du corps. Il eſt à remarquer même, que telle étoit la proportion de la taille d'Hercule, puiſque ſelon Pauſanias, il avoit quatre Coudées & un Pied de hauteur, c'eſt-à-dire ſept Pieds Grecs, dont la meſure étoit priſe ſur celle du pied naturel de ce Héros.

Si nous multiplions par ſept les 1088 parties, ou 9 Pouces & près d'une Ligne, qui conſtituent la meſure élémentaire dont il eſt queſtion, & font en même tems une ſorte de meſure commune de la plante ou longueur du Pied humain, nous aurons 5 Pieds 3 Pouces 5 Lignes & demie pour le moins, ce qui convient à la hauteur de taille la plus ordinaire. Et ſi nous multiplions la même étendue du Pied par 7 & demi, nous monterons à 5 Pieds 8 Pouces. La

moyenne proportionnelle de ces deux hauteurs de taille, que l'on prendra si l'on veut pour hauteur commune, se trouve de 5 Pieds 5 Pouces & environ 9 Lignes. Cette moyenne proportionnelle est à 5 Lignes au-dessus des 6 Pieds Romains ou 4 Coudées, que Vitruve donne par forme de définition à la taille de l'homme : *Pes altitudinis corporis sexta, Cubitus quarta.* Car les 6 Pieds Romains, dont chacun vaut au plus 1306 parties du Pied de Paris, ne reviennent qu'à 5 Pieds 5 Pouces & 3 à 4 Lignes.

Quand les Romains ont usé d'une mesure de hauteur pour la taille du Soldat, cette mesure a été de 6 de leurs Pieds, ou modérée à 5 Pieds 10 Pouces. Végece (*de re Militari*, liv. 1, ch. 5.) apporte pour exemple ce qui avoit été pratiqué par Marius : *Proceritatem tyronum à Consule Mario scio semper exactam, ità ut senos Pedes, vel certè quinos & denas uncias habentes, inter alares Equites, vel in primis Legionum Cohorti-*

bus, probarentur. Saumaiſe, dans ſes notes ſur l'Hiſtoire Auguſte (p. 199.) cite un paſſage de Doſithée, ſuivant lequel il paroîtroit, que pour entrer dans la Milice Prétorienne il ſuffiſoit de porter πέντε πόδας καὶ ἥμισυ, 5 Pieds & demi. Mais, bien que ce ſoit l'Empereur Adrien qui parle dans Doſithée, on pourroit croire qu'un écrivain qui étoit Grec, a fait ſervir ici la meſure du Pied des Grecs; ſans quoi on réduiroit les Soldats Prétoriens à une bien petite ſtature. Dans les Actes de Saint Maximilien, qui ſouffrit le martyre l'an 295, on trouve une vérification de la meſure militaire des hommes qu'on enrolloit dans les troupes Romaines, à 5 Pieds 10 Pouces. Maximilien fut meſuré par ordre du Proconſul, & marqué comme Soldat, ayant été trouvé de taille compétente & telle qu'on vient de dire: (*Acta ſincera Martyrum*, édit de Vérone, p. 263.) *Dion Proconſul dixit, incumetur* (qu'il ſoit meſuré.) *Cùmque incumatus fuiſſet, ex Officio recitatum eſt; habet Pe-*

des quinque, Uncias decem. Dion dixit ad Officium, ſignetur. Or les 5 Pieds 10 Pouces Romains tombent préciſément dans notre meſure de 5 Pieds 3 Pouces & près de 6 Lignes, qui a été trouvée ci-deſſus en conſéquence de l'application de ſept meſures du Pied naturel à la hauteur ou ſtature commune de l'homme. D'où il ſuit, que nous avons été bien fondés dans la maniére de déterminer la meſure de ce Pied, meſure qui s'applique avec préciſion à la proportion particuliére du Stade dont nous venons de traiter. Il ne m'a point paru que ces analyſes & combinaiſons euſſent été données. Paſſons à quelques autres obſervations ſur la comparaiſon que divers auteurs ont faite des Stades avec le Mille.

Photius, Patriarche de Conſtantinople, a écrit dans ſa Bibliotheque, que 7 Stades & demi font l'équivalent d'un Mille. Plutarque, dans la vie des Gracques, dont le plus jeune nommé Caius, fut le prémier, comme on croit, qui marqua les

espaces de Mille en Mille sur les grandes Voies par des Pierres ou Colomnes ; Plutarque, dis-je, ne paroît pas éloigné de la même évaluation, quand il dit que le Mille ne contient pas 8 Stades complets. Hesychius, *in voce* Μίλιον, est même d'avis que 7 Stades font un Mille. L'auteur anonyme qui a fait un abregé du Περίπλυς Εὐξείνυ Πόντυ d'Arrien, compris dans la collection des petits Géographes Grecs, a évalué en Milles les distances données par Stades, sur le pied de 7 & demi pour un Mille, selon la définition précise de Photius. On trouve la même compensation entre les Stades & les Milles, dans un fragment d'une pareille description de la même Mer & du Palus Mæotis, qui paroît extraite tant d'Arrien que du Poëme de Scymnus de Chios. Agathémer (*Hypotyposis Geograph.* liv. 2, ch. 14,) évalue plusieurs distances en Milles suivant le même rapport avec les Stades. En ce cas, ou la mesure du Stade dont ces auteurs ont prétendu parler, auroit

été plus longue que celle du Stade que nous appellons ordinaire, & dont nous avons fait une juste évaluation ; ou si le Stade des mêmes auteurs n'en étoit pas différent, ils n'ont pas donné au Mille toute l'étendue que comporte l'évaluation du Mille Romain. Ce Mille, qui ne seroit divisé qu'en 7 Stades & demi, fourniroit la mesure du Stade sur le pied de 100 Toises 4 Pieds. Si au contraire, & sans donner au Stade plus d'étendue qu'il n'en a par son évaluation particuliére, on n'en prend que 7 & demi pour composer un Mille, ce Mille n'ira qu'à 708 Toises 2 Pieds, & pour faire l'équivalent de 75 Milles Romains de juste valeur, il en faudra 80 de l'espece ci-dessus..

On jugera peut-être, qu'il seroit difficile de donner une décision positive entre ces deux conséquences, & d'affirmer pour l'une plutôt que pour l'autre. Isaac Vossius, dans une Préface au fragment que nous venons de citer, n'hésite point de dire, que cette maniére d'évaluer le Mille

à 7 Stades & demi, procede d'une mesure de Pied plus longue d'un seiziéme chez les Grecs modernes que chez les anciens. J'ignore si cette diversité dans la mesure du Pied Grec est une chose bien constante, & je me contenterai de remarquer au contraire, que le Mille dont on fait communément usage en Turquie, doit être plus court que le Mille Romain. M. de l'Isle dans sa Carte moderne de la Grece a évalué ce Mille sur le pied de 87 & demi au Degré, ce qui le réduit beaucoup plus qu'il ne seroit par la proportion donnée ci-dessus. Le Werst de Russie, que j'estime n'être autre chose que le Mille de Turquie, dont les Grecs de Constantinople auront introduit l'usage chez les Russes, auxquels ils ont donné une Religion, des Caractéres, & beaucoup d'usages particuliers; ce Werst, dis-je, a été évalué sur le même pied de 87 & demi au Degré par le même Géographe, dans sa Carte de Moscovie. Cela doit s'entendre du Werst vulgaire de Russie, & non de celui dont on a fixé l'étendue de-

puis peu de tems à 500 Sagenes, de 7 Pieds Anglois chaque Sagene, & qui ne revient qu'à environ 547 Toises. De cette observation sur ce que le Mille dont l'usage subsiste en Turquie, paroît comporter d'étendue, on pourroit inférer, que dans la définition de Photius, la mesure du Mille est plutôt altérée, que la mesure du Stade agrandie. Dodwel même, qui a traité cette matiére dans une sçavante dissertation contenue au prémier volume de l'édition des Géographes Grecs par Hudson, ne paroît point douter que les Grecs modernes n'ayent mutilé la mesure du Mille de la moitié d'un Stade, & il en recherche curieusement le principe; on peut y avoir recours. En composant un Mille de 7 Stades seulement, selon la définition d'Hesychius, ce Mille sera à l'égard du Mille Romain à peu près comme 86 est à 75, ce qui approche beaucoup de l'évaluation du Mille de Turquie alléguée ci-dessus. Moyse de Chorene, auteur Arménien du cinquiéme siécle, qui a joint à son

Histoire un abregé de Géographie, évalue le Mille sur le même pied de 7 Stades (ou *Vetavans*, qui est le terme Arménien) ce qui marque assez que tel est l'usage établi dans l'Orient. J'ai entre les mains une Carte de la Propontide ou Mer de Marmara, dressée sur les lieux même & dans un grand détail, qui m'a paru devoir servir à fixer la mesure itinéraire dont il s'agit. J'ai vérifié l'Echelle de cette Carte, non-seulement par plusieurs distances prises sur les anciennes Voies Romaines (spécialement par celle de Constantinople à *Rhædestus* ou Rodosto, dans laquelle les Romains comptoient au plus 92 Milles) mais encore par la différence des Latitudes observées aux Dardanelles & à Constantinople. Par cette vérification, les Milles de cette Echelle, qui y sont nommés *Lieues marines des Turcs*, sont évalués sur le pied de 90 pour 75 Milles Romains. Ainsi, ils ne vont pas même à sept des Stades, dont les huit équivaloient un Mille Romain. Je suis redevable de la Carte que je viens de

citer à M. le Marquis d'Antin, Vice-Amiral de France, qui m'a communiqué ce morceau, & plusieurs autres encore de la même espéce, avec une bonté qui m'oblige d'en rendre ce témoignage public.

Le racourcissement du Mille dans l'usage que les Grecs en ont fait, paroît sensiblement dans la mesure de l'Isthme de Corinthe. Sa largeur selon Strabon (liv. 8) est de 40 Stades. Ce nombre de Stades revient à 5 Milles Romains, selon la correspondance la plus commune de huit Stades pour un Mille; & en effet Pline (liv. 4) dit que les Golfes Corinthiaque & Saronique, qui resserrent l'Isthme, sont *in quinque M. Passuum intervallo*. Cependant, les Grecs dans les tems postérieurs ont compté 6 Milles dans le même espace, donnant même le nom d'*Hexa-milion* au mur ou retranchement, qu'Emmanuel Empereur de Constantinople, fit élever en 1413 d'une Mer à l'autre, pour fermer aux Turcs le passage de l'Isthme, & qui ayant été ruiné par Amurat II, fut rétabli par les

Vénitiens en 1463. En composant le Mille Grec de 7 Stades, les 40 Stades font réellement 6 Milles moins un quart. Si même on fait entrer les 6 Milles bien complets dans le nombre de 40 Stades, ces Milles seront exactement dans la proportion qui vient d'être donnée, & les 90 Milles Grecs se trouveront contenus dans le nombre de 600 Stades, qui ne valent que 75 Milles Romains. Par l'usage que j'ai fait du *Portolanos* des Grecs modernes, en appliquant les distances qui y sont marquées à plusieurs espaces connus sur les côtes de la Grece, & autres endroits fréquentés par les Grecs qui naviguent, j'ai été convaincu que les Milles employés dans ces distances devoient être estimés plus courts que les Milles Romains.

Il y a donc toute apparence, que la variété qui paroît ici dans le Mille ne vient point de la mesure particuliére du Stade. Cependant, comme nous avons précédemment distingué deux différens Stades; je ne puis m'empêcher de dire quelque chose d'un Sta-

de, dont l'eſpece paroît tout autrement différente, & qui doit encore moins être confondu avec les Stades que nous avons définis. Ariſtote nous fournit en quelque maniére la meſure de ce Stade, lorſqu'il dit dans ſon Traité du Ciel (liv. 2, ch. 14) que les Mathématiciens qui ont eſſayé de prendre la meſure de la circonférence de la Terre, l'ont donnée ſur le pied de quatre cent milleStades. Cette ſomme fournit 1111 Stades & un neuviéme pour chaque Degré; & comme l'a remarqué M. Eiſenſchmid, dans ſon écrit *de Figurâ Telluris*, il ſemble qu'Ariſtote ait emprunté cette meſure d'Anaximandre Miléſien, diſciple de Thalès, & qui le prémier ſelon Agathémer, eſſaya de repréſenter le Globe de la Terre ſur une Carte, & tenta même d'en prendre la meſure, comme on l'infére de Diogene Laërce, dans la vie de ce Philoſophe.

On voit au prémier coup d'œil, que le Stade dont il s'agit ne différe auſſi conſidérablement du Stade le plus ordinaire, qu'à raiſon de la dif-

férence qu'on a mise dans tous les tems entre le Pas commun & le Pas Géométrique, le prémier n'étant que la moitié de l'autre, & n'étant estimé que deux Pieds & demi. Il est même à présumer, que l'idée simple du Pas commun est plus ancienne que la définition composée du Pas Géométrique. On distinguoit chez les Romains le Pas commun par les termes de *Gressus* ou de *Gradus*, qui y étoient attachés : *Gradus*, dit Frontin *(de Agrorum qualitate) habet Pedes II. S.* A ces termes Latins répond en Grec celui de Βῆμα, qui vient du verbe Βαίνω, *incedo*, & sur lequel étoit formé celui de Βηματίζω, qu'Hesychius nous apprend avoir été propre aux Macédoniens, & dont il nous donne cette explication : τὸ τοῖς ποσὶ μετρέω, *propriis pedibus metior.* Quelques auteurs ont mal-à-propos appliqué le terme de Pas à celui d'Ὀργυιὰ, Orgye, à moins qu'on ne mette entre Βῆμα & Ὀργυιὰ une distinction pareille à celle qui est établie entre le Pas commun & le Pas Géométrique.

métrique. Les Anciens ont entendu par Orgye la longueur donnée du bout d'une main à l'autre en étendant les bras. Hesychius & Pollux la définissent ainsi, & Suidas s'en explique en ces termes : τὸ μετὰ τῶν ἰδίων χειρῶν μέτρον, *inter manus* (*expassas*) *mensura*. Hérodote a évalué l'Orgye à 6 Pieds : Pline la suppose de 10, lorsqu'il traduit (liv. 16, ch. 40) par *centum-triginta Pedes*, une longueur que Théophraste (liv. 5, ch. 9.) marque de τρις-καὶ-δεκ-ὀργυιῶν, ou de 13 Orgyes. Xénophon (*Apomnêmon. vel Memorabilium* liv. 2.) fait bien voir que le Pas ordinaire, & dans le sens que les Grecs l'ont entendu, ne doit point être confondu avec l'Orgye, puisque, dit-il, une étendue plus grande que le Pas, donnée par l'extension des bras, ne fait pas même toute la longueur de l'Orgye.

Si donc on compose un Stade, non de 100 Orgyes, de 6 Pieds chacune, comme a fait Hérodote, mais de 100 Bêmes (que l'on me permette ce terme) selon la pro-

portion établie entre le Pas commun & le Pas Géométrique, ce Stade ne vaudra que la moitié du Stade ordinaire sur la mesure du Pied Grec, & pour remplir un Degré il faudra plus de 1200 Stades de cette espece. Cette évaluation s'écarte d'environ un douziéme de celle qui résulte du compte d'Aristote, qui demande que les Stades employés par ce Philosophe prennent plus d'étendue. Or, supposé qu'un aussi grand défaut de convenance, que celui qui paroît ici dans le rapport du nombre des Stades à l'étendue du Degré, ne doive point être attribué à l'insuffisance même ou défectuosité qui a pû se rencontrer dans la mesure de la Terre, que l'on regarde comme l'ouvrage d'Anaximandre, il faut conclure qu'elle procéde de la mesure élémentaire du Pied, qui aura été differente & plus forte que celle du Pied Grec, dont la juste valeur paroît connue. Il seroit avantageux de retrouver cette mesure de Pied : outre que celle du Stade dont il s'agit en doit

dépendre, elle s'étendroit même à la mesure d'Anaximandre, & nous feroit connoître jusqu'à quel point de précision elle peut avoir été portée. J'ai déja remarqué, que ce Pied doit avoir été plus grand que le Pied Grec; cette considération m'a fait jetter les yeux sur le Pied que l'on nomme communément Philétérien, & dont on attribue l'établissement à Philétére, qui s'empara des trésors de Lysimaque, un des successeurs d'Alexandre, & fonda le Royaume de Pergame, qui devint considérable sous les Rois qui le suivirent. Héron dans son Traité des Mesures en droite ligne, nous a laissé la mesure de ce Pied, par la comparaison qu'il en a faite au Pied Romain, qu'il nomme Italique. Le Pied Royal, dit-il, qu'on appelle Philétérien, a 4 Palmes ou 16 Doigts, & le Pied Italique a 13 Doigts & un tiers. Ainsi, en divisant le Doigt par tiers, le prémier de ces deux Pieds contenant 48 tiers de Doigt, est à l'égard du second qui n'en contient que 40, comme 6 est à 5.

Mais ce Pied peut-il être censé particulier à Philétére, ce prince doit-il en être regardé comme l'inventeur, s'il est vrai que la mesure qu'il comportoit lui fût commune avec le Pied Alexandrin, dont l'usage étoit établi en Egypte sous la domination des Ptolémées, laquelle a commencé, comme tout le monde sçait, avant la fondation du Royaume de Pergame. M. Eisenschmid, dans la discussion de la mesure de la Terre, prise dans l'étendue de l'Egypte par Eratosthene Bibliothécaire d'Alexandrie, fait voir que le Pied Alexandrin étoit au Pied Romain dans la même proportion que nous trouvons le Pied Philétérien, & précisément comme 6 est à 5. Or, le Pied Alexandrin & Philétérien étant le même, ces deux différentes dénominations ne lui sont pas plus propres l'une que l'autre: cette mesure de Pied doit avoir été commune & générale aux princes Macédoniens, qui partagerent entr'eux l'Empire d'Alexandre leur maître. Donc ce Pied sera réputé Ma-

cédonien, il pourroit être appellé de ce nom-là ; & il y a tout lieu de présumer qu'Aristote, Précepteur d'Alexandre, n'en a point employé d'autre dans la combinaison de la mesure de la Terre qu'il nous a donnée.

A des présomptions aussi bien fondées joignons le calcul. Par la proportion qui nous est donnée par Héron, entre le Pied Romain & le Pied Macédonien, le prémier étant évalué 1306 parties ou dixiémes de Ligne du Pied de Paris, le second qui doit avoir de surplus le cinquiéme de cette somme, se trouve évalué à 1567 des mêmes parties, qui reviennent à 13 de nos Pouces & 7 dixiémes de Ligne. Si sur une pareille mesure de Pied, on vouloit composer un Stade du même nombre de Pieds que le Stade ordinaire, ou de 600 Pieds, ce Stade monteroit à 653 Pieds François, moins 1 Pouce, ou 108 Toises & près de 5 Pieds. Conséquemment, il ne faudroit que 525 de ces Stades pour remplir l'étendue

du Degré, ſelon la meſure qui en a été priſe en France. Par-là il eſt évident, qu'une pareille meſure de Stade ne ſçauroit convenir à la meſure donnée par Ariſtote. Mais, eu égard à la diſtinction qu'on doit mettre entre le Bême & l'Orgye, diſtinction analogue à celle qui a toujours exiſté entre le Pas commun & le Pas Géométrique; ſi on réduit le Stade dont il s'agit à 300 des Pieds qui ont ſervi d'élément à ſa compoſition, on aura 1050 Stades dans l'étendue du Degré, & ce compte ſe rencontre à environ un dix-neuviéme près, avec la meſure telle qu'on préſume qu'Anaximandre l'a priſe & eſtimée. Ce dix-neuviéme ne vaut guéres que trois minutes ſur un Degré du Méridien; & ſeroit-il fort ſurprenant que du tems d'Anaximandre, où l'Aſtronomie étoit encore très imparfaite, & deſtituée des moyens qui y mettent aujourd'hui de la préciſion, on ſe fût trompé de trois minutes ſur la détermination Aſtronomique de la différence d'un Degré? Pour

fixer ſon jugement ſur ce ſujet, & prendre une opinion convenable des obſervations Aſtronomiques des Anciens, il ſuffit de conſidérer que Ptolémée, qui a dû enchérir ſur tout ce qui l'a précédé, a néanmoins erré de la cinquiéme partie d'un Degré ſur la détermination de Latitude de la ville d'Aléxandrie, c'eſt-à-dire du lieu même d'où ſont ſortis ſes ouvrages d'Aſtronomie & de Géographie.

On demandera peut-être, quelle eſt eſſentiellement la nature de Pied qui ſert d'élément au Stade dont nous traitons. Je réponds, que quoique ce Pied ſoit diviſé par Héron en parties qui compoſent le Pied, toutefois, puiſqu'il ſurpaſſe la proportion ordinaire de Pied, & ſpécialement celle du Pied Grec, bien qu'il fût formé ſur l'idée du pied naturel d'Hercule; il eſt probable que ce Pied n'eſt point à proprement parler un Pied, mais une eſpece de Coudée. Et de fait, il eſt aſſez exactement dans le rapport de la Coudée au Pied, avec la meſure du Pied naturel, que nous avons

donnée avant qu'il fût question du Stade qui fait actuellement notre objet de discussion. Car, cette mesure du Pied naturel étant, comme on l'a vû ci-dessus, évaluée à 1088 parties du Pied de Paris, la Coudée relative à ce Pied, ne montera qu'à 1632 des mêmes parties, ce qui ne s'écarte pas de l'évaluation qui a été faite de la mesure élémentaire dont il s'agit, autant que l'on peut remarquer que les diverses mesures de Pied sont communément écartées les unes des autres.

Quant à l'espece particuliére de Stade dont on vient de faire l'analyse, & que j'évalue à 54 Toises 2 Pieds 5 Pouces, il ne faut pas douter qu'il n'ait servi dans la mesure des marches d'Aléxandre, aux ingénieurs Bœton & Diognete, cités l'un & l'autre par Pline, & dont le prémier, au rapport d'Athénée (liv. 10) avoit dressé un écrit intitulé Σταθμοὶ τῆς Ἀλεξάνδρου πορείας, *Stathmi (sive Castrametationes) Expeditionis Alexandri.* Strabon (liv. 2 & 11.) & Pline (liv. 6) nous ont laissé le précis de ces marches;

marches ; & Strabon convient en avoir emprunté les mesures d'Eratosthene, lequel attaché à un des successeurs d'Aléxandre, étoit fort à portée de bien connoître ces mesures, & avoit même copié dans ses écrits, comme on l'apprend de Marcien d'Héraclée (*Epitome Artemidori*) le livre que Timosthene, gouverneur du second Ptolémée, avoit composé des dimensions de la Terre par Stades, σαδιασμῶν ἐπιδρομήν, dont Estienne de Byzance fait aussi mention. Mais, il est à remarquer que Pline, en donnant les mesures en question, non en Stades, mais en Milles, a cru vraisemblablement qu'il suffisoit pour cela de réduire le nombre des Stades à la huitiéme partie, selon la proportion ordinaire & usitée de son tems entre huit Stades & un Mille ; sans avoir égard à une espece particuliére de Stade, & peut-être sans la connoître. Ajoutons à cette mesure des marches d'Aléxandre, que Nearque & Onésicrite, qui ramenerent la flotte de ce conquérant le long de la côte de Perse, de-

puis les bouches du fleuve Indus jusqu'à celles du Tigre & de l'Euphrate, n'auront point eu d'autre mesure de Stade dans la composition de leur Journal de navigation, qu'Arrien nous a conservé. Il y a toute apparence, que c'est du même Stade qu'il faut mesurer l'enceinte de quelques Villes de l'Antiquité, comme de Ninive, Babylone, Palibothra, & de Carthage même. Il en faut faire le même usage à l'égard du Lac Mœris; sans quoi l'étendue de ces Villes, & l'espace de ce Lac creusé de main d'homme, tiennent du merveilleux, & passent toute croyance.

J'ai remarqué que cette mesure de Stade se vérifioit en quelque maniére sur le terrain, par une distance qu'Hérodote (dans Euterpe) nous donne de 1500 Stades de compte fait & bien juste (comme il l'observe) depuis la côte d'Egypte jusqu'à Héliopolis en montant dans le pays. Le grand abord de l'Egypte étoit aux deux principales bouches du Nil, selon qu'elles existoient dans l'Antiquité, celle de Canope & celle de Pé-

Iuse : la prémiére étoit même plus convenable aux Grecs que la seconde. Or l'intervalle de Canope à Héliopolis peut être combiné, non-seulement sur diverses distances données en mesures connues (sans avoir égard à celle que fournit Hérodote) mais encore sur la détermination Astronomique d'Aléxandrie & du Caire, lieux voisins de ceux dont nous parlons. Car d'Aléxandrie à Canope, Strabon (liv. 17) compte 120 Stades, qui reviennent à 15 Milles sur le pied ordinaire de 8 Stades par chaque Mille, ou à 12 seulement sur le pied de 10. Cette derniére maniére d'évaluer ce nombre de Stades fait précisément la distance que Pline (liv. 5.) met entre la Bouche Canopique du Nil & la ville d'Aléxandrie. Cette Bouche qu'on nomme aujourd'hui *Maadié* ou passage, sur la route d'Aléxandrie à la ville de Rascid ou Rosset, située sur l'ancienne branche Bolbitine, gît à l'égard d'Aléxandrie, suivant plusieurs Cartes particuliéres de la côte comprise dans cet intervalle, à l'Est &

quelques degrés vers le Nord. Quant à Héliopolis, dont on reconnoît l'emplacement à une petite diſtance du Caire entre le Nord & l'Eſt, on peut dire que ſa poſition ſera à peu près à la même ouverture de compas à l'égard de Canope, que le Caire même. Que l'on combine enſuite la diſtance de Canope à Héliopolis, ſur la différence d'un degré & environ neuf minutes en Latitude, que les obſervations de M. Chazelles donnent entre les Paralleles du Caire & d'Aléxandrie; & ſur un degré & environ deux tiers de Longitude, ſelon la meſure de Degré convenable à ces Paralleles, ſçavoir de 30 à 31 degrés & quelques minutes du Meridien, ſans prendre d'autre hypotheſe que celle de la Terre Sphérique; on trouvera que cette diſtance de Canope à Héliopolis revient à un degré & environ 25 minutes d'un grand Cercle. On a vu ci-deſſus, qu'en conſéquence de l'évaluation particuliére qui a été faite du Stade dont il s'agit, il en faut 1050

pour l'étendue du Degré ; partant il doit entrer 17 Stades & demi dans chaque Minute. Multipliez les 85 Minutes par ce nombre de Stades, vous trouverez 1487 Stades & demi, compte peu différent de celui d'Hérodote, & qui doit même être plutôt au-dessous qu'au-dessus, puisqu'il résulte d'une mesure parfaitement directe. J'infére de diverses combinaisons, que la supputation seroit à peu près aussi convenable, à prendre la distance en question de Péluse comme de Canope.

De ce qu'Hérodote fait usage de ce Stade, il s'ensuit que les Macédoniens, auxquels il paroît avoir été propre, n'en sont pas pour cela les inventeurs. Et quoique ce célébre historien donne ailleurs la définition du véritable Stade Grec à 600 Pieds, demême que plusieurs autres écrivains qui ont été cités avec lui ci-dessus, & selon que cette définition étoit établie par les Mathématiciens Grecs ; toutefois il se pouvoit faire, qu'en Asie où il avoit pris naissance, on usât communé-

ment d'un Stade différent, composé simplement de *Bêmes* ou Pas communs, mais sur une mesure plus forte que le vrai Pied Grec, & plus relative à la Coudée qu'au Pied même. Sur quoi il est à observer, que la Coudée a été dans tous les tems, & par préférence au Pied, la mesure d'usage, tant pour les espaces itinéraires que pour les longueurs quelconques, chez les Perses & autres peuples de l'Orient, parmi lesquels les Grecs avoient établi leurs Colonies. Ces Colonies avoient été portées jusqu'en Egypte; & Strabon nous apprend (liv. 17) que les Milésiens (qui étoient voisins, comme chacun sçait, de la ville d'Halicarnasse, la patrie d'Hérodote) fondérent sous le regne de Psammitichus, la ville de Naucratis, située sur la branche occidentale du Nil qui descendoit à Canope.

Quoique la mesure ici discutée paroisse plus ancienne que les conquêtes des Macédoniens, il est toujours vrai de dire, que c'est par eux que l'usage de ce Stade a pris

une grande étendue, & que sa connoissance est devenue plus intéressante dans la Géographie. Les mesures que Strabon & Arrien ont tirées d'Eratosthene, le prémier depuis Thapsacus sur l'Euphrate jusqu'à l'embouchure du Pasi-Tigris d'une part, & jusqu'à l'Indus au travers de la Perse de l'autre; le second depuis l'Indus jusqu'au Gange; m'ont paru correspondre exactement à d'autres combinaisons Géographiques des mêmes espaces, en employant ces mesures sur le pied que le Stade qui y a servi vient d'être évalué. D'où j'ai conclu, non-seulement l'exactitude de ces mesures, mais encore la justesse de l'évaluation du Stade, qui en est inséparable. On doit se faire une idée des mesures dont il est question, bien différente de celle qu'on a communément de la distance des lieux en conséquence d'une estime itinéraire. Ces mesures avoient été prises exactement sur le terrain, & Arrien ne nous laisse aucun lieu d'en douter, lorsque parlant (*in Indicis*) de la

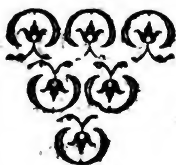
diſtance qu'Eratoſthene a marquée entre l'Indus & le Gange, il dit poſitivement qu'elle avoit été meſurée au cordeau, μεμετρημένον χοίνοισι, le long d'un grand chemin royal, ὁδὸν βασιληίην, qui s'étendoit d'un fleuve à l'autre. Si une pareille circonſtance ſemble avoir pour nous quelque choſe d'extraordinaire, elle n'a point dû ſurprendre un écrivain Romain comme étoit Arrien, accoutumé à voir les grandes Voies meſurées actuellement dans toute la vaſte étendue de la domination Romaine. Il y a encore cette remarque à faire, qu'il eſt à préſumer que dans la maniére dont ces meſures de diſtance nous ſont données, on a cherché à les réduire à la ligne droite. Car, Strabon (liv. 2) nous apprend, que le même Eratoſthene, ſur les différentes meſures particuliéres qui avoient été priſes depuis le paſſage de l'Euphrate à Thapſacus juſqu'aux Portes Caſpiennes, avoit combiné que la diſtance en droiture, au lieu de 12700 Stades que l'on avoit compté en dé-

tail, ne devoit être eſtimée que ſur le pied de 10000. Or, il réſulte naturellement de ces obſervations, que c'eſt avec quelque préciſion qu'on peut juger de la convenance ou du rapport que ces meſures de diſtance paroitront avoir avec les autres combinaiſons Géographiques qui correſpondent aux mêmes eſpaces. Il faut même que l'on convienne, que ces meſures étant bien diſcutées, ſont d'une nature à fixer l'étendue des eſpaces d'une maniére poſitive. Du-moins eſt-il manifeſte, qu'en les employant dans toute leur portée en droite ligne, & ſur une évaluation de Stade plus forte de plus d'un dix-neuviéme que celle qui ſe déduit du compte d'Ariſtote, on ne court point le riſque de trop reſſerrer les pays dont l'étendue ſe trouve aſſujettie par ces meſures, quoique dans les Cartes on ait juſqu'à préſent donné à ces pays une étendue encore plus conſidérable. Cependant, la convenance que j'ai remarquée dans les meſures en queſtion, ſoit en général, ſoit en prenant chaque diſtance

en particulier, m'a fait d'autant plus d'impreſſion, que j'avouerai ingénuement qu'elle ne m'a été bien connue qu'après coup ; je veux dire dans un tems, où les principes de l'évaluation du Stade employé dans ces meſures, & dont cette convenance doit dépendre, étoient à mon égard une choſe déja reconnue, & pour ainſi dire établie; n'ayant eu occaſion de combiner rigidement ces anciennes meſures par quelque travail ſpécial, qu'en dreſſant tout récemment une Carte de l'Empire des Perſes, pour l'Hiſtoire ancienne dont le Public eſt redevable à M. Rollin.

Au-reſte, quoique l'eſpece particuliére de Stade dont on vient de traiter en dernier lieu, ne paroiſſe pas faire partie de notre ſujet; néanmoins il étoit important de faire connoître toute la différence qu'on doit y mettre avec les autres Stades, dont la diſcuſſion entre indiſpenſablement dans celle des meſures itinéraires en uſage parmi les Romains. Pour connoître toute l'étendue de l'uſage que les Romains ont fait du Stade, il ſuf-

fit de consulter l'Itinéraire Maritime, qui est un ouvrage Romain, où une grande partie des distances est donnée, non en Milles, mais en Stades; ce qui ne se trouve point borné aux côtes de la Grece ou de l'Italie, mais s'étend jusques dans l'Ocean, & à la côte Septentrionale de notre Gaule; puisque le trajet du port de *Gesoriacum* à celui de *Ritupis* dans la Grande-Bretagne, est marqué par Stades dans cet Itinéraire. (Surita, édit. de Cologne, p. 114.) Après avoir ainsi traité des mesures itinéraires des Romains, il nous reste à parler de la Lieue Gauloise.





NOs anciens Gaulois ont eu cela de commun avec les principales Nations du Monde, & les plus civilisées, d'avoir une Mesure itinéraire propre & particuliére. Car, de même que les Grecs comptoient les distances par Stades, les Romains par Milles, les Egyptiens par Schœnes, les Perses par Parasanges; de même aussi les Gaulois comptoient par Lieues. S. Jerôme s'explique ainsi (dans son Commentaire sur Joël, ch. 3.) *Nec mirum si una-quæque gens certa viarum spatia suis appellet nominibus, cùm & Latini Mille-passus vocent, & Galli Leucas.* On lit dans Hésychius; Λεύγη, μέτρον τι Γαλακ]ικὸν: la Lieue est une mesure Gauloise. Paul-Diacre, (suite d'Eutrope, liv. 15) mesurant l'étendue des Champs Catalauniques, où les Romains & les François combattirent Attila, y employe les Lieues, & ajoute; *Ut Gallis mos est*, selon l'usage particulier des Gaulois. Les plus anciens auteurs qui ont parlé de cette mesure itinéraire, l'ont appellée

Leuca ou *Leuga*, ce qui est conforme aux Inscriptions qu'on a trouvées sur plusieurs Colomnes milliaires dans l'étendue de la France, & qui portent LEUC. ou LEUG. Dans la suite, & par dépravation, on a écrit *Leuva* ou *Lewa*, *Levia*, & même *Lega*; & il est à remarquer que dans quelques provinces méridionales du Royaume, où le langage vulgaire a conservé plus de ressemblance avec le Romain que dans les autres, on dit encore *Legue*.

La Lieue des Gaulois avoit une étendue fixe & déterminée, que divers auteurs concourent à nous donner. Jornandès (dans son Hist. des Goths, ch. 36) *Leuga Gallica*, dit-il, *mille & quingentorum Passuum quantitate metitur*. Un ancien auteur qui a écrit de l'Arpentage : *Milliarius & dimidius apud Gallos Lewam facit, habentem Passus mille quingentos*. L'auteur de la Vie de S. Rémacle, ch. 20 : *Dicitur autem Leuca apud Gallos spatium mille quingentorum Passuum, id est duodecim Stadiorum*. Ammian-Marcellin fournit la même définition, quand

il dit (liv. 16) que 14 Lieues reviennent à 21 mille Pas : *Quarta Leuca significatur & decima, id est, unum & viginti millia Passuum.* Ainsi, il y a tout lieu de penser avec Cellarius (*Geogr. antiq.* tom. 1, p. 60) que si on lit dans Isidore (*Origin.* liv. 15) *Leuca finitur Passibus quingentis*, ce n'est que parce que le nombre de mille y manque par omission.

Puis donc que la Lieue Gauloise valoit 1500 Pas Romains, ou un Mille & demi, & que l'évaluation de ce Mille est de 755 Toises & demie, la longueur de la Lieue Gauloise nous est donnée de 1133 Toises 1 Pied & demi. Remarquons au surplus, que cette Lieue se rapportant à 12 Stades, conformément à ce qu'on lit dans la Vie de S. Remacle, elle revient au *Dolichos* des Grecs, en-tant qu'il étoit composé du même nombre de Stades, selon la définition qu'Héron en a laissée.

Cette évaluation de la Lieue Gauloise est d'autant plus importante, que c'est par elle qu'il faut mesurer toutes les distances dans l'étendue

de la Gaule, si on excepte la seule province Narbonnoise. Il est bien vrai que les Romains, en se rendant les maîtres du Monde, & en joignant les diverses parties de leur vaste Empire par de grandes Voies militaires, où les distances étoient mesurées par Milles, ont porté par tout la mesure du Mille qui leur étoit particuliére. Elle a passé d'Italie en Espagne par la province Narbonnoise; & Polybe ne nous laisse pas lieu d'en douter lorsqu'il dit, que les distances ont été marquées sur la route qui y conduisoit, de huit en huit Stades, comme nous avons déja eu occasion de le rapporter. Il en a été de même pour la Grece; & sans chercher à accumuler les preuves, il suffit de citer Strabon (liv. 7), qui parlant de la Voie Egnatienne qui traversoit la Macédoine & la Thrace, dit positivement qu'elle est divisée de Mille en Mille par des Pierres ou Colomnes milliaires: d'ailleurs, comme il évalue le nombre de 535 Milles mesurés sur cette route par 4280 Stades, il fait assez connoître

qu'il parle de Milles Romains, puiſque le nombre des Stades n'eſt autre choſe que celui des Milles multiplié par huit. Que les Romains ayent encore porté leur Mille en Aſie, en Syrie, en Egypte, en Afrique, c'eſt ce qui devient probable par la diſcuſſion d'une infinité de diſtances. Mais ce détail nous meneroit ſans doute trop loin, & paroîtroit hors d'œuvre. C'eſt aſſez de pouvoir avancer en général, que la meſure du Mille Romain s'eſt établie dans les contrées dont on vient de parler, en même tems qu'elles ont été réduites en provinces.

Nous ne voyons que les Gaulois, qui par une eſpece de complaiſance de la part des vainqueurs, ayent conſervé la meſure itinéraire qui leur étoit propre. La Province proprement dite, ou Narbonnoiſe, n'eſt point compriſe dans cette exception: il eſt conſtant que ſoumiſe beaucoup plutôt que le reſte des Gaules, la meſure du Mille Romain y fut établie, comme on le vérifie par les diſtances des Itinéraires comparées à l'étendue

l'étendue des eſpaces. Mais, à l'égard des Gaules, Celtique ou Lionnoiſe, Belgique, & Aquitanique, il eſt indubitable que les diſtances s'y comptoient par Lieues Gauloiſes, de l'aveu même des Romains. Le témoignage d'Ammian-Marcellin (liv. 15) y eſt formel : parlant de la jonction du Rhône & de la Saône, il ajoute : *Qui locus exordium eſt Galliarum. Exindè non millenis Paſſibus, ſed Leucis, itinera metiuntur.* La Table Théodoſienne ou de Peutinger dit la même choſe ; ce qui n'a pas échappé au docte & judicieux Bergier, qui s'en explique ainſi (Hiſt. des grands Chemins de l'Empire, liv. 3, ch. 38) » La Table de Peutinger eſt naïvement interprétée par ce paſſage » (d'Ammian) ès mots que l'auteur » d'icelle a mis ſur le paſſage du Rhône & de la Saône à Lyon, qui » ſont : *Lugduno caput Galliarum : uſque hîc Legas*; qui ne veulent dire » autre choſe, ſinon que les Lieues » Gauloiſes s'étendent juſques-là ; » mais que paſſant de la Gaule dans » la Provence, on y reprend l'ancien-

» ne maniére d'y mesurer les chemins
» par Milliaires. « En effet, ce passage de la Table n'est point équivoque, & nous dit formellement que toutes les distances qu'elle donne jusqu'à Lion sont en Lieues & non en Milles. Cela se vérifie par l'Itinéraire d'Antonin, où dans la route qui conduisoit de Milan à Boulogne, *ad Gesoriacum*, les distances, à commencer précisément de Lion, & en poursuivant au travers de la Gaule jusqu'au port de Gésoriac, sont marquées par Lieues, en même tems qu'on les a aussi comptées par Milles ; & la proportion entre ces deux diverses mesures est en effet convenable, c'est-à-dire, comme un est à un & demi. Car sans entrer dans le détail de chaque distance en particulier, la somme totale des Lieues est de 337, & celle des Milles de 506. On lit dans le manuscrit de l'Itinéraire d'Antonin qui est dans la Bibliothéque du Roi, que de Vienne (ou de Lion pour parler plus juste) à Reims, *indè Durocortoro, mp. m.* CCCXXXII, *quæ fiunt Leg.* CCXXI. *indè Gesoriaco, mp. m.*

CLXXIIII, *quæ fiunt Leug.* CXVI. C'eſt en vain que Surita veut ſubſtituer ici des Légions à des Leugues ou Lieues; il nous ſuffit d'obſerver que dans la comparaiſon de ces meſures itinéraires, la ſomme des Lieues ſoit conſtamment à celle des Milles, comme le nombre 2 eſt au nombre 3. Mais, ſi c'eſt au paſſage de l'ancienne Province Romaine dans la Lionnoiſe, que l'Itinéraire d'Antonin concourt avec la Table, à marquer la différence établie dans l'uſage entre la Lieue Gauloiſe & le Mille Romain; nous remarquerons qu'il en eſt de même au paſſage de l'Aquitaine dans la même Province, en conſultant l'Itinéraire particulier de Bourdeaux à Jéruſalem. Les diſtances depuis Bourdeaux juſqu'à Toulouſe, y ſont marquées par Lieues, *Leug.* & de là préciſément la maniére d'indiquer les diſtances eſt changée, & marquée par *Mil.* Il faut donc qu'on ſoit prévenu une fois pour toutes, que dans les Itinéraires Romains, les diſtances qui concernent la Gaule ou qui y ſont renfermées, doivent être

prises sur le pied de Lieues, & non comme des Milles ; sans qu'il soit besoin de l'établir ou renouveller, autant de fois qu'il en peut être question dans la discussion du détail des Itinéraires.

Mais, rien n'est plus propre à nous convaincre de l'usage de la Lieue dans les Gaules, à l'exclusion même du Mille, que d'examiner l'étendue réelle & absolue des espaces, qui répondent aux distances données par les Itinéraires : en-sorte que les distances mêmes qui dans l'Itinéraire d'Antonin ne sont pas nommées autrement que par tout ailleurs, c'est-à-dire M. P, paroissent manifestement données, non en Milles, mais en Lieues ; dont la mesure plus forte d'un tiers que l'autre, convient seule aux intervalles ou espaces qui séparent les villes ou mansions spécifiées sur les Voies ou Grands-chemins de notre Gaule. C'est de quoi on trouvera assez d'exemples dans ce Recueil, pour qu'on soit dispensé d'entrer actuellement dans un pareil détail.

Au-reste, je ne vois point qu'on

puiſſe apporter d'autre raiſon de cette préférence de l'ancienne Lieue au Mille Romain, ſinon que nos Gaulois avoient leurs Voies publiques, ſur leſquelles les diſtances étoient apparemment diviſées & marquées par des Pierres, & cela auparavant que les Romains fuſſent entrés dans leur pays, & l'euſſent embelli de ces ouvrages publics de toute eſpece, qui étoient une ſuite de leur domination dans toutes les provinces conquiſes. Que l'uſage de marquer les diſtances par des Pierres fût établi chez les Gaulois, c'eſt ce qu'on peut inférer de la ſignification propre du mot *Leuca*. Cambden, dans ſa deſcription de l'Angleterre (ch. 1) invite nos ſçavans François à tirer cette ſignification du mot Gallois ou Celtique *Leach*, qui ſignifie une Pierre: *Dum Lapides*, dit-il, *ad viarum intervalla ſingulis* 1500 *Paſſibus in Galliâ olim erigerentur, atque* Leuca Gallica (*ut habet Jornandes*) *tot Paſſus contineat, &* Leach *Lapidem Britannicè ſignificet, dixerint eruditi Galli, ſi* Leuca *non indè nomen invenerit*. En effet, de *Leach*

eſt venu *League*, qui ſignifie Lieue chez les Anglois, & ſe prononce à peu près comme *Leugue* ou *Leuga*: & quand les Gaulois, pour déſigner leur meſure itinéraire, ſe ſont ſervi du mot qui dans leur langue veut dire *Pierre*, ils n'ont pas uſé d'un terme plus extraordinaire que ne doit paroître celui de *Lapis* ou *ad Lapidem*, qui étoit ſi uſité chez les Romains pour exprimer la diſtance en Milles. Je ne diſſimule point, qu'il y a des ſçavans qui ont cherché à donner une autre interprétation au terme de *Leuca*; mais je n'en vois point qui ſoit auſſi naturelle que celle qui vient d'être rapportée.

Notre Lieue Françoiſe ne pourroit avoir de rapport à l'ancienne Lieue Gauloiſe, qu'en la doublant. Comme cela ne fournit même que 2260 & quelques Toiſes, il y a bien des provinces en France, où la maniére de compter les diſtances donne plus d'étendue à la Lieue. Mais, j'ai remarqué que le Mille, dont juſqu'ici les Anglois ont fait uſage dans l'eſtimation vulgaire des diſtances, quoi-

qu'il soit appellé Mille, avoit une telle convenance avec la Lieue Gauloise, qu'elle sembloit existante. L'usage de ce Mille paroît fort ancien; & il seroit assez naturel que les prémiers habitans de la Grande-Bretagne, qui selon toutes les apparences étoient d'origine Celtique, n'eussent pas eu d'autre mesure itinéraire que celle qui étoit propre aux Celtes mêmes ou Gaulois; de même que la Religion & le Langage étoient des choses communes entr'eux, ainsi que le docte Cambden l'a bien prouvé.

Le Mille Anglois dont je parle, n'est point celui qu'on évalue sur le pied de 60 au Degré, & dont les Anglois se servent dans les mesures de Mer. C'est encore moins celui dont le Roi Henri VII a fixé l'étendue à 1760 Verges. Cette Verge contient 3 Pieds Anglois. Ainsi, ce Mille est composé de 5280 Pieds. On le suppose divisé en 8 Stades, dont chacun est de 40 Perches, & comme cette Perche est composée de 16 Pieds & demi, le nombre de 320 Perches, qui resulte des 8 Stades, fournit é-

galement 5280 Pieds. On compare communément le Pied Anglois au Pied de Paris comme 15 à 16, & cette proportion devient facile dans le calcul. Cependant, suivant une mesure scrupuleuse d'une Toise Angloise sur notre Toise du Châtelet de Paris, & qui m'a été communiquée par M. de Mairan, la Toise Angloise qui dans la proportion admise ci-devant ne contiendroit que 810 Lignes de notre mesure, en contient 811. Ainsi, le Pied Anglois doit valoir 1351 $\frac{2}{3}$ des 1440 parties du Pied de Paris, ou 11 Pouces 3 Lignes & un sixiéme de Ligne. Partant les 5280 Pieds Anglois reviennent à 4956 Pieds 1 Pouce 4 Lignes, ou 826 Toises & quelque chose de plus.

On voit bien que cette mesure de Mille n'a aucun rapport avec notre Lieue Gauloise. Aussi, quoique plus de deux siécles se soient écoulés depuis que cette mesure a été fixée & prescrite par un Roi d'Angleterre, toutefois il ne paroît pas qu'elle ait été reçûe communément,

&

& qu'elle ait prévalu ſur l'eſtimation vulgaire des diſtances, qu'un uſage de la plus haute antiquité a établi. C'eſt précisément à cette eſtimation que je me ſuis attaché, & pour la bien connoître & l'évaluer avec juſteſſe, je me ſuis ſervi de l'ouvrage de John Ogilby, ſelon qu'il a été donné par John Senex. C'eſt un Itinéraire, où toutes les Routes de l'Angleterre ſont repréſentées avec toutes les circonſtances locales. Ces Routes ont été meſurées de Mille en Mille dans toute leur longueur, ſur la meſure du Mille dont l'étendue a été déterminée par Henri VII, au moyen de quoi la longueur effective du chemin dans chaque diſtance d'une ville à une autre eſt donnée, & on peut en faire la comparaiſon avec l'eſtime vulgaire des mêmes diſtances, qu'on a eu ſoin de marquer auſſi ſur l'Itinéraire.

J'ai combiné dans cet Itinéraire près de 160 diſtances particuliéres, ou tout ce qu'il en contient. Mais, j'en mets à part une vingtaine priſes autour de Londres, où l'éten-

due des Milles vulgaires m'a paru ſenſiblement différente, & plus courte en général que dans le reſte de l'Angleterre. A cela près, j'ai comparé 5117 Milles de l'eſtime vulgaire, à 6916 Milles de meſure conſtante & déterminée. Cette meſure a été évaluée ci-deſſus à 826 Toiſes 1 Pouce 4 Lignes. Partant les 6916 Milles de cette eſpece valent 5712744 Toiſes. Prenez la 5117e partie de cette ſomme, qui ſera la moyenne proportionnelle de tous les Milles communs d'Angleterre, vous aurez 1116 Toiſes & environ 5 Pieds. Or, que s'en faut-il que cette meſure ne tombe préciſément dans celle de la Lieue Gauloiſe? environ 16 Toiſes, qui ſe retrouveroient peut-être dans une meſure plus ſcrupuleuſe & détaillée ſur le terrain même. La convenance paroît bien ſuffiſante pour juſtifier ce que nous avons avancé, que cette Lieue ſubſiſte encore dans le Mille qui eſt d'uſage en Angleterre.

J'ai pouſſé cette évaluation de Mille juſqu'en Ecoſſe, & en combinant les

Cartes particuliéres des provinces de ce Royaume par Timothée Pont & Robert Gordon, j'ai compté ſur un Meridien entre les Paralleles d'Edimbourg & de Dungſby-head, qui eſt la pointe la plus ſeptentrionale de l'Ecoſſe, environ 135 Milles, ſelon l'Echelle de ces Cartes. La différence de Latitude entre ces deux points vaut 2 Degrés 37 Minutes. Car, Edimbourg eſt fixé à 55 Degrés 58 Minutes, & au rapport du Docteur Chamberlain (Etat de la Grande-Bretagne, part. 1, ch. 1.) la pointe de Caith-neſſ ou Dungſby-head eſt par 58 Degrés 35 Minutes. En comparant le nombre des Milles à la graduation, on trouve que 51 Milles font à peu près l'équivalent d'un Degré, ce qui différe très peu d'une ſupputation rigide ſur l'évaluation préciſe de la Lieue Gauloiſe.

Mais, comme il ne ſuffit peut-être pas de mettre en évidence, que la meſure actuellement en uſage dans ce pays eſt conforme à l'étendue de la Lieue Gauloiſe, je crois qu'on peut prouver par le ſecours des an-

ciens écrivains, que cette mesure existoit dans le tems de la domination Romaine. Eutrope (liv. 8, ch. 10.) parlant du *Vallum* que Sévere fit élever dans le nord de la Grande-Bretagne, pour arrêter les courses des Pictes ou Calédoniens, dit que ce rempart s'étendoit *per* XXXII *millia Passum, à mari ad mare.* Victor en a écrit de même, & c'est par une erreur manifeste que Pæanius métaphraste Grec, Eusebe, & Paul-Orose y ont ajouté le nombre de 100. Car une telle étendue ne se rapporte aucunement aux endroits de la Grande-Bretagne, qui comme plus resserrés ont été jugés par les Romains plus convenables à fermer de fortifications que d'autres. Il se rapporteroit encore moins à l'endroit du rempart de Sévere qu'à tout autre, & le rempart d'Hadrien, plus étendu dans sa longueur, n'avoit pourtant que 80 Milles sur le témoignage de Spartien. Quoique le docte Cambden, & plusieurs autres sçavans Anglois, ayent eu à cœur de transporter le rempart de Severe dans l'étendue de l'Angleterre, en-

tre Solwey-Frith & Tin-Mouth, là où il convient de placer celui d'Hadrien ; cependant il faut que l'on avoue, qu'en conséquence de l'étendue prescrite par plusieurs écrivains Romains pour chacun de ces remparts en particulier, celle du rempart de Sévere ne peut quadrer qu'à l'espace resserré *inter Glottam & Bodotriam*, entre les Golfes de Clyd & de Forth en Ecosse. J'ai mesuré sur les Cartes de Timothée Pont, des provinces de Lennox & de Sterling, la trace subsistante de ce rempart ; & depuis Kirk-Patrik sur le Clyd jusqu'à Inner-ewin, j'ai compté à peu près 30 Milles. Ce rempart alloit se terminer à quelques Milles de là, au lieu nommé Pen-Wall (*caput Valli*) & à deux Milles d'Aber-corneth, comme on l'apprend de Gildas & du vénérable Bede. Or, cette mesure donnée en Milles communs du pays par l'Echelle des Cartes que je viens de citer, se rapporte si bien à l'étendue marquée par deux historiens Romains, qu'on ne sçauroit douter qu'ils n'y ayent

employé les mêmes Milles, qui par conséquent étoient dès-lors en usage.

Mais, puisque la Lieue Gauloise étoit la mesure naturelle des distances chez les habitans de la Grande-Bretagne, on demandera sans-doute, si elle a été employée sur les Voies que les Romains y ont construites, comme il est indubitable qu'elle l'étoit dans la Gaule. Je réponds à cela, que l'étude que j'en ai faite m'a appris que non. Ce que j'ai trouvé même de plus singulier, est que la mesure du Mille Romain ne convient pas parfaitement aux distances prises sur les Voies de la Grande-Bretagne, selon que l'Itinéraire d'Antonin nous les donne. Mais il m'a paru, que la mesure du Mille réglé par Henri VII, & qui revient à 826 Toises, y convenoit généralement. Aussi ai-je remarqué, qu'un sçavant Anglois (W. Stuckley) qui a donné une petite Carte de l'Angleterre où les anciennes Voies Romaines sont tracées, a reglé l'Echelle des Milles Romains que porte

ſa Carte, ſur le pied de 70 ou environ pour l'étendue d'un Degré de Latitude. Cette obſervation ſur la longueur du Mille Romain dans la Grande-Bretagne, nous donne tout lieu de croire, que la meſure de Mille qui ſe trouve preſcrite par Henri VII, n'a point été compoſée arbitrairement, & que ce prince n'a fait que ſe conformer à une meſure de plus ancienne date ou la rappeller. Nous ne voyons dans ce Mille aucun rapport avec la Lieue, à laquelle convient auſſi parfaitement qu'on vient de le voir le Mille ordinaire & qui eſt d'uſage en Angleterre: entre les deux meſures itinéraires dont il s'agit, & qui ſont eſſentiellement diverſes, il n'y a que la dénomination de Mille qui ſoit commune, & l'uſage a pû l'appliquer ſans diſtinction à l'une comme à l'autre, bien que du tems des Romains, elle ne fût propre qu'à l'une des deux. On a vû même ci-deſſus qu'un écrivain Romain, Eutrope, quoiqu'il faſſe uſage de la Lieue ancienne plutôt que du Mille, il y

fait néanmoins servir le terme de *millia-Passuum*. Au surplus remarquons, que la qualité de Mille convient précisément à ce Mille qui a été renouvellé par Henri VII. Il tient bien plus du Mille Romain que de toute autre mesure itinéraire. D'ailleurs, sa division en huit Stades, que nous n'avons pas négligé de rapporter ci-dessus, est un indice de l'origine qu'il convient de lui attribuer. Mais, dira-t-on, pourquoi ce Mille ne s'accorde-t-il pas parfaitement avec la mesure précise du Mille Romain? C'est apparemment, que la Grande-Bretagne ayant été réduite en province Romaine beaucoup plus tard que les autres, on a négligé dans la composition de ce Mille d'avoir égard à une mesure exacte du Pied Romain, & qu'on y aura employé une mesure élémentaire un peu plus forte. Notre Pied François donneroit à la longueur du Mille 833 Toises & un tiers, ce qui ne différe pas beaucoup de l'évaluation du Mille d'Henri VII.

On trouve dans le *Monasticum An-*

glicanum (To. I, p. 313.) une définition de la Lieue Angloiſe ſur le pied de 12 Quarentaines, & la Quarentaine compoſée de 40 Perches. Cela fournit 480 Perches pour une Lieue; & il eſt à remarquer, que la proportion entre cette Lieue Angloiſe & le Mille qui a été défini par Henri VII ſur le pied de 320 Perches, ſe trouve juſtement pareille à celle qui étoit entre la Lieue Gauloiſe & le Mille Romain; c'eſt-à-dire que la Lieue excede préciſément d'un tiers de ſa longueur l'étendue du Mille. Or, il ne ſe peut rien de plus convenable à ce que nous avons avancé, que la meſure commune & ancienne des diſtances dans la Grande-Bretagne, n'eſt autre choſe que la Lieue Gauloiſe. Il faut pourtant obſerver, que la définition particuliére de la Perche dont la Quarentaine étoit compoſée, ne paroît pas donnée d'une maniére également convenable. Car ſelon le *Monaſticum* (to. III, p. 15) il doit entrer 20 Pieds dans chaque Perche; *& qualibet Virga. undè Quarentena men-*

furabuntur, *erit* 20. *Pedum*. Mais, cela donneroit à la Lieue ou au Mille commun d'Angleterre plus d'étendue, que son évaluation effective & calculée ci-dessus ne comporte. D'ailleurs, Spelman dans son Glossaire, article *Quarentena*, cite *librum manuscriptum Crabhusiæ*, où il est dit: *que checun Perche conteynt seize Pés d'home de graunt estature*. Suivant cette derniére définition de la Perche, la Lieue Angloise comprend seulement 7680 Pieds, qui sur la mesure du Pied Anglois réduit au Pied de Paris, reviennent à environ 1200 Toises, ce qui ne s'écarte pas beaucoup de l'évaluation de la Lieue Gauloise, déduite rigoureusement de la valeur particuliére du Mille Romain. On observera même, que l'excédent qui se trouve dans cette évaluation, est précisément ce que le Mille d'Henri VII contient de plus que le véritable Mille Romain.

Si l'on recherche toutes les mesures itinéraires qui soient en quelque rapport avec la Lieue Gauloise, on

peut dire que le Mille dont on fait uſage dans le Pied-mont s'y rapporte par l'étendue. On évalue communément ce Mille ſur le pied de 50 au Degré, & il eſt conſtant que ſur cette évaluation il y a une grande convenance entre ce Mille & la Lieue dont il eſt queſtion. Cependant, on ne peut pas dire que le Mille de Pied-mont ſoit une ſuite ou continuation d'uſage de la Lieue Gauloiſe, de même qu'on eſt bien fondé à le dire du Mille commun de la Grande-Bretagne. Il y a dans la Lombardie une eſpece de Pied, ou plutôt une Coudée, dont la meſure employée en qualité de Pied, donne effectivement la meſure du Mille conforme à la Lieue Gauloiſe. Ce Pied, qui ſe nomme vulgairement *Pied Liprand* ou *Aliprand*, doit ſon établiſſement à Luitprand, Roi des Lombards, mort avant le milieu du huitiéme ſiécle. Ce Prince avoit le Pied d'une longueur extraordinaire & diſproportionnée. Une ancienne Chronique de la Novaleſe en Pied-mont en parle ainſi : *Qui*

tantæ longitudinis fertur Pedes habuisse; ut ad Cubitum humanum metirentur. La même Chronique ajoute: *horum verò Pedum mensura pro consuetudine inter Longobardos tenetur in metiendis arvis usque in præsentem diem.* Le P. Mabillon dans son voyage d'Italie (p. 177.) remarque que la mesure de ce Pied est encore employée actuellement dans l'arpentage des terres, *in totâ Insubriâ*, dans tout le Milanez. Il surpasse le Pied de Paris, selon ce sçavant Bénédictin, d'un tiers de la longueur de ce Pied, c'est-à-dire qu'il revient à 16 Pouces mesure Françoise. Cette mesure du Pied Lombard, qui est bien rendue par le terme de Coudée dans la Chronique que l'on vient de citer, ne differe dans cette évaluation (qu'on n'a peut-être pas eu intention de donner jusqu'au scrupule) que de 3 Lignes & 8 à 9 dixiémes de Ligne de la mesure de la Coudée composée sur le Pied Romain. Et il est clair, que si l'on compose l'étendue d'un Mille sur une pareille mesure, qui est vraiment une Cou-

dée & non un Pied, ce Mille vaudra comme la Lieue Gauloiſe, un Mille & demi ou 1500 Pas Romains. Le Pied de Luitprand ou Liprand eſt en uſage à Turin, d'où vient que le P. Riccioli (*Geogr. reform.* liv. 2, p. 46.) a écrit, *Taurinenſis Pes, dictus Pes Liprandus.* Mais, la meſure qu'il en donne à un Pied Romain & 53 centiémes de Pouce, ne quadre point à l'idée qu'on a du Pied Liprand comme d'une Coudée. On compte de Turin à Verceil 33 Milles de Pied-mont, & j'ai ſupputé que la diſtance peut rouler ſur environ 35000 Toiſes, la meſure du chemin ayant été combinée ſur les lieux à ma ſollicitation, par une perſonne qui joint à beaucoup de goût pour les Lettres, le caractére le plus obligeant. Si l'on ajoute quelque choſe à cette ſupputation, pour ce que l'irrégularité du chemin peut emporter, on tombera dans la meſure de la Lieue Gauloiſe ou à peu près.

Au-reſte, on pourra joindre à tout ce que nous avons dit ci-deſ-

ſus touchant la Lieue Gauloiſe, plu-
ſieurs vérifications de ſon étendue, que la diſcuſſion des anciens Itinéraires nous a donné occaſion de faire dans diverſes piéces du préſent Recueil. Cette Lieue a ceſſé d'être en uſage depuis l'établiſſement des François dans la Gaule, & ils lui ont ſubſtitué une meſure itinéraire qui leur étoit propre, comme nous le verrons ci-après. Ce changement néanmoins ne s'eſt pas fait ſi ſubitement, que la Lieue Gauloiſe n'ait encore été émployée long-tems ſous la domination Françoiſe. Je l'ai retrouvée en plus d'un endroit, dans les monumens de notre ancienne hiſtoire : mais je me contenterai de citer un écrit, qui eſt du neuviéme ſiécle bien avancé. C'eſt la tranſlation du corps de Saint Philbert, *ab Herio inſulâ*, de Her-moutier, faite ſous Charles-le-Chauve, lorſque les Normans infeſtoient le Royaume, & particuliérement les lieux voiſins de la Mer. L'auteur de cette piéce, preſent à cette tranſlation, nous marque la diſtance du Monaſ-

tere de *Deas*, nommé aujourd'hui Saint Philbert de Grand-lieu (*de Grandi-Lacu*) au port de Rézai qui est sur la Loire un peu plus bas que les ponts de Nantes : *Portus qui Retiatus dicitur, distans à Monasterio* (*Deas*) *octo Milliariis.* (Voyez la prémiére partie du siécle quatriéme des Actes de l'Ordre de Saint Benoît p. 549.) Or, la distance qui est entre ces lieux revient à quatre de nos Lieues communes, & peut aller à environ 9000 Toises en droiture. Je déduis cette distance des opérations Géométriques de MM. de l'Académie Royale des Sciences, faites sur la Loire & sur les côtes de Bretagne, & de la Carte de ces mêmes côtes levée par ordre du Roi, & combinée avec celle du Diocèse de Nantes du P. Lambilli Jesuite. Que l'on suppute l'étendue de huit Lieues Gauloises, suivant l'évaluation précise que nous en avons faite, on trouvera 9065 Toises. Ajoutons encore cette remarque, que quoique cette distance soit manifestement donnée en Lieues, *Leugis*, cependant on s'est

ici servi pour les exprimer du terme de Milliaire, *Milliariis* : d'où il faut conclure que ces deux termes ont été employés l'un pour l'autre indifféremment ; de-sorte qu'on ne doit point trouver extraordinaire que dans l'Itinéraire, les Lieues de la Gaule soient souvent marquées sans distinction sous le nom de Milles. Supposé même qu'on voulût un exemple du même emploi du terme de Milliaire dans un tems plus voisin de la domination Romaine, on pourroit citer Surius (au 22 Septembre) & une Lettre de Saint Eucher Evêque de Lion, mort vers l'an 454 ; où la distance d'*Agaunum* où de Saint Maurice en Walais, à *Octodurus* ou Martigni, est donnée *octo Milliariis*, quoiqu'il soit question de Lieues dans cette distance. Outre que l'éloignement qui est entre ces deux endroits le demande, les Itinéraires Romains y marquent précisément XII. mille Pas, suivant le rapport du Mille Romain avec la Lieue Gauloise.

Comme la dénomination de Lieue est aujourd'hui commune, & plus

ufitée qu'aucune autre, il ne convient point de terminer ce Traité, sans faire connoître l'analogie qui eft encore entre les diverfes Lieues, & l'ancienne Lieue Gauloife, ou le Mille Romain même, à commencer par notre Lieue Françoife.

Nous avons remarqué ci-deffus, & comme en paffant, que notre Lieue actuelle fait au moins le double de la précédente. Or, nous recueillons de divers endroits, que les anciens Germains, auxquels les François doivent leur origine, avoient une mefure itinéraire nommée *Rafta*, dont l'étendue revenoit à deux Lieues Gauloifes. Saint Jerôme eft le prémier, ce femble, qui ait fait mention de cette Rafte: après avoir dit, que chaque Nation donne un nom particulier à la mefure qui lui eft propre pour marquer les diftances, *unaquæque gens certa viarum fpatia fuis appellat nominibus*; il ajoute, *univerfa Germania Raftas* (*vocat.*) Que la Rafte valût deux Lieues, c'eft de quoi on peut apporter plufieurs témoignages. Dans un ancien Traité des Mefures, pu-

blié par Rigaut, on trouve une évaluation des mesures itinéraires, qui augmente par degrés depuis le Stade jusqu'à la Raste, qu'il définit ainsi : *duæ Leuvæ, sive Milliarii tres, apud Germanos unam Rastam efficiunt.* Béda donne la même définition (*de numeral. division.*) On peut citer encore un Diplome de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, en date de l'an 814, rapporté dans le Corps Diplomatique (to. I. p. 6.) où il est dit : *inter campum & sylvam Leugæ duæ, id est Rasta una.*

Puisqu'il y a tant de rapport entre l'ancienne Raste Germanique & la Lieue Françoise d'aujourd'hui, qui paroissent l'une comme l'autre composées de deux Lieues Gauloises, il en faut conclure que les François n'ont point changé de mesure itinéraire en passant de la Germanie dans le pays qu'ils occupent actuellement, & qu'ils n'ont emprunté des Gaulois parmi lesquels ils se sont établis, que la dénomination de cette mesure. Il est vrai que la Lieue Françoise, dont l'étendue sera prise à la lettre sur la

mesure de deux Lieues Gauloises, ne conviendra pas également dans toutes les parties du Royaume à l'estime vulgaire des distances. Mais, comme nous ne jouissons point de l'avantage qu'avoient les Romains & les Gaulois d'une étendue fixe & déterminée dans la mesure itinéraire, il n'est pas surprenant qu'il se trouve de l'inégalité dans nos Lieues d'une province à une autre; & cette inégalité ne doit point nous empêcher de sentir toute la convenance qu'il y a entre l'ancienne Raste Germanique & notre Lieue commune. Si dans quelques provinces méridionales du Royaume, la Lieue devient sensiblement plus forte que dans ce pays-ci, c'est qu'elle tient plus de la Lieue Espagnole que de la Françoise.

Mais, il est assez singulier, que depuis que l'étendue de la Raste a passé dans notre France, & est devenue propre à la Lieue Françoise, en doublant la Lieue Gauloise qui étoit celle du pays; cette même mesure de Raste ait cessé d'être en usa-

ge chez les peuples de la Germanie, qui lui ont ſubſtitué une meſure de Lieue qui double la Raſte. Cette meſure de Lieue paroît tirer ſon origine du Nord, & de la Scandinavie en particulier, d'où ſont ſortis beaucoup de peuples, dont une partie n'a fait que remplir une eſpece de vuide dans pluſieurs contrées de la Germanie, que les nations qui les habitoient y avoient laiſſé, en ſe portant ſur les provinces de l'Empire Romain en Occident. Les Lieues de la Scandinavie ſont communément évaluées ſur le pied de 12 au Degré, ce qui donne à chacune quatre Lieues Gauloiſes pour le moins, ou deux Raſtes. C'eſt avec des Lieues à peu près de cette eſpece, ou des doubles Raſtes, qu'il faut entendre ce que dit Thurocius, dans ſa Chronique de Hongrie (ch. 2) que la ville de Tuln eſt éloignée de Vienne de 3 Raſtes : *Tulna civitas noſtro ævo Ducatui Auſtriæ ſubjecta eſt, & tres Raſtas diſtat à Viennâ.* Car, quoique la meſure itinéraire ſoit ici nommée Raſte, la véritable diſtance qui eſt

entre les lieux dont il s'agit, vaut en effet & pour le moins, trois grandes Lieues d'Allemagne d'aujourd'hui, ou six Rastes anciennes.

Le nom de Raste n'est plus usité, & on l'a remplacé fort improprement par celui de Mille. On prétend que le terme de *Millu* est déja ancien dans l'usage chez les Teutons ou Germains. Abraham Vander-Myls, dans son *Archæo-logus Teuto*, s'en explique ainsi : *A mille Passibus originariè, sed Germanis quadruplum circiter*. Cette quadruplicité de mesure s'entend plus exactement de notre Lieue Gauloise que du Mille des Romains ; & prise à la lettre, elle justifie pleinement le rapport que nous établissons entre une Lieue Germanique & deux Rastes anciennes. On a trouvé dans un Glossaire manuscrit de Hondius, que *Meil-weges* ou un Mille de chemin contient 60 *Gewendes*, chaque Gewende 60 *Ruthes* ou Verges, chaque Verge 7 Aunes & demie. La Verge est nommée *Ruthe* ou Roue, sur ce qu'on a supposé qu'elle devoit être égale à la circonférence d'une

roue de chariot. Il entre 27000 Aunes dans cette définition du Mille d'Allemagne; mais faute de connoître la mesure d'Aune en question, il semble qu'on ne pourroit donner une évaluation positive de ce Mille. Voici néanmoins ce que l'examen de cette définition de Mille me fournit de particulier. Selon les connoissances qui ont été développées ci-dessus, la Lieue ou le Mille Germanique dont il s'agit, n'est qu'un doublement de l'ancienne Raste, & par le rapport de la Raste avec la Lieue Gauloise, doit revenir à six Milles Romains. Or, il est fort singulier, que conséquemment à l'évaluation du Mille Romain, cette Lieue Germanique contienne le même nombre de Pieds François que la définition rapportée ci-dessus fournit d'Aunes. On y trouve du moins peu de différence : les six Milles Romains, à 755 Toises & demie chacun, reviennent à 4533 Toises, qui produisent 27198 Pieds. Otez 5 à 6 Toises seulement de surabondance dans cette évaluation du Mille Romain,

le nombre sera exactement égal entre les Pieds & les Aunes prétendus, sous le nom desquels celui des Pieds est caché vraisemblablement.

Il est évident que le terme d'Aune est fort impropre, pour une étendue qui ne revient qu'à la longueur d'un Pied. L'Aune, *Ulna*, à proprement parler, est l'étendue qu'il y a depuis la pointe du Coude, nommée Olécrane (*Olenes sivè Ulnæ caput*) jusqu'au bout de la main ou du doigt majeur : c'est ainsi que Julius-Pollux définit cette mesure, d'où vient que l'Aune & la Coudée sont essentiellement une seule & même chose, & que le même Pollux (*Onomasticon*, liv. 2, sect. 140.) s'explique en ces termes : τὸν δὲ πῆχον καὶ ὠλένην καλοῦσιν, *Cubitum verò etiam Ulnam vocant.* La Coudée, selon Vitruve, est la quatriéme partie de la stature de l'homme. En s'attachant à la définition naturelle de l'Aune, sa longueur, selon les proportions d'un homme de stature commune ou ordinaire, ni trop élevée ni trop basse, peut être estimée à peu près 17 Pouces de notre me-

ſure Françoiſe, ou environ un Pied & demi de la meſure Gréque & Romaine, l'une dans l'autre. Ainſi, c'eſt en forçant cette étendue naturelle, qu'on a quelquefois porté la meſure de l'Aune à deux Pieds; & c'eſt même en accouplant deux pareilles meſures, & y comprenant *utramque Vlnam*, que notre Aune Françoiſe paroît avoir été compoſée originairement; de même qu'en doublant le Pas commun ou le Bras, on a compoſé le Pas Géométrique ou la Braſſe. Il eſt vrai, que ce n'eſt pas ſur la meſure de notre Pied d'aujourd'hui, que l'Aune de Paris comporte une meſure de 4 Pieds, puiſqu'elle ne vaut que 3 Pieds 7 Pouces & 7 à 8 Lignes, en combinant l'Aune Merciére & l'Aune Drapiére, qui ne ſont pas exactement de la même longueur. Mais, j'ai remarqué, que cette meſure d'Aune ainſi combinée, & la meſure de 4 Pieds Romains, étoient la même choſe; ſauf environ une Ligne ſur la totalité de l'Aune, en s'aſſujettiſſant rigidement à la meſure du Pied Romain analyſée ci-deſſus.

dessus. Il n'y a rien de surprenant dans cette convenance, si on la regarde comme un vestige de la domination Romaine dans les Gaules; & cette convenance est telle, qu'il n'y a peut-être point de mesure existante qui conserve aussi exactement l'ancienne mesure du Pied Romain. L'Etalon d'Aune, qui est dans le Bureau des Merciers de Paris, porte une inscription, par laquelle il est marqué que cet Etalon a été fait en 1554, sous le regne de Henri II; & peut-être n'a-t-il été porté à 8 Lignes justes au-delà des 43 Pouces, que pour le faire quadrer sans fraction à une division de notre Pied François, & lui donner plus que moins pour le bon Aunage.

S'il est vrai, que la Lieue de Scandinavie ou de Suéde soit fonciérement la mesure de celle qui s'est établie en Allemagne, comme je l'ai avancé ci-dessus; cette Lieue dont on trouve la définition, comme on vient de voir, à 27000 Pieds, doit également être définie à 18000 Aunes, selon le rapport naturel entre le

Pied & l'Aune. C'eſt en effet ſur ce nombre d'Aunes que roule la longueur de la Lieue qui eſt propre aux Suedois. Ils ont, à la vérité, fait monter la meſure de leur Aune à deux de leurs Pieds ; de maniére qu'ayant depuis quelque tems fixé la meſure de la Lieue, pour la rendre égale dans toutes les provinces de la Couronne de Suéde, ils ont porté cette Lieue juſqu'à 36000 de leurs Pieds. Le Pied Suédois revient à 1316 parties du Pied de Paris, ou 10 Pouces 11 Lignes & demie pour le moins. Ainſi, la Lieue de Suéde, ſelon qu'elle ſe trouve fixée aujourd'hui, revient à 32900 Pieds de Paris, ou 5483 Toiſes 2 Pieds ; tellement que pour la meſure d'un Degré évaluée 57060 Toiſes, il ſuffit de 10 de ces Lieues & un peu plus de deux cinquiémes. Mais, il eſt à remarquer, que quoique dans cette fixation récente de la Lieue de Suéde, on ait conſervé le nombre de 18000 Aunes, qui paroît propre & affecté à cette meſure itinéraire, cependant en don-

nant à l'Aune la meſure entiére de deux Pieds Suédois, on ne s'eſt pas attaché ſcrupuleuſement à l'étendue naturelle de cette Lieue, & on l'a ſurpaſſée. Il en ſeroit à peu près de même en France, ſuppoſé qu'on y fixât la Lieue à 2500 Toiſes, ſur le pied de 3000 Pas Géométriques meſurés au Pied de Paris; car on ajouteroit quelque choſe à la meſure originaire & naturelle de notre Lieue, compoſée de deux Lieues Gauloiſes, leſquelles ſelon la juſte définition de leur meſure particuliére, ne fourniſſent enſemble que 2266 Toiſes & demie. La preuve qu'en réglant la meſure actuelle de la Lieue de Suéde, on lui a donné une étendue plus forte qu'elle ne comportoit à l'eſtime dans les tems précédens, c'eſt que dans la Carte que Buræus Sécrétaire d'Etat de Suéde, a donnée il y a un ſiécle, les Lieues de l'Uplande, Suder-mannie, & Weſtmannie, qui compoſent la Suéde propre, & même encore celles de l'Oſtro-Gothie, ſont marquées par l'Echelle ſur le pied de 12 au De-

gré ; celle de Smalande & de Scanie ne sont même estimées que sur le pied de 15. Et quoique M. de l'Isle, dans la Carte qu'il a intitulée des Couronnes du Nord, ait fait mention des 18000 Aunes qui composent la Lieue de Suéde, cependant il a réglé son Echelle de maniére que 12 de ces Lieues entrent dans l'étendue d'un Degré. Or, sur cette estime de la Lieue vulgaire de Suéde ou de Scandinavie, on tombe assez juste dans l'évaluation de la Lieue Germanique sur le pied de deux Rastes ou de six Milles Romains, puisque 12 & demi des Lieues ainsi définies remplissent à peu près la même étendue d'un Degré. Au-reste, par l'établissement de la Lieue de Suéde sur le pied de 10 & deux cinquiémes au Degré, on a rencontré une moyenne proportionnelle entre la mesure propre & ancienne de la Lieue Suédoise ou Germanique, & celle qu'on employoit dans quelques provinces du Royaume de Suéde, reculées vers le couchant & sur la frontiére de Nor-

wege. Car, Buræus définit les Lieues de Westro-Gothie sur le pied de 8 & demi, & celles de Dalé-carlie sur le pied de 7 & un tiers.

Quoi-qu'il en soit, l'Echelle de quelques Cartes particuliéres & manuscrites, levées sur les lieux dans l'étendue des pays appartenans à l'Empereur, m'a fourni une preuve positive de l'estimation que nous faisons ici de la Lieue Germanique. Cette estimation portée à deux Rastes, & qui revient à six Milles Romains, comprend par conséquent le nombre de 30000 Pieds Romains. Or, par l'Echelle de ces Cartes, j'ai trouvé la Lieue Germanique définie à 5000 Orgyes, qui font 30000 Pieds; & il est à remarquer au surplus, qu'il y a un Pied en usage à la Cour Impériale, qui est qualifié de Pied Romain.

Mais, il est bon d'être informé, que nonobstant l'étendue originaire & propre de la Lieue Germanique, selon que nous venons de la rechercher & définir, on a introduit depuis quelque tems dans

la Géographie une définition particuliére du Mille d'Allemagne. Par cette définition, il est composé de 2000 Roues ou Verges, & chaque Verge de 12 Pieds du Rhin. Le Pied du Rhin mesuré sur son étalon à Leyde par M. Picard, contient 1392 parties du Pied de Paris divisé en 1440. M. Eisenschmid fait cette mesure plus courte d'environ deux tiers de partie. En se servant de la mesure de M. Picard, cette Verge appellée Rhinlandique, contient 139 Pouces, ou 11 Pieds 7 Pouces de Paris & 2 Lignes de plus. Le nombre de 2000 Verges de cette espece donne à la Lieue ou au Mille d'Allemagne, 23194 Pieds 5 Pouces 4 Lignes, ou 3865 Toises 4 Pieds & demi, moins 8 Lignes. Cette mesure peut passer pour mitigée, eu égard à la composition naturelle du Mille Germanique sur le pied de deux Rastes: elle surpasse un peu la valeur de cinq Milles Romains, mais elle ne va pas à six. Il paroît qu'elle a été mise en usage par les navigateurs Flamands ou Hol-

landois, qui ont trouvé commode de régler leurs mesures de Mer sur le pied de 15 Milles au Degré, ce qui convient assez juste à cette définition de la Lieue d'Allemagne.

Quoiqu'il ne soit plus question de la Raste, je ne voudrois pas assûrer que ce nom fût totalement aboli, ou détaché de toute mesure itinéraire. Supposé que le mot de *Werst* n'ait pas une signification particuliére dans le langage des Russes (comme cela pourroit être) je le soupçonnerois dérivé de Raste ou Reste, précédé d'un double V, qui dans les Langues du Nord se prononce à peu près comme une F, soit au commencement d'un mot, soit à la fin. Et pour adoucir la prononciation de *Wrest* ou *Frest*, on a pû par une transposition assez usitée dire *Werst*, ce que je ne propose néanmoins que comme une conjecture. Mais, il ne faut pas que la disproportion d'étendue entre la Raste Germanique & le Mille de Russie, soit un obstacle à cette opinion : car elle est encore plus grande entre le Mille

Romain & la Lieue Germanique; à laquelle cependant nous voyons que le terme de Mille est appliqué.

Personne n'ignore que les Espagnols ont adopté le terme de Lieue dans leur mesure des distances. On évalue communément les Lieues d'Espagne sur le pied de 17 & demi au Degré, mais sans en produire de mesure élémentaire ou de composition originaire. Cependant, Gruter nous apprend que cette Lieue est composée de quatre Milles Romains : *Ex columnarum Hispanicarum distantiis* (dit-il, *Inscript. antiq.* p. 156) *compertum est, spatium ab Hispanis Leucam appellatum, non tribus, ut vulgò etiam docti opinantur, sed quatuor Milliaribus, seu Passuum millibus, constare.* Mariana & Resendius ont pensé de même. Le prémier (dans son Traité *de Ponderibus & Mensuris*, ch. 21.) cite un auteur Espagnol, qui compte 60 Milles dans une distance estimée communément 15 Lieues. Le second nous assûre (*Antiq. Lusitanic.* liv. 3) que les

53 Lieues que l'on compte aujourd'hui entre Lisbone & Mérida, répondent à 212 Milles Romains. Il est vrai qu'il y a une loi d'Alphonse Roi de Leon, citée par Surita, dans son préambule au commentaire de l'Itinéraire d'Antonin, qui définit l'étendue de la Lieue à trois *Migéries*. Mais il y a toute apparence, que ces Migéries, dont la définition n'a point été donnée que je sçache, ne sont autre chose que des Milles d'une espece particuliére. Il ne faut pas même chercher l'origine du terme de Migérie ailleurs que dans celui de Milliaire, qui ne demande, si l'on veut, qu'une seule *l* : cette lettre a été supprimée par une négligence de prononciation, l'*i* dont elle étoit suivie étant devenu un *j* consonne, ou *jota* comme disent les Espagnols, qui en ont fait une lettre gutturale, remplacée souvent devant certaines voyelles par un *g*. On trouveroit dans le langage Espagnol beaucoup d'exemples en pareil cas. Il peut suffire d'alléguer le mot de *mujer* ou *muger*, dérivé indubitablement du Latin *mulier*, &

qui en différe de la même maniére précisément dont nous faisons remarquer que Mijérie ou Migérie différe de Miliaire. C'est ainsi que le nom de la ville de Badajoz, qui est dans l'Estrémadure de Castille, est corrompu de Badalioz, comme on le trouve écrit dans les Géographes & Historiens Arabes.

Mais, ce n'est pas assez de connoître le terme de Migérie; il faut encore faire voir que cette mesure de distance n'est autre que le Mille des Arabes, dont les 3 font l'équivalent juste des 4 Milles Romains. La preuve s'en tire de la mesure du Degré de Latitude terrestre, prise par ordre du Calife Al-mamon, dans les plaines de Sinjâr en Mésopotamie, sur le pied de 56 Milles deux tiers. Sans entrer avec précision dans l'inégalité des Degrés du Méridien, causée par l'ellipticité de la Terre de quelque nature qu'elle soit, & en prenant pour la mesure commune du Degré, celle qui résulte en général des opérations faites en France, ou 57060 Toises; il s'ensuit que le Mil-

le Arabique roule sur 1007 Toises. Ainsi, les 3 Milles fourniront 3021 Toises, ce qui correspond précisément à 4 Milles Romains valans 3022 Toises. Il n'est point extraordinaire de trouver le Mille des Arabes employé dans la Lieue d'Espagne, puisque leur nation a dominé plusieurs siécles dans ce pays-là, comme chacun sçait. La mesure d'usage chez les Castillans est la *Vara*, qui est composée de 4 Palmes, ou de 3 Pieds. Le Pied Espagnol a été donné par Greaves, de 920 parties du Pied Anglois divisé en 1000; & en évaluant notre Pied 1068 ou 1069 des mêmes parties, il s'ensuit que le Pied Espagnol revient assez juste à 10 Pouces 4 Lignes du Pied François. Cette évaluation du Pied Espagnol porte un peu plus de longueur, que celle qui se déduit de la combinaison de la Vare avec l'ancien Pied Romain, faite par M. Eisenschmid (*de Pond. & Mens.* p. 97.) Car cette Vare étant comparée à 3676 parties du Pied de Paris, le tiers de cette somme est 1225 parties, ou 10 Pouces 2

Lignes & demie. Il ne paroît pas au-reste, que cette Vare, non plus que le Pied ou le Palme qui la compose, influe dans la mesure de la Lieue Espagnole : mais selon l'étendue qui lui est propre, elle revient à 7000 & environ 100 Vares, ou 12300 Pieds.

Mais, puisque cette Lieue est composée de 3 Milles Arabiques, sur le pied de 56 Milles & deux tiers pour un Degré, il doit entrer près de 19 de ces Lieues dans la même étendue, au lieu de 17 & demi, comme on en décide communément. Il est constant d'ailleurs, que cette évaluation arbitraire de la Lieue dont il s'agit, n'a d'autre fondement que de tenir le milieu, entre la Lieue dont se servent les navigateurs Hollandois à 15 pour un Degré, & la Lieue marine de France & d'Angleterre, qu'on a établie sur le pied de 20.

Quoique la définition qu'on vient de donner de la Lieue d'Espagne soit fondée sur des autorités, cependant il ne faut pas s'imaginer, que son usage dans la maniére d'estimer les distances soit par tout égal & uni-

forme. Il eſt conſtant que la meſure des Lieues paroît plus forte en quelques parties de l'Eſpagne, comme dans les Royaumes d'Andalouſie, où on peut l'évaluer ſur le pied de 5 Milles Romains. On prétend même, que les Eſpagnols font ſouvent uſage dans la navigation de cette eſpece de Lieue, qui roule ſur une eſtime de 15 pour un Degré du Méridien; & le P. Riccioli dans ſa Géographie réformée, cite en-effet divers auteurs, qui composent la Lieue d'Eſpagne de 4 Milles d'Italie, en les évaluant 60 au Degré. Les Portugais ont affecté le nombre de 17 & demi ou 18 Lieues, pour la meſure d'un Degré, dans la navigation. Manoel Pimentel, dans ſon Traité d'Hydrographie intitulé *Arte de navegar*, préfére le compte de 18, comme plus commode dans le calcul, & s'appuye même (p. 4.) du témoignage de deux auteurs, Apiano & Ceſpedès, qui prétendent que le même compte étoit anciennement d'uſage en Eſpagne. En fixant la Lieue ſur le pied de 18 pour un Degré, Pi-

mentel l'évalue à 3522 Brasses, dont il marque que l'usage est établi dans les mesures de navigation, & qui sont composées de 8 Palmes. Pour cette évaluation de la Lieue, il se sert de la mesure du Degré prise par M. Picard, & il compare 40 de ces Palmes à 27 Pieds François, d'où il suit que la mesure du Palme en question revient à 8 Pouces 1 Ligne & deux dixiémes de Ligne de ce Pied. Si en conséquence du rapport qui est établi entre le Palme & le Pied, nous composons un Pied Portugais sur la mesure du Palme, ce Pied reviendra à 10 Pouces 9 Lignes & 6 dixiémes de Ligne de notre Pied. Composons ensuite la Lieue Portugaise de 4000 Pas (comme il est dit de la Lieue d'Espagne en général) ou de 20000 Pieds, sur la mesure de Pied qui vient d'être déduite ; cette Lieue se trouvera de 17916 Pieds François ou de 2986 Toises, ce qui ne differe pas infiniment de l'estimation qui a été faite de la Lieue Espagnole. Ainsi, on peut dire que la Lieue Portu-

gaiſe n'en fait point une particuliére & diſtincte; & en-effet, l'exemple que fournit Reſendius pour nous aider à determiner la meſure qui eſt propre à la Lieue d'Eſpagne, eſt pris dans l'étendue du Portugal même & de la frontiére d'Eſtrémadure.

JE TERMINERAI ce petit Traité par une réflexion qui paroît naître du ſujet, & qu'on ne peut en quelque maniére ſe diſpenſer de faire, quand on a diſcuté l'étendue fixe & déterminée des meſures itinéraires des Anciens, & qu'on a reconnu l'avantage que renferment des meſures ainſi fixées. Car l'incertitude ſur la diſtance des lieux eſt un inconvenient à pluſieurs égards; *incertam fidem facit menſuræ ratio diſcors*, dit Solin (ch. 58.) D'un autre côté, il ſemble que le voyageur qui trouve les eſpaces réglés ſur ſa route, en reçoit une ſorte de ſoulagement, comme l'a remarqué Quintilien (liv. 4, ch. dernier) *facientibus iter, multùm detrahunt fatigationis notata inſcriptis lapidibus ſpatia.*

*

On a donc lieu d'être ſurpris qu'en France, où l'on ſe pique des plus beaux établiſſemens, on n'ait pas ſongé à fixer l'*étendue* des Lieues, & à la rendre *uniforme* dans tout le Royaume. A l'égard de l'étendue, il paroît que la définition naturelle de notre Lieue eſt de 3000 Pas Géométriques, qui ſur la meſure du Pied qui nous eſt propre, reviennent à 2500 Toiſes, dont il eſt aiſé de multiplier le compte. Quant à l'uniformité, il n'y auroit vraiſemblablement qu'un moyen de l'établir, & de faire oublier le compte arbitraire des diſtances, du moins ſur les grandes routes : ce ſeroit de meſurer les eſpaces ſur ces routes, & à l'exemple des Romains & de nos Gaulois même, de les marquer par des Colomnes, non pas ſeulement de Lieue en Lieue, mais au moins de demie-Lieue en demie-Lieue, pour ſe procurer plus de préciſion dans le compte des diſtances, & avoir une fraction de Lieue dans le beſoin. Les grandes réparations qu'on a fai-

tes

tes sur les chemins depuis environ vingt ans, dans toutes les provinces du Royaume, le soin même qu'on prend de les redresser, devroient ce semble conduire à l'exécution d'un pareil dessein.



O

Récapitulation sommaire des principales Mesures discutées dans ce Traité, réduites en Toises du Châtelet de Paris.

MILLE Romain ancien;

755 *Toises* 3 *Pieds.*

Mille Romain moderne;

764 *Toises.*

Stade Grec ordinaire, faisant la huitiéme partie du Mille Romain ancien;

94 *Toises* 2 *Pieds* 8 *Pouces.*

Stade sur le pied de 10 pour un Mille;

75 *Toises* 3 *Pieds* 4 *Pouces.*

Autre Stade Grec ou Macédonien;

54 *Toises* 2 *Pieds* 5 *Pouces.*

Lieue Gauloise, évaluée 1500 Pas Romains, ou Mille commun d'Angleterre;

1133 *Toises* 1 *Pied & demi.*

Mille employé par les Romains dans la Grande-Bretagne, renouvellé par Henri VII Roi d'Angleterre;

826 *Toises.*

Mille de Turquie, & Werſt commun de Ruſſie, ſur le pied de 7 Stades; . . . . 661 *Toiſes.*

Raſte Germanique, ou Lieue commune de France, compoſée de 2 Lieues Gauloiſes.; . . . .
. . . . . . 2266 *Toiſes* 3 *Pieds.*

Lieue Germanique ou de Scandinavie, compoſée de 2 Raſtes;
. . . . 4533 *Toiſes.*

Lieue Françoiſe ſur le pied de 3000 Pas Géométriques; 2500 *Toiſes.*

Mille ou Lieue d'Allemagne, de 2000 Roues ou Verges du Rhin;
3865 *Toiſes* 4 *Pieds & demi.*

Lieue d'Eſpagne, compoſée de 4 Milles Romains, ou de 3 Milles Arabiques, & dont l'étendue convient à la grande Lieue de France; 3022 *Toiſes.*

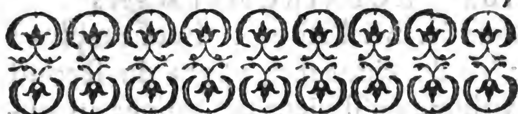
Grande Lieue d'Eſpagne, évaluée 5 Milles Romains;
3777 *Toiſes & demie.*



Différentes mesures de Pied, sur celui de Paris divisé en 1440 parties.

Pied Romain.	1306.
Pied Grec.	1360.
Pied Naturel.	1088.
Pied des Macédoniens.	1567.
Pied de Londres.	1351 $\frac{2}{3}$.
Pied du Rhin.	1392.
Pied Espagnol.	1240.

ECLAIRCISSEMENS GEOGRAPHIQUES SUR L'ANCIENNE GAULE,



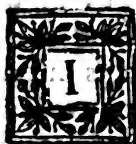
DISSERTATION

SUR

GENABUM,

ANCIENNE VILLE DES PEUPLES CARNUTES;

Avec l'explication des Voies Romaines qui passoient dans l'Orléanois & dans le Berri.



IL SEMBLE qu'on ne devroit plus douter, que le *Genabum* des peuples *Carnutes* ne soit la ville d'Orléans, après les preuves que M. de Valois en a données dans sa Notice des Gaules, & après la sçavante dissertation de M. Lancelot, qui est au VIIIe volume des Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres. Cependant, il se trouve encore des sçavans qui contestent une vérité si solidement

établie. M. l'Abbé le Beuf employe plus de cinquante pages du second volume qu'il vient de donner au public, pour prouver que le *Vellaunodunum* des Commentaires de César eſt le village de Vallan près d'Auxerre, & *Genabum* la ville de Gien.

Comme la réputation de M. l'Abbé le Beuf, juſtement acquiſe par un grand nombre d'ouvrages de Littérature, pourroit obſcurcir les origines de la ville d'Orléans, l'une des grandes & importantes du Royaume; qu'il me ſoit permis d'étendre quelques preuves déja employées par MM. de Valois & Lancelot, & de répondre aux nouvelles difficul és de M. le Beuf, que ces ſçavans n'ont point diſcutées & qu'ils ne pouvoient prévoir. Après avoir rapporté les témoignages des Anciens ſur le *Genabum*, j'examinerai les Itinéraires des Romains, & je ſuivrai en détail les marches de Céſar.

Genabum étoit une ville des peuples *Carnutes*. (*de Bello Gallico*, liv. 7.) *Genabum Carnutum proficiſcitur* : (& liv. 8.) *in oppido Carnutum Genabo caſtra po-*

ſuit.

ſuit. Elle étoit ſituée ſur la Loire, vers le milieu du cours de cette riviére; c'étoit le principal marché & magazin des Carnutes; Strabon (liv 4.) Γήναβον τὸ τῶν Καρνούτων ἐμπορεῖον, κατὰ μέσον πως τὸν πλοῦν συνοικούμενον. Ptolémée donne aux peuples Carnutes deux villes; Αὔτρικον, *Autricum*, la capitale; & Κήναβον, *Cenabum*. L'Itinéraire & la Table Théodoſienne appellent auſſi cette ville *Cenabum*. Il n'eſt pas douteux que *Cenabum* ne ſoit le même que *Genabum*: *Conſtat nimirum*, dit M. de Valois, (*Notit*. p. 73.) *quod Feſtus & Auſonius præter cæteros, ſcribunt, G olim ſuiſſe quod poſteà C & litteram C vice Gammæ ſive G priùs functam eſſe*. C'eſt pourquoi les Cévennes ſont nommées dans les Commentaires, tantôt *Cebenna mons*, tantôt *Gebenna*; & Geneve, que Céſar écrit *Geneva*, eſt nommé *Cenabum* dans l'Itinéraire. Surita prétend même, qu'on doit lire dans les Commentaires *Cenabum Carnutum*, & non *Genabum*: (*Emendat. in Itiner.* édit. de Cologne p. 502.) *Cenabum legendum videtur &c. id oppidum eſt, quod in VII. belli Gallici*

commentario & Hirtiano, perperam Genabum pro Cenabum præfertur; quod miror, viros magni nominis & litteraturæ, qui nobis egregias emendationes ediderunt, non animadvertisse..... Hirtius in commentario Gallico, in oppido Carnutum Cenabo castra ponit: ita enim in vetustis legitur exemplaribus.

Il est évident, que les désignations qu'on trouve chez les Anciens pour *Genabum*, conviennent parfaitement à Orléans. Tout le monde avoue que cette ville est de l'ancien territoire des peuples *Carnutes*; elle est située sur la Loire, & vers le milieu du cours de cette riviére. Sa situation avantageuse, dans un lieu propre à être encore aujourd'hui le magazin de la plus grande partie de la France, l'avoit fait choisir pour être le marché, Ἐμπορεῖον, des peuples *Carnutes*. » La » communication, dit M. Lancelot, » étoit si établie & si nécessaire en» tre Orléans & Chartres, du tems » même des Romains, qu'ils y a» voient fait un chemin public qui » s'est conservé jusqu'à nos jours.... » On le nomme dans le pays le che-

» min de César ; il passe par le village
» de Langelerie ; & du tems de M^e
» Charles du Moulin, on voyoit en-
» core dans la Châtellenie d'Allone,
» des Colonnes Milliaires qui étoient
» sur le chemin : *Antiquissima Castella-
» nia Allonæ in Belsiâ, ad Vetus iter ab
» Aureliis Carnotum, ad quatuor leucas
» Carnotum, ubi Lapides à tempore Ro-
» manorum Milliaria distinguentes erecti
» visuntur.* « Il y a encore dans une distance presque égale d'Orléans & de Chartres, un lieu dont le nom paroît dérivé de sa situation sur cette ancienne Voie ; c'est *Via-bon.*

On ne voit pas comment M. le Beuf peut appliquer à Gien ce que les Anciens ont dit de *Genabum.* Gien est du Diocèse d'Auxerre, que les sçavans pensent avoir fait partie du territoire des anciens Sénonois ; & comme l'étendue des anciens Diocèses répond presque toujours au territoire des anciennes Cités ou des peuples, Gien ayant été renfermé dans le pays des Sénonois, ne sçauroit être le *Genabum* des Chartrains ou *Carnutes* ; & pour nous convaincre

que Gien eſt dans un cas d'exception, il faut alléguer autre choſe que des conjectures. On accordera à M. le Beuf (tome 2, p. 243.) » que Gien » paroît avoir toujours ſuivi pour le » temporel les mêmes Loix que l'Or- » léanois & la Beauce. « Mais, il voudra bien obſerver, que l'extenſion des Coutumes n'a aucun rapport à l'étendue des Diocèſes ou des anciens peuples de la Gaule. Les Coutumes ont plus ou moins d'étendue, ſuivant le degré de puiſſance des Seigneurs particuliers, qui ſe rendirent indépendans à la décadence de la Maiſon de Charlemagne, & qui ſubſtituérent aux anciennes Loix de la nation, chacun dans ſon territoire, les uſages & coutumes qu'ils voulurent établir.

Quand même on accorderoit à M. le Beuf, que Gien étoit anciennement du pays des Carnutes, comment auroit-il pû être l'Εμπορεῖον de ces peuples? » Peut-on croire avec » quelque vrai-ſemblance, dit M. » Lancelot, qu'ils euſſent placé leur » marché, leur dépôt principal, à

» plus de trente lieues de leur Capi-
» tale, y ayant des lieux à moitié
» moins de chemin, plus commo-
» des, dans un pays plus abondant,
» & d'une communication beaucoup
» plus facile pour le commerce &
» pour leurs besoins?

L'analogie prétendue de Gien avec *Genabum* n'est pas évidente. Gien est nommé par les plus anciens écrivains, *Giemus*, *Gaiomus*, *Giomus*, & par d'autres, *Gyanum*, *Gienum*; quel grand rapport ont ces différens noms avec le *Genabum?* » M. de Valois, re-
» marque M. Lancelot, a autant de
» raison de croire, que le surnom de
» Guépins qu'on donne aux Or-
» léanois, peut venir de *Genapini* ou
» *Genabini*, comme les habitans de
» Gien trouvent de la ressemblance
» entre le nom de leur ville & celui
» de *Genabum*.

Examen des Itinéraires.

Les Itinéraires des Romains prouvent encore plus précisément, que la position de *Genabum* ou *Cenabum*

tombe ſur le point d'Orléans. Je ne répéterai point ici ce qui eſt prouvé dans la Diſſertation préliminaire, & ce qui ſe trouvera vérifié bien des fois dans les divers morceaux de ce Recueil, que les nombres de l'Itinéraire & de la Table expriment dans les Gaules Lionnoiſes, non des Milles Romains, mais des Lieues Gauloiſes, dont 50 ſont à peu près ſuffiſantes pour remplir l'étendue d'un degré de Latitude.

L'Itinéraire d'Antonin (p. 83.) ſur la Route d'Autun à Paris, s'exprime ainſi :

Brivodurum
Belca. M. P. XV.
Cenabum. M. P. XXII.
Salioclitam. M. P. XXIIII.
Luteciam. M. P. XXIIII.

La Table de Peutinger donne la même Route avec les diſtances pareilles :

Brivoduro XV. *Belcâ* XXII. *Cenabo* XLVII. *Luteciâ.*

Elle marque auſſi la Route & la diſtance de Tours :

Ceſaroduno LI. *Cenabo.*

On remarquera la convenance qui eſt entre l'Itinéraire & la Table, dans tout l'intervalle de *Brivodurum* juſqu'à Paris. Cet accord nous rend certains qu'il n'y a point d'erreur dans les nombres.

Or, toutes ces diſtances particuliéres, appliquées au local actuel, démontrent que *Cenabum* eſt Orléans.

Brivodurum eſt la ville de Briare, que dans l'hiſtoire des Evêques d'Auxerre on trouve nommée *Brioderum*. & dont le nom a encore été abrégé en *Briodrum*, d'où s'eſt formé celui de Briare.

De *Brivodurum* les Itinéraires conduiſent la Voie Romaine au lieu nommé *Belca*, à la diſtance de XV Lieues Gauloiſes. Ce point tombe près de Saint-Benoît ſur Loire, ſur le territoire de Bouzi, qui conſerve l'analogie avec l'ancien *Belca*.

Les Itinéraires placent enſuite *Cenabum* à XXII Lieues Gauloiſes de *Belca*. Cette diſtance demande pour le moins ce qui s'en trouve entre Bouzi & le centre de la Ville d'Orleans. Mais, il eſt aſſez naturel qu'en

certaines distances, & même en la plupart, le compte numéraire soit un peu plus fort que ce que l'ouverture du compas peut donner sur l'Echelle d'une Carte, qui représente une ligne très directe sur un plan parfaitement horizontal. Car, quoiqu'en général les Voies militaires & publiques des Romains fussent tracées le plus directement qu'il étoit possible; néanmoins cette direction étoit souvent contrariée par les difficultés du terrain, & les plus fameuses Voies Romaines, comprises dans l'étendue même de l'Italie, avoient leurs coudes & détours en certains endroits, comme je l'ai souvent reconnu. D'ailleurs, si l'on veut apporter toute la délicatesse possible dans la considération de ces distances, on peut dire que le *deficit* qui s'y trouvera quelquefois, peut procéder en partie de quelque portion de Mille ou de Lieue, qui aura manqué sur une de ces mesures, dont le nombre est toujours donné complet dans les Itinéraires, quoiqu'il soit à présumer qu'il s'y est

rencontré presque par tout quelque chose de plus ou de moins. Il faut que ces observations deviennent générales, & se renouvellent toutes les fois que la distance des lieux donnée par l'Echelle d'une Carte, ne remplit pas tout-à-fait le compte des distances fourni par les Itinéraires.

Reprenons la suite de la Voie Romaine. De *Genabum*, elle passoit par *Salioclita*, à XXIIII Lieues Gauloises de *Cenabum*, & à pareille distance de *Lutetia*. La Table omet le lieu *Salioclita*, & compte XLVII Lieues Gauloises de *Cenabum* à *Lutetia*, ce qui ne differe, pour ainsi dire, point de l'Itinéraire qui donne XLVIII. La distance qui est entre Orléans & Paris convient à ces nombres, & M. le Beuf n'est point fondé à dire (p. 228) » que M. de Valois parlant d'Orléans » dans sa Notice p. 226. col. 2, élu- » de la difficulté qu'on peut faire sur » ce que l'Itinéraire ne met que 48 » mille Pas de *Cenabum* à Paris. « Il n'y a point ici de matiére à difficulté : Rien de plus convenable pour la distance dont il s'agit, que les XLVIII

Lieues Gauloises qu'on trouve dans l'Itinéraire. Le chemin Romain subsiste encore en partie ; M. de l'Isle l'a exprimé dans sa Carte de l'Orleanois, & il se nomme le *Vieux chemin.* Les XXIIII Lieues Gauloises en partant d'Orléans conduisent au bourg de Saclas près d'Etampes. Saclas est précisément à moitié chemin d'Orléans à Paris, comme *Salioclita* dans l'Itinéraire est marqué à une même distance de *Cenabum* & de *Lutetia.* Ce lieu de Saclas est nommé *Sarclitæ* dans des actes du Roi Dagobert : *Villa Sarclita super fluv. Joina in Pago Stampinse.* Il est évident que *Sarclita* n'est qu'une abbréviation de l'ancien *Salioclita.*

La distance de *Cæsarodunum* à *Cenabum* acheve de démontrer, que la position de *Cenabum* ne peut convenir qu'à la ville d'Orléans. Sa distance à l'égard de Tours convient précisément aux LI Lieues Gauloises qui sont indiquées dans la Table. Le chemin de communication entre ces deux villes n'est point une chose équivoque ou de pure supposition : il existe

encore, & on le diſtingue dans le pays par le nom de *Voie Charriére*. Cette Voie ne ſuit pas le cours de la Loire, qui décrit une eſpece d'arc dans l'intervalle dont il s'agit : elle coupe au travers des terres, & on la voit ſortir de la Forêt de Blois à environ 2800 Toiſes au couchant d'Eté de cette ville. C'eſt par le détail de la Carte du Diocèſe de Blois, que j'ai dreſſée pour feu M. de Caumartin, que j'ai eu connoiſſance de cette Voie.

Ce qu'on vient d'avancer ſur ces diſtances, ſe vérifie par la meſure des eſpaces priſe ſur la Carte qui accompagne cette Diſſertation, & on peut s'y livrer avec confiance. Car la diſtance d'Orléans, avec Paris d'un côté, & avec Tours de l'autre, eſt déduite des opérations Trigonométriques de MM. de l'Académie Royale des Sciences; & quant à la diſtance entre Orléans & Briare, elle eſt établie ſur le toiſé de la Levée de la Loire, fait par ordre du Roi, & réduit en Carte.

Le *Cenabum* ſe trouve donc fixé

à Orléans, par la diſtance reſpective de trois points oppoſés, de Briare, de Paris, & de Tours. On ne peut déſirer en ce genre de faits une démonſtration plus complete.

Ce concours des Itinéraires à établir le *Genabum* au point de la ville d'Orléans, renverſe le ſyſtême de ceux qui cherchent à le fixer à Gien. Cette derniére ville étant éloignée d'Orleans d'environ 30 Lieues Gauloiſes, comment conſerveroit-elle avec Tours, Paris, & Briare, la correſpondance que les Itinéraires nous donnent entre *Genabum* & ces trois villes ? En-effet, Gien eſt éloigné de Tours, non de 51 Lieues Gauloiſes, mais de 70 en ligne directe, & d'environ 80 en tournant par le Nord de la Loire ; de Briare non de 37, mais ſeulement de 4 ; de Paris non de 48, mais d'environ 60 en droite ligne.

M. le Beuf a ſenti qu'il étoit impoſſible de concilier la poſition du *Cenabum* des Itinéraires avec celle de Gien, & pour ſe tirer d'embarras, il imagine (p. 227) une

autre direction de la Voie Romaine, en la faisant passer le long du Loin & de la Seine, en sorte que *Belca* soit au village de Mont-boui, où l'on trouve les vestiges de *la ville de Cran*, qui (selon lui) a conservé le nom de *Belca Carnutum*. De là il conduit le *Cenabum* à Chenou près de Château-Landon, & *Salioclita* à Saily (qu'on écrit Cély) & M. le Beuf prétend que tous ces lieux sont dans les distances convenables.

Après les preuves que j'ai rapportées cidessus, je pourrois laisser sans réponse cette supposition, qui d'une part est purement gratuite, & de l'autre est détruite par les vestiges de la Voie Romaine, qui subsistent dans l'intervalle d'Orléans au *Salioclita* de l'Itinéraire. La direction de la Route, telle que l'imagine M. le Beuf, est insoutenable en elle-même, & par la distance, & à cause de la position des lieux. 1°. Les Itinéraires donnent entre Briare & Paris, 84 ou 85 Lieues Gauloises, & en suivant la direction imaginée

par M. le Beuf, il n'y en auroit que 63 ou 64. 2°. La position des lieux pris sur cette direction, n'a pas quelque chose de plus convenable. Comment le *Belca* que M. le Beuf avoue avoir été du pays des *Carnutes*, peut-il être le village de Mont-boui ou Mont-bouech, qui est du Diocèse de Sens, & du territoire des peuples *Senones*? D'ailleurs, quelle ressemblance peut-on trouver entre la ville de *Cran* & les *Carnutes*? Le *Cenabum* n'est pas plus heureusement placé à Chenou, près de Château-Landon. Le *Cenabum* des Itinéraires ne seroit donc plus le *Genabum* des Commentaires de César? il seroit aussi différent du *Cenabum* de Ptolémée (quoique ce soit le même nom sans aucun changement) puisque le *Cenabum* de Ptolémée étoit du pays des *Carnutes*, & que Chenou est dans le territoire des Sénonois? Enfin, si *Salioclita* est Cély, ce ne sera donc plus Saclas que les actes de la prémiére Race de nos Rois nomment *Sarclita*? Que M. le Beuf voye en quelles difficultés son systême l'en-

gage; pendant que la direction de la Route par Orléans convient parfaitement, & à la distance, & à la dénomination des lieux.

M. le Beuf, pour trouver sur la direction qu'il suppose, les distances des Itinéraires, se sert d'une Colonne Milliaire, qui est près de Fontaine-Françoise en Bourgogne. » Il y est marqué, dit-il, par ordre de l'Empereur Claude, que de Langres à l'endroit de cette Colonne, il y avoit vingt-deux mille Pas. « On y compte en effet environ huit Lieues, & sur ce pied-là il évalue la distance de Briare à Paris; on ne doit, ajoute-t-il, » trouver que trente-quatre ou trente-cinq Lieues de Briare à Paris (suivant l'Itinéraire) il y en auroit eu bien d'avantage si la Route eût été par Orléans. «

Je réponds au calcul de M. le Beuf, 1°. Les nombres de la Colonne expriment, ou des Lieues Gauloises, & alors la difficulté reste toujours la même pour lui, puisque sa nouvelle direction ne don-

ne de Briare à Paris qu'environ 63 Lieues Gauloiſes, au lieu de 84 que demandent les Itinéraires : ou la Colonne marque des Milles Romains, & en ce cas elle devient inutile à M. le Beuf, puiſqu'il eſt notoire que la Table Théodoſienne & l'Itinéraire qui lui eſt conforme, donnent non des Milles Romains, mais des Lieues Gauloiſes, entre Briare & Paris, comme dans toute la Gaule, à l'exception de l'ancienne Province Romaine. 2°. Comme la Lieue du pays où eſt Fontaine-Françoiſe revient à deux mille huit ou neuf cens Toiſes, & que celle du Gâtinois ne va qu'à dix-ſept cens; comment M. le Beuf a-t-il pû évaluer XXII Milles de l'Itinéraire à huit Lieues de Gâtinois, parce que les XXII Milles de la Colonne font environ huit Lieues de Champagne ou de Bourgogne ? 3°. Je ferai voir dans la Diſſertation ſuivante, par la diſcuſſion Géométrique de pluſieurs eſpaces dans l'intervalle de Lion à Toul, que la diſtance de Fontaine-Françoiſe à Langres marquée par

par la Colonne dont il s'agit, ne peut convenir qu'à la mesure des Lieues Gauloises. 4°. En admettant l'évaluation que M. le Beuf donne, comment conciliera-t-il la position de Chenou avec la distance de Tours qui consumera 80 Lieues Gauloises ou 120 Milles Romains, tandis que les Itinéraires ne comptent que 51 entre *Cæsarodunum* & *Cenabum* ? Jamais Céli ne pourra être le *Salioclita*, même dans son hypothese ; il faut que ce lieu se trouve placé à égale distance de *Lutetia* comme de *Cenabum*. Or, la distance de Céli à Paris pourroit être estimée vingt & quelques Lieues Gauloises, & celle de Céli à Chenou, qui est le *Cenabum* de M. le Beuf n'iroit qu'à quinze. D'où il résulte, que la direction qu'il donne à la Voie Romaine, ne s'accorde, ni avec la dénomination des lieux, ni avec la somme, ni enfin avec le détail des distances.

M. le Beuf propose (p. 226) une difficulté qui mérite attention. » Tous les sçavans conviennent,

» dit-il, que l'Itinéraire tel que
» nous l'avons, n'a été écrit qu'a-
» près le tems de Constantin, d'où
» j'infere que si l'auteur avoit eu
» intention de mettre sur cette rou-
» te la ville d'Orléans, il l'auroit
» plutôt nommée *Aureliani* du nom
» de son fondateur, comme il nom-
» me *Diocletianopolis*, *Maximianopolis*,
» & même *Constantinopolis*. «

Je reconnois aussi que l'Itinéraire dans l'état où nous l'avons, n'a été rédigé qu'après l'empire du grand Constantin : je pense de plus que la Table de Peutinger n'a été dressée que sous l'empire de Théodose, ou même sous ses enfans ; & que le nom Latin *Aureliani*, qu'Orléans portoit dès le cinquiéme siécle au moins, semble ne pouvoir venir que de l'Empereur Aurelien. Mais, on n'en doit pas conclure, que l'Itinéraire & la Table, qui sont des ouvrages rédigés depuis le tems de cet Empereur, ayent dû nommer Orléans *Aureliani*. Les Villes de la Gaule avoient leur nom ancien & Celtique : la

plupart de celles qui étoient capitales de Peuple, prirent le nom du Peuple vers l'empire de Constantin. Ammien-Marcellin nomme *Santones*, *Turones*, *Senones*, *&c.* les villes de Saintes, Tours, Sens, &c. dont le nom ancien eſt *Mediolanum* *Cæſarodunum*, *Agedincum*. Celle de Rheims, nommée pareillement *Durocortorum*, fut appellée *Rhemi*, ainſi qu'on la trouve mentionnée dans la date de quelques Loix des Empereurs Valentinien & Valens. D'autres villes prirent un nom purement Romain, comme *Genabum Carnutum* fut nommée *Aureliani* du nom d'Aurélien qui l'avoit réédifiée : de même *Cularo Allobrogum* fut appellée *Gratianopolis*, par rapport à ſon bienfaiteur l'Empereur Gratien. Dans le tems où les Itinéraires furent rédigés, la plupart des villes de la Gaule avoient donc deux noms, le Celtique qui étoit l'ancien, & le nom du peuple ou le Romain qui étoit poſtérieur. Les Itinéraires employent preſque toujours le nom Celtique, quoique l'autre dénomination fût

déja en usage. Ils appellent Tours, *Cæsarodunum*; Sens, *Agedincum*; Rheims, *Durocortorum*; Amiens, *Samarobriva*; Evreux & Saintes, *Mediolanum*; Grenoble, *Cularo* : on en pourroit citer beaucoup d'autres. Ainsi les Itinéraires auront nommé Orléans *Genabum*, de son nom primitif ou Celtique, quoique cette ville en eût reçu un autre. Et quoique la même ville soit employée sous le nom de *Civitas Aurelianorum*, dans la Notice de l'Empire rédigée sous Honorius, c'est-à-dire vers le tems où l'on présume que la Table de Peutinger a été composée; toutefois on ne peut en conclure, que l'Itinéraire ne pouvoit sous un autre nom faire mention de la ville d'Orléans. Ce même Itinéraire ne se sert-il pas du nom de *Cularo* pour la ville de Grenoble, qui est précisément dans le cas d'Orléans, puisqu'elle a pris de même un autre nom pour avoir été rétablie ou décorée par un Empereur ?

En finissant l'examen des Itinéraires, j'ajouterai qu'outre les qua-

tre Voies Romaines dont il a été mention, & qui conduisoient d'Orléans à Tours, à Chartres, à Paris, & à Autun par Briare, on connoît encore deux autres chemins Romains, qui partoient de cette ville. Le prémier menoit à Sens en droiture. Il étoit ouvert dans la Forêt d'Orléans, puis passoit par Chémaux, Beaune, Mont-cheni, la Grange-maigrette, la Chapelle-Bezard, le Pont de Dordives sur la riviére de Loin, Verdeau, le moulin Grouleau, Bransle, Joui, Montachei, Saint-Valerien, & de-là à Sens par la voie ordinaire. La route que je viens de décrire est appellée dans le pays, *Chemin de César*, ou *Chemin-Haut*. On en remarque encore des vestiges dans la Forêt d'Orléans d'espace en espace, & près de Beaune sur la longueur d'environ quatre lieues.

Mais la Table de Peutinger nous donne une Voie Romaine dans le même intervalle d'Orléans à Sens, de cette maniére :

Cenabo XV. *Fines* XXII. *Aquis-Segeste* XXII. *Agetincum*.

Le lieu d'*Aquis-Segeste* est représenté dans la Table par un grand bâtiment quarré, comme elle exprime par tout ailleurs les Bains célébres d'Eaux minérales. Or, le chemin Romain dont on vient de parler & qui passe par Beaune, ne comportant pas 50 Lieues Gauloises d'étendue, il ne peut être confondu avec celui de la Table qui en a 59. Celui-ci a dû faire un circuit pour passer par les Bains de *Segeste*, & s'écarter de la voie directe de Sens, ou sur la droite ou sur la gauche. Le lieu *Fines* nous sert à trouver la direction. Comme il étoit situé aux confins des peuples *Carnutes* & *Senones*, il faut le chercher aux confins des Diocèses d'Orléans & de Sens. Or, la distance de XV Lieues Gauloises d'Orléans à *Fines*, ne permet pas de la porter sur la gauche du Chemin de César, elle seroit trop courte : mais en la portant sur la droite aux environs de Suri-aux Bois, elle tombe précisément sur les confins de ces deux Diocèses. De ce point, les XXII Lieues Gauloises qui suivent dans la Table, en continuant sur la

même direction, portent l'*Aquis-Segeste* précisément vers le lieu, » où » l'on trouva, lorsqu'on commença » à travailler au Canal de Briare, tant » de restes d'édifices antiques, d'un » Amphithéatre, des morceaux de » Mosaïque, des Médailles «, comme le rapporte l'historien de Gâtinois. (p. 51.) Il appelle ce lieu Seviniére, entre Mont-cresson & Mont-boux, près de Châtillon-sur Loin. Ce lieu est apparemment la ville de *Cran*, que M. le Beuf a prise pour le *Belca Carnutum*. Ces vestiges, ces morceaux de Mosaïque, ne seroient-ils point les restes du Château des Bains que la Table nous représente? Quoi-qu'il en soit, ce qu'il y a de distance entre ce lieu & la ville de Sens convient aux XXII Lieues Gauloises que la Table marque entre *Aquis-Segeste* & *Agedincum*.

Il faut remarquer, que le *Fines* de la Table tombant aux confins des Diocèses d'Orléans & de Sens, les limites de ces Diocèses sont encore les mêmes que ceux des peuples *Carnutes* & *Senones*. Et cette position de

Fines étant fixée par la diſtance preſcrite par la Table, rend inutiles les conjectures que M. le Beuf a employées pour étendre les limites des *Carnutes* dans les Diocèſes de Sens & d'Auxerre.

Il y a encore une Voie Romaine à citer, laquelle conduiſoit d'Orléans à Poitiers, par la Ferté-Avrain, Romorentin, Chabris, Eſtrée-Saint-Genoux près Paluau, & la Roche-pozai. Ce lieu d'Eſtrée eſt mentionné dans la Vie du Saint qui lui ſert de ſurnom (*Sancti-Genulfi*) écrite depuis plus de ſix cens ans. L'auteur l'appelle *Strada*, ou *Strata*; & dit que ſous le regne de Pepin, *Monaſterium propè Stradam extructum, in penultimâ parte pagi Biturici.* Ce n'eſt pas encore trop hazarder, que de dire, qu'il y avoit un ancien chemin de communication entre Orléans & Bourges. Il eſt même à remarquer, que ce chemin étoit commun avec le précédent juſqu'à la Ferté-Saint-Aubin ou Senneterre, & que ſa direction juſques-là tend même davantage vers Bourges que d'un autre côté. De ce lieu la Voie paſſoit la

la riviére de Saudre à Sal-bris, dont le nom ne ſignifie autre choſe en langue Celtique ou Gauloiſe que les ponts de Saudre, *Saleræ pontes.*

Ce concours de ſept ou huit Voies Romaines à Orléans, nous montre combien cette ville devoit être conſidérable ſous l'Empire Romain. Les Itinéraires ont ſervi à démontrer, qu'elle eſt le *Genabum* ou *Cenabum* des Carnutes. Voyons ſi un fait auſſi ſolidement établi peut être attaqué par les Commentaires de Céſar.

Examen du texte & des marches de Céſar.

C'eſt un principe commun à toutes les ſciences, qu'une vérité étant une fois démontrée, les difficultés dont elle peut être ſuſceptible, quelques grandes qu'elles puiſſent paroître, ne ſont point capables de lui donner atteinte. Cet axiome a ſon application en Géographie, qui a preſque toujours des faits pour objet. La poſition de *Genabum* à Orléans eſt déterminée par les moyens que je viens d'expoſer. On ne pourroit donc tirer

avantage de quelques raiſonnemens puiſés des Commentaires de Céſar qui paroîtroient contraires; on ne raiſonne point contre les faits. J'eſpere néanmoins faire voir, que les Commentaires ſervent encore à confirmer la vérité déja établie, loin de la combattre.

Céſar avoit conquis preſque toutes les Gaules en ſix années. A la fin de l'an 701 de la Fondation de Rome, ayant convoqué à Rheims une Aſſemblée générale des Gaulois, il punit du dernier ſupplice Accon, qui avoit été le chef de la révolte des Sénonois & des Carnutes. Il diſtribua enſuite ſes troupes en quartier d'hyver, dans les pays de Tréves, de Langres & de Sens, & paſſa en Italie pour y tenir les Etats. (Je ne ſçai ſi c'eſt ainſi qu'on peut rendre *ad conventus agendos.*) Son abſence & les troubles continuels que les factions oppoſées excitoient dans Rome, penſérent lui faire perdre le fruit de tous ſes travaux. Les Gaulois touchés de la mort d'Accon, & du ſort de leur patrie miſe ſous le joug, croyant cette conjonc-

ture favorable, se confédérent pour recouvrer leur liberté. Les Carnutes se déclarent les chefs de la confédération, & à un jour marqué ils égorgent à *Genabum* tous les citoyens Romains, que le commerce qui se faisoit en cette ville y avoit attirés, & parmi eux un intendant des vivres de César. Le bruit de ce massacre est répandu le même jour jusques sur la frontiére d'Auvergne, éloignée de cent soixante Milles. Vercingetorix aussitôt souleve & met en armes les peuples d'Auvergne, de Sens, de Paris, du Poictou, du Querci, de la Touraine, du Limosin, de l'Anjou, & tous les peuples maritimes. On le déclare Généralissime; il entre dans le Berri, qu'il détermine à prendre le même parti.

César étoit à Ravenne occupé à faire des levées de troupes, lorsqu'il apprit la révolte de presque toute la Gaule. Connoissant la grandeur du danger, il part sans différer, arrive à Narbonne, passe les Cévennes au milieu des neiges, traverse & épouvante l'Auvergne, se rend ensuite à

Vienne, & de là par le territoire d'Autun au pays de Langres, où il rassemble toutes ses troupes des différens quartiers: il fait tous ces mouvemens avec une diligence incroyable, suivant l'expression de Florus: *Antè in mediâ Galliâ fuit, quam ab ultimâ timeretur.*

Vercingetorix apprenant que César est au centre de la Gaule, quitte l'Auvergne, où il s'étoit porté à l'arrivée des troupes Romaines; repasse en Berri; il en sort pour aller mettre le siége devant la ville des Boïens, qui étoient alliés des Eduens & attachés aux Romains. César crut qu'il devoit aller au secours de la place, quoique l'hyver & le transport des vivres rendissent l'opération difficile. Il voyoit que s'il abandonnoit une ville fidele & amie, le reste de la Gaule mépriseroit les armes Romaines, & que tout ce qu'elle contenoit de peuples entreroit également dans la confédération. Ayant donc demandé aux Eduens* de faire les frais des convois des vivres,

* (*De bello Gallico lib. VII.*) Æduos (Cæsar) de Cohortatus supportando commea-

il envoye exhorter les Boïens à demeurer fideles, & à soutenir vigoureusement le siége, leur donnant avis qu'il marche à leur secours.

Il laisse deux Légions & tous les bagages de l'armée à Sens (*Agendicum.*) Le lendemain il arrive devant *Vellaunodunum*, ville des Senonois, employe deux jours à faire la circonvallation de la place, elle se rend le

tu, præmittit ad Boios, qui de suo adventu doceant, hortenturque ut in fide maneant, atque hostium impetum magno animo sustineant; duabus Agendici legionibus, atque impedimentis totius exercitus relictis, ad Boios proficiscitur. Altero die cum ad oppidum Senonum Vellaunodunum venisset, ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentariâ uteretur, oppugnare instituit; idque biduo circumvallavit. Tertio die, missis ex oppido legatis de deditione, arma proferri, jumenta produci, DC obsides dari jubet; Ea qui conficeret, C. Trebonium legatum relinquit. Ipse, ut quam primum iter faceret, Genabum Carnutum proficiscitur; qui tunc primum, allato nuntio de oppugnatione Vellaunoduni, quum longiùs eam rem ductum existimarent, præsidium Genabi tuendi caussa, quod eò mitterent, comparabant. Huc biduo Cæsar pervenit, & castris ante oppidum positis, diei tempore exclusus, in posterum oppugnationem differt, quæque ad eam usui sint militibus imperat; & quod oppidum Genabum pons fluminis Ligeris continebat, veritus ne noctu ex oppido profugerent, II. legionibus in armis excubare jubet. Genabenses paullo ante mediam noctem

troisiéme. César pourſuit ſa marche en toute diligence contre *Genabum*, ville des Carnutes, qui n'eurent pas le tems d'y jetter une garniſon capable de la défendre. Il y arrive en deux jours, & campe devant, réſolu de l'attaquer le jour ſuivant. Les habitans ne ſe ſentant pas en état de tenir dans la place, prennent le parti d'en ſortir à la faveur de la nuit par le pont que *Genabum* avoit ſur la Loire. César en ayant eu avis, fait mettre le feu aux portes, entre dans la ville, & la fait brûler après l'avoir abandonnée au pillage. Il paſſe la Loire avec ſon

ſilentio ex oppido egreſſi, flumen tranſire cœperunt. Quâ re per exploratores nunciatâ, Cæſar legiones, quas expeditas eſſe juſſerat, portis incenſis intromittit, atque oppido potitur, perpaucis ex hoſtium numero deſideratis, quin cuncti caperentur, quod pontis atque itinerum anguſtiæ multitudinis fugam intercluſerant. Opidum incendit, prædam militibus donat: exercitum Ligerim tranſducit, atque in Biturigum fines pervenit. Vercingetorix, ubi de Cæſaris adventu cognovit, oppugnatione deſiſtit, atque obviam Cæſari proficiſcitur. Ille oppidum Biturigum, poſitum in viâ, Noviodunum oppugnare inſtituerat. Quo ex oppido quum legati ad eum veniſſent, oratum ut ſibi ignoſceret, ſuæque vitæ conſuleret; ut celeritate reliquas res conficeret, quâ pleraque erat conſecutus, arma proferri, equos produci,

armée, & se rend dans le Berri. Sur le bruit de son arrivée, Vercingetorix leve le siége de la ville des Boiens, & marche à la rencontre de César. Celui-ci étoit résolu d'assiéger *Noviodunum* ville des Bituriges, qui se trouvoit sur sa route. Elle demande grace; pour ne pas perdre un moment de tems, il la lui accorde; & pendant qu'on lui livre armes, chevaux, & des ôtages, les habitans ayant apperçu la cavalerie, à qui Vercingetorix avoit fait prendre les devans, ils courent aux armes. Les Romains se retirent de la ville, Cesar range

obsides dari jubet. Parte jam obsidum transdita, quum reliqua administrarentur, centurionibus & paucis militibus intromissis, qui arma jumentaque conquirerent, equitatus hostium procul visus est, qui agmen Vercingetorigis antecesserat: quem simulatque oppidani conspexerunt, atque in spem auxilii venerunt, clamore sublato, arma capere, portas claudere, murum complere cœperunt. Centuriones in oppido, quum ex significatione Gallorum novi aliquid ab iis iniri concilii intellexissent, gladiis districtis portas occupaverunt, suosque omnes incolumes receperunt. Cæsar ex castris equitatum educi jubet, prælium que equestre committit: laborantibus jam suis Germanos equites circiter DC submittit, quos ab initio secum habere instituerat. Eorum impetum Galli sustinere non potuerunt, atque in fugam

en bataille sa cavalerie, elle repousse & met en fuite celle des Gaulois confédéres, qui regagne le gros de leur armée. Aussi-tôt *Noviodunum* se soumet.

Après l'action, César marche vers *Avaricum*, la plus grande & la plus forte place des Bituriges. Il espéroit en la prenant, faire rentrer dans le devoir tout le pays dont elle étoit la capitale. Vercingetorix considérant les pertes de ceux de son parti à *Vellaunodunum*, *Genabum*, & *Noviodunum*, tient un conseil de guerre, prend le parti de couper les vivres & les fourages à l'armée Romaine, il fait brûler en un jour plus de vingt villes voisines; *Ava-*

conjecti, multis amissis, sese ad agmen receperunt: quibus profligatis, rursus oppidani perterriti, comprehensos eos quorum operâ plebem concitatam existimabant, ad Cæsarem perduxerunt, seseque ei dediderunt. Quibus rebus confectis, Cæsar ad oppidum Avaricum, quod erat maximum munitissimumque in finibus Biturigum, atque agri fertilissimâ regione, profectus est; quod, eo oppido recepto, civitatem Biturigum se in potestatem redacturum confidebat. Vercingetorix, tot continuis incommodis Vellaunoduni, Genabi, Novioduni acceptis, &c.

ricum auroit eu le même ſort, mais les Bituriges à force de priéres obtiennent qu'elle ſeroit épargnée, ſa ſituation naturelle la mettant en état de ſoutenir le ſiége; on envoye un corps d'élite pour la défendre. Vercingetorix ſuit Céſar à petites journées, & vient camper à quinze mille pas d'*Avaricum*, d'où il incommode les Romains dans leurs fourages. Céſar attaque *Avaricum* par le petit eſpace où cette ville étoit acceſſible : des riviéres & des marais l'environnoient preſque entiérement. La ſuite du ſiége n'intereſſe point la queſtion que je traite. Tel eſt le précis du texte de Céſar, livre VII des Commentaires.

Hirtius auteur du Livre VIII, parle encore de *Genabum*. Les Carnutes que leurs pertes n'avoient point abbatus, voyant les troupes Romaines entrées dans leurs quartiers d'hyver, & Céſar chez les Eduens, attaquent les Bituriges. Céſar en ayant eu avis, part avec ſa diligence ordinaire à la tête de deux Légions. Sur la nouvelle

de ſon arrivée, les Carnutes ſe diſperſent & prennent la fuite. Céſar vient à *Genabum*, ville des Carnutes, & y fait camper ſes Légions, qu'il ne vouloit point expoſer aux rigueurs de la ſaiſon. Il les loge dans les maſures des Gaulois, ou ſous des cabanes qu'il fait conſtruire. Il y envoye ſa Cavalerie & ce qu'il avoit de troupes auxiliaires, à la pourſuite des Carnutes; qui ſe voyant ſans couvert, au milieu d'un hyver très rude, & preſſés vivement, ſe diſperſent après une grande perte dans les pays voiſins. Céſar ayant diſſipé ces commencemens de guerre, laiſſe hyverner ſes deux Légions à *Genabum*, & paſſe chez les peuples de Beauvais, pour y prévenir d'autres mouvemens. Comme cette ſeconde expédition de Céſar ne donne aucun détail dans ſa marche, il n'y a rien qui puiſſe ſervir à déterminer la poſition de *Genabum*. Inutilement M. le Beuf prétend en tirer avantage (p. 217.) C'eſt donc uniquement à la premiére qu'il faut s'attacher.

Avant que d'entrer dans la discussion du détail, il convient de faire quelques observations préliminaires.

Premiére observation. Sens (*Agendicum* ou *Agedincum*) est le point où l'on doit commencer à suivre les marches de César. Ce Général ayant rassemblé ses troupes des différens quartiers, vient à Sens, y laisse deux Légions & tous les équipages de l'armée : *duabus Agendici Legionibus, atque impedimentis totius exercitûs relictis, ad Boios proficiscitur.* C'est donc de la ville de Sens qu'il part, pour aller au secours des Boïens.

Seconde observation. Les Boïens habitoient une partie du territoire des Eduens; César leur permit de s'y établir après la défaite des Helvétiens : *Boios petentibus Æduis, quod egregiâ virtute erant, ut in finibus suis collocarent, concessit (Cæsar); quibus illi agros dederunt.* (*de Bello Gall.* liv. 1.) Le Peuple des Boïens étoit foible & peu étendu : (*Boii*) *non magnis facultatibus, quod civitas erat exi-*

gua & infirma, celeriter, quod habuerunt, consumpserunt. Summâ difficultate rei frumentariæ affecto exercitu, tenuitate Boiorum, indiligentiâ Æduorum. (*de Bello Gall.* liv. 7.) Les Boïens devinrent libres & alliés des Eduens : *quos* (*Boios*) *postea in parem juris libertatisque conditionem, atque ipsi erant, receperunt* (*Ædui.*) (*de Bello Gall.* liv. 1.) César ne les met point au nombre des Vassaux des Eduens (*inter Clientes* :) Il leur donne même la dénomination de peuple particulier ; *quod Civitas erat.* Pline (liv. 4, ch. 18) les place dans la Gaule Lionnoise au nombre des peuples : *intus autem Ædui fœderati, Carnuteni fœderati, Boii, Senones.* Tacite (*histor.* liv. 2.) les fait voisins du pays des Eduens : *Maricus quidam è plebe Boiorum, concitis octo millibus hominum, proximos Æduorum pagos trahebat.* On voit par ces différens témoignages, que les Boïens étoient voisins des Eduens, ayant été établis même sur le territoire de ce peuple. Il est plus difficile de déterminer en quel canton ils avoient

été placés. La plupart des Géographes modernes conviennent que c'étoit dans le Bourbonnois. Les routes de César, de la ville de Sens au travers du Berri, pour aller au secours des Boïens, prouvent qu'ils habitoient ce pays. Mais, comme il est composé du démembrement de plusieurs territoires, de Bourges, d'Auvergne, & d'Autun; les Boïens n'ont pû occuper que la partie du Bourbonnois comprise entre l'Allier & la Loire, & qui étoit primitivement de la dépendance des Eduens, comme elle est encore aujourd'hui du Diocèse d'Autun. Cette étendue de pays convient assez à l'état des Boïens, tel que César nous le représente, peu puissant. Ils n'occupoient point la partie où est Bourbon-l'Archembaud, qui est de l'ancien territoire des Bituriges & du Diocèse de Bourges. Un auteur contemporain du Roi Pepin rapporte que ce prince prit l'an 761, sur Gaifre Duc d'Aquitaine, un château du Berri appellé Bourbon: *Anno* DCCLXI, *Pippinus Rex ad Never-*

num urbem veniens, Ligeris fluvio transmeato, ad castrum cujus nomen est Burbone, in pagum Bitorinum, pervenit; cumque in gyro castra posuisset, subito à Francis captus atque succensus est. Les Annales de Metz disent de même; *Castrum, cui nomen est Burbone, in pago Biturico.* Ce lieu étoit célébre par ses Bains dès le tems des Romains; il est nommé *Aquæ Bormonis* ou *Bormonæ* dans la Table de Peutinger. Le Diocèse de Bourges s'étend jusqu'auprès de Souvigni en Bourbonnois. Ce dernier lieu est du Diocèse de Clermont. On lit dans la vie de Saint Maïeul, Abbé de Cluni (ch. 26) *Territorium Arvernense expetiit Maiolus, ibique in quâdam suâ Cellâ, Silviniaco scilicet, nunc loco celeberrimo, ultimâ exerceri ægritudine cœpit.* Et dans une autre vie de S. Maïeul: *Burgundiam Maiolus egressus, Arvernensem regionem est ingressus. In confinio territorii Bituricensis, ita ut limes duarum putetur esse regionum, Arvernensis & Bituricensis, villa est peroptima Silviniacus nomine, quæ Cluniacensis monasterii adjacens Cella est.* On

voit par ces passages, que la partie du Bourbonnois qui est à l'occident de la riviére d'Allier, est de l'ancien territoire des peuples *Bituriges* & *Arverni*. Or, les Boïens n'étoient point établis sur le territoire de ces peuples : on lit dans les Commentaires liv. VII, que Vercingetorix sortit du territoire des Bituriges, pour aller faire le siége de la ville des Boïens : *Vercingetorix rursus in Bituriges exercitum reducit, atque indè profectus, Boiorum oppidum, quos ..... Cæsar Æduis attribuerat, oppugnare instituit.* Il faut se rappeller un passage du prémier livre des Commentaires allégué ci-dessus, où il est dit expressément que les Boïens furent placés dans l'étendue du domaine des Eduens. Le peuple dont il s'agit occupoit donc la partie du Bourbonnois qui est entre la Loire & l'Allier, « laquelle a été autrefois démembrée, » dit M. l'Abbé de Longueruë (tom. » 1, p. 130) de l'ancien territoire » & Comté d'Autun, & acquise » par les Seigneurs de Bourbon,

» quoiqu'on ne ſçache pas en quel » tems ni comment cette acquiſition » a été faite. On voit ſeulement » que les Seigneurs de Bourbon » poſſédoient le pays d'entre la Loi- » re & l'Allier dès le commence- » ment du douziéme ſiécle. « Bourbon a eu ſes Seigneurs particuliers dès l'an 1030 : leur domaine a pris le nom de Bourbonnois de leur capitale, & c'eſt ſans fondement que quelques auteurs veulent que le nom du Bourbonnois ſoit venu des peuples *Boii*, puiſque Bourbon qui a donné le nom au pays n'a jamais été du territoire de ces peuples.

D'où il reſulte, que la ville des Boïens aſſiégée par Vercingetorix, étoit ſituée ſur l'ancien territoire des Eduens, entre la Loire & l'Allier. Elle eſt nommée *Gergovia* dans les meilleures éditions des Commentaires de Céſar, & ſpécialement dans celle d'Oudendorp, imprimée à Leyde en 1737. Ce nom eſt un peu différent dans d'autres éditions. Pluſieurs ſçavans n'ont point fait difficulté d'adopter le nom de Ger-

govie,

goie, d'autres ont cru que c'étoit confondre cette ville avec la Gergovie des peuples d'Auvergne. Quoiqu'il en ſoit, on n'a aucun monument ni veſtige, qui puiſſe ſervir à déterminer la poſition préciſe de cette Ville. Moulins eſt aujourd'hui la capitale de ce canton, & de tout le Bourbonnois : mais cette ville n'eſt pas ancienne, & ſuivant ce que M. l'Abbé de Longuerue en a écrit » elle doit ſon agrandiſſe-» ment aux Princes du Sang de Fran-» ce, qui ont poſſédé le Bourbon-» nois, & il n'en eſt gueres fait » mention avant Robert fils de S. » Louis, qui y fit bâtir un Hô-» pital. M. de Valois (*Notit.* p. 342) rapporte un paſſage de la vie de S. Odilon, écrite par le moine Jotſaldus il y a plus de 600 ans, où il eſt fait mention de Moulins : *in extremo confinio Auguſtodunenſi, Molinis eſt caſtrum, ſuper Aleris fluvium ſitum.* Ce ſçavant remarque encore, que dès le tems de Grégoire de Tours, on appelloit *Molinæ*, les Moulins à eau. Dans

S

une Lettre inſérée dans le Mercure de France, Août 1737, M. de Fraſnai aſſûre » que cette ville tire » ſon origine d'un Moulin, ap- » pellé le *Moulin Archambaud*, qui » ſubſiſte encore aujourd'hui dans » cette ville. Il ajoute, qu'elle dé- pendoit originairement d'un lieu voiſin, nommé Iſeure, & en effet les Egliſes de S. Pierre & de S. Jean de Moulins ne ſont encore que des ſuccurſales de la paroiſſe d'Iſeure. Nous remarquerons que ce lieu d'Iſeure porte un nom Celtique ou de la plus haute antiquité, étant formé d'*Icio-dorum*, qui a été commun à pluſieurs lieux. Je me ſuis un peu étendu pour établir la poſition des peuples *Boii*; mais cette diſcuſſion devenoit néceſſaire pour l'objet que je me ſuis propoſé d'examiner.

Troiſiéme obſervation. La route directe de Sens au pays des Boïens eſt par Auxerre, & au travers du Nivernois, pour paſſer la Loire à Nevers ou à Décize : Ces deux derniéres villes exiſtoient dès le tems

de César, & ſont mentionnées dans ſes Commentaires. Cette route convenoit même à César; elle étoit la plus courte, & par conſéquent il auroit donné un promt ſecours aux Boïens. D'ailleurs il auroit marché dans le pays des Eduens ſes alliés, qui auroient eu plus de facilité de lui fournir les vivres qu'il leur avoit demandés; *cohortatus Æduos de ſupportando commeatu*; & ce qui eſt très important pour une armée, il avoit un paſſage libre ſur la Loire, ſoit à Nevers (*Noviodunum Æduorum*) ſoit à Décize (*Apud Decetiam*) qui étoient également de la dépendance des Eduens. Cependant, César néglige une marche qui lui eſt ſi avantageuſe; il prend ſa route par le pays des Carnutes, paſſe la Loire à *Genabum* ville des Carnutes, & de là marche au travers du Berri pour ſe rendre dans le pays des Boïens. Cette route eſt beaucoup plus longue que la directe. Qu'on n'imagine pas néanmoins que César ait agi par imprudence: ce grand Capitaine connoiſſoit bien

la diſpoſition des Gaulois, & les véritables interêts des Romains. S'il avoit une ville alliée à ſecourir, il devoit avant tout venger la majeſté du nom Romain violée par le maſſacre de *Genabum* : c'étoit l'unique moyen de conſerver les peuples qui reſtoient encore fidéles, & de faire rentrer dans le devoir ceux qui s'étoient révoltés. » En quelque » endroit que fût *Genabum*, dit M. » Lancelot, cette ville eût-elle été » ſituée encore plus bas que le lieu » où eſt à préſent Orleans, Céſar » ne pouvoit ſe diſpenſer de s'en » aſſûrer ; autrement c'eût été une » action très imprudente, & peu » digne d'un auſſi grand homme que » lui. Auſſi n'épargna-t-il pas la ville de *Genabum* ; quoique ſes habitans euſſent pris le parti de fuir plutôt que de reſiſter, elle fut pillée & brûlée. Ce châtiment ne fut pas encore capable de faire oublier l'attentat des Carnutes. Les ſoldats Romains pendant les travaux & les difficultés du ſiége d'*Avaricum* repréſentoient à Céſar ; *præſtare om-*

nes perferre acerbitates, quam non civibus Romanis, qui Genabi perfidiâ Gallorum interissent, parentarent. Quand ils eurent forcé *Avaricum*, ils ne firent aucun quartier aux assiégés, autant irrités du carnage de *Genabum*, que de la longueur du siége, *Sic & Genabensi cæde, & labore operis incitati, non ætate confectis, non mulieribus non infantibus, pepercerunt.* Ces traits font voir, combien César & les Romains se croyoient offensés par la perfidie des Carnutes. César d'ailleurs connoissoit le génie des Gaulois, toujours léger & inconstant, leur peu d'habileté à faire des siéges : *Scientia oppugnationis, cujus rei fuerint ipsi (Galli) imperiti.* (*de bello Gall.* liv. 7.) Il prévoyoit, que le siége de la ville des Boïens traînant en longueur, Vercingetorix ne manqueroit pas de le lever, dès qu'il verroit les Romains faire diversion ailleurs; ce qui arriva effectivement, aussi-tôt que celui-ci eut appris que César étoit entré sur les terres des Bituriges : *exercitum Ligerim transducit (Cæsar) atque in Biturigum fines*

pervenit. Vercingetorix ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione desistit, atque obviam Cæsari proficiscitur. Ainsi, le parti que prit César, de suivre la route de *Genabum*, au lieu de marcher directement au secours des Boïens, étoit très sage, puisqu'il vengeoit par ce moyen l'honneur des Romains, & qu'il obligea Vercingetorix à lever le siége.

Quatriéme observation. Personne jusqu'à présent n'a pensé, que César ait suivi la route directe de Sens au pays des Boïens, & n'a donné ce sens au texte des Commentaires, *ad Boios proficiscitur.* En effet, comment pourroit-on trouver sur cette route le *Genabum Carnutum*, & le *Noviodunum Biturigum*? M. le Beuf lui-même, ayant conduit la marche de César jusqu'à Auxerre, où il place le *Vellaunodunum*, fait pour ainsi dire rétrograder César, & l'éloigne du pays des Boïens, pour lui faire passer la Loire près de Gien. Puisque César, de l'aveu de tout le monde, & par le détail de ses marches, n'a point suivi la

route directe de Sens au pays des Boïens, pourquoi ne seroit-il pas venu directement de Sens à Orléans, plutôt que de s'avancer jusqu'à Auxerre, & retourner en arriére à Gien? Il y a assûrément moins de distance de Sens à Orléans en ligne directe, que de Sens à Gien en passant par Auxerre. » César, » dit M. le Beuf, p. 207, qui » sortoit du pays Langrois & des » environs de la ville de Sens, » vouloit se rendre promptement » vers les Boïens, par la route ce- » pendant la plus proche qu'il seroit » possible du Berri; parce que s'il » avoit les Boïens à défendre, il » avoit aussi des mouvemens à pré- » venir dans le Berri. » Quels mouvemens César pouvoit-il prévenir dans le Berri, dont les peuples s'étoient déja révoltés & unis aux confédérés? *Bituriges eorum discessu, se cum Arvernis conjungunt.* Lorsqu'il est entré dans le Berri, s'il veut assiéger *Noviodunum Biturigum*, c'est parce que cette place se trouvoit sur son passage; *positum in viâ*: il

avoit toujours dessein de se rendre en diligence chez les Boïens; *ut celeritate reliquas res conficeret, quâ pleraque erat consecutus*: & ce n'est qu'après la levée du siége de la ville des Boïens qu'il se détermine à celui d'*Avaricum*, la plus forte place des Bituriges; *quibus rebus confectis, Cæsar ad oppidum Avaricum, quod erat maximum munitissimumque in finibus Biturigum .... profectus est.* On voit dans les Commentaires, combien ce siége fut long & difficile pour les Romains. Si César entre dans le Berri, ce n'est donc pas pour *prévenir les mouvemens* des Bituriges, qui avoient pris ouvertement le parti de Vercingetorix: il y entre, parce qu'après avoir passé la Loire au pont de *Genabum* qu'il venoit de châtier, il étoit obligé de traverser le Berri pour se rendre dans le pays des Boïens. M. le Beuf seroit, ce semble, mieux entré dans l'esprit des Commentaires, en disant: Si César avoit les Boiens à défendre, il avoit aussi le massacre de *Genabum* à punir chez les Carnutes. Mais cette réflexion, toute juste

juste qu'elle est, ne s'accorde pas avec son systême. M. le Beuf continue : » Or, quel éloignement n'eût » il pas apporté aux choses, s'il se » fût avancé dans le Gâtinois, & » qu'il eût passé dans la Beausse, de » là à Orléans, puis dans la Solo- » gne, pour retomber dans le Ber- » ri, qu'il auroit encore fallu tra- » verser pour arriver dans le Bour- » bonnois ? Il eût fait une fois plus » de chemin qu'il n'étoit nécessaire, » & il se fût visiblement éloigné du » Bourbonnois. » M. le Beuf n'a pas assez réflechi sur ce qu'il avance. J'ai déja observé, que le chemin direct de Sens à Orléans est plus court que celui de Sens à Gien par Auxerre : En combinant même la totalité de deux différentes marches, depuis Sens jusqu'à Bourges (qui sont deux points fixés & reconnus par M. le Beuf) dont l'une passera par Orléans, & l'autre par Auxerre, Gien, & Sancerre, où M. le Beuf place le *Noviodunum Biturigum*; on trouvera une parfaite égalité dans la mesure de ces mar-

ches; & pour s'en convaincre il suffira d'en prendre les dimensions sur la petite Carte ci-jointe, dont les principaux points ont été fixés par les opérations de l'Académie des Sciences, & spécialement les positions & la distance respective d'Orléans & de Bourges. Comment donc M. le Beuf peut-il avancer, que César eût fait *une fois plus de chemin qu'il n'étoit nécessaire*, s'il eût passé par Orléans, plutôt que par les endroits qui sont de son choix? Je viens au détail des marches.

César étant parti de Sens, arrive le second jour, *altero die*, devant *Vellaunodunum*, ville des Senonois. C'étoit une place ennemie, & qui auroit pu arrêter ses convois de vivres; il prend le parti de l'assiéger; *ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentariâ uteretur, oppugnare instituit.* » Il avoit raison, » dit M. le Beuf (p. 203) de ne » vouloir point passer outre, sans » se rendre maître d'une contrée, » qui auroit pû barrer ceux qui lui » auroient amené des munitions du

» pays Langrois & du reste du Se-
» nonois. « Je pense que *Vellaunodunum* est la ville de Beaune en Gâtinois. Elle est à treize ou quatorze lieues communes de Sens; la distance est convenable pour deux jours de marche d'une armée qui faisoit diligence & sans bagages. Beaune est sur le chemin direct de Sens à Orléans, du Diocèse de Sens & de l'ancien territoire des Senonois, *oppidum Senonum*. Par sa situation elle pouvoit incommoder les convois, que César résolu de faire le siége d'Orléans pouvoit attendre, comme dit M. le Beuf, du pays Langrois & du reste des Senonois. Enfin l'analogie même de *Vellauno-dunum* convient parfaitement à Beaune. On sçait que les anciens noms ont été abrégés dans le moyen-âge : en négligeant le *Dunum*, qui est un mot distinct, & une addition faite au nom propre & particulier de cette ville & de beaucoup d'autres, on aura dit simplement *Vellauna*, & par contraction *Velna*. Le B. & l'V se confondant aisément, on a dit

& écrit *Belna* comme *Velna*, de même que de *Vesuntio* on a fait *Bisuntio*. Beaune du Gâtinois est nommé *Belna* dès le neuviéme siécle, dans les Actes du Concile de Soissons de l'an 862. parmi les biens de l'Abbaye de S. Denis : *Villam Belnam in pago Vastinensi sitam.* L'étendue de son territoire étoit fort considérable, selon que l'Abbé Suger en a écrit, *libro de administratione suâ* (Duchesne, to. 4, p. 338.) *Sanè inter alias una de melioribus beati Dionysii possessionibus, in pago Guastinense, Belna dinoscitur, quæ etiam spatiosa ferè quatuor Leugarum spatio, &c.* La distance, la position, le nom de *Vellaunodunum*, conviennent donc à la ville de Beaune en Gâtinois, qui a été autrefois plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui, & se trouve située sur la Voie Romaine que les Empereurs firent élever dans la suite entre Sens & Orléans. On l'a nommé Chemin de César, suivant l'erreur vulgaire, qui attribue à César la plupart des ouvrages Romains.

Je ne m'arrête point au ſentiment de ceux, qui établiſſent le *Vellaunodunum* à Château-Landon, à Château-Renard, & à Montargis : M. le Beuf les réfute p. 208 & 209. J'examine ce qu'il avance lui-même pour établir le *Vellaunodunum* au village de Vallan près d'Auxerre. Ce ſçavant eſt ſur le point de donner l'hiſtoire de la Ville & Comté d'Auxerre, & il ſeroit à ſouhaiter pour le public, qu'il voulût bien entreprendre encore quelque ouvrage plus conſidérable. Il ne ſe contente pas de l'antiquité de la ville d'Auxerre telle qu'on l'a connue juſqu'à préſent, comme une ancienne Cité de la Gaule, nommée dans les Notices & dans les Itinéraires. Il cherche à lui donner quelque degré de plus d'antiquité, & ſelon lui elle a été formée de l'ancienne ville *Autricum*, & celle-ci a été peuplée des habitans de *Vellaunodunum*, qui eſt réduit aujourd'hui à un ſimple hameau près d'Auxerre. Ainſi, M. le Beuf fait faire deux tranſmigrations au peuple qui habitoit

originairement *Vellaunodunum*; la prémiére du *Vellaunodunum* à *Autricum*, & la seconde d'*Autricum* à *Autissiodorum*. On peut voir comment M. le Beuf prouve celle-ci, depuis la page 182 jusqu'à la 193 : il a soin d'avertir, que *toutes ces preuves ne persuadent pas comme feroit une démonstration*.

La prémiére transmigration n'est pas plus démontrée. Selon M. le Beuf, la ville de *Vellaunodunum* » occupoit une partie de la montagne » que les uns appellent le Tureau » de Celle, d'autres la Grande Côte, qui borne la vue d'Auxerre » du côté du couchant d'Eté. » Les habitans ayant été transférés par les Romains sur un ruisseau à un quart de lieue de la montagne, ils lui donnerent le nom de Vallan, & ce ruisseau a donné le nom de Vallan à un village par où il passe ; & qui est éloigné d'une lieue de la montagne, où étoit situé l'ancien *Vellaunodunum*. Ainsi, il y aura eu non seulement transmigration d'habitans, mais même transmigration de nom, de la montagne au ruisseau, & du ruis-

ſeau au village ; & M. le Beuf en renverſant cet ordre, conclut de ce que le Village ſe nomme Vallan, que le nom vient du ruiſſeau, & que le ruiſſeau l'a reçu de la montagne. On ſent ce que peut prouver une pareille gradation. Car enfin, ſuivant M. le Beuf, *Vellaunodunum* n'étoit point ſitué à Vallan, mais il prétend qu'il étoit ſur une montagne éloignée d'une lieue de Vallan, & cette montagne ne porte point cependant le nom de Vallan. D'ailleurs, quelle analogie peut-il y avoir entre Vallan, nommé dans les Actes *Vallantum* ou *Vallentum*, & *Vellaunodunum* ? Vallan de plus eſt ſitué ſur la route directe de Sens au pays des Boïens, & il eſt prouvé par la troiſiéme obſervation, que Céſar ne l'a point ſuivie. Il faut d'ailleurs conſidérer, que Céſar marchant de Sens à *Genabum*, ſi ce lieu eſt Gien, il a dû paſſer entre Châtillon ſur Loin & Montargis : on ne voit pas qu'il eût les mêmes raiſons pour ſe détourner vers Auxerre ou Vallan, que pour aller juſqu'à *Genabum*. Pour peu qu'on

entre dans toutes ces considérations, on est convaincu que *Vellaunodunum* ne sçauroit être Vallan. Il y a même toute apparence, que sans le motif de procurer quelque illustration à la ville d'Auxerre, M. le Beuf lui-même ne songeroit point à placer *Vellaunodunum* dans le voisinage de cette ville, & on voit bien que Gien n'est *Genabum* dans son plan, que pour favoriser son objet principal. Il avoue (p. 238) que si *Genabum de César est Orléans, Vellaunodunum ne peut être Auxerre*. Mais, il est clair par les Commentaires même, que *Genabum* est Orléans, & ne peut être Gien. C'est ce que j'exposerai ci-dessous.

César ayant fait la circonvallation de *Vellaunodunum* en deux jours, la ville se rendit le troisiéme. Il continue sa route en diligence, il arrive devant *Genabum* en deux jours, *biduo*. Ces deux jours de marche conviennent parfaitement à la distance de Beaune à Orléans, qui est de dix lieues communes de France. On a vu par la troisiéme ob-

ſervation ; que quel que fût le déſir de Céſar de ſecourir les Boïens, il ne pouvoit ſe diſpenſer de s'aſſurer & de tirer vengeance de *Genabum*, quand même cette ville eût été au-deſſous d'Orléans. Je croi avoir déja prouvé au commencement de cet écrit, par les témoignages des Anciens, qu'elle eſt Orléans; je reprends en peu de mots les preuves qui réſultent des Commentaires. *Genabum* étoit une ville des peuples *Carnutes*, *Genabum Carnutum* ; elle avoit un pont ſur la Loire, *oppidum Genabum pons fluminis Ligeris continebat* ; c'étoit le principal marché des Carnutes, & les citoyens Romains qui y furent maſſacrés dans la révolte de ce peuple, y avoient été attirés par le commerce, *negotiandi cauſa ibi conſtiterant*. Elle étoit éloignée de l'Auvergne d'environ cent ſoixante Milles Romains : *quæ Genabi oriente ſole geſta eſſent, ante primam confectam vigiliam in finibus Arvernorum audita ſunt, quod ſpatium eſt millium paſſuum circiter* C L X. Or toutes ces circonſtances ne peuvent convenir qu'à la

ville d'Orléans : elle eſt de l'aveu de tout le monde de l'ancien territoire des Carnutes ; ſa ſituation dans le coude que fait la Loire en changeant la direction de ſon cours, fait préſumer qu'elle a été dans tous les tems un grand paſſage, & conſéquemment qu'elle avoit un pont ſur cette riviére. Orléans eſt dans une poſition très avantageuſe pour avoir été le magazin des Carnutes, comme je l'ai déja obſervé. Enfin la diſtance de cent ſoixante Milles Romains, qui font au moins cinquante Lieues de France, eſt plutôt trop forte que trop foible, pour l'eſpace contenu entre Orléans & les frontiéres des peuples *Arverni*, qui ſont aujourd'hui dans l'étendue du Bourbonnois ; de ſorte que cette diſtance conviendroit encore moins à tout autre lieu, qui ſeroit plus près de l'Auvergne. Ces circonſtances ſous leſquelles les Commentaires nous décrivent *Genabum*, ne peuvent ſe rencontrer dans la poſition de Gien. Quoique cette ville ſoit ſituée ſur la Loire, peut-on imaginer qu'elle fût

l'*emporium*, le principal magazin des Carnutes, étant auſſi éloignée de Chartres la capitale du peuple; & d'ailleurs elle n'étoit point de la dépendance des Carnutes, mais du territoire des Senonois. La Table de Peutinger nous fait connoître que les confins de ces peuples étoient les mêmes ſous les Romains qu'ils ſont aujourd'hui. Je prouverai dans la ſuite, que depuis Céſar les limites des Carnutes n'ont point changé du côté des Bituriges; & comme cette derniére frontiére ſe trouve allignée avec celle qui exclut Gien du territoire des Carnutes, on peut conclure qu'en effet il n'en étoit pas du tems de Céſar. Ainſi, il ne pourra jamais être réputé pour le *Genabum Carnutum* des Commentaires.

Mais, dit M. le Beuf (p. 218.) » un bout du pays Chartrain s'a- » vançoit juſques dans le milieu des » Gaules; *Galli certo anni tempore, in* » *finibus Carnutum, quæ regio totius* » *Galliæ media habetur, conſidunt. De* » *Bello Gall. Lib.* 6. Ce qui convient

» d'autant plus à Gien, qu'il est beau-
» coup plus au Sud-Est que Chartres, Dreux, & Orléans. Un pareil raisonnement est peu digne de la sagacité de M. le Beuf. César n'affirme point, que le canton des Carnutes soit effectivement & rigoureusement au juste milieu de la Gaule. Il rapporte seulement l'opinion commune entre les Gaulois; *media habetur*. Quelque instruit qu'ait été César, avoit-il une connoissance de la Gaule assez parfaite, pour fixer avec précision le centre de ce vaste pays? Enfin, s'il faut prendre le texte de César à la rigueur, M. le Beuf n'y trouvera pas son compte. Il s'agit ici de toute la Gaule, *totius Galliæ*; qui suivant César même, dans sa totalité, *Gallia omnis*, étoit bornée par les Alpes, le Rhin, l'Ocean, les Pyrénées, & par la Mer Méditerranée. Or, la Gaule ainsi considérée, aura son milieu, non à Gien, mais aux environs de Bourges; car Bourges est assez exactement dans le centre des lignes qu'on tireroit vers Nice, les sources &

l'embouchure du Rhin, la pointe de Bretagne, Bayone, & Perpignan. M. le Beuf voudroit-il comprendre Bourges dans le pays des Carnutes? D'ailleurs, on dit tous les jours qu'un tel quartier & une telle maiſon ſont au milieu de Paris; faut-il prendre ces expreſſions dans une exactitude mathématique? Je n'ai répondu à une pareille difficulté, que parce que M. le Beuf a jugé à propos de l'employer. Je reprens la ſuite des Commentaires.

Céſar après avoir pillé & brûlé la ville de *Genabum*, fait paſſer la Loire à ſon armée, & arrive ſur les terres des Bituriges: *exercitum Ligerim tranſducit, atque in fines Biturigum pervenit.* M. le Beuf amenant tout à ſon objet, explique ces paroles de telle maniére que les frontiéres du Berri auroient commencé au bout du pont de *Genabum.* Céſar, » dit-il (p. 19) ayant marqué que » la Loire étant paſſée ſur le pont de » Genabe, il ſe trouvoit ſur les fron- » tiéres du Berri, il s'enſuit qu'il n'a » pas entendu parler d'Orléans, qui

» eſt à une grande journée des fron-
» tiéres du Berri, lorſqu'il a parlé de
» *Genabum* & de ſon pont; mais d'une
» ville qui n'étoit ſéparée du Berri
» que par la riviére de Loire, telle
» qu'eſt celle de Gien. « Cette difficulté dépend de l'interprétation du *pervenit* : ſuivant M. le Beuf, ces mots, *Ligerim tranſducit atque in Biturigum fines pervenit*, ſignifient que la Loire étant paſſée, Céſar ſe trouvoit ſur les frontiéres du Berri; mais il ne s'y trouvoit pas, puiſqu'il y parvint enſuite; le *pervenit* ſuppoſe un eſpace entre le pont de Genabe & les frontiéres du Berri. En voici des preuves tirées du même livre des Commentaires : le *pervenit* eſt employé pour exprimer le paſſage de Céſar du pays des Helviens en Auvergne, au travers des Cevennes; *diſcuſſâ nive, atque ita viis patefactis, ſummo militum labore, ad fines Arvernorum pervenit.* On s'en ſert encore pour marquer le paſſage de Céſar de l'Auvergne à Vienne; *quâ maximis poteſt itineribus Viennam pervenit.* La difficulté de M. le Beuf ſe tourne contre lui-

même, puiſque le *pervenit* demande un eſpace entre le pont de *Genabum* & la frontiére du Berri.

Auſſi-tôt que Céſar eſt entré dans le Berri, Vercingetorix informé de ſa marche, leve le ſiége de la ville des Boïens, & vient au devant de lui: *in Biturigum fines pervenit* (*Cæſar.*) *Vercingetorix, ubi de Cæſaris adventu cognovit, oppugnatione deſiſtit, atque obviam Cæſari proficiſcitur.* Céſar continue ſa route au travers du Berri, & eſt réſolu d'aſſiéger *Noviodunum*, ville des Bituriges, *oppidum Biturigum*, qui ſe trouve ſur ſon paſſage, *poſitum in viâ.* Il ne ſçavoit pas encore que Vercingetorix eût levé le ſiége de la ville des Boïens : Les habitans de *Noviodunum* lui ayant demandé la vie & le pardon de leur rébellion ; afin que ce ſiége ne le retardât point, *ut celeritate reliquas res conficeret*, il leur accorda leur demande, & ſe fit livrer ſeulement les armes, les chevaux, & des ôtages. Les Bituriges de *Noviodunum* ne ſçavoient pas non plus que Vercingetorix eût levé le ſiége pour venir à la rencontre de Cé-

ſar ; ils n'auroient pas demandé grace ſi promptement, puiſque dès qu'ils eurent apperçu de loin la cavalerie Gauloiſe, ils reprirent les armes, & ſe mirent en défenſe contre les Romains. Céſar repouſſa cette cavalerie, & réduiſit entiérement *Noviodunum*. Après cette expedition, n'ayant plus pour objet de ſecourir les Boïens, il réſolut de faire le ſiége d'*Avaricum*, quoique cette ville fût la plus forte place des Bituriges : mais ſa réduction devoit entraîner celle du pays. Il tourne donc vers *Avaricum*, & l'attaque par le ſeul endroit qui n'étoit point deffendu par des riviéres & des marais. La cavalerie Gauloiſe qui s'étoit avancée juſqu'à *Noviodunum*, étant repouſſée & miſe en fuite par celle des Romains, *Galli .... in fugam acti .... ſeſe ad agmen receperunt*, ſe retira vers le gros de l'armée de Vercingetorix, qui étoit reſtée en arriére ; *equitatus hoſtium .... agmen Vercingetorigis anteceſſerat*. Vercingetorix ſuit Céſar à petites journées, & vient camper à quinze mille pas d'*Avaricum* ; *locum*

caſtris

castris deligit . . . . ab Avarico longè millia passuum XV.

Les marches de César & de Vercingetorix doivent déterminer la position du *Noviodunum.* La Ville des Boïens que Vercingetorix assiégeoit, étoit située selon la seconde observation, entre la Loire & l'Allier, sur le territoire des Eduens, & suivant M. le Beuf (p. 201.) » elle » devoit être aux environs de Bour- » bon-Lanci. » Vercingetorix leve le siége de cette ville aussi-tôt qu'il est informé de l'arrivée de César sur les confins des Bituriges, & marche à sa rencontre : *in fines Biturigum pervenit. Vercingetorix, ubi de Cæsaris adventu cognovit, oppugnatione desistit, atque obviam Cæsari proficiscitur. Noviodunum* étoit donc situé dans un point qui corresponde aux marches de César depuis la frontiére des Bituriges, & aux marches de Vercingetorix depuis la ville des Boïens. Les confins des Bituriges du côté des Carnutes, sont les mêmes que les limites des Diocèses de Bourges & d'Orléans ; & pour combattre ce

que j'avance, il faudroit alléguer des preuves, puisqu'en général le gouvernement Ecclésiastique en France a été réglé sur le gouvernement Civil, tel qu'il étoit lors de l'établissement du Christianisme dans les provinces de la Gaule; ensorte que les anciens Diocèses répondent aux territoires des anciens peuples. Il faut des preuves, je le répete, pour prétendre que Bourges & Orléans sont dans un cas différent. On peut même entreprendre de prouver, que les limites des Diocèses en ce quartier de la Gaule, répondent aux confins des anciennes Cités Romaines. On trouve au Diocèse de Blois, qui est un démembrement de celui de Chartres, un *Feins* (*Fines*) sur les confins du Diocèse d'Orléans. Il y a encore un *Feins* dans le pays Chartrain, sur les confins des Diocèses de Chartres & d'Orléans: je trouve un *Feins* au nord de Briare, aux confins des Diocèses de Sens & d'Auxerre; ce qui démontre que les limites de ces Diocèses sont les mêmes que les *Fines* des Cités de Char-

tres, d'Orléans, de Sens, & d'Auxerre, ſous l'Empire Romain. Les confins des anciennes Cités étoient alors marqués aux endroits principaux & plus ou moins reculés, par des Colomnes. Une pareille Colomne a été trouvée entre Arles & Aix en Provence, portant d'un côté FIN. AREL. (*finis Arelatenſium*) & de l'autre FIN. AQ. (*finis Aquenſium*) Ces Colomnes ont pû communiquer le nom de *Fines* à quelques lieux dont elles étoient voiſines, comme il eſt notoire que les Colomnes milliaires ont donné à beaucoup de lieux un nom relatif au numéro qu'elles portoient.

Mais, on peut encore eſtimer comme certain, que les confins des Bituriges & des Carnutes n'ont point changé depuis Céſar. Tout le monde ſçait qu'Auguſte augmenta conſidérablement l'Aquitaine, & qu'il étendit ſes limites depuis les Pyrénées juſqu'à la Loire, au lieu que du tems de Céſar elle étoit bornée par la Garonne. Or, s'il y eût eu quelque changement dans les limi-

tes des Carnutes & des Bituriges, il auroit dû arriver dans cette circonſtance, & cependant nous voyons que depuis Auguſte les Carnutes ont conſervé leur ancien territoire au midi de la Loire, comme on le reconnoît par le *Fines* du Diocèſe de Blois. Les *Turones* ont auſſi conſervé leurs terres au midi de cette riviére ſous les Romains, comme on le voit par la vie de S. Martin, mort vers l'an 400. Toutefois les peuples de Tours & de Chartres, comme chacun ſçait, n'étoient point compris dans l'Aquitaine, & faiſoient partie de la Lionnoiſe, même en vertu de la diſtribution de provinces faite par Auguſte. On peut donc aſſurer, que les limites des Bituriges & des Carnutes étoient du tems de Céſar, les mêmes que ſont aujourd'hui les confins des Diocèſes de Bourges & d'Orléans.

Or, depuis les confins de ces Diocèſes dans la Sologne, juſqu'en Bourbonnois en approchant de Moulins, c'eſt-à-dire vers l'endroit où l'on ſuppoſe qu'étoit ſituée la ville des Boïens,

il y a environ trente de nos lieues communes, dont César fit une partie, pendant que Vercingetorix, ou du moins sa cavalerie, aura fait l'autre, pour se rencontrer à *Noviodunum*. Je trouve précisément dans la direction de *Genabum* ou Orléans au pays des Boïens, à trois ou quatre lieues sur la gauche de Bourges & un peu par-delà, un lieu nommé Nouan, qui se trouve à distance à peu près égale de la frontiére des deux Diocèses, & d'un point pris sur la gauche de Moulins entre l'Allier & la Loire. Cette position est tout-à-fait convenable à la circonstance dont il s'agit, ensorte que l'analogie qui est entre Nouan & *Noviodunum* jointe à une convenance aussi parfaite, ne laisse plus de doute sur l'emplacement de ce *Noviodunum*. A l'égard de l'analogie ou rapport des noms, elle y est entiére. Le *Noviodunum* ou *Noiodunum*, s'est altéré en *Nudionnum*, comme le Νοιόδουνον des peuples *Diablintes* dans Ptolémée, se trouve changé en *Nudionnum* dans la Table Théodosienne. Ce lieu est Jubleins au pays du

Maine, comme je l'établis dans une dissertation particuliére sur les anciens peuples du Diocèse du Mans. Le *Nudionnum* s'est encore abregé en *Nuionnum*, en faisant tomber le *D*. De *Nuionnum*, qu'on prononçoit *Nouionnum* est venu le Nouan ou le Noyan François. M. le Beuf, qui a remarqué que dans le voisinage de Soissons, il y a une montagne nommée *Noyan*, en conclut que c'est-là précisément qu'il faut placer le *Noviodunum Suessonum*, dont il est parlé dans les Commentaires. Le Nouan du Berri seroit-il moins *Noviodunum* que le Noyan du Soissonnois? Ce Nouan étant dans le Diocèse de Bourges, convient encore par là au *Noviodunum Biturigum* des Commentaires. Enfin ce Nouan s'accorde parfaitement avec les marches de César & de Vercingetorix. Car, il est à remarquer, que César après la réduction de *Noviodunum*, marche du côté de Bourges, sans toutefois rencontrer l'armée de Vercingetorix : celui-ci au contraire dans sa marche suit César à petites journées, *Vercingetorix*

minoribus Cæſarem itineribus ſubſequitur; & vient ſe camper à quinze milles (ou cinq lieues) de Bourges. Nouan étant le *Noviodunum*, il falloit que Céſar pour ſe rendre devant Bourges, prît ſur la droite, & retournât un peu en arriére: c'eſt au moyen de cette marche que l'on conçoit, que Céſar dans le mouvement qu'il faiſoit de *Noviodunum* à *Avaricum*, ne devoit point rencontrer l'armée de Vercingetorix, & qu'au contraire celle-ci le ſuivoit en venant du Bourbonnois; mais à quelque diſtance pourtant, puiſque la cavalerie Gauloiſe n'avoit rencontré Céſar à *Noviodunum* qu'en devançant le reſte de l'armée, *anteceſſerat*. Vercingetorix s'arrête même à cinq lieues du camp que Céſar avoit pris devant Bourges, & choiſit pour l'aſſiette du ſien un lieu fortifié naturellement par des bois & des marais; *locum caſtris deligit, paludibus ſilviſque munitum*. C'étoit apparemment le long de la riviére d'Evre; & qu'on jette les yeux ſur la Carte, on verra que les mouvemens dont il s'agit ne peuvent s'en-

tendre autrement, & que le *Noviodunum* ne peut convenir qu'à ce Nouan.

Des ſçavans ont cru que ce *Noviodunum* étoit Nouan-le Fuzelier, ſur le chemin d'Orléans à Bourges: mais 1°. Nouan-le Fuzelier eſt de Diocèſe d'Orléans, & par conſéquent hors le territoire des Bituriges; il ne peut donc être le *Noviodunum Biturigum* des Commentaires. 2°. La poſition de Nouan-le Fuzelier n'eſt point correſpondante à la marche de Céſar depuis les frontiéres des Bituriges, & à la marche de Vercingetorix depuis la ville des Boïens. 3°. Si *Noviodunum* eût été dans la poſition de ce Nouan, Céſar en marchant de-là vers Bourges, eût dû rencontrer l'armée de Vercingetorix, ce qui eſt contraire au texte des Commentaires, & on ne comprend pas comment Vercingetorix, qui venoit du Bourbonnois, eût pû ſuivre Céſar, dans ſa marche de *Noviodunum* à Bourges, *Avaricum*.

M. de Valois place le *Noviodunum* à Neuvi-ſur Baranjon. La ſeconde

&

& la troisiéme raison que j'ai opposée à la prémiére opinion, combatent aussi celle de M. de Valois. D'ailleurs Neuvi est un nom purement Latin, *Novus vicus*, Neufvi, comme Vieux-vi, est *Vetus vicus*, & n'a point de rapport au *Novio-dunum*, qui est un ancien nom Celtique.

M. le Beuf, (p. 215) pense que le *Noviodunum* est Sancerre, & selon lui, *le nom Latin de Sancerre, qui est* Sacrum Cæsaris, *ne détruit pas cette opinion.* Comment M. le Beuf, qui place la ville des Boïens près de Bourbon-Lanci, peut-il accorder la position de Sancerre avec les marches de César & de Vercingetorix? César qui marchoit en diligence, n'auroit-il fait qu'onze ou douze Lieues qu'il y a de Gien à Sancerre, pendant que Vercingetorix en auroit fait près de vingt-cinq? Car, M. le Beuf suppose, que *Vercingetorix pouvoit être parti* de la ville des Boïens, le jour que *Genabum*, qui est Gien selon lui, fut pillé & brûlé. De plus quelle analogie peut-il y avoir en-

X

tre *Noviodunum* & Sancerre, qui est nommé *Sincerra*, *Sincerium castrum*, dans les plus anciens écrivains qui ont fait mention de ce lieu? Le *Sacrum Cæsaris* est assez inutile pour appuyer l'opinion de M. le Beuf: » Sous Philippe-Auguste, dit M. » l'Abbé de Longuerue, (to. 1, p. » 128.) & dans la suite, les écri» vains l'ont nommé *Sacrum Cæsaris*; » d'où on a voulu attribuer sa fon» dation, fort mal-à-propos, à Ju» les-César. « M. de Valois traite aussi de fabuleuse & de ridicule, la tradition sur laquelle ce nom est appuyé. De quel usage donc un nom fabriqué au douziéme siécle peut-il être, pour constater la position d'un lieu mentionné dans les Commentaires?

Après la combinaison de tant de circonstances, on voit que tout concourt à établir le *Genabum* à Orléans; soit l'intérêt & l'objet actuel de César, soit le détail de ses marches, en reconnoissant que *Vellaunodunum* est Beaune, & *Noviodunum* Nouan; soit enfin les limites des anciens peu-

ples de la Gaule; & que toutes ces circonſtances ne peuvent convenir ni à Vallan près d'Auxerre, ni à Gien, ni enfin à Sancerre.

Cette diſſertation n'eſt déja que trop longue; cependant je ne puis la terminer, ſans répondre en peu de mots à quelques autres difficultés, que M. le Beuf propoſe pour appuyer ſon ſentiment. Il combat (p. 219) la Légende de Saint Lifard, qui donne à un Evêque d'Orléans le nom d'*Epiſcopus Genabenſis*. M. Lancelot l'a en effet abandonnée, & il n'y a point de néceſſité à en faire uſage, pour un fait qui eſt démontré par des monumens inconteſtables.

Mais M. le Beuf (p. 220) rejette également l'autorité d'Aimoin, qui dit *Gennabus ubi nunc Aurelianis*, & qui a été ſuivi par Hugues, moine de Fleuri ou de S. Benoît ſur Loire. Cependant ces écrivains devoient être informés de la tradition du pays où ils écrivoient, & ils pouvoient même connoître les anciennes chauſſées Romaines qui aboutiſ-

ſoient à Orléans. Il eſt aſſez étonnant que M. le Beuf, qui rejette le témoignage poſitif de ces auteurs, prétende (p. 225.) tirer une preuve du ſilence de Prudence Evêque de Troyes, qui nomme toujours la ville d'Orléans, *Aureliani*, & jamais *Genabum Aurelianorum*. Il n'eſt pas douteux que du tems de Prudence, le nom uſité d'Orléans étoit *Aureliani*.

» Si Orléans, dit M. le Beuf, » (p. 223.) eût ſuccédé au *Genabum* de Céſar, ſans doute que dans » le grand nombre des occaſions qui » ſe ſont préſentées, quelque Evêque ou quelque Corévêque auroit » employé le nom de *Genabenſis*. On » eſt encore à en trouver un ſeul. « Que M. le Beuf nous cite quelque Evêque de Chartres, de Paris, d'Evreux, de Meaux, &c. qui dans quelque Acte ait pris le nom d'*Autricenſis*, *Lutetianus*, *Mediolanenſis*, *Jatinenſis*, &c. & dans l'eſpece particuliére d'Orléans, quelque Evêque de Grenoble nommé *Cularonenſis* : il n'en trouvera aucun. En concluera-t-il

que l'ancien nom Celtique de Chartres, Paris, Evreux, Meaux, n'eſt pas *Autricum*, *Lutetia*, *Mediolanum*, *Jatinum*? voudra-t-il que Grenoble ne ſoit pas l'ancien *Cularo*, quoique deux inſcriptions de cette ville en ſoient encore des témoignages ſubſiſtans?

M. le Beuf dit enfin (p. 245) »il faudroit qu'on trouvât à Or-»léans des monumens Romains du »prémier ou du ſecond ſiécle.... »qu'on y eût trouvé des débris de »temples ou de ſtatues conſidéra-»bles, ou au moins d'anciens veſti-»ges de la ſubſtitution des rits du »Chriſtianiſme à un Paganiſme en-»raciné.« Les trouvera-t-il ces monumens dans la plupart des villes de la Gaule, dont il eſt fait mention dans les Commentaires & dans Ptolémée? En ſont-elles moins réputées anciennes? Les découvrira-t-il à Gien, qu'il prétend être le *Genabum*? Il devoit conclure qu'Orléans n'a pas été bâtie par Aurélien, & ſous l'empire du Paganiſme: cependant il dit lui-même (p. 235.)

» Lorſque la foi fut annoncée dans
» ce pays-là, Orléans étoit une ville
» célébre, & d'autant plus célébre,
» qu'elle étoit toute nouvelle, &
» que c'étoit une Cité Romaine bâ-
» tie ſeulement depuis trente ou qua-
» rante ans, par l'Empereur Auré-
» lien, ſelon le ſentiment le plus com-
» mun, & fort grande pour ce tems-
» là. « Si Aurélien, Empereur Payen, a bâti Orléans, & en a fait une Cité célébre, il y aura fait élever des temples, des ſtatues : on n'en voit aucun débris, dira-t-on; elle n'eſt donc point du tems de cet Empereur? M. le Beuf l'avouera-t-il, ou voudra-t-il ſe contredire?

Quelques efforts que M. le Beuf ait pû faire, pour enlever à la ville d'Orléans ſa prémiére antiquité, la poſition de *Genabum* à Orléans ſera toujours un point Géographique des plus inconteſtables, puiſqu'il eſt fixé par le témoignage des anciens écrivains Latins & Grecs, par le texte & les marches de Céſar, par les Itinéraires, enfin par des Voies Romaines, qui ſont un mo-

nument subsistant encore de nos jours.

Explication de quelques Voies Romaines.

En déterminant la position de *Genabum*, j'ai eu occasion d'expliquer les Voies Romaines qui passoient dans l'Orléanois; il me reste à parler de celles du Berri.

Un chemin Romain passoit au travers du Berri, d'Argenton à Décise. L'Itinéraire d'Antonin le donne (p. 104) sur la route de Bourdeaux à Autun; *à Burdigala Augustodunum.*

Argantomagum.	
Ernodorum.	M. P. XXVII.
Avaricum.	M. P. XIII.
Tinconcium.	M. P. XX.
Deccidas.	M. P. XXII.

La Table Théodosienne le décrit aussi :

Argantomago XIIII. *Alerea* XXVIIII. *Avaricum* XX. *Tincollo* XXXIII. *Degena.*

Argantomagus est la ville d'Argenton en Berri, située sur la riviére de

Creuſe, vers la frontiére de la Marche. Les Itinéraires placent ce lieu entre *Limonum*, que je prouve ailleurs être Poitiers, & *Avaricum*, Bourges, à XLII Lieues Gauloiſes de la prémiére de ces villes. La direction de la route & les diſtances combinées ne peuvent tomber que ſur Argenton. Il eſt à remarquer, que dans l'intervalle de Poitiers à Argenton, & à égale diſtance, l'Itinéraire d'Antonin fournit un lieu *ad Fines*, qui prend effectivement ſa place vers l'endroit où le Diocèſe de Poitiers confine avec celui de Bourges, & le nom de la Paroiſſe de ce même endroit, qui eſt *Heins*, conſerve de l'analogie avec celui de *Feins*, qu'on retrouve aſſez fréquemment, comme on l'a obſervé plus haut, ſur les limites des anciens Diocèſes.

Pour revenir à *Argantomagus*, ce lieu eſt encore nommé dans le même Itinéraire (p. 105) comme le terme d'un chemin Romain venant de Bourdeaux: *Iter à Burdigala Argantomagum*; paſſant par Agen, Périgueux, & Limoges. Cette direction conduit

encore à Argenton. Eginhard, *ad annum DCCLXVI*, l'appelle *Argentomagum castrum*. Le continuateur de Frédégaire ; *castrum cui nomen est Argentonus, in Pago Bitorino.* Les Annales de Saint Bertin; *Argentonum castrum.* Il en est fait mention aussi dans le Martyrologe d'Usuard, *III. Kal. Jul. S. Marcelli Martyris, qui apud castellum Argentomacum, pro fide Christi, unâ cum Anastasio militari viro, capite plexus est.* On voit à Argenton un très ancien château, fortifié de dix tours, sur l'une desquelles nommée la tour d'Eracle, se trouve une inscription latine. On croit que c'est sous l'empire de Dece, que Saint Marcel & Saint Anastase y ont souffert le Martyre, dans un champ que les antiquités de cette ville nomment le clos de Saint Anastase. C'est sous l'invocation de l'un de ces Saints, que l'Eglise de Saint Marcel d'Argenton a été consacrée.

D'Argenton l'Itinéraire conduit la Voie Romaine à *Ernodurum*, à XXVII Lieues Gauloises. La distance & la direction tombent à Saint-Ambroise

ſur Arnon. Le nom d'*Erno-durum* ſignifie en langue Celtique, l'eau ou le paſſage de la riviére d'Arnon; *Ernonis aqua*. *Ernodurnm* eſt nommé par corruption *Ernotrum*, dans la Vie de Saint Ambroiſe Evêque de Cahors, qui y mourut & eut ſa ſépulture: *Ambroſius, civitatis Caturcinæ Epiſcopus, in Ernotro vico, non longè ab urbe Bituricâ, &c.* & dans la ſuite ce lieu a pris le nom de Saint-Ambroiſe ſur Arnon.

La Voie Romaine arrive enſuite à *Avaricum*, à XIII Lieues Gauloiſes d'*Ernodurum*. C'eſt ce qu'il y a de chemin entre Saint-Ambroiſe & Bourges. Tout le monde convient aujourd'hui qu'*Avaricum* eſt Bourges; la réunion des Voies Romaines, & les nombres des Itinéraires ſuffiroient pour le prouver. Cette ville étoit dès le tems de Céſar, la plus grande & la plus forte des peuples Bituriges: *Avaricum oppidum maximum, munitiſſimumque, in finibus Biturigum*; une des plus belles de toute la Gaule, *pulcherrima propè totius Galliæ urbs* (*de bello Gall.* liv. 7). Pto-

lémée la nomme comme capitale des Bituriges Cubes; Βιτούριγες οἱ Κούβοι, καὶ πόλις Αυάρικον. *Avaricum* prenoit ſon nom de la riviére *Avara*, qui paſſe par Bourges, & qui eſt nommée *Avera* dans le livre *de Miraculis Sancti Auſtregiſili*. On dit aujourd'hui *Evre* ou *Yevre*. *Avaricum* prit le nom du peuple, comme la plupart des Cités de la Gaule, ſous le bas Empire. Ammien l'appelle *Biturigas*, & la place dans la Lionnoiſe, quoiqu'elle fût de l'Aquitaine, ſuivant Pline & Ptolémée; & que dans la diviſion de cette partie de la Gaule en trois provinces, elle ſoit métropole de la prémiére. Sidonius & Jornandès la nomment auſſi vers le déclin de l'Empire en Occident, *Biturigas civitatem*; & par une eſpéce de bizarrerie dans la corruption de ce nom, on en a fait celui de *Berri* pour le pays, & celui de *Bourges* pour la ville. Cette ville avoit un Amphithéatre, & d'autres ornemens de la grandeur Romaine.

La Table de Peutinger compte XLII Lieues Gauloiſes en total, entre *Argantomagus* & *Avaricum*, & l'I-

tinéraire n'en compte que XL. Cette différence peut venir de ce que dans l'Itinéraire on a négligé des fractions de Lieues, qui auront été employées dans la Table; & cette observation doit avoir lieu toutes les fois qu'on trouve une ou deux Lieues de différence dans les nombres de ces deux Itinéraires. La Table ne nomme point *Ernodurum*; mais elle place *Alerea* à XIV Lieues Gauloises d'Argenton, & cette distance doit tomber au passage de la riviére d'Indre, à un lieu nommé Ardentes, qui contient deux paroisses, S. Vincent & S. Martin. *Alerea* peut bien exprimer le nom de la riviére ou en tenir lieu: Elle est nommée *Angera* par Théodulfe d'Orléans; *Andra*, dans l'Acte de fondation de l'Abbaye de Deols en 917; *Andria* par Aimoin; *Anger* par Grégoire de Tours, & dans la Vie de Saint Génoux; & enfin, *Endria* par Guillaume le Breton & par d'autres modernes. D'*Alerea* la Table compte XXVIII Lieues Gauloises jusqu'à *Avaricum*; c'est à peu près la distance qui se trouve entre le pas-

ſage de l'Indre à Ardentes, & la ville de Bourges.

D'*Avaricum* l'Itinéraire donne XX Lieues Gauloiſes à *Tinconcium*, & la Table de même à *Tincollum*. L'égalité des diſtances prouve que *Tincollum*, quoiqu'un peu altéré, n'eſt pas différent de *Tinconcium*. MM. de Valois & Sanſon ont placé ce lieu à Sancoins, qui eſt nommé *Tincenſium* dans les Actes du moyen-âge, & cette dénomination repréſente en effet le *Tinconcium* de l'Itinéraire. La diſtance priſe de la Table, comme de cet Itinéraire, m'a paru aſſez convenable étant employée dans ſon entier, & ſi les Cartes que nous avons du Berri la fourniſſent plus grande, c'eſt vrai-ſemblablement la faute de ces Cartes, qui mettent trop d'intervalle entre Bourges & Nevers, & plus de douze minutes de différence en Latitude, tandis que la Carte dreſſée ſur les opérations pour la Méridienne de Paris n'en donne qu'environ ſix. Ceci fait preuve, qu'il y a quelquefois plus de ſûreté à ſuivre les Itinéraires que les Cartes mêmes.

L'Itinéraire conduit de *Tinconcium* à *Deccidas*, ſur XXII Lieues Gauloiſes de diſtance. Tous les manuſcrits que Surita a conſultés donnent le même nombre (not. p. 617) & par là on peut corriger la Table, qui met XXXIII entre *Tincollum* & *Degena*, & lire XXIII. Cette diſtance ne ſera point trop courte pour ce qu'il y en a entre Sancoins & Déciſe. Il eſt évident que le *Deccidæ* de l'Itinéraire, & le *Degena* de la Table, tombent ſur un même lieu, ſur la ville de Déciſe, renfermée dans une iſle de la Loire, & dont il eſt mention dans les Commentaires de Céſar. Elle étoit autrefois du territoire des peuples *Ædui*, & elle eſt aujourd'hui du Diocèſe de Nevers, qui a été détaché de ce territoire : *De bello Gall.* (liv. 7.) *Quod legibus Æduorum, iis qui ſummum magiſtratum obtinerent, excedere ex finibus non liceret; ne quid de jure aut legibus eorum diminuiſſe videretur, ipſe (Cæſar) in Æduos proficiſci ſtatuit, Senatumque omnem, & quos inter controverſia eſſet, Decetiam ad ſe evocavit. Quùm propè omnis Civitas eò*

convenisset, &c. Decetia employé dans ce passage, est donc l'ancien nom de Decize. L'Itinéraire d'Antonin lui donne aussi le même nom, route d'Autun à Paris; *ab Augustoduno Lutetiam Parisiorum, sic* (p. 83.)

Alisincum.	M. P. XXII.
Decetiam.	M. P. XXIIII.
Nevirnum.	M. P. XVI.

Quoique dans la route de Bourdeaux à Autun (p. 105.) il l'appelle *Deccidas.*

Avaricum.	
Tinconcium.	M. P. XX.
Deccidas.	M. P. XXII.
Alisincum.	M. P. XIV.
Augustodunum.	M. P. XXII.

On voit sur la prémiére route, *Augustodunum*, *Alisincum*, *Decetiam*; sur la seconde, *Deccidas*, *Alisincum*, *Augustodunum*. Cela veut dire, que par la direction des routes & la suite des lieux, le *Decetia* de la prémiére est évidemment le *Deccidas* de la seconde. Le *Degena* de la Table est le *Decetia* de l'Itinéraire; en voici la preuve. L'Itinéraire décrivant la route d'Autun à Paris, place *Nevirnum*

(Nevers) à XVI Lieues Gauloiſes de *Decetia*. La Table donnant la même route, place *Ebirnum* (qui eſt le *Nevirnum* un peu défectueux) à XVI Lieues Gauloiſes de *Degena*. La diſtance eſt la même, & d'ailleurs elle convient exactement entre Nevers & Déciſe. Le *Degena* eſt donc auſſi Déciſe, & je penſe après M. de Valois, qu'on doit lire *Degetia*. On connoît l'affinité des lettres *C* & *G*, & du *ti* il a été facile de former la lettre *n*. Ainſi le nom de cette ville a été prémiérement *Decetia*, comme on lit dans les Commentaires, & même dans l'Itinéraire p. 83 : c'eſt en même tems le *Degetia* de la Table, & le *Deccida* de l'Itinéraire p. 105. Dans la ſuite on a dit *Deciſa* ou *Deciſia*, comme on le trouve dans les Lettres du Pape Innocent III, d'où eſt venu le nom François Déciſe. J'ai appris de M. Mellon, Seigneur de Tais en Nivernois, neveu du célébre Abbé Baluze, & qui a beaucoup de goût & de connoiſſances, que l'ancienne Voie de Sancoins à Deciſe ſubſiſtoit encore, paſſant à côté de Saint-

Saint-Pierre-le Moûtier ; & que dans le pays on l'attribuoit de même que plusieurs autres anciens chemins, à la Reine Brunehaut, dont la statue se voit au portail d'une Eglise fondée dans cette ville par la même princesse. Il est même à remarquer, que son nom s'est bien conservé sur cette Voie, que l'on nomme communément *le chemin de Brunichou* (*Brunichildis.*)

Un autre chemin Romain passoit d'Argenton à Clermont en Auvergne. Il se trouve dans la Table de Peutinger :

Argantomago XXVIII. *Mediolano* XII. *Aquis-Neri* XV. *Cantilia* XXIIII. *Aug. nemeto.*

La direction de cette route conduit prémiérement à *Mediolanum*, qui est le *Castrum Mediolanense* de Grégoire de Tours (liv. 6, ch. 31.) Ce lieu est Château-Meillan en Berri ; M. le Beuf l'a prouvé solidement dans une dissertation du prémier volume de son recueil, quoiqu'il ne parle point du *Mediolanum* de la Table. Elle donne XXVIII Lieues Gauloises d'*Argantomagus* à *Mediolanum* ; il

peut y en avoir environ 26 en ligne tout-à-fait directe.

De *Mediolanum* la route passe par *Aquis-Neri*. Ce lieu a conservé son ancien nom ; c'est Neris en Bourbonnois, où il y a encore des Bains. On y voit même plusieurs vestiges d'antiquité. Ici les nombres de la Table sont manifestement défectueux ; elle met XII Lieues Gauloises entre *Mediolanum* & *Aquæ-Neri*. Il faut croiser les deux unités, & en faire un X ; la distance sera convenable sur le pied de XX.

La route porte ensuite à *Cantilia*, & donne XV Lieues Gauloises de distance. Elle conduit à Chantelle, dont le nom comme on voit n'a point changé. On distingue Chantelle-la vieille (c'est ainsi qu'on a écrit dans les Cartes , & non la ville) d'avec Chantelle-le Châtel. Nos Annalistes & entre autres Eginhard, *ad annum DCCLXI*, font mention du Château de Chantelle , pris par le Roi Pépin , ainsi que Bourbon & Clermont, *quædam oppida atque castella (manu cepit Pippinus) in quibus præ-*

cipua fuerint Burbonis, Cantilla, Claromontis.

Enfin la Voie Romaine dont on retrouve encore des vestiges, arrive à *Augustonemetum*, à XXIV Lieues Gauloises de *Cantilia*. L'ouverture du compas ne donne gueres moins de distance sur la Carte entre Chantelle & Clermont en Auvergne. Strabon nomme cette dernière ville *Nemossus*, & dit qu'elle étoit capitale (Μητρόπολις) des peuples *Arverni*. Elle comprit dans son nom celui de l'Empereur Auguste; Ptolémée l'appelle *Augusto-nemetum*, ce que la Table exprime ensuite par abbréviation *Aug nemeto*. Elle prit le nom du peuple *Arverni*, & fut appellée *Arverna civitas*. Enfin, elle quitta ce nom pour prendre celui de Clermont; c'étoit proprement celui d'un château qui dominoit sur la ville. Un auteur contemporain du Roi Pépin, fait mention de la ville & du château: *Anno X regni, Rex Pippinus usque urbem Arvernam cum exercitu veniens, Claramontem castrum captum atque succensum bellando cepit.*

La ville *Augusto-nemetum* étoit dis-

férente de la *Gergovia* des peuples Arverni, qui fut assiégée par César. M. de Valois le prouve (*Notit.* p. 46) par l'autorité de Strabon, qui distingue *Nemossus* ou plutôt *Nemettus*, capitale des *Arverni*, & *Gergovia* ville du même peuple, placée sur une haute montagne : Γεργοουίαν πόλιν τῶν Ἀρουέρνων, ἐφ' ὑψηλοῦ λόφου κειμένην. Et par les Lettres de fondation de l'Abbaye de S. André de Clermont, où il est parlé de *Gergovia* comme d'un lieu différent de la ville de Clermont : *in Litteris Monasterii S. Andreæ hæc legimus ; in Jussiaco, in Gergoviâ, in Fontantigiâ. Item, ratione arcis quam damus in Gergoviâ.* Mais, M. de Valois en citant cette Charte, omet les mots qui font mention expresse de l'ancienne Gergovie & de ses ruines, & de la montagne même sur laquelle César dit que Gergovie étoit située : *Cæsar . . . . Gergoviam pervenit . . . . perspecto urbis situ, quæ posita in altissimo monte, omnes aditus difficiles habebat.* (*de bello Gall.* liv. 7.) La Charte dont il s'agit a été rapportée par Messieurs de Sainte-

Marthe, (*Gallia Christiana*, volume des Abbayes, p. 45.) Guillaume Comte de Clermont & Daufin d'Auvergne, donne divers biens au Monastere de Saint-André : *Nos Guillelmus, Comes Claromontensis, & Delfinus Arverniæ; notum sit omnibus .... quod nos dederimus & damus monasterio nostro beati Andreæ Apostoli, ordinis Præmonstratensis .... quæcumque habemus & habebamus, in Saulzeto, in Jussiaco, in Gergobiâ, in Fontantigiâ, &c. nec amplius solvent tributum nostro castro de Monte-rigoso, sive de Montrognon, ratione arcis quam dedimus & damus in Gergobiâ, & in circuitu ipsius, & in monte seu podio qui est supra, usque & comprehendendo veterem mazuram antiquæ Gergobiæ, &c. Actum anno Domini M. CXLIX, mense Julii.* Suivant ce titre, 1°. *Gergobia* est manifestement différente de la ville de Clermont, puisque la donation que le Comte Guillaume a fait à l'Abbaye de Saint-André de tout ce qu'il possedoit à *Gergobia*, *damus quæcumque habemus in Gergobia*, n'a point fait aliénation du Domaine de Clermont qui

eſt demeuré aux Comtes. 2°. *Gergobia* relevoit du château de Montrognon, *non amplius ſolvent tributum caſtro de Monte-rigoſo, ratione arcis quam damus in Gergobiâ*; ce qu'on n'a pû dire de la ville de Clermont qui étoit le chef-lieu du Comté. 3°. Cette *Gergobia* eſt l'ancienne Gergovie, qui étoit ſuivant Céſar, *poſitæ in altiſſimo monte*; à quoi ſe rapportent ces termes de la Charte, *in monte ſeu podio qui eſt ſupra, uſque & comprehendendo veterem mazuram antiquæ Gergobiæ*. 4°. Les ruines ou l'emplacement de l'ancienne Gergovie ſe voient en effet près du château de Montrognon, entre Perignat, Juſſat, & le Creſt, au Sud-Eſt de Clermont, & à deux Lieues de cette ville. Ainſi, il n'eſt point douteux que *Gergovia* n'ait été une ville différente d'*Auguſtonemetum*; la Charte dont on vient de donner l'extrait le démontre invinciblement, & détruit l'opinion de Nicolas Sanſon, qui a confondu ces deux villes.

En finiſſant ce qui regarde *Auguſtonemetum*, qu'il me ſoit permis

de relever une méprise dans M. de Valois (*Notit.* p. 45.) *Augustonemetum autem ponit Tabula Peutingeriana, inter Cantiliam*, Chantelle, *& Aquas Calidas*, Chaudes-aigues. Et p. 47. *Aquæ Calidæ in Tabula Peutingeriana, Sidonio calentes Aquæ, montanæ sedes, dictæ.* Comme Sidonius-Apollinaris parlant d'*Aquæ calentes*, paroît les placer dans un pays de montagnes, *montana sedes dictæ*, on pourroit croire effectivement qu'il entend par-là Chaudes-aigues, qui est un lieu situé dans la haute Auvergne, & au midi de la ville de Saint-Flour. Mais en ce cas, il ne faut pas confondre l'*Aquæ-calentes* de Sidonius avec l'*Aquæ-calidæ* de la Table. Car la Voie Romaine sur laquelle ce lieu s'y trouve placé, conduisoit de Lion à Clermont, en passant par Feurs en Forez, *Foro Segusianorum*, par Rouanne, *Roidomna* ou *Rodomna*, par *Vorogio*, qui est un lieu du Bourbonnois, puis par *Aquis-calidis*, qui ne peut tomber que sur les *Bains de Vichi.* Quoique cette Voie paroisse circuler, néanmoins on voit

que tous les lieux ici mentionnés sont à portée les uns des autres, & compris dans un espace renfermé entre Lion & Clermont. Mais, on n'en peut pas dire autant de Chaudes-aigues, qui est situé tout autre part, & dans une distance à l'égard de Clermont presque aussi forte que celle qui est entre Lion même & cette ville. Je reprends l'explication des Voies Romaines.

Un troisiéme chemin Romain passoit de Tours à Bourges. C'est encore la Table qui nous l'indique.

Cæsaroduno XXIIII *Tasciaca*.... *Gabris* XXIIII. *Avaricum*.

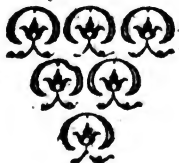
En suivant la direction de la route de Tours à Bourges, les XXIIII. Lieues Gauloises, *à Cæsaroduno*, conduisent à la position de Thezée, entre Montrichard & Saint-Aignan. Le nom de ce lieu conserve toute l'analogie avec l'ancien *Tasciaca*.

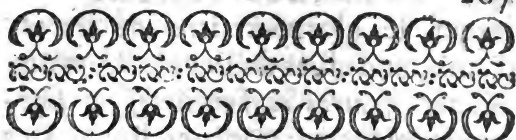
La distance de *Tasciaca* à *Gabris* est omise : mais en prenant sur la même direction de route, les XXIIII Lieues Gauloises d'*Avaricum* à *Gabris*, on trouve cette distance, & même quelque

quelque chose de plus, entre Bourges & Chabris, qui ne différe point du *Gabris* de la Table. Cette route se croise en ce lieu, avec celle qui communiquoit d'Orléans à Poitiers, & dont il a été question plus haut. Chabris est nommé *Carobriæ*, dans le livre *de Miraculis S. Austregesili*, & *Vicus Carbriæ* dans les Lettres de l'Abbé Léodebode, rapportées par Helgaud moine de Fleuri. Il est situé sur le Cher & suivant M. de Valois, il a pris son nom des ponts qu'il avoit sur cette riviére : *Bria enim vel Briva, Gallicâ linguâ Pontem significat. Sunt itaque Carobriæ, pontes ad Carum.* M. de Valois a regardé les lieux *Alerea* & *Gabris* comme inconnus : (*Notit.* p. 85) *Tabula Peutingeriana, Avaricum, Gabris & Alereæ, locis nunc incognitis, medium interponit.*

Enfin, un quatriéme chemin Romain passoit de Bourges à Sancerre. On ne le trouve ni dans l'Itinéraire, ni dans la Table; mais il subsiste encore presque entier. M. de Bussedes, Conseiller au Présidial de Bourges, en a donné une description fort

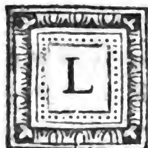
détaillée. On nomme dans le pays cette Voie Romaine *le Gros chemin*: il paſſe auprès du château de Turli, au village de Nointeau, au bourg de Riants, près du bourg de Montigni, au village des Averdines paroiſſe de Jalognes, & arrive à la ville de Sancerre. Je penſe que ce chemin avoit été élevé pour faciliter la communication entre la ville de Bourges & un port de la Loire, où les Bituriges avoient le magazin des marchandiſes & denrées qui leur venoient par la riviére; de même que les Carnutes avoient leur magazin à *Genabum*, & une Voie publique qui communiquoit de leur capitale à *Genabum*, dont la poſition à Orléans a été le prémier & principal objet de cet écrit.





DISSERTATION
SUR
BIBRACTE,
ANCIENNE VILLE DES PEUPLES ÆDUI.

Explication des Voies Romaines qui passoient par le Territoire de ces Peuples.



LES PEUPLES *Ædui*, suivant l'expression de Méla, étoient les plus célébres des Celtes; *clarissimi Celtarum*. Ils avoient la principale autorité dans la Gaule, avant même leur alliance avec les Romains; *omni tempore totius Galliæ principatum Ædui tenuissent, priùs etiam quam nostram (Romanam) amicitiam appetissent.* César, *de Bello Gall.* liv. I. Ils méri-

térent le glorieux titre de freres, d'amis, & d'alliés du Peuple Romain : *Æduos, fratres consanguineosque sæpenumerò ab Senatu appellatos.* liv. 1. Les services qu'ils avoient rendus à la République, *se omni tempore de Populo Romano benè meritos esse*, avoient été honorés par plusieurs Arrêts du Sénat : *Quæ Senatus-consulta, quoties, quamque honorifica in eos facta essent :* leur alliance avec Rome étoit ancienne, *quam veteres, quamque justæ caussæ necessitudinis cum Æduis intercederent.* Suivant Florus (liv. 3, ch. 2) elle étoit établie lorsque les Romains firent leurs prémiéres conquêtes dans les Gaules, endeça des Alpes à notre égard : *Prima trans Alpes arma sensere Salyi, cum de incursionibus eorum fidissima atque amicissima civitas Massilia quereretur. Allobroges deindè & Arverni, quum adversùs eos similes Æduorum querelæ opem & auxilium nostrum flagitarent.* Et depuis que la Gaule eut été réduite sous l'Empire Romain, les peuples *Ædui* conservérent encore le titre d'alliés & de confédérés ; *fœderati Ædui*, dit Pline. (liv. 4.) Ce fut

en considération de cette ancienne alliance, qu'ils furent admis les premiers dans le Sénat de Rome : Tacite, *Annal.* liv. 11 : *Primi Ædui Senatorum in Urbe jus adepti sunt* : *datum id fœderi antiquo, & quia soli Gallorum fraternitatis nomen cum Populo Romano usurpant.*

Si les peuples *Ædui* étoient considérables par leur prééminence dans les Gaules, & par leur alliance avec les Romains, ils l'étoient aussi par leur puissance. Le territoire de ces peuples comprenoit ce qui est renfermé aujourd'hui dans l'étendue des Diocèses d'Autun, de Mâcon, de Challon-sur Saône, & de Nevers. Ils avoient dans leur dépendance, *inter Clientes*, les *Segusiani* (peuples du Forez & du Lionnois) les *Insubres*, les *Ambivariti*, les *Aulerci-Brannovices*, & plusieurs autres pleuples dont la position nous est aujourd'hui inconnue. Les peuples *Senones* étoient sous leur protection, *in fide* : les *Bellovaci*, les plus puissans d'entre les Belges, reconnoissoient le peuple Eduen en qualité de patron & d'ami : *Bellova-*

eos omni tempore in fide atque amicitiâ civitatis Æduæ fuisse. Les *Bituriges* même, ce peuple qui autrefois avoit eu la domination sur les Celtes, réclamoit leur protection : *Bituriges ad Æduos, quorum erant in fide, legatos mittunt.* Les Eduens n'étoient pas seulement puissans en-deça des Alpes ; ils eurent part aux conquêtes que les Gaulois firent en Italie sous la conduite de Bellovese, dans le tems que Tarquin l'ancien régnoit à Rome. La célébre ville de Milan fut une de leurs Colonies, ou dumoins ils donnérent occasion à sa fondation : Tite-Live (*Dec. I*, liv. 5) *Prisco-Tarquinio Romæ imperante. . . . is* (*Bellovesus*) *Bituriges, Arvernos, Senones, Heduos, &c. excivit.... Ipsi Taurino saltu, invias Alpes transcenderunt, fusisque acie Tuscis haud procul Ticino flumine, quum in quo consederant, agrum Insubrium appellari audissent, cognomine Insubribus pago Heduorum; ibi, omen sequentes loci, condidere urbem : Mediolanum appellarunt.*

Il est donc important pour l'Histoire & pour la Géographie de no-

tre ancienne Gaule, de rechercher ce qui peut intéresser un peuple aussi célébre. Les sçavans, même en France, sont encore partagés sur la position de *Bibracte*, que César nous représente comme la plus grande, la plus puissante, & la principale ville des peuples *Ædui*. Sanson, Holstenius, & plusieurs autres prétendent, que *Bibracte* est la même ville qu'*Augustodunum*, Autun. Le célébre M. de Valois, Cellarius, & M. l'Abbé de Longuerue distinguent ces deux villes. Les deux prémiers placent l'ancien *Bibracte* à Beuvrai, petit village à quelques lieues d'Autun. L'opinion des auteurs qui ont cherché à établir le *Bibracte* à Beaune, est sans fondement, & ne mérite point d'être réfutée. J'avoue que j'ai suivi autrefois le sentiment de M. de Valois, & que je m'y suis conformé dans une Carte de la Gaule, que j'ai eu l'honneur de dresser pour les études du Roi, il y a près de vingt ans. Mais, quelque prévenu que je sois pour les lumiéres & la critique des grands hommes que je viens de ci-

ter, je ſuis contraint de reconnoître, que le *Bibracte* des Commentaires eſt la ville d'Autun. Je comparerai, 1°. les divers textes des Anciens ſur *Bibracte* & ſur *Auguſtodunum.* 2°. J'examinerai en particulier les paſſages du Rhéteur Eumene, qui ont paru décider la queſtion. Enfin, je terminerai cet écrit par l'examen & l'explication des Voies Romaines qui traverſoient le territoire des *Ædui.*

Textes des Anciens ſur Bibracte *& ſur* Auguſtodunum.

Il eſt fait mention de *Bibracte* en pluſieurs endroits des Commentaires de César; mais je ne m'attache qu'aux paſſages ſuivans, qui peuvent caractériſer cette ville. *Bibracte* étoit la plus grande & la plus riche des peuples *Ædui* : *A Bibracte, oppido Æduorum longè maximo ac copioſiſſimo, non amplius millibus paſſuum XVIII aberat. de Bello Gall.* liv. 1. Elle avoit la principale autorité parmi ces peuples: *Quum..... cognoviſſent Litavicum Bibracte ab Æduis receptum, quod eſt op-*

pidum apud eos maximæ auctoritatis. liv. 7. Elle étoit le séjour du Souverain Magistrat : *Obsides Civitatum Bibracte ad magistratum deducendos curaverunt.*

Strabon, au quatriéme livre de sa Géographie, représente *Bibracte* comme la ville fortifiée des peuples *Ædui* : τῶν Εδύων ἔθνος πόλιν ἔχον Καβυλλῖνον ἐπὶ τῷ Ἄραρι καὶ φρούριον Βίβρακτα. *Eduorum gens urbem habens Cabullinum (vel Cabillonum) & arcem Bibracta.* Il ne parle point d'*Augustodunum.*

Pomponius-Méla est le prémier des Anciens qui fasse mention d'*Augustodunum*, qu'il dit être la plus puissante des peuples *Ædui*, comme Treves l'étoit des peuples *Treviri* : (*de situ Orbis*, ch. 2) *urbesque opulentissimæ in Treviris Augusta, in Æduis Augustodunum.*

Tacite (*Annal.* liv. 3) parlant d'une révolte dans les Gaules, dont Julius-Florus de Treves, & Julius-Sacrovir d'Autun, furent les chefs ; dit que les peuples *Ædui* avoient formé une armée de quarante mille hommes, qu'Autun étoit leur capitale, *Augustodunum caput gentis* ; qu'ils passoient pour les plus riches des

Gaules : *Apud Æduos major moles exorta , quanto Civitas opulentior* ; & d'autant plus puiſſans , que toute la jeuneſſe venoit apprendre chez eux les Belles-Lettres : *Nobiliſſimam Galliarum ſobolem liberalibus ſtudiis ibi operatam.*

Ptolémée nous donne auſſi Autun, comme étant la ville capitale des peuples *Ædui* au ſiécle où il vivoit : Αἰδούων πόλις Αὐγουστόδουνον.

Je produirai dans la ſuite quelques écrivains poſtérieurs.

Suivant le texte des Commentaires, *Bibracte* étoit la capitale des peuples *Ædui* du tems de Céſar, puiſqu'elle ſurpaſſoit beaucoup en grandeur toutes leurs autres villes, *oppidum longè maximum* ; qu'elle étoit la plus riche , *copioſiſſimum* ; & qu'elle avoit la plus grande autorité ou dignité , *maximæ auctoritatis* : caractéres, qui ne peuvent convenir qu'à une capitale. M. de Valois ſe récrie ſur ces paſſages , *ſed caput gentis eſſe non dicit (Cæſar.)* Mais, pourroit-on s'exprimer en termes plus énergiques , pour donner l'idée de Veniſe , capi-

tale de la Seigneurie de ce nom, que de dire, qu'elle eſt la plus grande, la plus riche, & de la plus grande autorité dans l'Etat de Veniſe ?

M. Moreau de Mautour, dans une diſſertation inſérée au quatriéme volume des nouveaux Mémoires de Littérature, imprimé en 1727, obſerve (p. 297) après M. de Valois, que Céſar n'a point qualifié *Bibracte* du titre de *caput gentis Heduorum*, & qu'il a nommé *Bibracte oppidum* chez les Eduens, ainſi qu'*Alexia* chez les peuples *Mandubii*. Mais, le nom d'*oppidum*, vague & indéterminé en lui-même, ſe trouve clairement appliqué à une capitale, par les qualifications de *longè maximum*, *copioſiſſimum*, *maximæ auctoritatis*. Ce n'eſt pas le ſeul endroit des Commentaires, où Céſar nomme *oppidum* une ville capitale de peuple : liv. 2, parlant de *Noviodunum*, capitale des *Sueſſones*, il dit : *Ad oppidum Noviodunum contendit* ; de même *Lutetia* des peuples *Pariſii*, eſt qualifiée *oppidum Pariſiorum*. Et pour ne point accumuler ſans néceſſité d'autres exemples,

il ſuffit pour réfuter l'obſervation de M. de Mautour, de faire voir que Céſar donne la qualification d'*oppidum* à *Avaricum* (Bourges) qui étoit la plus grande & la plus forte place des peuples *Bituriges* : liv. 7. *oppidum Avaricum, quod erat maximum munitiſſimumque in finibus Biturigum.* Cette ville faiſoit non-ſeulement la ſureté du pays, mais elle en étoit encore le principal ornement, & même une des plus belles de la Gaule : *Pulcherrimam propè totius Galliæ urbem, quæ & præſidio & ornamento ſit Civitati.* Parce que Céſar ne dit pas préciſément *Avaricum caput gentis*, voudra-t-on diſputer à cette ville le titre de capitale, lorſqu'elle eſt déſignée dans les Commentaires comme la ville la plus grande & la plus forte, en un mot comme le principal ornement des Bituriges ? Nonobſtant qu'*Avaricum* ait eu la prééminence de capitale dans tous les ſiécles, depuis Céſar juſqu'à nos jours. Que M. de Mautour ne cherche pas (p. 307) à mettre ici de la différence entre *oppidum* & *urbs*. Céſar qualifie du nom *urbs* la ville

d'*Avaricum*, qu'il appelle quelques lignes plus haut *oppidum* : il donne même la qualification d'*urbs* aux villes d'un ordre inférieur à celui d'*Avaricum*; *uno die amplius XX urbes Biturigum incenduntur*. La dénomination d'*oppidum* que César donne à *Bibracte*, n'est donc pas incompatible avec le caractére de capitale.

Strabon écrivoit le quatriéme livre de sa Géographie vers l'an 18 de J. C. comme M. de Tillemont l'observe (Hist. des Emper. tom. 1, p. 131) & de Rome 771; par conséquent environ 70 ans après la guerre de César dans les Gaules. Il parle encore de *Bibracte*, comme de la place forte & de défense des *Ædui*, φρέριον Βίβρακτα. Qu'on ne pense pas que le mot φρέριον désigne ici une simple forteresse, un château fortifié. Cet auteur se sert du même terme (liv. 3) en disant que les Romains avoient établi une Colonie à Ivrée, pour être une place de défense contre les Salasses (qui habitoient la vallée d'Aoust) Ἐπορεδία Ῥωμαίων ἀποικία, ἣν συνῴκισαν, μὲν φρέριον εἶναι βουλό-

μενοι τοῖς Σαλασσοῖς. Ivrée étoit une ville importante : Tacite, qui écrivoit dans le même siécle que Strabon, la nomme (*Hist.* liv. 1) avec Milan, Novare, & Verceil, comme une des plus fortes places de la Gaule au-delà du Pô : *Firmissima Trans-padanæ regionis municipia, Mediolanum, Novariam, & Eporediam ac Vercellas, adjunxere.* Strabon, en appliquant le terme de φρούριον à *Bibracte*, la représente comme une place très forte, qui d'ailleurs étoit capitale du peuple ; de même que Tacite appelle *firmissima municipia*, Milan qui étoit capitale des *Insubres*, & Verceil qui l'étoit aussi des peuples *Lybici.* Strabon ne nomme point *Augustodunum*, quoiqu'il entre assez dans le détail pour faire mention de Challon-sur Saône, Καβυλλῖνον.

Tacite décrivant la révolte des *Ædui* sous Sacrovir, qui arriva l'an 21 de J. C. dit nettement qu'Autun étoit la ville capitale du peuple, *Augustodunum caput gentis.* Méla, qui composoit son ouvrage *de Situ Orbis*, l'an 43, sous l'empire de Claude,

nous donne de même Autun pour capitale.

En comparant les textes & les époques, il eſt évident que *Bibracte* eſt la même ville qui dans la ſuite a pris le nom d'*Auguſtodunum*. Comment *Bibracte*, capitale du tems de Céſar, la place la plus forte l'an 18 de J. C. peut-elle être différente d'Autun, qui l'an 21 de J. C. eſt la capitale du peuple? Comment Strabon, qui écrivoit l'an 18, auroit-il omis dans la deſcription des peuples *Ædui*, la ville d'Autun, qui trois ans après étoit la capitale, pendant qu'il n'a point omis Challon-ſur Saône? Cette ville ſe ſeroit-elle formée & élevée à cette haute dignité dans un eſpace de tems auſſi court? La dénomination d'*Auguſtodunum* doit faire remonter ſon antiquité au moins à l'empire d'Auguſte, en l'honneur duquel cette ville aura pris ſon nom. Toutes les difficultés diſparoiſſent, tout devient intelligible, ſi la ville de *Bibracte*, qui étoit capitale ſous Céſar, prend le nom d'*Auguſtodunum* ſous Auguſte; elle ſera auſſi capitale,

caput gentis, ſous Tibére; la plus puiſſante, *opulentiſſima*, ſous Claude: & ce changement de nom deviendra conſtant, ſi on fait réflexion que le nom d'*Auguſtodunum* commence à paroître, quand celui de *Bibracte* ne paroît plus.

Je ſens, qu'on peut ſuppoſer, que *Bibracte* ayant été ruinée, il s'eſt élevé une ville nouvelle, qui a pris le nom d'*Auguſtodunum*, & eſt devenue capitale. Mais une pareille ſuppoſition eſt ſans fondement. 1°. Depuis la conquête des Gaules ſous Céſar, on ne voit aucune guerre chez les peuples *Ædui* juſqu'au ſoulevement de Sacrovir du tems de Tibére. 2°. *Bibracte* ſuivant Strabon, ſubſiſtoit encore ſous l'empire de Tibére. 3°. Si *Auguſtodunum* eût été une ville différente de *Bibracte*, & qui fût capitale du peuple l'an 18, Strabon l'auroit nommée immanquablement dans ſa deſcription du peuple *Ædui*. 4°. Si elle n'étoit pas différente l'an 18, elle ne l'étoit pas l'an 21, où elle eſt nommée *Auguſtodunum caput gentis*.

Je

Je ne dissimulerai point une difficulté qui me paroît plus considérable. Si *Bibracte* a pris le nom d'*Augustodunum* en l'honneur de l'Empereur Auguste, comment Strabon qui a écrit sous Tibére ne la nomme-t-il point *Augustodunum*? Je réponds 1°, que souvent les nouveaux noms de lieu demandent un certain tems pour pouvoir s'établir; c'est un fait certain dont nous voyons tous les jours la vérité : des changemens de noms ordonnés même par l'autorité publique, & sous certaines peines, ne peuvent faire oublier l'usage de l'ancien nom. 2°. Les deux noms sont en usage jusqu'à ce que le nouveau ait aboli l'ancien; *Bibracte* aura encore été usité, quoique peut-être *Augustodunum* ait été autorisé par un décret public. 3°. Il n'est point étonnant, que Strabon ait employé l'ancien nom *Bibracte* plutôt que le nouveau *Augustodunum*; ce Géographe dans la description de la Gaule, aura employé le nom de *Bibracte* comme il se trouve dans les Commentaires de César. D'ailleurs, il est possible, que *Bibracte* n'ait pris

le nom d'*Augustodunum* que sur la fin de l'empire d'Auguste ; Strabon écrivant quatre ou cinq ans après la mort de cet Empereur, a bien pû ignorer ce changement, sur tout si c'est par un décret particulier du Magistrat & du Sénat des Eduens que ce changement a été ordonné, comme il y a apparence.

M. de Mautour, en adoptant le sentiment de M. de Valois, en diffé-re néanmoins lorsqu'il suppose que la ville d'Autun est nommée dans les Commentaires *Hedua civitas*. *Bibracte* étoit une autre ville célébre & dans le voisinage ; mais selon lui, ces deux villes sont distinguées, l'une par *Civitas* & l'autre par *Oppidum*. Il se persuade qu'*Hedua* s'étant accrue sous l'empire d'Auguste, non-seulement par les bienfaits de ce prince, mais encore par l'augmentation des habitans de *Bibracte* qu'elle attira, son nom d'*Hedua* fut changé après la mort d'Auguste en celui d'*Augustodunum* ; & qu'enfin elle fut reconnue pour la capitale de tout le pays, *caput gentis*.

Cette opinion n'eſt appuyée que ſur l'explication que M. de Mautour donne à ces mots des Commentaires, *Hedua civitas*, qui ſelon lui, ſignifient non le peuple *Ædui*, mais une ville de ce peuple nommée *Hedua*. Mais, cette interprétation eſt abſolument contraire au ſens que Céſar dans ſes Commentaires donne au mot *Civitas*. Dans un grand nombre de textes qu'on pourroit rapporter, je me contenterai d'en choiſir quelques-uns, qui démontrent que ce terme de *Civitas* deſigne un peuple, & non une ville particuliére. Liv. 7, Céſar eſpere que la priſe de la ville d'*Avaricum* (Bourges) lui aſſujettira tout le peuple (*civitatem*) des Bituriges : *Oppido* (*Avarico*) *recepto, civitatem Biturigum ſe in poteſtatem redacturum confidebat.* Cette ville une des plus belles de la Gaule, étoit la place de défenſe & le principal ornement de ce peuple; *quæ & præſidio & ornamento ſit civitati.* Liv. 6, les peuples *Pariſii* étoient voiſins & anciens alliés des peuples *Senones* : *concilium Lutetiam Pariſiorum*

transfert. Confines erant hi (Parisii) Senonibus, civitatemque patrum memoriâ conjunxerant; en sorte que ces deux peuples n'en faisoient qu'un, *civitatem conjunxerant*, ce qui ne peut s'entendre des capitales, Paris & Sens. Les peuples *Veneti*, *Unelli*, *Osismii*, & autres voisins de la mer, sont nommés liv. 3 *Maritimæ civitates*, & liv. 7 *Armoricæ civitates.*

Le prémier texte que M. de Mautour allégue pour soutenir son interprétation, liv. 2, *Bellovacos omni tempore in fide atque amicitiâ civitatis Æduæ fuisse*, doit s'entendre dans le sens des passages précédens, dans lesquels *civitas* signifie le peuple & non la Ville; *civitas Ædua* est exprimé en plusieurs autres endroits par *civitas Æduorum*, le peuple des Eduens. Dans les Commentaires nous voyons que les *Bellovaci* étoient entre les Belges le peuple le plus nombreux, le plus courageux, & de la plus grande autorité : Liv. 2. *plurimum inter eos (Belgas) & virtute & autoritate, & hominum numero valere; hos posse conficere armata millia centum.* Est-il pro-

bable qu'un peuple auſſi puiſſant eût recherché la protection d'une ville particuliére des peuples *Ædui*, d'une ville que M. de Mautour ſuppoſe avoir été du ſecond ordre ? *Civitas Ædua* ſignifie donc ici le peuple *Ædui* qui avoit la prééminence entre tous les peuples de la Gaule ; & alors il n'eſt plus étonnant que les *Bellovaci* ayent été ſous la protection des *Ædui*, comme les *Senones* (Liv. 6, *adeunt per Æduos , quorum antiquitus erat in fide civitas*) & même les *Bituriges* (liv. 7, *ad Æduos, quorum erant in fide , legatos mittunt*) qui réclamoient la protection de ce peuple.

L'expreſſion *Ædua civitas* aura peut-être préſenté à M. de Mautour une idée différente de celle d'*Æduorum civitas*;mais l'adjectif *Ædua* n'eſt pas plus deſtiné à exprimer ici une ville que cet autre tout ſemblable, *Helvetia civitas*, qui ne peut s'appliquer à l'idée d'une ville, puiſque Céſar liv. 1 dit ; *omnis civitas Helvetia in quatuor pagos diviſa eſt*, que tout le peuple Helvetien eſt diviſé en quatre cantons ou

pays ; & que le *pagus Tigurinus* eſt une partie de ce peuple, *pars civitatis Helvetiæ*. Si *Helvetia civitas* ne peut s'entendre d'une ville, eſt-il plus permis de penſer qu'*Ædua civitas* en ſoit une ?

M. de Mautour ſe fonde ſur cet autre paſſage des Commentaires ; liv. 7, *His rebus confectis, in Æduos proficiſcitur (Caſar,) civitatem recipit* ; il lui ſemble que la différence ſoit ici marquée entre *Ædui* & *civitas*. Mais, le ſens naturel du texte eſt, que Céſar après la défaite de Vercingetorix, marcha contre les *Ædui*, & fit rentrer ce peuple dans le devoir ; *civitatem* du ſecond membre exprime le mot *Æduos* du premier. D'ailleurs, ſi le mot *civitas* exprime ici une ville, comme il eſt ſans addition ni circonſtance, il ne peut tomber que ſur la principale ville & la capitale du peuple, & alors ce ne ſera plus la prétendue *Hedua civitas*, qui ſuivant M. de Mautour étoit encore du ſecond ordre, & ne devint capitale qu'après l'Empire d'Auguſte. *Civitatem recipit* doit donc s'entendre de

la reddition de tout le peuple, puisqu'en conséquence de cette expédition, César rendit aux *Ædui* leurs prisonniers, établit ses Lieutenans à Mâcon & à Châllon, & résolut de prendre lui-même son quartier d'hiver à *Bibracte*.

Au-reste, César n'est pas le seul écrivain qui ait employé le terme de *Civitas* pour exprimer un peuple; on en trouve des exemples dans Tacite & dans Pline. C'est un fait reconnu parmi les sçavans, M. de Valois l'établit p. 279 & 564 de sa Notice; & sur la question dont il s'agit il dit expressément, que *Civitas Ædua* des Commentaires ne signifie point une ville particuliére, mais tout le pays & l'Etat des peuples *Ædui*: p. 63. *Nec enim Julius Cæsar, nomine civitatis Æduorum, aut civitatis Æduæ, unam aliquam Æduorum urbem, puta caput gentis, Augustodunum postmodum dictum, designavit; sed more suo, totum agrum totamque regionem Æduorum*; signification ordinaire & d'usage dans les Commentaires, *more suo.* Après une décision aussi for-

melle, comment M. de Mautour peut-il citer, p. 298 & 300, M. de Valois en faveur du ſens qu'il donne à l'*Ædua civitas* des Commentaires?

Les ſçavans de nos jours qui font diſtinction de deux villes, placent le *Bibracte* à Beuvrai, éloigné d'Autun de trois lieues communes. *Bibracte*, diſent-ils, s'eſt conſervé dans le nom moderne de Beuvrai: mais la reſſemblance de nom deſtituée d'autres preuves, eſt une foible conjecture pour découvrir la poſition d'un lieu ancien. De plus, il n'eſt pas certain que la montagne de Beuvrai tire ſon nom de *Bibracte*: elle eſt dénommée *Mons Bifractus*, ou ſimplement *Bifractum*, dans les anciennes Chartes de l'Egliſe Cathédrale d'Autun, comme nous l'aſſure l'auteur *de antiquis Bibracte ſeu Auguſtoduni monimentis*, dont l'ouvrage a été publié en 1650. par Thomas, Chantre de la même Egliſe, ſous le nom duquel je citerai dans la ſuite ces monumens. On y lit p. 8: *Beuvrai non appellatur Bibracte ſed Mons Bifractus, aut ſimpliciter Bifractum*

fractum, ut ex Panchartis liquet, quæ divi Lazari thesauris reponuntur. Quand même le nom de Beuvrai viendroit de *Bibracte*, ce dernier nom est Celtique, & le même que *Bibrax*, comme on le voit par le *Bibracta* de Strabon, qui étant à l'accusatif vient du nom *Bibrax*. Ce nom étoit commun : les Commentaires parlent de *Bibrax*, ville des peuples *Rhemi*, & dans le Bailliage d'Arnai-le Duc on trouve un Beuvrai différent de celui d'Autun. *Bibracte* étant un nom commun, pourquoi le fixer au Beuvrai d'Autun plutôt qu'à celui d'Arnai-le Duc, puisqu'ils sont tous deux dans l'ancien territoire des peuples *Ædui*. L'analogie de nom ne prouve donc point que le *Bibracte* soit à Beuvrai, & que ce soit un lieu différent d'Autun : & cette opinion ne peut se concilier avec la conséquence nécessaire qui résulte de la comparaison des textes des anciens auteurs & de la combinaison des tems.

Mais, ce qui démontre que le *Bibracte* des commentaires ne peut être placé en la montagne de Beuvrai,

c'eſt l'impoſſibilité du fait. *Bibracte* ſuivant les Commentaires étoit une ville très ample & très grande, *oppidum longè maximum* ; & Céſar pour en exprimer la vaſte étendue ne ſe contente pas du ſuperlatif *maximum*, il ajoute l'adverbe *longè* pour augmenter la force de l'expreſſion, *longè maximum.* Or, une telle ville ne pouvoit avoir ſon emplacement ſur la montagne de Beuvrai. Le ſommet de cette montagne, qui eſt d'ailleurs environnée de rochers & de précipices, eſt une eſplanade qui peut avoir cinq à ſix cens toiſes de diametre, & environ dix-ſept cens toiſes de circuit : *adeamus* Beuvrai *ruinas*, dit Thomas p. 9, *metiamur diametrum extimi valli, quò captum fuiſſe Bibracte dicunt, profectò inveniemus ipſum non eſſe ſex ſtadiorum, & peripheriam octodecim.* Si *Bibracte* n'eût eu que cette étendue, l'expreſſion de Céſar, qui d'ailleurs eſt exact dans ſes récits, eût été outrée & évidemment fauſſe ; une ville qui auroit eu tout au plus un quart de lieue de diametre, & trois quarts de

lieue de circuit, n'auroit pas mérité la dénomination de grande ville, & encore moins celle de *longè maximum*. On est donc obligé de chercher ailleurs la position de *Bibracte*. Pierre de Saint-Julien, qui connoissoit le lieu, & l'avoit examiné avec grand soin, en parle ainsi (Antiquités des Bourguignons, liv. 1, ch. 4.) « Un » faux bruit autorisé par l'indiscrétion » du vulgaire, a contraint plusieurs » hommes de se laisser tromper que » *Bibracte* étoit en la montagne de » Beuvrai. Et néanmoins s'il falloit » faire vue du lieu, on ne trouveroit » en ces rochers place, en laquelle il » fût possible imaginer une si grande » & populeuse ville, que *Bibracte* a » été, pouvoir être posée.... Et » quant à moi je tiens, que *Bibracte* » .... fut nommée *Augustodunum*, qui » est celle même ville que nous appel» lons de présent Austun. » Ladone dans ses Antiquités d'Autun, dit p. 46; *nec audiendi sunt, qui montem illum desertum vulgò dictum*, Beuvrai, *Bibractis appellatione dignantur; cum nulla urbis illic appareant vestigia, nul-*

la ruinæ, nulla rudera, nulla murorum fundamenta reperiantur : testis ego sum oculatus, quippè qui locum semel atque iterùm lustraverim, nihilque prorsùs quod antiquitatem præ se ferret, animadverterim.

M. de Mautour rapporte p. 315, une Lettre du Curé de Saint-Leger de Beuvrai, dont la paroisse est située au pied de la montagne. Ce Curé assure » qu'il y a dans la partie » de la montagne qui est du côté de » Saint-Léger, une esplanade assez » spacieuse, enceinte d'anciens fossés » & d'une partie de muraille, dont » les vestiges se voyent en plusieurs » endroits.... de maniére qu'elles » paroissent avoir renfermé l'enceinte d'une grande ville.« Il ajoute qu'on y a trouvé plusieurs Médailles, & une Urne sépulcrale, « que » la montagne de Bevreɛt est très » vaste, & qu'elle a au moins dans » son circuit deux lieues & demi de » tour. «

L'énoncé de cette Lettre ne paroît pas conforme aux témoignages de Thomas, de Saint-Julien, & de

Ladone, qui avoient fait examen du lieu ſoigneuſement, & dont l'autorité par conſéquent mérite grande conſidération. Le Curé ne donne point comme eux l'étendue du ſommet de la montagne, dont il eſt ici queſtion, mais ſeulement le circuit à la prendre par le pied; & quoiqu'il penſe que le ſommet ait pû renfermer l'enceinte d'une grande ville, cette eſplanade d'environ 1700 toiſes de circuit ne peut convenir à l'emplacement d'une ville de l'étendue de *Bibracte, oppidum longè maximum*. S'il y a ſur la montagne des veſtiges de foſſés & de murailles, quoique Ladone diſe formellement le contraire, on en peut conclure qu'il y a eu ſur la montagne quelque ancien château ou lieu fortifié; la ſituation étoit favorable. Les médailles ne prouvent point qu'il y eût en ce lieu une grande ville du tems des Romains; on ſçait qu'on en trouve non ſeulement dans les anciennes villes, mais encore dans les lieux qui ne paroiſſent pas avoir jamais été habités. L'Urne ſépulcrale prouve encore que

la montagne ou ses environs eurent des habitans du tems du Paganisme ; mais toutes ces circonstances même réunies ne persuaderont point que *Bibracte* ait eu son emplacement sur le sommet de Beuvrai.

» Une marque (dit encore M. de » Mautour, p. 304) que les habi- » tans de *Bibracte* sont venus s'éta- » blir au lieu où est Autun, c'est que » tous les marchands de la Foire de » Bevrect (qui se tient tous les ans » le premier mercredi du mois de » Mai) viennent en tenir une pareil- » le le lendemain dans la ville d'Au- » tun, & on l'appelle encore la des- » cente de Bevrect. «

On pourroit se dispenser de répondre à un pareil moyen. Il est tout naturel que les marchands de la Foire qui se tient sur la montagne de Beuvrai, *descendent* pour se rendre à Autun ; mais cette *descente* est une *marque* qui ne signifie rien, & il ne faut pas être délicat en conjectures pour en inférer une transmigration d'habitans, qui se feroit effectuée il y a près de dix-huit siécles.

Marlien place *Bibracte* au pied de la montagne de Beuvrai ; peut-être ſçavoit-il que cette ville n'a pû être ſituée ſur le ſommet : *Bibracte*, dit-il, *oppidum Heduorum, in Celtis longè maximum ac copioſiſſimum, & maximæ apud Heduos auctoritatis .... in formam ruris redactum, in radicibus montis non longè ab Heduâ civitate poſitum, nomen retinet.* Cette opinion ne porte ſur rien ; il ne ſe trouve entre la montagne & Autun ni veſtiges, ni ruines, qui annoncent l'emplacement d'une ancienne ville : *Sicque Raimundus* (*Marlianus*) dit Thomas p. 8, *neque in monte* Beuvrai *Bibracto collocat, neque in Auguſtoduno, ſed deſerto vel ſolitudine utrumque interjacenti. Quis autem iſtud deliramentum ferre potuerit, qui regionem ipſam perluſtraverit? ubinam extrà Auguſtoduni mœnia, ampliſſima munimenta ? ubi reliquiæ urbis regiæ, quæ Celtarum foret caput ? .... ubi rudera?*

Si l'enceinte d'une grande ville comme l'étoit *Bibracte*, ne peut convenir à Beuvrai, elle s'accorde parfaitement avec l'ancienne étendue

d'Autun. Ammien-Marcellin décrivant la prémiére campagne de Julien, qui est de l'an 356; dit que les murs d'Autun, ville ancienne, étoient d'une grande étendue, mais qu'ils étoient foibles & pour ainsi dire pourris de vétusté : liv. 16. *comperit (Julianus Cæsar) Augustoduni civitatis antiquæ muros, spatiosi quidem ambitûs, sed carie vetustatis invalidos, &c.* Sur la fin du livre précédent, il avoit encore parlé de la grande étendue des murs d'Autun; *mœnium Augustoduni magnitudo vetusta.* Ces passages d'Ammien prouvent encore que *Bibracte* ne peut être qu'Autun. 1°. La vaste étendue de *Bibracte*, *longè maximum oppidum* des Commentaires, est exprimée par *mœnium magnitudo vetusta*, & par *muros spatiosi ambitûs*, d'Ammien. 2°. Les murs d'Autun étoient d'une si grande vétusté l'an 356, qu'ils étoient comme pourris, *carie vetustatis invalidos.* Si la ville avoit été fondée par Auguste, ou du moins que ses murs eussent été élevés sous l'empire de ce prince, est-il croyable qu'en moins de quatre cens ans

ils euſſent été altérés au point qu'Ammien nous les repréſente ? On ſçait que les ouvrages élevés par les ordres ou ſous les auſpices d'Auguſte, étoient auſſi ſolides qne magnifiques. Le témoignage d'Ammien ne peut être contredit ; il ſervoit dans les Gaules la même année 356, & il étoit informé du fait qu'il rapporte. 2°. Suivant Ammien, l'an 356, Autun étoit une ville ancienne, *Auguſtoduni civitatis antiquæ* ; & tellement ancienne que ſes murs étoient pourris de vétuſté, *carie vetuſtatis invalidos*. Or, ſi Autun eût été une ville formée & élevée ſous l'empire d'Auguſte, & non auparavant, Ammien auroit-il pû lui approprier l'épithete de *vetuſta*, d'*antiqua*, plutôt qu'à pluſieurs autres villes qui étoient certainement plus anciennes que le tems de Céſar ? *Lugdunenſem primam Lugdunus ornat, & Cabillones, & Senones, & Bituriga, & mœnium Auguſtoduni magnitudo vetuſta.* Il compare Autun avec Lion ; on ſçait que Lion fut fondé avant l'empire d'Auguſte, l'an 712 de Rome, par L.

Munatius-Plancus, qui étoit Consul avec M. Æmilius-Lepidus. Il compare aussi Autun avec Châllon-sur Saône, avec Sens, & même avec Bourges : or, il est fait mention dans les Commentaires de Châllon, *Cabillonum*, de Sens, *Agendicum*, & de Bourges, *Avaricum*, que César nous représente comme la plus grande & la plus forte place des peuples *Bituriges* : *oppidum Avaricum, quod erat maximum, munitissimumque, in finibus Biturigum.* Ammien attribue l'antiquité à Autun plutôt qu'à ces villes ; il la regardoit donc comme plus ancienne que la conquête de César dans les Gaules ; antiquité qui regarde non-seulement la ville en elle-même, mais encore la vaste étendue de son enceinte, *mœnium magnitudo vetusta.* Ammien ne s'est expliqué ainsi, que parce qu'il étoit prévenu qu'Autun étoit l'ancien *Bibracte*, la ville capitale des peuples *Ædui*, les plus anciens alliés des Romains dans la Gaule. Telle étoit l'opinion du quatriéme siécle auquel écrivoit Ammien ; nous allons voir qu'elle

ne lui étoit pas particuliére, & qu'elle étoit constamment reconnue à Autun même dans les tems précédens.

Passages du Rhéteur Eumene sur Bibracte & Augustodunum.

Ce Rhéteur étoit de la ville même dont nous traitons. Son ayeul, natif d'Athenes, après avoir été longtems célébre à Rome, étoit venu à Autun pour y professer l'éloquence. (Nous avons vu par un passage de Tacite, que cette ville étoit l'Académie de la Jeunesse des Gaules.) Eumene fut chargé de la même fonction. Il nous reste encore plusieurs discours ou panégyriques de cet orateur, qui sont recueillis parmi les *Panegyrici veteres*. Je me sers de l'édition de Paris de l'an 1655, où ils se trouvent au second volume.

Claude II étant parvenu à l'Empire l'an 268. après la mort de Gallien, trouva l'Etat dans une situation pitoyable. Les provinces avoient été ou ravagées par les Barbares,

ou désolées par les guerres civiles. Tetricus tenoit encore la Gaule & l'Espagne , Zénobie occupoit l'Orient , & Aureole résistoit dans Milan. Claude après avoir deffait Aureole , fut occupé à la guerre contre les Goths en 269 : il ne fut point en état d'agir , ni contre Zénobie, ni contre Tetricus. Cependant celui-ci assiégoit avec le secours des Gaulois qui l'avoient reconnu , la ville d'Autun, qui s'étoit soulevée contre lui , & avoit appellé Claude pour recouvrer la Gaule. Le siége dura sept mois, les habitans souffrirent jusqu'à la derniére extrémité tout ce que la famine a de plus cruel; enfin la ville fut emportée, n'ayant point été secourue. *Divum Claudium parentem tuum*, dit Eumene à Constantin, Panégyr. 7, p. 267, *ad recuperandas Gallias primi sollicitaverunt (Ædui) expectantesque ejus auxilium, septem mensibus clausi, & omnia inopiæ miseranda perpessi, tum demum irrumpendas rebellibus Gallicanis portas reliquerunt, cum fessi observare non possent.* La ville fut saccagée & presque rui-

née ; Panégyr. 3, p. 70 : *tunc demùm gravissimâ clade perculsam, cum latrocinio Bagaudicæ rebellionis obsessa, auxilium Romani principis (Claudii) irrogaret.*

Autun demeura plusieurs années dans cet état de désolation. Constance, petit-neveu de Claude II, touché de compassion pour cette ville, qui avoit eu autrefois le titre glorieux de fraternité avec le peuple Romain, & qui avoit rendu tant de services à l'Empire, prit soin de la rétablir ; (*ibid.*) *civitatem istam & olim fraterno nomine Populi Romani gloriatam .... non solum pro admiratione meritorum, sed etiam pro miseratione casuum, attollere ac relevare.* C'est pourquoi les Empereurs & les Césars, *divinæ Imperatorum Cæsarumque nostrorum providentiæ* (*ibid.*) fournirent de grandes sommes d'argent pour en rebâtir les Temples, les Bains, les autres édifices publics, & même les maisons des particuliers. Ils y transférerent les familles les plus considérables des autres provinces ; enfin ils firent tout ce qui conve-

noit pour remettre la ville dans ſa ſplendeur, & la rendre comme *la mere* des autres. Conſtance obligea Eumene, par l'eſtime qu'il faiſoit non ſeulement de ſon éloquence, mais encore de la gravité de ſes mœurs, de ſe charger du ſoin d'inſtruire la jeuneſſe d'Autun, l'aſſûrant qu'il ne perdroit rien du rang & des privileges que ſes autres emplois lui avoient acquis (il avoit été maître des requêtes du Palais, *memoriæ Magiſter*) & lui doubla ſes appointemens. Eumene par une générôſité peu commune, les appliqua au retabliſſement du College d'Autun, comme il nous l'apprend dans le diſcours qu'il adreſſa l'an 298 au gouverneur des Gaules, pour demander que ce College fût compris dans les édifices publics que Conſtance faiſoit rebâtir : *ut Menianæ illæ ſcolæ, quondam pulcherrimo opere & ſtudiorum frequentiâ celebres, juxta cætera quæ inſtaurantur opera & templa, reparentur.* Ces Ecoles étoient ſituées entre le Temple d'Apollon & le Capitole ; *inter Apollinis Templum & Capitolium.* Ce

discours d'Eumene est intitulé, *pro restaurandis Scholis Oratio*. Il est le III Panégyr. (Edit. de Paris.)

Le rétablissement d'Autun commença en 293, & fut continué les années suivantes. On y travailloit encore l'an 297, lorsqu'Eumene prononça au nom de la ville d'Autun, en presence & en l'honneur de Constance, un Panégyrique (qui est le IX.) Ce prince avoit reconquis l'année précédente sur le tyran Allecte, la Grande-Bretagne, qui avoit été séparée de l'Empire pendant dix ans. Il tira de ce pays plusieurs ouvriers, qu'il envoya à Autun pour aider à rebâtir la ville. (Panégyr. IX, p. 383.) *Quin-etiam illa, cujus nomine mihi peculiariter gratulandum, devotissima vobis civitas Æduorum, ex hac Britannicæ facultate victoriæ, quibus illæ provinciæ redundabant, accepit artifices; & nunc extructione veterum domorum, & refectione operum publicorum, & templorum instauratione consurgit; nunc sibi redditum vetus illud Romanæ fraternitatis nomen existimat, cum te rursus habeat conditorem.*

*

Il eſt bien probable, que ce rétabliſſement d'Autun fut continué juſqu'à la mort de Conſtance, qui arriva l'an 306. Cependant les ouvrages n'étoient pas encore achevés, puiſqu'Eumene, dans le diſcours qu'il prononça à Treves l'an 309 (c'eſt le VIII Panégyr. dans l'ordre de l'Edit. de Paris) prie le prince de viſiter la ville d'Autun, s'aſſurant qu'on la reverroit auſſi-tôt refleurir, & qu'on en rebâtiroit les Temples & les autres lieux publics (p. 338) *Dii immortales, quando illam dabitis diem, quando præſentiſſimus hic Deus .... illos quoque Apollinis lucos & ſacras ſedes, & anhela fontium ora circumeat? ipſam denique patriam meam ipſius loci veneratione reſtitues. Cujus civitatis antiqua nobilitas, & quondam fraterno Populi Romani nomine gloriata, opem tuæ majeſtatis expectat, ut illic quoque loca publica & templa pulcherrima liberalitate reparentur, ſicut hîc (Treviris) video hanc fortunatiſſimam civitatem, &c. ideoque hoc votis meis ſufficit, ut patriam meam videas, ducente pietate, quia ſtatim erit reſtituta ſi videris.*

Eumene

Eumene vit bien-tôt l'accomplissement de ses vœux. Deux ans après, Constantin vint à Autun. Cette ville étoit alors dans une grande désolation, parce que dans la derniére imposition des tributs on l'avoit taxée comme le reste de la Gaule à proportion du nombre des habitans du pays, & des terres de sa jurisdiction; sans considérer que les peuples étoient pauvres, & les terres mauvaises ou entiérement incultes & abandonnées. Constantin vit lui-même en passant le mauvais état de la campagne, & ne pût s'empêcher d'en témoigner de la douleur. Quand il arriva à la ville, on le reçut avec tout l'appareil possible, & on fit même servir les Dieux à cette pompe : (Panégyr. VII.) *omnium signa Collegiorum, omnium Deorum nostrorum simulacra protulimus.* Ces marques d'honneur n'empêcherent pas que l'Empereur ne reconnût la misere des habitans ; il fit appeller les Magistrats, qui se prosternerent devant lui à l'entrée du Palais ; il les fit relever (p. 257) *in illo aditu Pa-*

latii tui, ſtratum ante pedes tuos Ordinem .... ſublevaſti; & leur demanda dequoi ils avoient beſoin ; avant qu'ils oſaſſent lui répondre, il leur offrit de leur remettre ce qui étoit dû des cinq derniéres années, qui étoient les cinq prémiéres de ſon regne ; (p. 287) *quinque annorum reliqua nobis remiſiſti*; & pour les ſuivantes, de relâcher la taxe de ſept mille perſonnes ſur les vingt-cinq mille compriſes dans le Rôle ; c'eſt-à-dire plus du quart des impoſitions ; (p. 283.) *ſeptem millia capitum remiſiſti, quartam ampliùs partem noſtrorum cenſuum*; remiſe qui ſoulagea la totalité des contribuables; *remiſſione iſtâ ſeptem millium capitum, viginti-quinque millibus dediſti vires, dediſti opem, dediſti ſalutem*. Il leur demanda en même tems ſi cela ſuffiſoit, & les larmes qu'il laiſſoit couler marquoient encore plus ſa bonté, que ſes paroles & une auſſi ample gratification ne pouvoient faire.

Autun, pour reconnoître le bienfait de Conſtantin, par lequel ce prince devenoit le reſtaurateur, &

comme le fondateur de la ville, prit le nom de *Flavia*, qui étoit celui de la famille de Constantin, & quand il fut retourné à sa résidence ordinaire (à Treves, où plusieurs Empereurs de ce siécle résiderent, pour être plus à portée d'arrêter les courses des peuples de la Germanie, & qu'Ammien, liv. 14, appelle pour ce sujet *clarum domicilium principum*) Eumene alla lui faire un remercîment public au nom de toute la ville. Ce discours est intitulé, *Eumenii gratiarum actio, Constantino Augusto, Flaviensium nomine*; il est le VII Panégyr. de l'édit. de Paris.

L'Orateur d'Autun déclare au commencement de son discours, que cette ville a enfin pris le nom de *Flavia*, que ce nom sera éternel & ne changera jamais; que par les bienfaits du prince elle va devenir la rivale de Treves, quoique l'Empereur honore cette derniére ville plus que les autres, de sa présence & de tout l'appareil de la Cour imperiale. (p. 257.) *Si Flavia Æduorum, tandem æterno nomine nuncupata, commo-*

vere se funditùs & huc venire potuisset; tibi, restitutori suo, immò ut veriùs fatear, conditori, in eâ potissimum civitate (Treviris) gratias ageret, cujus eam similem facere cœpisti. Nunc itaque, cùm in hac urbe (Treviris) quæ adhuc assiduitate præsentiæ tuæ præ cæteris fruitur (habebit enim fœlicitatis æmulam Flaviam nostram) omnis tibi Imperii apparatus adsistat. Eumene finit en représentant à Constantin, que quoiqu'il soit le seigneur de toutes les villes & de tous les peuples de l'Empire, il a un droit particulier sur la ville des Eduens, qui lui est comme appropriée par le nom de *Flavia* qu'elle vient de prendre. Cette ville a eu jusqu'à présent, dit l'orateur, le nom de *Julia*, qui lui étoit commun avec plusieurs autres villes, avec *Pola* d'Istrie, & *Florentia* d'Etrurie; mais la ville des Eduens n'est plus *Julia*, elle est *Flavia*: (p. 290.) *Omnium sis licet dominus urbium, omnium nationum, nos tamen etiam nomen accepimus tuum jam, non antiquum. Bibracte quidem huc-usque dicta est Julia; Polia, Florentia; sed Fla-*

via eſt civitas Æduorum. La durée du nom de *Flavia* ne répondit point aux magnifiques promeſſes du Rhéteur. L'an 314, trois ans après que le diſcours avoit été prononcé, Conſtantin fit aſſembler dans la ville d'Arles un Concile de tout l'Occident, contre le ſchiſme des Donatiſtes : Rheticius Evêque d'Autun, aſſiſta à ce Concile, & ſouſcrivit, *Rheticius Epiſcopus è civitate Auguſtoduno*, & ſuivant quelques éditions, *de civitate Auguſtodunenſium.* Ammien qui vivoit ſous les enfans de Conſtantin, nomme toujours Autun, *Auguſtodunum.* Le nom de *Flavia* comme on voit, ne put prévaloir ſur l'ancien nom *Auguſtodunum*, conſacré par l'uſage de plus de trois ſiécles.

Je n'ai point appréhendé d'être trop étendu dans ces extraits du Rheteur Eumene, étant perſuadé qu'ils ſont néceſſaires pour éclaircir & décider la queſtion que j'examine. Le plus important eſt celui que je viens de rapporter en dernier lieu : mais, qu'il me ſoit permis de faire quelques obſervations avant que j'en vienne à l'application.

Prémiére obſervation. Les guerres civiles qui ſuivirent de près la conquête des Gaules, n'avoient pas permis à Céſar, ſuivant Dion, d'y mettre l'ordre du gouvernement, ni d'y faire des établiſſemens. Auguſte lui-même embarraſſé d'une longue ſuite de guerres, ne devint le maître de l'Empire qu'après la bataille d'Actium. Ayant partagé les provinces avec le Senat au commencement de l'an 727 de Rome, les Gaules ſe trouverent entre celles qu'il ſe réſerva. La même année, après avoir réglé les affaires de Rome, il paſſa dans les Gaules pour y établir la forme du gouvernement Romain: il tint à Narbonne une grande aſſemblée, pour faire le dénombrement des perſonnes & un état des biens, des trois parties qui avoient été conquiſes par Jule-Céſar, l'Aquitanique, la Celtique, & la Belgique. Quoique Auguſte cédât dans la ſuite au Sénat la Gaule Narbonnoiſe, il retint les autres parties. La ſageſſe & la douceur de ſon gouvernement lui acquirent l'amour des peuples. On

poussa les témoignages de respect & d'affection jusqu'à l'impiété, en lui élevant des Temples & des Autels, même pendant sa vie, comme à un Dieu, & un grand nombre de villes fonderent des jeux en son honneur. Les plus considérables des Gaules assisterent à la dédicace du célébre autel de Lion. Soixante peuples de la Gaule y avoient chacun placé une Statue. Les villes principales se firent un honneur de quitter leur ancien nom pour prendre celui de l'Empereur Auguste; *Augusta Trevirorum*, Treves; *Augusta Rauracorum*, Augst près Basle; *Augusta Suessionum*, Soissons; *Augusta Veromanduorum*, S. Quentin. Quelques-unes joignirent au nom d'Auguste une terminaison Celtique ou Gauloise; *Augusto-bona*, Troyes; *Augusto-ritum*, Limoges; *Augusto-nemetum*, Clermont en Auvergne; *Augusto-magus*, Senlis.

Seconde observation. Les villes de la Gaule prirent non-seulement le nom d'Auguste, mais encore celui de César, en l'honneur du mê-

me Auguste. Le jeune Octavius, après la mort de Jule-César son grand-oncle, qui l'avoit adopté, prit le nom de *C. Julius-Cæsar Octavianus*, dès l'an de Rome 711, au rapport de Dion, liv. 46. Le Sénat & le Peuple lui ayant déferé en 727 le titre d'Auguste, il fut nommé dans la suite *Cæsar-Augustus*. De-là vient qu'on trouve le nom de *Cæsar*, joint à une terminaison Celtique, dans le nom de quelques villes de la Gaule; dans *Cæsaro-dunum*, qui est Tours, dans *Cæsaro-magus*, qui est Beauvais. Il est pareillement indubitable, que hors des Gaules, ce fut en l'honneur d'Auguste que plusieurs villes prirent le nom de *Cæsarea*; comme *Cæsar-Augusta* sur l'Ebre, dont le nom se lit sur les Médailles *Cæsarea-Augusta*; comme la *Cæsarea* de Mauritanie, & celle de Palestine, au sujet desquelles Eutrope s'explique ainsi, liv. 7. *Tanto amore etiam apud Barbaros fuit* (*Augustus*) *ut reges Populi Romani amici, in honorem ejus conderent civitates, quas Cæsareas nominarent; sicut in Mauretania à rege Jubâ, & in Palestina*

læstina quæ nunc est urbs clarissima. Suetone avoit dit la même chose (*in Augusto*, n°. 60.) *Reges amici atque socii, in suo quisque regno, Cæsareas urbes condiderunt.*

Quelques villes de la Gaule s'approprierent encore le nom de *Julius*: *Julio-bona*, Lilebone; *Julio-magus*, Angers; *Forum-Julium*, Fréjuls. Et ce fut de même en l'honneur d'Auguste, puisque Strabon s'explique ainsi au sujet du *Forum-Julium* (liv. 4.) τὸ ναύσαθμον τὸ Καίσαρος τοῦ Σεβαστοῦ, ὃ καλοῦσι φόρον Ἰούλιον; *navale Cæsaris-Augusti, quod Forum-Julium vocatur.* En Italie même, plusieurs lieux ont eu la même dénomination à cause d'Auguste: *Portum Julium apud Baias, immisso in Lucrinum & Arvernum Lacum mari effecit*; dit Suétone, *in Augusto*, n°. 16. Parme est nommée *Colon. Jul. Aug. Parm.* dans une Inscription rapportée par Gruter, p. 492, n°. 5. De même la ville de Sutri est appellée *Colonia Julia Sutrina*; Gruter, p. 303. n°. 1. La ville de Sienne est aussi nommée *Julia*, parce que cette Colonie, dit Cellarius (to. 1, p.

716) *cum aliis Etruriæ ab Augusto-Cæsare deducta aut instaurata, ut ex communi cognomento Juliæ apparet.* C'est pourquoi aussi la ville de *Pola* en Istrie, nommée par les anciens *Pietas Julia* (où le Temple consacré à Auguste, AUGUSTO CÆS. subsiste encore) & la ville de Florence en Etrurie, auront pris le nom de *Julia*, parce qu'Auguste y aura envoyé une nouvelle Colonie, ou aura rétabli l'ancienne.

Je viens à l'explication du texte d'Eumene. L'orateur pour exprimer la reconnoissance de la ville d'Autun envers Constantin, dit; qu'enfin cette ville a pris un nom éternel, le nom de *Flavia*, qu'elle ne quittera jamais; *Flavia Æduorum tandem æterno nomine nuncupata*: le *tandem* prouve que cette ville avoit déja changé de nom; autrement l'exclamation de l'orateur auroit été ridicule. Si *Augustodunum* eût été le nom primitif de la ville des Eduens, comment pourroit-il dire, *Flavia Æduorum tandem æterno nomine nuncupata?* Eumene à la fin du discours dit expressément, que l'ancien nom de la vil-

le des Eduens est *Bibracte*; qu'elle avoit porté jusqu'alors le nom d'Auguste, *Julia*, comme Pola & Florence, mais qu'elle venoit de prendre le nom de Constantin, *Flavia*: *nomen accepimus tuum jam, non antiquum. Bibracte quidem huc usque dicta est Julia; Pola, Florentia; sed Flavia est civitas Æduorum.*

1°. Suivant Eumene, l'ancien nom d'Autun ou de la ville des Eduens est *Bibracte*. On lit dans les variantes de ce passage, tirées d'un ancien manuscrit par Claude Dupuis (*Panegyrici veteres*, Edit. de Paris, to. 2, p. 719.) *non antiquum Bibracte, quod huc usque*, *&c.* Le manuscrit ne met ni point ni virgule entre *antiquum* & *Bibracte*; ce qui forme ce sens, *nomen accepimus tuum jam, non antiquum Bibracte*. En admettant la ponctuation telle qu'elle est dans le texte des Editions, il n'est pas moins évident qu'Autun est le *Bibracte*. La ville qui vient de prendre le nom de *Flavia*, *nomen accepimus tuum jam*, est la même qui jusqu'alors avoit porté le nom de *Julia*: l'adverbe *jam*,

d'un membre, répond aux adverbes *huc-uſque*, de l'autre. Ces adverbes affectent une même ville, qui juſqu'alors, *huc-uſque*, a porté un nom, & qui vient d'en prendre un autre, *accepimus tuum jam*. Or, c'eſt la ville d'Autun, dont Eumene étoit orateur, qui vient de prendre le nom de *Flavia*; c'eſt donc la même ville qui avoit porté le nom de *Julia* juſqu'alors, *huc-uſque*; & cette ville eſt *Bibracte*, *Bibracte quidem huc-uſque dicta eſt Julia.*

2°. Eumene s'exprime exactement en diſant qu'Autun, *Auguſtodunum*, à été nommée juſqu'alors *Julia*. Il eſt conſtant par les deux obſervations précédentes, que cette dénomination ne peut venir de Jule-Céſar, mais qu'elle eſt de l'Empereur Auguſte. Si l'ancien *Bibracte* a été nommé enſuite *Auguſtodunum* en l'honneur d'Auguſte, l'orateur a pû dire *Bibracte huc-uſque dicta eſt Julia*; & même il a dû le dire; puiſqu'il s'agit du nom de la famille de Conſtantin, *Flavia*, dans un membre de comparaiſon, l'autre membre, s'il eſt exact,

doit auſſi exprimer le nom de la famille d'Auguſte, *Julia*.

3°. La fin du diſcours d'Eumene explique le ſens du *tandem* qui ſe trouve au commencement. Le *tandem* ſuppoſe une mutation de nom précédente: il donne cette ſuite de noms; l'ancien *Bibracte*; *antiquum Bibracte*; le nom d'*Auguſtodunum*, qui avoit été en uſage juſqu'au décret qui ordonnoit que la ville des Eduens prendroit le nom de *Flavia*, *huc-uſque dicta eſt Julia*; enfin le nom de *Flavia*, que la ville venoit de prendre, *accepimus nomen tuum jam*, *Flavia eſt civitas Æduorum.*

Ces paſſages d'Eumene prouvent évidemment qu'Autun eſt l'ancien *Bibracte*: il y en a d'autres qui démontrent invinciblement, que *Bibracte* & Autun ſont le même lieu. Dans le diſcours prononcé en 309 devant Conſtantin, le Rhéteur conjure le Prince de rétablir la ville d'Autun, en conſidération de l'ancienne dignité de la ville, de ſon glorieux titre de fraternité avec le Peuple Romain, enfin par la vénération du lieu même: *ipſam denique patriam*

meam ipsius loci veneratione restitues. Cujus civitatis antiqua nobilitas, & quondam fraterno Populi Romani nomine gloriata, opem tuæ majestatis expectat. Le mot *Civitas* signifie ici non le Peuple, mais la ville même, qui avoit été ruinée sous Claude II, & dont il demande qu'on répare les temples & les lieux publics; *ut illic loca publica & Templa reparentur.* Si Autun eût été une ville fondée sous l'Empire d'Auguste, ou du moins élevée à la dignité de capitale sous ce prince, comment Eumene peut-il vanter son ancienne dignité, *antiqua nobilitas*? cet éloge ne seroit point particulier à Autun, & conviendroit mieux à plusieurs autres villes célébres & plus anciennes; à Lion, Colonie Romaine établie l'an 712 de Rome; à Rheims illustre dès le tems de César, &c. D'ailleurs, comment Autun auroit-il eu anciennement le glorieux titre de *fraternité* avec le Peuple Romain, *quondam fraterno Populi Romani nomine gloriata*; fraternité & alliance établie long-tems même avant Jule-César, *veteres justaque caussæ necessitudinis ipsis*

cum Æduis (*de Bello Gall.* liv. 1 ;) & souvent renouvellée par le Senat de Rome, *Æduos, fratres consanguineosque sæpenumerò ab Senatu appellatos* (*ibid.*) ? Autun ne peut donc être une ville nouvelle, formée ou illustrée sous Auguste ; elle est nécessairement cet ancien *Bibracte*, la plus grande & la plus riche des *Ædui* au tems de César ; qui avoit la plus grande autorité, *maximæ auctoritatis* ; dans laquelle résidoit le souverain Magistrat & le Senat du Peuple, & à laquelle à cause de sa prééminence, Eumene aura approprié le titre de fraternité, qui étoit peut-être commun à tout le Peuple Eduen ; ville, dont la dignité étoit ancienne, *antiqua nobilitas*, puisqu'elle étoit capitale d'un Peuple qui dans tous les tems, même avant son alliance avec les Romains, avoit eu dans la Gaule la principale autorité ; *omni tempore totius Galliæ principatum Ædui tenuissent.* (*de bello Gall.* liv. 1.) On ne peut pas dire, que la ville qui jouissoit au tems de César de ces glorieux titres, qui la rendoient si respecta-

ble étoit différente d'Autun. Eumene parlant à l'Empereur, dit expressément que c'est Autun même sa patrie, que ce n'est point un lieu différent : *ipsam patriam meam, ipsius loci veneratione, restitues. Cujus civitatis antiqua nobilitas, &c.* Ce n'est pas seulement devant Constantin, qu'Eumene releve l'ancienne dignité d'Autun, & son ancienne *fraternité* avec Rome; il avoit dit dans le discours qu'il prononça en l'honneur de Constance l'an 297 : *civitas Æduorum .... nunc extructione veterum domorum, & refectione operum publicorum, & Templorum instauratione consurgit; nunc sibi redditum vetus illud Romanæ fraternitatis nomen existimat.* Et dans le discours qu'il fit l'année suivante devant le Gouverneur de la Gaule, *pro restaurandis Scholis : civitatem istam & olim fraterno Populi Romani nomine gloriatam, & tunc demum* (sous Claude II) *gravissimâ clade perculsam ... non solùm pro admiratione meritorum, sed etiam pro miseratione casuum, attollere & recreare voluerunt* (*Imperatores Diocletianus & Maximianus, & Ca-*

ſares Conſtantius & Galerius.) Expreſſions qui démontrent, qu'Autun eſt cette ville qui avoit anciennement contracté avec les Romains le nom de *fraternité*, l'ancienne *Bibracte* capitale des peuples *Ædui*, que Céſar appelle *fratres & conſanguineos Populi Romani*; vérité ſi conſtante, qu'Eumene l'avance devant les Empereurs, & l'emploie comme un motif puiſſant pour les engager à réédifier & rétablir cette ville, qui avoit eu le malheur d'être ruinée pendant les guerres civiles.

Après ces preuves tirées d'Eumene, on ſera ſans doute étonné, que M. de Valois employe l'autorité de cet orateur, pour établir que *Bibracte* étoit une ville différente d'Autun. *Certè*, dit-il (*Notit.* p. 61) *Eumenius in gratiarum actione Conſtantino Aug. Flavienſium nomine, Bibracte ab Auguſtoduno diſtinguit apertiſſimè, his poſtremis orationis ſuæ verbis. . . . Omnium ſis licet Dominus, &c.* comme je l'ai rapporté ci-deſſus; & il explique ainſi ce paſſage : *hoc eſt, Bibracte quidem in Æduis, ut & Pola Iſtriæ, & Florentia Tuſcorum,*

à Julio Cæſare cognomen accepere, & Juliæ ſunt cognominatæ; at civitas Æduorum primaria, à Flavio Conſtantio & Flavio Conſtantino Maximo, Auguſtis, reſtitutoribus ſuis, Flavia nunc, non minus illuſtri nomine, appellatur, & ejus incolæ Flavienſes. Enſuite il dit que *Bibracte* eſt Beuvrai près d'Autun, *nomen à veteri appellatione parumper detortum.* Il appuye ſon opinion ſur l'autorité de Livineius, qui a fait des notes ſur les *Panegyrici veteres : Johannes Livineius quoque Gandenſis, vir eruditiſſimus, qui XII Panegyricos veteres notis illuſtravit, Bibracte Æduorum ab Auguſtoduno Æduorum diverſum agnoſcit, in ſuis ad Eumenii gratiarum actionem adnotationibus.*

1°. Il réſulte des obſervations préliminaires, que la dénomination de *Julia* vient de l'Empereur Auguſte, & non de Jule-Céſar.

2°. Eumene dans ſon action de graces à Conſtantin, ne dit pas ſeulement, *Bibracte* chez les Eduens a été ſurnommée *Julia*, mais, ajoute-t-il, la principale ville des Eduens eſt maintenant nommée *Flavia.* L'o-

rateur dit plus ; la ville des Eduens a enfin un nom éternel, *Flavia Æduorum tandem æterno nomine nuncupata* ; elle vient de prendre le nom de *Flavia*, *nos etiam nomen accepimus tuum jam* ; *Bibracte* jusqu'à present a été nommée *Julia*, *Bibracte quidem huc usque dicta est Julia* ; mais maintenant la ville des Eduens est nommée *Flavia*, *sed Flavia est civitas Æduorum*, & comme l'explique M. de Valois, *Flavia nunc, non minus illustri nomine, appellatur.* N'est-il pas évident, que le Rhéteur ne parle que d'une même ville, qui après plusieurs changemens de nom, a enfin pris celui de *Flavia*, qui lui doit être éternel, *tandem, &c ?* Ces noms sont le Celtique ou primitif, *Bibracte* ; puis *Augustodunum*, à cause d'Auguste, *huc usque dicta est Julia* ; *tandem Flavia*, en l'honneur de Constantin. N'est-ce pas la même ville qui jusqu'alors, *huc usque*, avoit été nommée *Julia*, & qui depuis peu, *jam*, & pour-lors, *nunc*, avoit pris le nom de *Flavia ?*

3°. M. de Valois cite lui-même les passages du Rhéteur, où il dit

qu'Autun a eu autrefois, *quondam*; *olim*, le glorieux titre de fraternité avec Rome; titre ancien, dit le Rhéteur, *vetus nomen*, titre ancien dès le tems de César, & qui par conséquent ne peut convenir qu'à *Bibracte*, que César nous représente comme la plus grande ville, en un mot comme la capitale du peuple; titre qui ne peut convenir à une ville différente de *Bibracte*, laquelle n'auroit été que du second ordre, ou n'auroit commencé d'exister que sous Auguste.

Quant à l'autorité de Livineius, elle est ici peu considérable. Ce sçavant n'a point entendu le passage d'Eumene; il a même pris les noms de villes *Pola* & *Florentia*, pour des noms d'hommes: *quis est enim*, dit-il dans ses notes, p. 292, *Julius, Polius, Florentius? . . . quæ hæc tam insulsa nominis novi cum gente Flaviâ commixtio?* Il trouve même du ridicule dans les paroles du Rhéteur; *inepta quoque illa, sed Flavia est civitas Æduorum, quasi verò non & Bibracte in Æduis?* Le ridicule disparoît, si *Flavia* est la même ville que *Bibracte*: Livineius four-

nit lui-même un moyen pour ne point diſtinguer Autun de *Bibracte.*

Je ne diſcuterai point en particulier l'opinion de Cellarius; elle eſt la même que celle de M. de Valois, dont il copie juſqu'aux termes.

M. l'Abbé de Longuerue (Deſcript. de la France, I. Part. p. 282) dit : » Sanſon a prétendu que *Bibrac-* » *te* étoit la même qu'Autun, mais » ſa conjecture eſt détruite par l'au- » torité du Rhéteur Eumenius, qui » vivoit ſur la fin du IIIe ſiécle, & au » commencement du IVe, lequel » dans ſon action de graces à Con- » ſtantin, diſtingue nettement ces » deux villes, en aſſurant que *Bibrac-* » *te* avoit juſqu'alors porté le nom » de *Julia*, mais que la cité des *Æ-* » *dui*, *civitas Æduorum*, qui eſt cer- » tainement Autun, avoit pris le ſur- » nom de *Flavia.* « Quelque reſpectable que ſoit l'autorité de M. l'Abbé de Longuerue, qu'il me ſoit permis de répondre; que le Rhéteur, *loin de diſtinguer nettement ces deux villes*, parle viſiblement d'une ſeule & même ville, qui a eu ſucceſſivement

différens noms : *Bibracte* sous Auguste prit le nom d'*Augustodunum*, ce qu'Eumene exprime en style oratoire, *dicta est Julia*, expression juste comme on l'a vû ci-dessus : elle conserva le nom d'*Augustodunum* jusqu'au tems qu'Autun prit le nom de *Flavia*, en reconnoissance des bienfaits qu'elle avoit reçus de Constantin & de son pere ; *huc usque dicta est Julia*, *jam Flavia est civitas Æduorum* ; & ce dernier nom, suivant le compliment de l'orateur, devoit être éternel ; *tandem æterno nomine nuncupata.*

» Par là on voit, continue le sçavant Abbé, que *Civitas Æduorum*, » n'étoit pas la même chose que *Bibracte*, & que ces deux villes avoient » pris chacune un surnom différent ; » c'est donc à Auguste qu'on doit attribuer la fondation d'Autun, dont » il fit une Colonie Romaine. «

1°. On voit au contraire, que *Civitas Æduorum* est la même chose que *Bibracte*, & que ce ne sont point deux villes qui avoient pris chacune un surnom différent ; puisque *Civitas Æduorum* n'a pris le surnom de *Flavia*, que

parce que *Bibracte* a quitté le surnom de *Julia*. Afin que le raisonnement fût concluant, il faudroit que *Civitas Æduorum* eût eu le surnom de *Flavia*, pendant que *Bibracte* avoit celui de *Julia* : or *Civitas Æduorum* n'a commencé à prendre le nom de *Flavia*, que lorsque *Bibracte* a quitté celui de *Julia*; ce sont les propres termes d'Eumene : *accepimus nomen tuum jam, (nunc) Flavia est Civitas Æduorum; Bibracte huc usque dicta est Julia.*

2°. Auguste ne peut être le fondateur d'Autun; puisque cette ville, le lieu même d'Autun, *locus ipse*, avoit été honoré, suivant l'orateur, du glorieux titre de fraternité avec le peuple Romain, titre certainement plus ancien que la conquête des Gaules par César, & par conséquent antérieur à l'empire d'Auguste. Je ne répete point les textes que j'ai rapportés ci-dessus. De plus, si la fondation d'Autun doit être attribuée à Auguste, pourquoi Eumene & Ammien-Marcellin font-ils tant valoir l'ancienneté de la ville? Un espace de trois ou quatre cens ans suffit-il pour

vanter l'antiquité d'une ville, pendant qu'elle eſt environnée de plusieurs villes qui ſont notoirement plus anciennes? L'unique moyen pour ne point donner le démenti à deux auteurs anciens, ſur un fait dont ils étoient parfaitement inſtruits, eſt de reconnoître Autun pour le *Bibracte*; & alors Autun aura & la dignité & l'antiquité que les Anciens lui ont donnée.

Comme je n'ai point entrepris de faire l'hiſtoire des Antiquités d'Autun, je n'entre point dans le détail des Temples, du Palais, du Capitole, des Aquéducs, des Portes, & des autres ouvrages publics dont parle Eumene, & dont on voit encore beaucoup de monumens à Autun. J'obſerve ſeulement, à l'occaſion de ces paroles d'Eumene, *omnium Deorum noſtrorum ſimulacra protulimus*, que les *Ædui* avoient conſacré leur ville au nombre de leurs Divinités. On a trouvé à Autun deux inſcriptions en l'honneur de la Déeſſe *Bibracte*: Voici la plus remarquable, que D. Bernard de Montfaucon a rapportée,

Tome II de l'Antiquité expliquée, p. 436.

DEAE BIBRACTI
P. CAPRIL. PACATUS
IIIIIIVIR AUGUSTA
V. S. L. M.

Les Anciens ont ſouvent établi un culte religieux en l'honneur des villes. Rome a eu des Temples dans pluſieurs villes de l'Empire. Des peuples particuliers déifiérent auſſi leur capitale. Le peuple Helvétien honoroit la Déeſſe *Aventia*, ou plutôt il rendoit un culte à *Aventicum* comme Déeſſe, ainſi qu'il paroît par deux inſcriptions qu'on a trouvées près des ruines d'Avenche ou de l'ancienne ville *Aventicum*, qui étoit la capitale de ce peuple; *Civitas Helvetiorum Aventicus*. Les peuples *Ædui* ont de même honoré comme Déeſſe la ville d'Autun, qu'ils qualifient de ſon nom primitif *Dea Bibracte*. L'inſcription me paroît prouver invinciblement qu'Autun eſt l'ancienne ville *Bibracte*. P. Caprilius, Sextumvir Auguſtal, s'acquite d'un vœu qu'il avoit

fait à la *Déesse Bibracte*. „Qui ne sçait„ dit M. de Boze (Mém. de l'Académ. des Belles-Lettres, Tome II, p. 489) „que ce fut Tibére qui institua cette „Société de Prêtres, qu'on appelloit „*Sodales Augustales*, en l'honneur „d'Auguste? .... Ils ne furent pas „seulement établis à Rome; les prin-„cipales villes des provinces des „Gaules en eurent aussi, & sur tout „celle de Lion. ... Ils n'étoient que „six dans les provinces.“ L'inscription d'Autun, dressée pour un Sextumvir Augustal, est donc tout au plutôt de l'empire de Tibére; elle peut être postérieure : or, dès les prémiéres années de l'empire de Tibére, Autun étoit capitale des *Ædui*, *Augustodunum caput gentis*, dit Tacite; & par le témoignage de l'inscription, *Bibracte* étoit encore capitale des *Ædui*, *Deæ Bibracti*, sous Tibére, & peut-être depuis le regne de cet Empereur. Autun ne peut donc être une ville différente de l'ancienne *Bibracte*.

Je ne puis omettre ici un célébre passage d'Eumene, qui nous ap-

prend, que si la France, dans ces derniers tems, a porté la Géographie à un point de perfection qui a été inconnu aux Anciens, cette science étoit déja cultivée dans la Gaule dès le troisiéme siécle. On avoit tracé pour l'instruction de la jeunesse dans les portiques des Ecoles *Menianæ* d'Autun, une Carte ou Table de toutes les terres & des mers, des villes & des peuples, avec le détail du cours des fleuves, & de la sinuosité des côtes. (*Pro restaurandis Scholis*, p. 99.) *Videat in illis porticibus juventus, & quotidiè spectet omnes terras, & cuncta maria, & quidquid invictissimi Principes, urbium, gentium, nationum, aut pietate restituunt, aut virtute devincunt aut terrore. Si quidem illic, ut ipse vidisti (credo) instruendæ pueritiæ causa, quò manifestiùs oculis discerentur, quæ difficiliùs percipiuntur auditu; omnium cum nominibus suis locorum situs, spatia, intervalla, descripta sunt; quidquid ubique fluminum oritur & conditur, quacumque se littorum sinus flectunt, quo vel ambitu cingit orbem, vel impetu irrumpit Oceanus.*

Il paroît certain par le témoignage des Anciens, que *Bibracte* n'est point une ville différente d'Autun. La discussion des Voies Romaines fournit encore de quoi confirmer cette vérité.

Explication des Voies Romaines qui passoient dans le territoire d'Autun.

Autun ayant été très célébre sous l'Empire Romain, plusieurs chemins publics passoient par cette ville. J'examinerai prémiérement celui qui venoit de Lion, & qui s'étendoit à travers la Bourgogne, la Champagne, & la Picardie, jusqu'à l'Océan occidental. Cette route sert de nouvelle preuve, que *Bibracte* doit être la même ville qu'Autun.

Strabon (liv. 4 de sa Géographie) nous apprend, qu'Agrippa, favori & gendre d'Auguste, fit élever quatre grandes Voies dans la Gaule, qui partoient de la ville de Lion. La prémiére, au travers des Cévennes jusqu'en Saintonge & en Aquitaine; la seconde jusques sur le Rhin; la troisiéme jus-

qu'à l'Océan, par le Beauvaisis & l'Amiénois; la quatriéme jusqu'au territoire de Narbonne, & sur la côte de Marseille : Τὸ δὲ Λούγδουνον ἐν μέσῳ τῆς χώρας ἐστιν, ὥσπερ ἀκρόπολις, διά τε τὰς συμβολὰς τῶν ποταμῶν, καὶ διὰ τὸ ἐγγὺς εἶναι πᾶσι τοῖς μέρεσι. Διόπερ καὶ Ἀγρίππας ἐντεῦθεν τὰς ὁδοὺς ἔτεμε. *&c. Lugdunum in medio instar arcis situm est, cum ibi amnes confluant,& partibus omnibus propinquum sit. Ea propter, Agrippa hoc ex loco partitus est vias; unam, quæ per Cemmenos montes usque ad Autones* (lisez *Santones*) *& Aquitaniam; aliam ad Rhenum; tertiam ad Oceanum, & Belloacos & Ambianos; quarta ducit in agrum Narbonensem, littusque Massiliense.* Le troisiéme chemin, dit Bergier (hist. des grands Chem. liv. 1, Ch. 29.) » étoit » le plus long de tous .... on le voit » en son entier dans l'Itinéraire d'Antonin, conduit de place en place » & de ville en ville, depuis Lion » jusqu'au port dit par les Latins » *Gessoriacus Portus*..... qui est Bou» logne.

Prémiére observation. Agrippa étant mort l'an 742 de Rome, ces

grands chemins ont dû être faits pendant les prémiéres années de l'empire d'Auguste. Je juge même, que la Voie militaire qui conduisoit de Lion à Boulogne, étoit achevée avant l'an 728 ; en voici la preuve. Ces routes avoient été élevées, non seulement pour la facilité du commerce des provinces entr'elles & avec Rome, mais principalement pour le passage des armées & de leurs convois. Dion nous apprend qu'Auguste, après avoir réglé les affaires de la Gaule (l'an 727) vouloit passer dans la Grande-Bretagne, qui n'étoit point encore soumise aux Romains ; mais qu'il fut arrêté par la révolte des Salasses (en Piedmont) & par la guerre que faisoient en Espagne les Cantabres & les Asturiens. Auguste ayant projetté une expédition dans la Grande-Bretagne, n'aura-t-il pas fait élever la Voie militaire de Lion à Boulogne, qui étoit alors le grand passage de la Gaule dans l'isle des Bretons ? Du moins est-il certain, non seulement que cette Voie a été faite par ordre d'A-

grippa, mais encore qu'Agrippa avoit été occupé aux ouvrages des chemins publics avant l'an 728 : *anno ſequenti*, dit Dion, *Auguſto VIII Statilio Tauro Conſulibus* (ce Conſulat tombe ſur l'an 728 de Rome) *Agrippa, quia nullam Viam ſternendam ſuſceperat, Septa dedicavit.* On ne peut mettre plus tard que l'an 735 cet ouvrage des grands chemins dans la Gaule, lorſqu'Auguſte étant retourné de Samos à Rome, envoya Agrippa pour régler les affaires des Gaules, & arrêter les nouvelles révoltes des Cantabres.

Seconde obſervation. La Voie publique qui fut élevée ſous les ordres d'Agrippa, depuis Lion juſqu'à Boulogne, n'étoit pas directe dans toute ſa longueur; elle ſuivoit différentes directions, pour paſſer par les principales villes de la Gaule qui ſe trouvoient aux environs de la route. Communément, d'une ville à l'autre elle étoit allignée; mais dans ſa totalité elle formoit un grand nombre d'angles pour rencontrer les grandes villes. Ainſi, en ſortant de Lion,

elle montoit au Nord jusqu'à Challon-sur Saône; de-là elle se tournoit vers le Couchant d'été pour tomber à Autun;d'Autun jusqu'à Auxerre elle conduisoit au Nord-Nord-Ouest; d'Auxerre à Troyes au Nord-Nord-Est. Elle prenoit un peu plus le Nord jusqu'à Châlons-sur Marne, & de-là pour passer à Rheims elle retournoit à peu près vers le Nord-Ouest; de Rheims à Soissons elle tendoit vers l'Ouest presque plein.La branche de chemin qui passoit par Beauvais, se détournoit vers le Sud-Sud-Ouest jusqu'à Senlis; de Senlis à Beauvais elle reprenoit de l'Ouest au Nord; & de Beauvais pour passer par Amiens, elle déclinoit un peu du Nord vers l'Est. L'autre branche qui tendoit directement de Soissons à Amiens par Noyon, suivoit à peu près le Nord-Ouest; la route d'Amiens à Boulogne approchoit un peu plus du Nord. Il est sensible par ce détail, que cette grande Voie Romaine changeoit de direction pour passer par les grandes villes, par les capitales de Peuple.

Suivant

Suivant la prémiére observation, la Voie, dont il s'agit, a été faite vraisemblablement avant l'an 728 de Rome, & au plutard vers l'an 735. Suivant la seconde, elle changeoit de direction pour passer par les villes principales, par les capitales de Peuple. Or, elle changeoit de direction pour passer par Autun : cette ville étoit donc avant l'an 728 de Rome, ou du moins en 735, une des grandes villes des Gaules; elle étoit même la capitale des Peuples *Ædui*. (La route ne passe qu'à trois lieues près de la montagne de Beuvrai; elle auroit passé par Beuvrai même, si ce lieu eût été la capitale du Peuple : non-seulement la route y tendroit, mais encore c'est de-là qu'elle partiroit pour aller plus avant.) Or, si la fondation d'Autun doit être attribuée à Auguste, comme M. l'Abbé de Longuerue l'a pensé, cet Empereur n'ayant eu les Gaules dans son partage, & n'ayant reçû la qualité d'Auguste qu'en 727, comment a-t-il pû fonder & construire une grande ville avant 728 ou

735? Une telle ville ne se jette point pour ainsi dire *au moule*; elle est l'ouvrage d'une longue suite d'années.

M. de Valois avoit senti l'impossibilité du fait : il dit (*Notit.* p. 61.) qu'Autun étoit une ville ancienne, dont on ignore le nom; qu'elle étoit capitale du Peuple *Ædui*; qu'elle prit le nom d'*Augustodunum* de l'Empereur Auguste, de qui elle avoit reçu ou des bienfaits ou de nouveaux ornemens : *Ab Augusto igitur, à quo forsitan beneficiis auctum aut exornatum erat, & à monte vicino .... Augustodunum nomen Latino-Gallicum accepit .... Quod vetus capiti Æduorum nomen extiterit, antequam Augustodunum vocaretur, (Augustodunum autem principatu Augusti vocari cœpit.) incertum est. Sanson Geographus Regius, Bibracte, vel uti Strabo scribit, Bibracta, à Celtis seu Gallis veteri nomine patrio dictum esse existimat, sed nullum conjecturæ suæ, aut si mavis opinionis, rationem reddit.*

Il y a dans ces paroles de M. de Valois des circonstances, qui sont contraires aux témoignages des Anciens, & qui ne peuvent se concilier

avec les faits. 1°. César dit expressément, que *Bibracte* étoit la ville la plus grande, la plus riche, & de la plus grande autorité chez les *Ædui*; *oppidum Æduorum longè maximum ac copiosissimum, maximæ auctoritatis*; & par conséquent la capitale. Comment César auroit-il omis de faire mention de cette prétendue capitale, différente de *Bibracte*, qui prit le nom d'*Augustodunum* sous Auguste, pendant qu'il a parlé de Mâcon, de Challon, de Décize, de Nevers, beaucoup moins considérables? Comment Strabon lui-même en parlant des *Ædui*, auroit-il oublié la capitale d'un Peuple si célébre, lorsqu'il fait mention même de Challon dans la description de ce Peuple? Il est donc constant par le témoignage des Anciens, que *Bibracte* est l'ancienne capitale des Peuples *Ædui*. 2°. Si *Bibracte* est l'ancienne capitale des *Ædui*, elle l'étoit encore l'an 702 de Rome, comme il résulte des Commentaires: d'un autre côté, Autun étoit aussi capitale lorsque la chaussée d'Agrippa fut élevée, avant 728 ou en 735.

Si *Bibracte* n'eſt pas Autun, il faut néceſſairement que dans l'eſpace d'environ trente ans, *Bibracte*, cette grande & puiſſante ville, ſe ſoit diminuée & preſque anéantie, pendant qu'Autun s'eſt élevé; changement extraordinaire, & preſque incroyable, ſurtout dans l'hypotheſe de M. de Valois, qui veut que ces nouveaux ornemens d'Autun ſoient arrivés ſous Auguſte, époque, qui réduit ce grand changement à l'eſpace de ſept ou huit ans au plus.

Il faut donc enfin avouer, que *Bibracte* eſt néceſſairement la ville d'Autun: verité, qui réſulte du témoignage des anciens auteurs, & en particulier de l'Orateur Eumene, qui a dû connoître les antiquités de ſa patrie; vérité établie par un monument durable, par une Voie Romaine qui ſubſiſte encore en partie de nos jours.

Je paſſe à l'explication de la grande Voie Romaine d'Agrippa, & pour ne point ſortir des bornes que je me ſuis preſcrites dans cet écrit, j'expliquerai ſeulement la portion compriſe

entre Lion & Auxerre. Elle eſt ainſi exprimée dans l'Itinéraire d'Antonin.

(A Lugduno.)

Aſſa Paulini.	M. P. xv.	*Leg. vel Leug.* x.
Lunna.	M. P. xv.	*Leug.* x.
Matiſcone.	M. P. xv.	*Leug.* x.
Tinurtio.	M. P. xviiii.	*Leug.* xiii.
Cabellione.	M. P. xxi.	*Leug.* xiiii.
Auguſtoduno.	M. P. xxxiii.	*Leug.* xxii.
Sidolouco.	M. P. xxvii.	*Leug.* xviii.
Aballone.	M. P. xxiiii.	*Leug.* xvi.
Autiſiodoro.	M. P. xxxiii.	*Leug.* xxi.

La Table de Peutinger donne la même route, qu'elle ſuit dans un ordre contraire.

Auteſſio-Duro. xxii. *Aballo.* xvi. *Sidotoco.* xviii. *Aug. Dunum.* xxi. *Cabillione.* xii. *Tenurcio.* xii. *Matiſcone.* xiiii. *Ludnam.* xvi. *Lugduno caput Galliar. uſque hîc Legas.*

On voit ici ce que j'ai déja établi dans le Traité préliminaire, que Lion en ſortant de l'ancienne Province Romaine, étoit le commencement ou l'entrée des Gaules, & que les chemins ne ſe meſuroient plus par Milles Romains, mais par Lieues Gauloiſes : *qui locus*, dit Ammien-

Marcellin (liv. 15) *exordium est Galliarum. Exindè non millenis Passibus, sed Leucis, itinera metiuntur.* C'est pourquoi la Table de Peutinger, qui s'avance d'Occident en Orient, après avoir décrit les routes des Lionnoises & des Belgiques, étant arrivée à Lion s'exprime exactement, *Lugduno caput Galliarum, usque hîc Legas*; Lion, entrée des Gaules, jusqu'ici on compte par Lieues.

Bergier (liv. 4, ch. 42.) assure après Cambden » qu'en la Gaule de » deça le Rhône, les Colomnes Mil» liaires étoient assises par Lieues, & » non par Milles. « Agrippa avoit fait élever de ces Colomnes sur la grande route qu'il fit faire depuis Lion jusqu'à Boulogne. Tacite décrivant la révolte de Sacrovir, qui est de l'an 21 de l'Ere Chrétienne, comme je l'ai déja observé, dit que Silius après avoir ravagé les cantons des *Sequani*, voisins des *Ædui*, & qui avoient pris le parti rebelle, marcha vers Autun : Sacrovir s'avança de son côté, & parut avec ses troupes vers la douziéme Colomne Mil-

liaire. Il fut défait, obligé de se retirer à Autun, de-là dans une maison de campagne voisine de la ville, où il se donna la mort. *Annal.* liv. 3 : *Silius ... vastat Sequanorum pagos, qui finium extremi & Æduis contermini, sociique in armis erant. Mox Augusto-dunum petit propero agmine.... Duodecimum apud Lapidem, Sacrovir copiæque patentibus locis apparuere, &c.* On infére de ce passage, que Silius fit le dégât dans la partie du pays des Séquanois qui est voisine des *Ædui* du côté de Challon ; que ce Général marchant en toute diligence, *propero agmine*, vers Autun, suivit la Voie publique de Challon à Autun, sur laquelle étoit la douziéme Colomne à compter de la ville capitale, & à laquelle Sacrovir parut. Comme cette Voie avoit été élevée sous les ordres d'Agrippa, vers l'an 728 ou 735 de Rome, & que la défaite de Sacrovir arriva environ quarante ans après ; on en doit conclure que les Colomnes furent érigées lorsque le chemin fut construit ; & puisque depuis Lion on ne

comptoit plus par Milles, mais par Lieues, il en résulte que ces Colomnes érigées dès l'empire d'Auguste, étoient placées de Lieue en Lieue.

Je ferai remarquer en passant, que l'endroit de la Colomne mentionnée dans l'histoire a été marqué sur la Carte insérée dans ce volume, & que selon l'intervalle qu'il convient de mettre entre la ville d'Autun & le terme de XII Lieues Gauloises, en suivant la direction de la Voie publique qui tendoit vers Challon, on rencontre précisément une plaine, bornée devant & derriére par un terrain fort inégal, & qui s'éleve en côteaux & montagnes, laquelle plaine s'étend sur la gauche de la petite riviére de Déhune, au levant du bourg de Couches. Cette circonstance dans la nature & disposition du pays s'accorde parfaitement avec l'histoire, qui fixe le lieu de la bataille *patentibus locis*. J'ai opinion que la grande défaite des Suisses par Jule-César doit se rencontrer à peu près dans le même quartier; cela fondé sur ce que César, qui se sert

de la mesure des Milles Romains dans ses Commentaires, comme il est aisé de le prouver, indique le lieu de cette défaite à XVIII Milles de *Bibracte*, qui font l'équivalent de XII Lieues Gauloises; & que d'ailleurs le tems que les débris des Helvétiens mirent à gagner les confins des *Lingones*, paroît fort convenable à cette position. Entrons maintenant dans la discussion des lieux & distances, dont le détail est donné ci-dessus.

De Lion à Mâcon, l'Itinéraire & la Table comptent XXX Lieues Gauloises, mais ils ne donnent pas les mêmes lieux. L'Itinéraire conduit de Lion à *Assa-Paulini*, & la distance marquée de X Lieues Gaul. tombe sur Anse, petite ville, peu distante de la Saône, & qui est connue par plusieurs Conciles qui y ont été assemblés. Le nom *Assa* se sera corrompu en *Ansa*; la dénomination *Paulini* peut venir d'un Général Romain qui y aura campé. Pompeius-Paulinus commandoit dans la Basse-Germanie l'an 55 de J. C. sous l'empire de Néron; & Suetonius-Pau-

linus fit de grands exploits dans la Grande-Bretagne, l'an 61, sous le même Empereur : L'un & l'autre de ces Généraux a dû passer par Lion, & peut-être l'un deux aura campé pendant quelque tems à Anse. Quoiqu'il en soit, on voit encore à Anse les vestiges d'un ancien Camp Romain.

L'Itinéraire met ensuite *Lunna*, à égale distance de X Lieues Gauloises d'*Ansa* & de *Matisco* ou Mâcon. Cette position convient au passage de la petite riviére d'Ardiére, qui vient de Beau-jeu. En-deça de cette riviére à l'égard d'Anse, est Belle-ville, qui a peut-être succédé à l'ancien lieu nommé *Lunna*. Il y a bien de l'apparence que le *Ludna* de la Table est la même chose que le *Lunna* de l'Itinéraire, quoique la position paroisse un peu différente par l'indication des distances. Mais comme je l'ai déja remarqué, l'accord est parfait dans le total de la distance de Lion à Mâcon, & cette distance paroît même fort convenable à l'intervalle réel qui sé-

pare ces deux villes. Elles ſont à peu près au même Méridien, à environ 33 minutes de différence en Latitude, qui valent 31400 Toiſes ou environ. Les XXX Lieues Gauloiſes, ſur le pied de 1500 Pas Romains chacune, ſelon leur juſte définition, & étant employées bien completes font 33997 Toiſes, ſurquoi il eſt naturel qu'il y ait quelque déduction à faire, d'autant qu'un chemin qui outre les inégalités du terrain, décrit une eſpece d'arc par rapport au cours de la Saône, doit exceder dans ſa meſure celle d'une ligne droite qui en eſt la corde.

Au-reſte, il eſt fait mention de la ville de Mâcon dans les Commentaires de Céſar, au livre 7 : Elle étoit compriſe dans le territoire du peuple Eduen de même que Challon ; *Cabilloni & Matiſcone in Æduis ad Ararim, rei frumentariæ causâ collocat.* Strabon, Pline, & Ptolémée n'en parlent point. Les Romains y établirent une fabrique de Fleches, ſuivant la Notice de l'Empire ; *Matiſconenſis Sagittaria.* Cette ville n'étoit

pas encore une Cité séparée d'Autun à la fin du quatriéme siécle, étant nommée *Castrum Matisconense* dans la Notice des Cités de la Gaule, donnée par le P. Sirmond.

La Voie Romaine passoit de Mâcon à Tournus, *Tinurtium* ou *Tenurcium*. L'ouverture du compas sur la Carte donne XII Lieues Gauloises & demie dans cet intervalle, ce qui prend un milieu entre les nombres de l'Itinéraire & de la Table, qui different d'une Lieue. *Tinurtium*, comme il est écrit dans l'Itinéraire, paroît être l'ancien nom de la ville de Tournus. Spartien, qui écrivoit sous Dioclétien, la nomme de même (*in Severo.*) *Multis interim varié gestis in Galliâ, primo apud Tinurtium contrâ Albinum felicissimè pugnavit Severus.* Quoique la derniére bataille dans laquelle Albin fut entiérement vaincu par Sévere (l'an 197) se soit donnée près de Lion, suivant Dion, & suivant Hérodien, on ne voit point une absolue nécessité de corriger ici Spartien, & de lire *Tivurtium* ou *Trivurtium*, selon l'auteur de l'hist. de

Tournus (ch. 2) pour exprimer Trévoux, ſous prétexte qu'il eſt plus près de Lion que Tournus. Comme il s'eſt paſſé pluſieurs actions entre les armées de Sévere & d'Albin, *leves quædam primò pugnæ atque velitares fuerunt*, dit Hérodien; Sévere aura remporté un prémier avantage auprès de Tournus, *primò apud Tinurtium*, dit Spartien; & ce prince ayant fait reculer ſon ennemi, & l'ayant pouſſé juſqu'à Lion, le dernier combat qui décida de l'empire entre les deux concurrens, ſe ſera donné ſous les murs de cette ville; *donec poſtremò apud Lugdunum, magnam urbem atque opulentam, prælium in manibus fuit*, continue Hérodien. Il eſt vrai que de la maniére qu'on lit Spartien, il ſemble que le combat donné *apud Tinurtium*, ait été ſuivi immédiatement de la mort d'Albin, mais il faut que quelque choſe manque ici dans le texte de Spartien, comme le terme de *primò pugnavit* dont cet auteur ſe ſert, le demande néceſſairement. Ce manque eſt ſuppléé par les autres écrivains: D'ailleurs on pourroit fai-

re voir que Spartien n'eſt pas toujours exact dans la ſuite de l'hiſtoire. Quoi-qu'il en ſoit, le nom de *Tinurtium* donné par l'Itinéraire, a été altéré en bien des maniéres dans le moyen-âge, comme on le peut voir dans la Notice de M. de Valois. On croit que Saint Valérien ſouffrit la mort à Tournus pendant la perſécution de Marc-Aurele: dans la ſuite on bâtit en l'honneur de ce martyr une Abbaye, que Charles-Chauve donna aux moines de Saint-Philbert, chaſſés de Hermoûtier par les Normans. Le prince diſtingue dans ſes Lettres, l'Abbaye, *Abbatia Sancti Valeriani*; le Château, *Caſtrum Trenorchium*; & le Bourg ou Village, *Tornutium villa*: ces trois parties composent aujourd'hui la Ville de Tournus. L'Abbaye fut ſécularisée par le Pape Urbain VIII en 1623.

L'Itinéraire compte enſuite XIIII Lieues Gauloiſes jusqu'à Challon; la Table n'en marque que XII. Il y a quelque choſe à déduire en droite ligne ſur la prémiére de ces diſtances, comme ſur la plupart des meſures itinéraires; la ſeconde ne pa-

roît pas tout-à-fait suffisante. L'ancien nom de Challon est *Cabillonum*, ainsi qu'on le trouve dans les Commentaires de César (liv. 7) *ex oppido Cabillono*: c'étoit une ville de commerce; *idem facere cogunt eos, qui negotiandi causâ ibi constiterant.* Elle étoit apparemment le magazin des peuples *Ædui*, pour toutes les marchandises qui remontoient de Marseille & de la Méditerranée par le Rhône & la Saône. J'ai déja remarqué que Strabon fait mention de cette ville; Καβυλλῖνον, ἐπὶ τῷ Ἄραρι. Elle avoit un port sur la Saône; *à Cabillonensi portu navigia provideras*, dit Eumene dans le Panégyrique de Constantin, prononcé l'an 309. Les Romains y entretenoient une Flotte, suivant la Notice de l'Empire; *in provinciâ Lugdunensi primâ, Præfectus Classis Araricæ, Cabaliodunô.* Elle n'étoit point encore Cité, lorsque la Notice de celle des Gaules fut rédigée, puisqu'elle y est encore nommée *Castrum Cabilonense.* On peut voir dans M. de Valois, combien l'ancien nom *Cabillonum* a été défiguré

par les écrivains du Bas-Empire & du Moyen-âge.

Plusieurs Voies Romaines partoient de Challon : il y en avoit une qui conduisoit à *Besançon*, une autre à Langres, & une troisiéme à Autun, ou plutôt celle-ci étoit la suite de la grande route de Lion à *Gesoriacum* ou Boulogne. De Challon à Autun l'Itinéraire marque XXII Lieues Gauloises. La distance est convenable, comme je l'ai inféré de plusieurs morceaux particuliers de Cartes pour la province de Bourgogne. La Table marque une Lieue de moins. Des sçavans du pays ont reconnu quelques vestiges de cette Voie. Elle entroit à Autun par la Porte dite des Marbres, qui maintenant est ruinée. A quelque distance de la ville, il sortoit de cette Voie sur la droite, une autre Voie qui tendoit à Mâcon par Mont-Cenis, en faisant quelques détours à cause des montagnes. Ladone (p. 66.) décrit ces routes : *Cabillonensis Via, à porta ejusdem nominis* (Thomas lui donne le nom de *Marmorea*) *Cabillonum usque strata....*

Ex

Ex hac alia, trecentis circiter ab urbe passibus, deducitur via, quæ per abrupta montium, quos Cinisos appellamus, Matisconem tendebat. Thomas décrivant (p. 36) la Voie de Challon; *aliud (membrum) ad amussim distentum videtur.... ipsâ lapidibus & cæmento straâ viâ, à Cabillono Bibracte ductitabatur commeatus.*

Il faut observer que la ville d'Autun avoit autrefois quatre Portes principales. La prémiére étoit placée entre l'orient & le midi, c'est celle dont on vient de parler sous le nom de Porte des Marbres. La seconde entre l'orient & le septentrion, est presque entiére, & se nomme Porte de Saint-André. La troisiéme est du septentrion au couchant, & porte le nom d'Arroux à-cause du voisinage de la riviére de ce nom; elle n'est pas aussi entiére que celle de Saint-André. La quatriéme étoit entre l'occident & le midi, auprès de l'Eglise de Saint-Andoche, & ne subsiste plus. Deux grandes Rues coupoient la ville à angles presque égaux. La prémiére é-

toit allignée de la Porte des Marbres à celle d'Arroux, la ſeconde de la Porte de Saint-André à celle de Saint-Andoche. Quatre grandes Voies ſortoient des quatre Portes de la ville. On a vu ci-deſſus que la Voie de Challon ſortoit de la Porte des Marbres. La Voie qui partoit de la Porte de Saint-André ſe ſéparoit en deux branches, dont l'une conduiſoit à Langres, & l'autre à Arnai-le-Duc; j'en parlerai dans la ſuite. La Voie d'Auxerre en ſortant de la Porte d'Arroux, ſe partageoit de même, & l'une des branches prenoit vers le couchant, tendant à Bourges par Decize, comme je l'expliquerai dans cet écrit. De l'autre branche, qui étoit la grande route dont nous avons commencé l'explication, ſortoit encore une eſpece de rameau ſur la droite, qui tendoit à Aliſe. Une Voie Romaine ſortoit enfin de la Porte de Saint-Andoche, & ſe partageoit à Toulon ſur l'Arroux en deux branches, dont l'une paſſoit à Bourbon-l'Anci, & l'autre alloit paſſer la Loire

un peu au-dessus. J'en traiterai avant de mettre fin à ce mémoire. Ladone & Thomas nous décrivent la sortie des Voies Romaines de la ville d'Autun. Ces Voies se retrouvent presque toutes dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne dont il ne paroît pas que ces auteurs ayent fait usage.

La grande Voie construite par Agrippa, & dont nous reprenons la suite, passoit d'Autun à Saulieu, *Sidolocum*. On trouve également dans l'Itinéraire & dans la Table, XVIII Lieues Gauloises pour cette distance. Saint-Andoche, Saint-Thyrse, & Saint-Felix souffrirent le martyre à Saulieu près d'Autun, *in Augustidunensium vico Sediloco*, dit le Martyrologe, & on croit que ce fut sous l'empire de Marc-Aurele. Il est fait mention du même lieu dans Ammien-Marcellin, comme nous le verrons bien-tôt.

L'Itinéraire & la Table comptent XVI Lieues Gauloises de Saulieu à Avalon. Il est à remarquer, que dans ces distances entre Autun &

Avalon, le pays qui fait partie du Morvan, étant fort inégal & montueux, l'intervalle des lieux à l'ouverture du compas doit différer plus sensiblement qu'ailleurs du compte des distances itinéraires, ou de la mesure des chemins suivis dans toutes leurs inégalités & détours. Car bien que les Voies Romaines soient en général mieux allignées & plus directes que les chemins ordinaires, cependant il y a des dispositions de terrain qu'on ne peut vaincre, & auxquelles il faut nécessairement s'assujettir. Ainsi, on ne doit point être surpris, que quoique les Itinéraires Romains soient parfaitement d'accord à marquer 52 Lieues Gauloises en trois distances depuis Autun jusqu'à Auxerre, on n'en trouve pas plus de 47 & demie sur la mesure de l'Echelle de notre Carte, dans laquelle il y a des positions fixées avec grande précision.

La route Romaine en sortant de Saulieu, passoit par la Roche, Rouvrai, Sainte-Magnence, Cussi-les Forges, Sauvigni-le bois, Preci-le

ſec, Vermanton, Crévan. M. le Tors, Lieutenant-criminel d'Avalon, dans une diſſertation inſérée dans le Mercure de France, Juillet 1737, obſerve qu'à Rouvrai » il y » a une Levée bien conſervée, dont » on voyoit la ſuite auprès du vil- » lagede Sainte-Magnence, avant la » conſtruction des nouveaux che- » mins; & que Héric, moine d'Au- » xerre, a fait mention de ce chemin, » à l'occaſion de la ſépulture de cet- » te Sainte & de ſes compagnes; » *quæ in publico aggere nobilem accepere* » *ſepulturam.* « Sur cette Voie, & peu loin d'Avalon, on trouve un village d'*Eſtrée*, dont le nom indique encore le paſſage de l'ancienne *Strata*. Un autre chemin paſſoit par Villers-les Potots & Quarrei-les Tombes; où, ſuivant M. le Tors, on voit encore quelques reſtes de Levée. La chauſſée de Rouvrai aboutiſſoit auſſi à Avalon, puiſqu'il partoit de cette ville un ancien chemin Romain, qui tomboit dans celui de Rouvrai. M. le Tors nous apprend, que ce chemin fut découvert en 1734, &

qu'il étoit entier & bien conservé avant qu'on l'eût détruit en partie, pour employer les matériaux à la construction des nouveaux chemins.

D'Avalon à Auxerre, l'Itinéraire & la Table marquent XXII Lieues Gauloises de chemin. Outre la Voie Romaine de Rouvrai, qui passoit à Sauvigni-le bois à l'orient d'Avalon, une autre passoit d'Avalon à Girolle, de-là à Sermizelles où il traversoit la riviére de Cure, de-là à Querre près d'Arcis, & retomboit dans la prémiére à Crévan. M. le Tors qui a examiné ce chemin, dit qu'on l'appelle » le Vieux chemin » de Girolle; qu'il paroît quelque- » fois, & qu'on le voit plus dis- » tinctement de Girolle à Sermizel- » les, d'où on le trouve en plusieurs » endroits jusqu'à Auxerre, mais il » faudroit des ponts pour faire usa- » ge de ce chemin. On l'a ouvert près du château de Sermizelles, & la maniére dont les anciennes Voies Romaines étoient construites s'y retrouve. Les deux routes s'étant réunies à Crévan, passoient par Goix,

Saint-Brice, Sur-Voye, & arrivoient à Auxerre. Sur-Voye, & Mangi-ſous Voye, ont pris ſans doute leur dénomination de l'ancienne Voie Romaine.

Suivant les principes établis ci-deſſus, il paroît certain qu'Auxerre eſt une ville ancienne & Celtique. La chauſſée qui eſt l'ouvrage d'Agrippa, faiſant un angle pour toucher à cette ville, elle devoit être conſidérable l'an 728, ou du-moins l'an 735 de Rome, qui ſont des dates auxquelles il eſt convenable de rapporter la conſtruction de cette chauſſée ou grande Voie. D'ailleurs le nom d'*Auteſio-dorum* ou *Autiſſio-durum*, qui eſt purement Celtique, peut faire juger que cette ville eſt plus ancienne que l'établiſſement de la domination Romaine dans les Gaules. Elle étoit de l'ancien territoire d es peuples *Senones*; dans la ſuite elle devint Cité particuliére, & l'étoit avant la fin du quatriéme ſiécle, puiſque dans la Notice des Cités de la Gaule dreſſée vers ce tems-là, on trouve dans la pro-

vince de Sens, *Civitas Autisiodorum.* Le village de *Fins* (qu'on écrit mal-à-propos Faings) situé au Nord de Briare, précisément aux confins des Diocèses de Sens & d'Auxerre, est une preuve que leurs territoires étoient séparés avant la chute de l'Empire Romain en occident. Au-reste, on ne trouve point cette ville nommée dans les écrivains avant Ammien-Marcellin, qui a vécu sous les enfans de Constantin.

M. le Beuf, qui recherche avec soin l'origine d'Auxerre, me sçaura gré d'avoir établi sur des principes incontestables, que cette ville devoit être considérable dès le commencement de l'empire d'Auguste : mais en même-tems, il faut qu'il abandonne son systhême sur les transinigrations des habitans de *Vellaunodunum* à *Autricum*, puis d'*Autricum* à *Autisiodurum.* La chaussée d'Agrippa aboutit à Auxerre dans la situation que cette ville conserve encore présentement. (J'ai déja fait voir dans la Dissertation sur le *Genabum*, que *Vellaunodunum* ne pou-

voit

voit être auprès d'Auxerre. Les conjectures doivent céder aux faits. Suivant M. le Beuf (Tome II, p. 180) *Vellaunodunum* étoit situé sur une montagne près d'Auxerre : Les Romains *apprirent aux habitans* de *Vellaunodunum* à profiter de la commodité du ruisseau & de la riviére d'Yonne, dont ils étoient éloignés d'une demie lieue : les Gaulois & les Romains habiterent ensemble sur le ruisseau, qui prit le nom de la ville qu'on avoit abandonnée, & ce ruisseau a donné le nom de Vallaon ou de Vallan à un village qui est situé sur le ruisseau, quoique le village ne soit point sur la montagne & dans l'emplacement de l'ancien *Vellaunodunum* ; il en est même assez éloigné : les Gaulois & les Romains qui habiterent sur le ruisseau de Vallaon, ne donnerent point le nom de *Vellaunodunum* à leur nouvelle habitation (ce qui est bien étonnant, puisqu'ils l'avoient donné au ruisseau) mais elle fut nommée *Autricum*, & habitée pendant plus de deux cens ans : Enfin, la prédication de l'Evangile ayant

formé des Chrétiens dans *Autricum*, ces Chrétiens sortirent du milieu des Idolâtres, & furent s'établir sur la côte au Nord-Ouest d'*Autricum*, & y formerent sous Constantin ou sous ses enfans, une ville, qui par sa situation sur l'Yonne, & à cause d'*Autricum*, fut nommée *Autrici-dorum*, & ensuite *Autissiodorum*. Voilà une origine d'Auxerre des plus circonstanciées ; il n'y manque que les preuves. Je ne répéterai point ce que j'ai dit ailleurs ; je profite seulement des moyens qui résultent de la Voie construite sous les ordres d'Agrippa. Comme cette Voie aboutissoit, non à la montagne où M. le Beuf prétend que *Vellaunodunum* étoit situé, ni à la prairie où fut ensuite situé *Autricum*, mais à Auxerre même, il en résulte que cette ville existoit lors de la confection de cette route, & qu'elle n'a point été formée par des *transfuges* d'*Autricum*, ni *Autricum* par la transmigration des habitans de *Vellaunodunum*. D'ailleurs, comme le gouvernement Romain ne fut établi dans la Gaule Lionnoise

que par Auguſte l'an 727 de Rome, comment les Romains auroient-ils pû inſpirer aux Gaulois & faire exécuter cette tranſplantation avant 728 ou au plutard avant 735? le fait eſt-il probable? Suppoſé même que la tranſmigration ſe fût faite avant cette derniére date, *Autricum* la nouvelle habitation, qui eſt reſtée, ſuivant M. le Beuf, plus de deux cens ans ſans clôture, auroit-elle été aſſez importante, pour que la grande Voie Romaine eût pris un détour pour y venir toucher, pendant qu'elle auroit été beaucoup plus courte étant dirigée d'Autun ou de Saulieu juſqu'à Troyes? Je reſtitue donc à la ville d'Auxerre au moins trois cens ans d'antiquité, que les conjectures de M. le Beuf lui avoient enlevées; & ſi ſes murailles (p. 181) » ſont » faites en partie des débris de quel» que Temple, auſſi-bien que des ſé» pulcres & des maiſons des Idolâ» tres « on ne doit pas en conclure que cette ville eſt poſtérieure à l'établiſſement du Chriſtianiſme; il en réſulte ſeulement, que ſes murailles

ont été construites dans l'état où on les voit présentement, depuis la destruction du Paganisme. Il est toujours certain par les faits, qu'il existoit une grande ville dans l'emplacement d'Auxerre, dès le commencement de l'empire d'Auguste, soit qu'on la nommât *Autricum* ou *Autisiodorum*.

Il semble que l'opinion de M. le Beuf sur la position du *Chora* de la Notice de l'Empire (& qui se rencontre précisément sur la route que nous venons de décrire) souffre aussi quelque difficulté. Ce lieu est placé par Ammien sur la Voie Romaine, qui en sortant d'Autun passoit par Saulieu, *per Sidolocum & Choram*. La vie de Saint Colomban met aussi *vicum Choram* entre Avalon & Auxerre; & suivant les descriptions du Diocèse d'Auxerre faites à la fin du cinquiéme siécle & au commencement du huitiéme, *Choræ vicus* étoit renfermé dans ce Diocèse. M. le Beuf prétend, que ce *Choræ vicus* est la ville de Crévan, *Crevennum villa*; & que le nom de *Crevennum* a été formé

de *Choræ venna*, qui signifie une *pêcherie* sur la riviére de Cure. Je conviens avec lui, que M. de Valois s'est trompé en plaçant le *Chora* à l'Abbaye de Cure, qui est du Diocèse d'Autun, & qui n'est pas située sur la grande route de Saulieu. Mais aussi, une simple conjecture, qui n'est fondée que sur une étymologie arbitraire, ne suffit pas pour établir le *Chora* à Crévan.

1°. Quoique l'histoire de Gui, Evêque d'Auxerre (M. le Beuf, tome I, p. 328) dise qu'il y avoit *des pêcheurs* sur la terre de Crévan, cette ville étant située sur la riviére d'Yonne comme sur la Cure, & au confluent de l'une & de l'autre, rien ne prouve que ces pêcheurs fussent plutôt sur la riviére de Cure que sur l'Yonne. Et quand même ils auroient eu une pêcherie sur la Cure, & qu'elle eût pû se nommer *Choræ venna*, que peut-on en conclure pour le nom de Crévan : l'histoire de l'Evêque Gui est postérieure à l'an 933, & Crévan est déja nommé *Crevennum* dans la Charte du Roi Charles-le

Simple, de l'an 901, par laquelle il restitue à l'Evêque Hérifrid la terre de Crévan, qui (*ibid.* p. 319) » avoit appartenu autrefois à l'Eglise » d'Auxerre, mais qui lui avoit été » enlevée du tems de Charles-Mar- » tel. « L'exposé de l'Evêque Herifrid, qui en obtint la restitution, portoit ces mots : *ipsa autem villa* (*Crevennum*) *eidem matri Ecclesiæ olim abstracta*, *&c.* L'Evêque parlant du tems de Charles-Martel, nomme Crévan *Crevennum*. Ce nom étoit donc déja établi dès le commencement du huitiéme siécle, & il n'est pas conséquent de le déduire des pêcheurs de Crévan sous l'Evêque Gui au dixiéme. 2°. Le *Chora* ne se trouve nommé nulle part *Choræ-Venna* : Jonas dans la vie de Saint Colomban, & Aimoin religieux de Saint-Germain des Prez, le dénomment *Vicus Chora* ; & dans les descriptions de Saint Aunaire & de Saint Tétrice, il est désigné (*ibid.* p. 313.) *Choræ vel Coræ vicus* ; dénominations qui détruisent le *Choræ Venna*. 3°. Crévan étant nommé *Crevennum* avant le neuvié-

me ſiécle, il ne peut être le *Chora*, qui à la fin de ce ſiécle eſt encore nommé *Vicus Cora* par Aimoin (*ibid.*) *in vico quodam, qui Cora nuncupatur, in pago Autiſiodorenſi.* 4°. Crévan eſt un ancien nom, dont il eſt difficile de ſçavoir l'origine & la ſignification: on trouve dans le Bourbonnois (Election de Mont-luçon) & en Auvergne près de l'Allier, en Normandie (Diocèſe d'Evreux) & peut-être ailleurs, des lieux nommés Crévan, dont le nom ne vient certainement pas de *Chora Venna*, & eſt Celtique ſuivant l'apparence.

Le *Chora* eſt donc différent de Crévan: M. le Beuf fournit lui-même le moyen de le découvrir. *Chora* eſt indubitablement le nom de la riviére & du lieu. Suivant M. le Beuf (p. 315) la riviére de *Chora* étoit anciennement & dans le langage vulgaire appellée *Cœure*; c'étoit autrefois la maniére dont le peuple prononçoit le nom de la riviére qui ſe jette dans l'Yonne. *Cœure* a donc été de même la dénomination du lieu. M. de l'Iſle dans ſa Carte de Bourgo-

gne, place un lieu nommé Querre, vis-à-vis d'Arci, ſur la Cure même, & dans la direction de la Voie Romaine qui traverſoit cette riviére à Sermizelles. Le nom eſt abſolument le même: Cœure ſe ſera écrit Queure, qui aura enſuite été prononcé Querre, prononciation uſitée dans le pays, dont le nom d'Auxerre nous eſt garant; puiſque cette ville nommée anciennement Auceure, ſe nomme aujourd'hui Aucerre, & de même que de Tonneure on a fait Tonnerre. Il eſt vrai, qu'aux informations que j'ai fait faire ſur les lieux, on a répondu qu'on ne connoiſſoit plus ce lieu de Querre aux environs d'Arci: mais M. de l'Iſle ne l'aura pas imaginé; il l'aura ſans-doute pris dans des mémoires ou ſur des Cartes particuliéres, qui peuvent avoir donné au lieu un nom différent de celui qu'il porte aujourd'hui. Quoi-qu'il en ſoit de l'exiſtence actuelle du lieu de Querre, il eſt toujours conſtant, que le *Chora* ou *Choræ Vicus* devoit être ſur la Voie Romaine, & ſur la Cure, au-

dessus de Crévan ; & que toutes ces convenances se rencontrent dans l'emplacement que M. de l'Isle a donné au Querre.

Le moine Aimoin (*Sæcul. Bened. IV, P. II.*) décrivant le voyage de ceux qui apportérent d'Espagne à Paris l'an 858, les reliques des SS. George & Aurele, dit que les reliques passerent de *Cora* à Bazerne, & de Bazerne à Auxerre : (à la fin du livre I, p. 51) *quid in vico quodam qui Cora nuncupatur, in pago jam Autisiodorensi acciderit, commemorando narremus, &c.* Il commence ainsi le sec. livre, p. 52) *in prædicto igitur pago Autisiodorensi, Basgernam cum ... appropinquare cœpissent.... undè sequenti die .... Autisiodorum veniunt urbem.* M. le Beuf fait passer les reliques, prémiérement par Bazerne, puis à *Cora*, qui est selon lui Crévan, à Iranci, & de-là à Auxerre ; au lieu qu'Aimoin fait arriver ces reliques d'abord à *Cora*, puis à Bazerne, *Basgernam* & ensuite à Auxerre ; d'où il résulte que *Cora* étoit plus éloigné d'Auxerre que Bazerne. Or, cela prouve

que le *Chora* ne peut être Crévan, qui eſt plus près d'Auxerre que Bazerne.

M. le Beuf a bien ſenti, que la route donnée par Aimoin renverſoit ſon ſyſtême, & pour éluder ce qui en réſulte, il dit (p. 314) qu'Aimoin, *pour rapporter ſix miracles dans ſon prémier livre, a anticipé ſa narration*, en inſérant dans ce prémier livre ce qui ſe paſſa à *Cora* avant que de raconter l'arrivée à Bazerne, quoique le miracle opéré à *Cora* ne ſoit arrivé que le lendemain de *l'arrivée à Bazerne, où les reliques coucherent.* Cette prétendue anticipation eſt toute gratuite, Aimoin n'en dit pas un mot: il dit même dans la préface du ſecond livre, qu'il a ſuivi dans ſa narration l'ordre de la route: (p. 52) *hactenus Sanctorum martyrum Georgii atque Aurelii tranſlationis ordinem, & quæ divinâ largiente gratiâ, in via geſſerunt miracula.... ex parte cucurrimus; modò ad id quod reſidet..... vertatur articulus.* Si l'hiſtorien a ſuivi l'ordre de la route, *tranſlationis ordinem*, il n'y a donc point eu d'anticipation dans la narration; la ſui-

te naturelle de ſon récit fait paſſer les reliques de *Cora* à Bazerne, de Bazerne à Iranci & à Auxerre; l'anticipation n'eſt fondée que ſur le ſyſtême formé de placer *Cora* à Crévan : au lieu qu'en plaçant le *Cora* vers le lieu où M. de l'Iſle a placé Querre, la route procede naturellement, comme l'hiſtorien la décrit, de Querre à Bazerne, & de-là à Iranci, puis à Auxerre.

Cette poſition de *Chora* s'accorde auſſi bien avec le texte de Jonas: *egreſſus vir Sanctus* (*Columbanus*).... *Auguſtoduno*, *uſque ad Avalonem caſtrum pervenit*.... *deinde ad Choram fluvium properans*.... (d'Avalon en ſuivant la Voie publique, il vint ſur la Cure qu'on paſſoit à Sermizelles) *eademque die ad vicum quem Choram vocant venerunt* (& le même jour ils vinrent au lieu qui ſe nommoit Cœure ou Querre) *exin Autiſſiodorum properavit*, *&c.* Saint Colomban ſuivit la branche de la Voie Romaine qui paſſoit par Sermizelles; s'il eût ſuivi l'autre, qui à la ſortie d'Avalon prend ſur la droite & ne tou-

che point à la riviére de Cure, il ne ſeroit point venu ſur la Cure, comme le rapporte Jonas, *ad Choram fluvium properans* ; c'eſt ſur la prémiére Voie que le *Chora Vicus* doit tomber.

Il eſt très probable que le *Chora Vicus*, mentionné dans Jonas & autres écrivains du moyen-âge, eſt auſſi le *Chora* de la Notice de l'Empire. Les Empereurs ſous le bas-Empire, entretenoient dans la Gaule pluſieurs troupes étrangeres qu'ils avoient priſes à leur ſervice. Un corps de Sarmates étoit cantonné entre *Chora* & Paris : *Præfectus Sarmatarum gentilium, à Chorâ Pariſios uſque*. Ces troupes avoient apparemment leurs quartiers dans les villes qui ſe trouvoient dans cet eſpace ; & quand même la navigation des riviéres ne commenceroit pas à Querre, il n'en ſeroit pas moins le *Chora* de la Notice. Ces troupes n'étoient pas principalement deſtinées pour la ſûreté des chemins ou des riviéres, mais pour garder les places, s'oppoſer aux irruptions des Barbares, & peut-être même pour

contenir les peuples dans le devoir. Un pareil corps de Sarmates avoit ses quartiers entre Rheims & Amiens: *Præfectus Sarmatarum gentilium, inter Rhemos & Ambianos, Provinciæ Belgicæ secundæ.*

J'ai déja observé qu'Ammien-Marcellin fait mention de *Chora*. Ce passage intéresse la portion Géographique que je discute. Silvain, Général de l'infanterie, ayant été tué peu de tems après sa révolte contre l'Empereur Constance, les Barbares ne trouverent personne dans les Gaules qui pût leur faire tête, ils y firent d'horribles ravages. L'Empire étoit attaqué en même tems dans plusieurs autres provinces. Constance se voyant hors d'état de faire face à tout par lui-même, se détermina à donner le titre de César à Julien son cousin, & l'envoya dans les Gaules. Celui-ci partit de Milan le prémier de Décembre de l'an 355, prit son chemin par Turin, passa les Alpes avec un tems favorable, & arriva à Vienne (en Daufiné) avant la fin de l'année. Il y passa le reste de l'hyver à pren-

dre les meſures (*negotioſam hyemem*) pour la campagne prochaine : Cependant il apprit que la ville d'Autun, dont l'enceinte étoit vaſte, mais foible à cauſe de la vétuſté de ſes murailles, avoit été vivement aſſaillie par les Barbares, qu'elle avoit été foiblement défendue par ſa garniſon, & que les vétérans l'avoient ſauvée : *comperit Auguſtoduni civitatis antiquæ muros, ſpatioſi quidem ambitûs, ſed carie vetuſtatis invalidos, Barbarorum impetu repentino inſeſſos, torpente præſentium militum manu, veteranos concurſatione pervigili defendiſſe.* Tous les préparatifs pour la campagne étant faits, Julien partit de Vienne avec un corps de troupes, & arriva à Autun le 24 de Juin (*VIII Kal. Julias*) réſolu de combattre à la prémiére occaſion les Barbares, qui s'étoient répandus de tous côtés pour piller ; *per diverſa palantes barbaros, ubi dediſſet ſors copiam, aggreſſurus.* Il tint conſeil, pour ſçavoir quelle route il devoit ſuivre pour ne point trop s'expoſer, on prit l'avis de ceux qui connoiſſoient le pays ; les uns vou-

loient que Julien marchât par un lieu nommé *Arbor* ... (c'eſt ainſi que ce nom qui n'eſt pas entier ſe lit dans les manuſcrits du Roi, & dans l'Edition de Rome.) D'autres penſoient qu'il devoit prendre le chemin de Saulieu & de *Chora* (c'étoit la grande Voie Romaine) *aliis per Arbor .... quibuſdam per Sidolocum & Choram iri debere affirmantibus.* Mais ayant été dit par quelques-uns, que Silvain qui avoit commandé l'infanterie, avoit pris un chemin plus court, mais difficile & même dangereux à cauſe des bois qu'il falloit traverſer, Julien prit courageuſement ce chemin, & arriva à Auxerre : *ſed cùm ſubſererent quidam, Silvanum paulò ante magiſtrum peditum, per compendioſas vias, verùm ſuſpectas, quia tenebris multis umbrantur, ... ægrè tranſiſſe, fidentiùs Cæſar .... percurſo eodem itinere, Autiſiodorum pervenit.* Cette route raccourcie entre Autun & Auxerre, prenoit ſans doute ſur la gauche de la Voie Romaine de Saulieu, & paſſoit au travers des bois du Morvan. Julien ayant laiſſé ſes troupes ſe re-

poser un peu à Auxerre, se rendit à Troyes au travers de plusieurs dangers, *per multa discrimina venerat Tricassas*; & de-là à Rheims, *civitatem Rhemos petit.*

En rapportant le détail de cette marche de Julien, mon objet est de tâcher de découvrir quel est ce lieu *Arbor*..., que personne jusqu'ici n'a fixé. Au-reste, je ne donne mon opinion que comme une conjecture, bien éloignée de la certitude de plusieurs points discutés dans ce mémoire. Il faut considérer, que Julien en partant d'Autun, avoit dessein de se rendre en diligence à Rheims, où la grande armée avoit ordre de l'attendre : ainsi, il devoit passer par Troyes, qui est dans la direction de la route d'Autun à Rheims. Le chemin par Saulieu & par *Chora* y conduisoit; ce chemin raccourci au travers des bois du Morvan à Auxerre, l'y conduisit en effet. Ainsi, l'*Arbor* .... qui étoit sur le prémier chemin qu'on avoit d'abord proposé à Julien de prendre, doit être non seulement placé entre Autun & Troyes, mais

mais encore ſur la droite des routes par Saulieu & par le Morvan, puiſque celles-ci prennent ſur la gauche, & qu'on ne ſçauroit croire que le lieu dont il s'agit pût être encore plus écarté de ce côté-là, ſans trop s'éloigner de la route de Rheims, où Julien s'empreſſoit d'arriver. Caſtel dans ſon édition d'Ammien-Marcellin, pour remplir ce qui manque dans le nom *Arbor*..., a hazardé de lire *per Arboroſam*. Ce nom eſt de pure imagination, *ſomnium Caſtelli*, dit M. Henri de Valois dans ſes notes ſur Ammien. Je propoſerois de lire *Arborignum* ou *Arbornæum*, dont par contraction on a pu faire *Arnæum* ou *Arnacum*, qui eſt le nom que porte Arnai-le Duc dans les monumens du moyen-âge. Ce lieu eſt ſitué préciſément ſur la droite de Saulieu, par où il étoit naturel qu'on propoſât d'abord à Julien de ſe rendre à Troyes, comme il eſt aiſé de s'en convaincre en jettant les yeux ſur la Carte. On retrouve pluſieurs veſtiges d'anciennes chauſſées dans l'intervalle d'Arnai-le Duc à Troyes; il y en a entre Ar-

nai-le Duc & Alise, & entre Alise & Troyes par le bourg de Larrei, où une branche de ces chaussées vient se rendre. D'ailleurs, il est constant qu'une Voie Romaine ou militaire conduisoit d'Autun à Arnai-le Duc: *Lithostratus* (dit Thomas p. 36.) *ortum habet à Portâ Andreâ, rectus admodum, pervenit ad burgum, vel propè, qui* Arnai-le Duc *vocatur.*

La maniére de remplir le nom mutilé d'*Arbor* ... dont on se sert ici, n'est pas absolument inventée. Un passage d'Eumene me l'a suggérée, & m'a fait naître en même tems l'opinion, que cet *Arbor* ... d'Ammien pourroit bien être Arnai-le Duc. Le Rhéteur représentant à Constantin l'état misérable du pays des *Ædui*, dit dans son action de graces (p. 272) *Quidquid olim fuerat tolerabilis soli, aut corruptum est paludibus, aut sentibus & silvis impeditum. Ipse ille Pagus Arebrignus inani fertur invidiâ, cum uno loco vitium cultura perspicua est: nam retrò, cætera silvis & rupibus invia, securarum sunt cubilia bestiarum. Illa autem quæ subjecta & usque Ararim por-*

recta planities, fuit quidem, ut audio, aliquando jucunda, cum per singulorum fines continua cultura procursus fontium vallibus patentibus evehebat; nunc autem, &c. ipsæ vineæ ita vetustate senuerunt, &c. Le *Pagus Arebrignus* d'Eumene étoit du territoire des peuples *Ædui*; il s'étendoit en partie jusqu'à la Saône, *usque Ararim*; l'autre partie consistoit en bois, & étoit rempli de rochers, *retrò cætera silvis & rupibus invia.* On trouve dans l'ancien territoire des *Ædui*, le long de la Saône, le Mâconnois, le Chalonnois, & les Bailliáges de Beaune & de Nui: le *Pagus Arebrignus* n'est ni le Mâconnois ni le Chalonnois; ces pays auroient pris le nom de leurs villes, qui sont anciennes comme on l'a vu ci-devant, & ont formé des Diocèses particuliers. Le *Pagus Arebrignus* sur la Saône, devoit donc embrasser les Bailliages de Beaune & de Nui; ce pays est coupé par un grand nombres de vallons & de ruisseaux, *procursus fontium vallibus*; on sçait que c'est le canton de Bourgogne qui produit

les plus excellens vins. Mais, le *Pagus Arebrignus* ne comprenoit pas seulement le pays qui est renfermé entre la Montagne & la Saône, *illa quæ subjecta est usque Ararim porrecta planities*; il s'étendoit aussi au de-là de la Montagne, dans un pays rempli de bois & de rochers, *retrò cætera silvis & rupibus invia*; il devoit comprendre les environs d'Arnai-le Duc, dont le territoire est âpre & couvert de bois; & si Arnai a eu anciennement le nom d'*Arborignum*, ou *Arberignum*, il a pû donner le nom de *Pagus Arebrignus*, comme ce nom se trouve écrit dans Eumene, à tout le canton voisin. Je le répete, c'est une conjecture que je propose, qui acquiert une grande probabilité, si on réunit & combine les circonstances données par Eumene & par Ammien.

Ce qui précéde donne lieu de faire deux observations. La prémiére, que les Cités ou grands Peuples qui partageoient toute la Gaule, avoient leurs subdivisions en *Pagus*, avant que les François s'y fussent établis.

Pline appelle le territoire particulier de la ville de Boulogne, *Pagus Gesſoriacus*, qui étoit compris dans le territoire des peuples *Morini*. Céſar (*de Bello. Gall.* liv. 1.) avoit déja dit, que la Cité, le peuple Helvetien, *omnis Civitas Helvetiorum*, étoit diviſée *in quatuor Pagos*, en quatre pays ou cantons. Et Tite-Live décrivant l'entrée des Gaulois en Italie, parle des *Inſubres*, qui étoient comme il s'en explique, *Pagus Heduorum*, & dont la ſituation n'a point encore été donnée.

La ſeconde obſervation eſt, que les Vignes du *Pagus Arebrignus*, ſuivant le témoignage d'Eumene, étoient très vieilles dans un tems qui revient à l'an 311; *ipſæ vineæ ita vetuſtate ſenuerunt*. Les cantons de Beaune & de Nui, qui ſont encore ſi célébres par leurs vins, devoient donc être plantés de vignes avant que l'excellent Empereur Probus permît vers l'an 280, aux Gaulois, aux Eſpagnols, & aux Pannoniens, d'avoir des vignes autant qu'ils voudroient: *Gallis omnibus & Hiſpanis .... hinc per-*

misit, ut vites haberent, vinumque conficerent. (Vopiſque, *in Probo.*) *Vineas Gallos & Pannonios habere permisit.* (Aurel. Victor, *in Probo.*) Depuis Domitien, la plantation des Vignes n'étoit pas permiſe dans toutes les provinces.

Je reprens l'explication des Voies Romaines, que la diſcuſſion de diverſes circonſtances qui intéreſſent en détail la connoiſſance du pays des *Ædui*, m'a fait interrompre. Je ne pouſſerai pas plus loin qu'Auxerre l'explication de la grande Voie d'Agrippa, comme je l'ai déja dit au commencement de cette explication. J'ajouterai cependant, pour ſervir de vérification aux diſtances qui ſont marquées ſur les Voies Romaines, que les poſitions d'Auxerre & de Châlons-ſur Marne, juſqu'où *j'ai* pouſſé la Carte inſérée dans ce livre, ont été fixées par des opérations Géométriques, principalement la derniére, qui eſt compriſe dans l'enchaînement de Triangles formé par M. Caſſini, pour déterminer la Perpendiculaire de l'Obſervatoire ſur le

Méridien. Les diverses distances marquées dans l'Itinéraire d'Antonin entre Auxerre & Châlons, se montent à 102 Milles Romains ou 68 Lieues Gauloises, qui sont en rapport ou compensation exacte, & qui selon les définitions que j'ai données de ces mesures itinéraires, fournissent un compte de 77000 Toises. L'ouverture du compas entre les positions dont il s'agit, étant portée sur la graduation de Latitude de la Carte, revient à un Degré & environ dix-sept Minutes & demie, ce qui sur le pied de 57060 Toises au Degré, sans rechercher d'autre mesure, revient à 73700 Toises. Ici la reduction de la mesure du chemin à la ligne droite, n'est pas aussi considérable qu'elle peut se rencontrer ailleurs, en conséquence de ce que le pays se trouve plus égal, & la direction de la route plus uniforme. J'ai reconnu même en dressant la Carte, que la partie de cette route qui est entre Troyes & Châlons, & qui tombe en pleine Champagne, ne souffre aucune réduction; ensorte

que la diſtance réelle & abſolue qui eſt entre ces villes, demande la meſure entiére des 51 Milles Romains ou 34 Lieues Gauloiſes de l'Itinéraire, comme l'Echelle de la Carte le fait voir. Des vérifications de cette eſpece nous montrent le cas qu'on doit faire des anciens Itinéraires, & le grand ſecours qu'on en peut tirer pour la confection des Cartes des divers pays ſur leſquels s'étendent ces meſures.

Il eſt à remarquer, qu'on a retrouvé des veſtiges d'une ancienne Voie, qui conduiſoit d'Auxerre à Langres; paſſant par Chablis, Tonnerre, puis un peu au-deſſous de Châtillon-ſur Seine, & par Arc-en Barrois.

J'ai déja dit plus haut, qu'une Voie Romaine conduiſoit de Challon-ſur Saône à Langres. La Table de Peutinger nous la donne, en procedant de Langres à Challon, de cette maniére:

Andematunno. XXVIII. *Filem.* XIX. *Vidubia.* XX. *Cabillione.*

L'Itinéraire d'Antonin fait mention d'un chemin depuis Challon juſqu'à

qu'à Treves, *item à Cabellione Treveros*; mais il n'en donne aucun détail. On peut le ſuppléer par la Table juſqu'à Langres, & par la route que le même Itinéraire décrit depuis Langres juſqu'à Toul; *Iter ab Antematunno Tullum Leucorum uſque*.

Avant de m'engager dans l'explication de la route donnée par la Table, il eſt bon de rapporter ce que M. Thomaſſin nous apprend en détail de pluſieurs anciennes chauſſées, dans une Lettre imprimée à Dijon. » Il y avoit (dit-il) un chemin d'Autun à Langres entiérement pavé; » j'en ai ſuivi des parties depuis Autun juſqu'à la Colomne de Cuſſi; » de-là traverſant les Chaumes d'Auvenai, par Monceau, Echarnan, » Mandelot, au bas des Chaumes, il » paſſe à côté de Savigni près de Baune (on peut ajouter Notre-Dame, ſurnommée du Chemin à cauſe de ſa ſituation ſur cette Voie): » Depuis » Savigni ce chemin ſuit le pied du » côteau juſqu'à Dijon; on en voit » des veſtiges dans preſque tous les » villages. C'eſt ce qu'on nomme pré-

» ſentement dans le pays *le Chemin du* » *Milieu*. De Dijon il paſſoit entre » Bellefond & Aſniéres ; de-là à Nor- » ges-la Ville, à Tré-château, enfin » à Langres. « La Colomne de Cuſſi, qui eſt ſur cette route, a 28 pieds de hauteur. Son piédeſtal eſt un octogone à faces égales, avec huit figures de Divinités. D. Bernard de Montfaucon décrit cet ancien monument, Tome II, p. 224 du Supplément de l'Antiquité expliquée.

M. Thomaſſin continue ainſi : » Un » autre ancien chemin pavé alloit de » Challon-ſur Saône à Langres. Il » traverſoit la petite riviére de Dé- » hune à Démigni ; de-là à Mureſ- » ſauge, à Villi-le Moûtier, à Argil- » li, à Saint-Bernard dans les bois & » près l'Abbaye de Cîteaux, à Savou- » ge, & on le voit aboutir à la rivié- » re d'Ouche, à cinquante pas au- » deſſous de la Colombiére. On en » apperçoit encore des veſtiges dans » les boſquets du Parc de Dijon, où » l'on a négligé de les détruire, parce » que les arbres les dérobent à la vue. » A la ſortie du Parc, il paſſoit près

» la Croix Mansfeld, vulgairement » dite Mâchefer, & alloit joindre à » Bellefond le chemin d'Autun, où » ces chemins se réduisent à un seul. «

Pour venir à l'explication de la Voie marquée dans la Table entre Challon & Langres, elle met XX Lieues Gauloises entre Challon & *Vidubia.* Cette distance est très convenable à celle de Nui, & cette convenance jointe à la direction de la Voie, me persuade, qu'on doit lire *Nidubia*, au lieu de *Vidubia*, où il ne manque que le prémier jambage de l'*N*. On aura fait par abbréviation *Nubia* & *Nuia*, en François Nuie, ou comme M. l'Abbé de Longuerue l'a écrit (Tome I, p. 284) Nui.

De *Vidubia* ou *Nidubia* la Table conduit à *File*, à la distance de XIX Lieues Gauloises, ce qui convient exactement à la mesure du chemin qui conduit de Nui à Tréchâteau ou Til-le Châtel. Il est visible qu'on doit lire *Tile* au lieu de *File*. Puisque la convenance est si parfaite dans les distances de Challon à Nui, & de Nui à Til, avec celles que la Table

indique de *Cabellione* à *Nidubia*, & & de *Nidubia* à *Tile*, il en résulte que *Nidubia* est Nui, & *Tile* Til-le Châtel. Je ne crois pas que ces lieux de la Table ayent été expliqués jusqu'à présent. M. de Valois (Notice, p. 554) rapporte des Actes de l'an 1017 & 1036, où Til-le Châtel est nommé *Tile Castrum*; d'autres le nomment *Tilense Castrum*, *Thili-castrum*, *Tiri-castrum*, *Tiri-castel*, *Tricastel*, *Trichâtel*; & maintenant on le nomme vulgairement Tréchâteau. M. de Valois en parle ainsi : *Tilense Castrum*, *à Tila cui adsidet*, *quasi Castrum ad Tilam*; comme *Ys-sur Tille*. Surquoi on peut observer, que Til-le Château & Ys-sur Til ne sont point sur la Tille, mais sur la petite riviére d'Ignon, que les Actes nomment *Angio fluvius*, & qui tombe dans la Tille au-dessous de Til-le Châtel. Til est ici un nom de lieu, qui est assez commun en France; on trouve au Diocèse d'Autun, Til-en Auxois, Til-la Ville, Vic-sous Til, Nan-sous Til, &c.

On est surpris que la Table ne fasse point mention de Dijon sur cette

route de Challon à Langres, puisque cette ville est située sur la Voie Romaine, & qu'elle existoit sous l'Empire Romain. Cette omission vient peut-être de sa situation intermédiaire de Nui à Til-le Châtel, qui étoient les *Mansions* (ou Gîtes) depuis Challon jusqu'à Langres. Quoi-qu'il en soit, Grégoire de Tours (*Hist.* liv. 3, ch. 19) fait une belle description de Dijon, qu'il dit avoir été bâti par l'Empereur Aurélien. Dijon est nommé *Dibio* dans une ancienne Inscription; *Fabri FerrarI Dibione consistentes.* Il est à remarquer, que la position de cette ville est solidement établie sur la Carte, & sur tout fixée dans sa Latitude.

La Table compte XXVIII Lieues Gauloises de *File* ou *Tile* à Langres. Mais un coude qui se rencontre dans cette Voie, & l'inégalité du terrain qui est montueux en plusieurs endroits, font apparemment que par les combinaisons Géographiques l'intervalle en droiture ne fournit que 25 des mêmes Lieues. J'ai vérifié la position de Langres par celle de

Toul, que les triangles de l'Académie ont fixée à 6144 Toises au midi de la Perpendiculaire dont j'ai parlé ci-dessus, & à 134347 Toises de distance du Méridien de l'Observatoire: c'est par ce moyen que la position de Toul a été déterminée sur la petite Carte jointe à ce volume, & qu'elle tombe à 48 dégrés 40 minutes & demie de Latitude. Or, la distance que donne cette Carte entre Toul & Langres, est plus que suffisante; non-seulement eu égard à ce que les meilleures Cartes nous indiquent, *mais* encore aux distances marquées sur la Voie Romaine qui joint ces deux villes, & sur laquelle on compte dans l'Itinéraire d'Antonin 43 Lieues Gauloises. En ouvrant le compas sur la Carte, on en trouve environ 42 en ligne tout-à-fait directe, ce qui fait assez voir qu'on n'a pas épargné l'espace dans cette distance, & par conséquent que l'intervalle de Langres à l'égard de Dijon, dont la position est fixée d'un autre côté, sera plutôt trop resserré dans la Carte que trop étendu. La position de Langres

est encore vérifiée par la distance de 42 Lieues Gauloises, que la Table marque entre cette ville & *Corobilium*, sur la Voie de Châlons-sur Marne & de Rheims. Ce *Corobilium* subsiste dans un lieu nommé encore aujourd'hui Corbeil, dont la position se trouve fixée par correspondance avec plusieurs positions voisines, & entre autres avec celle de Vitri-le François, que les mêmes triangles de l'Académie ont déterminée. Quoique la Voie de Langres à Châlons, selon qu'elle existe encore, fasse un coude à Brienne-la Vieille, comme la Carte l'exprime, néanmoins Langres a été placé de maniére que les 42 Lieues Gauloises y sont entiéres, même à l'ouverture du compas; d'où il seroit naturel de conclure, qu'on auroit dû tenir Langres un peu plus près de ce lieu de Corbeil, & par conséquent plus écarté de Dijon & de Til-le Château; au moyen de quoi, la distance entre Til & Langres approcheroit davantage de celle qui est marquée dans l'Itinéraire. Il ne faut pas qu'on objecte, que Langres

eſt placé dans quelques Cartes à plusieurs minutes plus au Sud qu'il n'eſt marqué dans la petite Carte ci-jointe : les Cartes correſpondantes à celles qu'on pourroit alléguer, placent de même la poſition de Toul à moins de 36 minutes au-delà de 48 Degrés, c'eſt-à-dire près de 5 minutes au-deſſous de la détermination préciſe de l'Académie. Il eſt évident que la connoiſſance & l'uſage des meſures & diſtances Romaines, conduiſoit plus près du vrai point de Toul, qui nous ſert ici de terme.

On remarquera, que la Voie d'Agrippa depuis Lion juſqu'à Challon-ſur Saône, jointe à celle que nous venons de diſcuter juſqu'à Langres, & prolonger même juſqu'à Toul, donne une ſuite de routes preſque ſur la même ligne, & dirigée aſſez exactement du Sud au Nord. Les deux points qui renferment ce grand eſpace ſe trouvent fixés d'une maniére indubitable. J'ai déja rendu compte de la poſition de Toul, qui eſt un de ces points. Quant à la poſition de Lion, elle a été détermi-

née en Latitude par diverſes obſervations ; & ayant même prié M. Caſſini, de vouloir bien me donner la diſtance de cette poſition au Méridien de Paris ſur le réſultat des triangles, j'ai eu la ſatisfaction de n'avoir rien à déranger à cet égard ſur la petite Carte ci-jointe, qui étoit déja dreſſée. Or, de la fixation de ces deux points de Lion & de Toul, il ſuit que l'eſpace intermédiaire eſt donné avec préciſion. J'ai pris une meſure directe de cet eſpace, pour le comparer avec le compte particulier des diſtances itinéraires marquées ſur cette ſuite de routes dont je parle, cette comparaiſon n'étant pas ſans conſéquence. Au lieu de 167 Lieues Gauloiſes que ces diſtances fourniſſent en détail, on n'en trouve que 152 en droiture. La déduction de 15 Lieues Gauloiſes fait un onziéme ſur les 167, & cette déduction peut paroître forte, ſi l'on conſidére qu'elle ſe prend ſur une route dont la direction eſt aſſez bien ſoutenue, & dans l'étendue d'un pays qui par comparaiſon avec beau-

Gauloiſes de Challon, ſçavoir XIIII. de *Cabillione* à *Ponte Dubris* (liſez *Dubis*) & de-là à *Cruſinie* XVIIII. Les diſtances, la direction de la route, l'analogie même qui eſt entre les noms, tout concourt à fixer la *Cruſinie* à Criſſei, où ſe rend auſſi la Voie dont j'ai parlé auparavant.

La Ville de Langres étant enveloppée dans cet écrit par toutes les combinaiſons précédentes, il eſt naturel d'en dire quelque choſe. On n'ignore pas que ſon nom Celtique eſt *Andematunum*. Ptolémée la nomme Ανδοματουνον; l'Itinéraire d'Antonin & la Table s'accordent à doubler l'*n* dans les derniéres ſyllabes. Sous le bas-Empire, cette Ville fut du nombre de celles qui prirent le nom du peuple dont elles étoient capitales, *Lingones*. Suivant la Notice de l'Empire, elle avoit pour garniſon un corps de Sarmates, *Præfectus Sarmatarum gentilium Lingonas*: elle étoit Cité dans la Province de Lion, *Civitas Lingonum*. Conſtance-Chlore n'étant encore que Céſar, remporta près de cette ville l'an 301,

une célébre victoire sur les Allemans, & leur défit soixante mille hommes. Eumene, Eusebe, Saint-Jerôme, & plusieurs autres, ont parlé de cet évenement. Il est ainsi rapporté par Eutrope (liv. 9.) *à Constantio Cæsare in Galliâ pugnatum est, circà Lingonas. Die unâ adversam & secundam fortunam expertus est. Nam cùm repentè Barbaris ingruentibus, intra civitatem esset coactus, tam præcipiti necessitate, ut clausis portis, per murum funibus tolleretur: Vix quinque horis mediis adventante exercitu, sexaginta ferè millia Alemannorum cæcidit.*

Masson dans sa description de la France, prétend que l'ancienne ville de Langres étoit située dans la Forêt de Passavant en Bassigni, à une journée de chemin de la ville de Langres, & où l'on trouve beaucoup de ruines, des marbres, & autres monumens d'une grande ville. M. de Valois (Notice, p. 21) regarde l'opinion de Masson comme un songe, *dormitat Massonus.* Il ajoute: *civitatem Lingonum à Vandalis quidem expugnatam esse legimus, dirutam ab ipsis*

aut ab aliis gentibus eſſe non legimus, aut in loco à veteri urbe Lingonum remotiſſimo novam urbem ejuſdem nominis conſtitutam. Mais, on peut combattre l'opinion de Maſſon en alléguant des preuves poſitives, & démontrer par des monumens ſubſiſtans, que l'ancienne ville de Langres, *Andematunum*, occupoit l'emplacement de la ville de Langres. Il ſubſiſte encore dix ou douze chemins Romains ou anciennes chauſſées, qui ſe réuniſſent à Langres même. Entre ces Voies Romaines, il y en a trois qui ſe retrouvent dans les Itinéraires. L'Itinéraire d'Antonin ſur la route d'*Antematunnum* à Toul, place *Moſa* à XII Lieues Gauloiſes de la prémiére de ces villes; la Table ſur la même voie met *Moſa* à XI. Surita (*Emendat.* p. 530) explique ainſi le *Moſa*; *manſionem ad Moſam fluvium deſignat.* Cette Voie dont on reconnoît encore la trace ſur le terrain, paſſe la Meuſe à Meuvi, dont la diſtance à l'égard de Langres convient à douze Lieues Gauloiſes. M. de Valois a cru que le *Moſa* des Iti-

néraires étoit le village de Meuse (Notice, p. 361.) *vocaturque* Meuse en Baſſigni, *qui eſt locus & vicus ad Moſæ caput.* Mais le village de Meuse n'eſt point ſur la Voie Romaine qui ſubſiſte, & ſa diſtance de Langres ne vaut que huit ou neuf Lieues Gauloiſes : la vie de Salaberge que cite M. de Valois, ne dit point que le *Moſa* fût à la ſource de la riviére de Meuſe, *ad Moſæ caput*, comme le village de Meuſe; mais elle dit que le *Moſa* étoit ſur le cours de cette riviére : *apud Villam quamdam Moſam nomine, ob amnem in eo loco defluentem ſic appellatam*, qui convient parfaitement à Meu-vi, dont le nom paroît venir de *Moſæ-vicus.*

L'Itinéraire d'Antonin & la Table nous donnent une route d'*Andematunum* ou Langres à Beſançon. A XVI Lieues Gauloiſes de Langres, ſelon l'Itinéraire, eſt *Varica*, nommé *Varcia* dans la Table, & qui tombe par la diſtance même & par la direction de la route, ſur un lieu nommé Vars, dont M. Dunod qui a fait l'hiſtoire des Séquanois, a eu connoiſſance. L'I-

tinéraire & la Table s'accordent ensuite à mettre XXIIII Lieues Gauloises jusqu'à Besançon; mais la Table marque dans cet intervalle un lieu nommé *Segobodium*, à VI Lieues de *Varcia*, & XVIII de Besançon. La prémiére de ces distances fait tomber ce lieu sur le village de Seveux, situé au passage de la Saône, & dont le nom conserve l'analogie avec l'ancien *Segobodium*. Je n'ai pas besoin de pousser cette route plus loin pour le présent: mais on observera, que les distances marquées dans les anciens Itinéraires, de trois points opposés, *Mosa*, *Segobodium*, & *Tile*, à *Andematunum*, conviennent aux distances effectives que ces mêmes lieux ont avec la ville de Langres, laquelle par conséquent ne sçauroit être distinguée d'*Andematunum* ou de l'ancienne capitale des peuples *Lingones*.

Il convient ici de parler d'une route qui faisoit la communication entre Autun & Langres. Eumene dans son action de graces à Constantin, en fait mention. L'Empereur avoit suivi

ſuivi ce chemin en venant de Treves à Autun : *Statim ab eo flexu, è quo retrorſum via ducit in Belgicam, vaſta omnia, inculta...., etiam militaris via ſic confragoſa, & alternis montibus ardua atque præceps, ut vix ſemi-plena carpenta, interdum vacua, tranſmittat.... Quò magis, Imperator, pietati tuæ gratias agimus, qui cum ſcires itinera regionum noſtrarum aditum atque aſpectum tam fœdum tamque aſperum, tamen illò deflectere, & urbem illam (Auguſtodunum) illuſtrare dignatus es.* La deſcription eſt fort exacte, le *flexus viæ* eſt marqué ſenſiblement ſur la Carte, le chemin faiſant un détour depuis Cuſſi-la Colomne juſqu'à Nui, en montant & deſcendant deux grandes côtes, *alternis montibus*; de-là il s'avance vers la Belgique, dont Treves étoit la capitale, *retrorſum via ducit in Belgicam.*

L'Itinéraire d'Antonin nous donne une grande Voie Romaine d'Autun à Paris, *ab Auguſtoduno Luteciam Pariſiorum uſque.*

Aliſincum.	M. P.	XXII.
Decetia.	M. P.	XXIIII.

Nevirnum. M. P. XVI.
Condate. M. P. XXIIII.
Brivodurum. M. P. XVI.

Je termine ici cette route, en ayant expliqué la ſuite juſqu'à Paris dans la Diſſertation ſur *Genabum.* Comme la Table Théodoſienne décrit une route par les mêmes lieux dans la plus grande partie de ſon étendue, il convient de la ſuivre en même tems : *Aug Dunum.* VIII. *Boxum.* XXII. *Aquis-Niſineii.* XIIII. *Degena.* XVI. *Ebirno.* XVI. *Maſſava.* XVI. *Brivoduro*, &c.

L'explication de ces Voies paroît d'abord très difficile, pour la partie qui eſt entre Autun & Décize. La route de l'Itinéraire eſt-elle la même que celle de la Table ? ces routes venoient-elles directement d'Autun à Décize au travers des montagnes, ou ſuivoient-elles la riviére d'Arroux pour prendre le cours de la Loire ? Cependant, quand on s'applique au détail des lieux & des diſtances, on reconnoît que la route de l'Itinéraire traverſoit les montagnes au couchant, & que celle de

la Table prenoit entre le couchant, & le midi par la vallée de l'Arroux.

La route de l'Itinéraire prenant au couchant, doit être celle qui, ſuivant Ladone & Thomas, ſortoit par la porte d'Arroux, & la prémiére manſion qui ſoit marquée ſur cette Voie eſt *Aliſincum*, à XXII Lieues Gauloiſes d'Autun, & à XXIIII de Décize, ce qui donne 46 Lieues Gauloiſes entre Autun & Décize. Mais, cette diſtance eſt évidemment trop forte, & doit être corrigée par l'Itinéraire même, qui décrivant la route de Bourdeaux à Autun, *Iter à Burdigala Auguſtodunum*, donne les mêmes lieux avec ces diſtances.

Deccidas.
Aliſincum. M. P. XIIII.
Auguſtodunum M. P. XXII.

J'ai prouvé ailleurs, que *Deccidas* & *Decetia* ſont le même lieu. Ainſi, la diſtance de Décize à *Aliſincum* eſt réduite à XIIII au lieu de XXIIII, où les X ſont doublés mal-à-propos. La diſtance d'*Aliſincum* à Autun eſt confirmée ſur le pied de XXII Lieues Gauloiſes. C'eſt donc

36 en total d'Autun à Décize, ce qui paroît encore bien fort, en ouvrant le compas sur ces distances; nonobstant que par les combinaisons Géographiques qui ont servi à dresser notre petite Carte, la position d'Autun soit plus écartée vers l'orient que dans les Cartes de M. de l'Isle. Mais, il faut convenir que la mesure du chemin doit souffrir beaucoup de réduction dans cet intervalle, qui est traversé à la sortie d'Autun par les plus hautes montagnes du Morvan, à l'issue desquelles cette route étant parvenue à Anizi, qui est l'*Alisincum*, situé sur la riviére d'Arron, elle suit après cela le cours de cette riviére sur la droite, comme une personne habile qui possede une terre dans ce quartier-là, me l'a appris, ayant retrouvé des vestiges de cette Voie. Au moyen de ce circuit, la distance marquée entre *Alisincum* & *Decetia* ne paroît pas excessive, & celle d'*Alisincum* à *Augustadunum* pourroit être consumée par quelque detour pris dans le passage des montagnes.

Au-reste, M. de Valois (Notice, p. 12) a déja appliqué la position d'*Alisincum* à Anizi. De Décize sortoient deux routes, l'une qui continuoit jusqu'à Orléans & Paris, l'autre qui se rendoit à Bourges. Mais avant que d'aller plus loin, il est à propos d'amener jusqu'à Décize la route particuliére donnée par la Table.

Cette Voie, comme le détail des lieux par lesquels elle passoit le demande, sortoit par la porte de S. Andoche. Suivant Thomas (p. 36 & 37) on en voit des restes en plusieurs endroits. Le prémier lieu qu'on y rencontre est *Boxum*, à VIII Lieues Gauloises. Cette distance en suivant la route, tombe à l'étang de la Souche près de l'Arroux, & vis-à-vis d'un lieu nommé Bussiére ou Buxiére. On sçait qu'une infinité de lieux ont pris leur nom de diverses especes d'Arbres. De *Buxus* ou *Buxum*, Buis, & de *Buxetum*, se sont formés les noms de Bussi, Bussiére, Boussoi, Bousseroles, &c. Le *Boxum* ou *Buxum* de la Table, qui n'a point été fixé que je sçache jusqu'à

présent, est certainement Bussiére ; l'analogie du nom s'accorde avec la distance pour nous en convaincre.

De *Boxum* la Table conduit à *Aquis-Nisineii*, à XXII Lieues Gauloises. Elle désigne ce lieu avec l'édifice quarré, par lequel elle représente les lieux remarquables par des Bains d'Eaux minérales. Cette circonstance & la direction de la route nous font assez connoître, que Bourbon-l'Anci est le lieu dont il s'agit. La distance paroît même convenable, si l'on considére que cette Voie ne sçauroit être tout-à-fait directe ni fort égale, eu égard à la disposition du pays. Le nom de Bourbon (*Eurbo*) que Bourbon-l'Anci a de commun avec Bourbon-l'Archembaud, & même avec Bourbonne en Bassigni, ne peut venir, comme MM. de Valois & de Longuerue l'ont remarqué, que des Eaux chaudes & médicinales qu'on y trouve, le mot *Burba* ayant signifié non-seulement des bourbes, comme on le dit encore, mais toutes Eaux de cette espece. Le surnom d'Anci vient

d'un ancien Seigneur nommé *Ancellus*, de même que le ſurnom d'Archembaud, d'*Erchembaldus*, dont le nom eſt devenu propre aux prémiers Seigneurs de Bourbon en Bourbonnois. On voit par des Actes de cinq ou ſix cens ans, que les Eaux de Bourbon-l'Anci étoient encore en réputation dans ce tems-là. Les Thermes ou Bains tenoient de la magnificence des édifices Romains, à en juger par les reſtes, que pluſieurs de nos Rois ont fait dégager des ruines ſous leſquelles l'injure des tems les avoit enſevelis. Quelques ſçavans ſe ſont perſuadés que l'*Aliſincum* de l'Itinéraire étoit le même lieu que l'*Aquæ Niſineii* de la Table : mais ils n'ont pas aſſez conſidéré, qu'*Aliſincum* eſt fixé dans deux routes différentes à XXII Lieues Gauloiſes d'Autun; & que le lieu *Aquæ-Niſineii* étant le même que Bourbon-l'Anci par la diſtance & par la direction de la route qui paſſe par Buſſiére, *Boxum*, eſt éloigné d'Autun de XXX Lieues Gauloiſes.

La Table compte XIIII Lieues

Gauloises d'*Aquis-Nisineii* à *Degena*. J'ai observé ailleurs, qu'il faut lire *Degetia*, & que ce lieu est le *Deccidas* & le *Decetia* de l'Itinéraire, qui est la ville de Décize. La mesure du chemin entre Bourbon-l'Anci & cette ville, paroitra convenable à la distance marquée, la Voie Romaine suivant à peu près le cours de la Loire sur la droite. M. Mellon, Seigneur de Tais en Nivernois, que j'ai déja eu occasion de citer dans la Dissertation précédente, & qui m'a indiqué les vestiges de la Voie qui alloit d'*Alisincum* à Décize; m'a appris en même tems, qu'on avoit découvert aux environs de la paroisse de Saint-Honoré de la montagne, & de la Chartreuse d'Aponat, à cinq ou six lieues au levant de Décize, de très beaux restes d'une grande chaussée Romaine, pavée de pierres posées obliquement, & bordée d'un fossé de chaque côté: que selon ce qui paroissoit de la direction de cette Voie, on pouvoit juger qu'elle tendoit à Bourbon-l'Anci, en venant de Château-Chinon ou des environs. Il seroit

roit à désirer que dans chaque province, les personnes qui comme M. Mellon, joignent à un esprit de curiosité du goût & de l'érudition, voulussent bien nous faire part des connoissances locales, que l'étude du cabinet ne peut donner, & dont l'ancienne Géographie de notre Gaule tireroit beaucoup d'avantage.

Après avoir réuni à Décize les deux Voies de l'Itinéraire & de la Table, la suite de la route que nous avons entrepris d'expliquer, conduit à Nevers, *Nevirnum* suivant l'Itinéraire, altéré en *Ebirno* dans la Table, & dans l'un & l'autre à XVI Lieues Gauloises de distance, ce qui est fort convenable à ce que l'on peut compter entre Décize & Nevers. Les sçavans pensent que Nevers est le *Noviodunum* des peuples *Ædui*, dont parle César, au VII. livre des Commentaires; *Noviodunum erat oppidum Æduorum, ad ripas Ligeris opportuno loco positum.* Dion l'apple Νοϊόδυνον Αἰδύων. Cette opinion étoit déja établie du tems d'Aimoin de Fleuri, qui dit; *Nivedunus, quam*

quidam Nivernis esse putant. Hugues de Fleuri dit affirmativement, que Nevers est le *Noviodunum ; Nivedunus, qua & Nivernis.* Joseph Scaliger assure qu'on trouve dans une Notice de la Gaule, *in Lugdunensi IV, Nivernensium civitas, id est Noviodunum.* On lit dans la collection des Conciles par Binius (Edit. de Paris, 1636, to. 1, p. 266, col. 1.) après la souscription de Rheticius Evêque d'Autun : *Ex eadem Provinciâ (Galliarum) Civitate Niveduno, Evotius Episcopus, Pitulinus Exorcista.* Mais, il n'est sûr d'inférer de cette souscription, qu'Evotius ait été Evêque de la ville de Nevers. L'Edition du P. Labbe, (To. 1, col. 1430) donne *Vocius Episcopus . . . . de civitate Lugdunensium* ; & celle du P. Hardouin (To. 1, col. 267.) *Voccius Episcopus . . . . de civitate Lugdunensium*, pareillement. Binius fournit lui-même à la marge, *Helvidunum* pour variante de *Nevidunum.* Il y a apparence qu'on doit lire dans l'Edition de Binius, *é civitate Lugduno*, comme on a lû dans les ma-

nuſcrits qui ont été ſuivis dans les derniéres collections des Conciles. Indépendamment de la ſouſcription du Concile d'Arles, il eſt certain que Nevers a été nommé juſqu'au douze ou treiziéme ſiécle, *Nivedunum*, qui eſt manifeſtement le même nom que *Noviodunum*, comme le *Noiodunum* ou *Civitas Equeſtris*, Nyon, eſt nommé dans les Actes du Moyen-âge, *Nivedunum* ou *Nivydunum*.

De Nevers la Table compte XVI Lieues Gauloiſes à *Maſſava*. La diſtance eſt fort convenable à celle de Meſve, qui eſt nommé *Maſva vicus*, *in pago Autiſiodorenſi*, dans le continuateur de Frédégaire, & *Maſſua* dans l'hiſtoire des Evêques d'Auxerre. La petite riviére de Maſau, qui ſe décharge dans la Loire en ce lieu-là, conſerve purement l'ancien nom *Maſſava*. Meſve eſt en-effet du Diocèſe d'Auxerre, comme il eſt marqué dans le ſupplément de Frédégaire, & peu loin de la frontiére de ce Diocèſe avec celui de Nevers. Le Diocèſe d'Auxerre commence à

la Charité qui eſt une ville nouvelle, & celui de Nevers finit à la Marche, lieu ſitué ſur la Voie même que nous ſuivons, & où l'on trouve quelques veſtiges d'antiquité. Son nom déſigne préciſément ſa ſituation aux confins d'un territoire. Cette dénomination en uſage chez nos anciens François, a ſuccédé au *Fines* uſité du tems des Romains; & j'ai trouvé un autre lieu nommé pareillement la Marche, qui ſe trouve ſitué de même aux confins d'un territoire qui eſt celui des *Lingones*, du côté des *Ædui*, & ſur le bord de la Saône.

L'Itinéraire d'Antonin omet le lieu de *Maſſava*, & conduit directement de Nevers à *Condate*, à XXIIII Lieues Gauloiſes de diſtance, laquelle tombe ſur la ville de Cône. En comparant les diſtances à l'égard de Nevers, données par l'Itinéraire & par la Table, celle de *Condate* qui eſt de 24, excede de 8 celle de *Maſſava*, qui n'eſt que de 16 : il faut par conſéquent que la diſtance parculiére de *Maſſava* à *Condate* revien-

ne à 8 Lieues Gauloiſes. C'eſt ce que j'ai eu moyen de vérifier par des toiſés particuliers de la route encore exiſtante, qui eſt des plus fréquentées, & une des communications de Lion avec Paris. De l'Egliſe du bourg de Meſve au hameau de Male-taverne, où l'on ſort de la Généralité de Bourges pour entrer dans celle d'Orléans, j'ai ſupputé environ 5300 Toiſes, & de Male-taverne au paſſage de la petite riviére de Nouain, qui tombe à Cône dans la Loire, environ 3900 : Je ſuis un peu moins ſûr de cette partie que de l'autre. Ces deux ſommes fourniſſent au total 9200 Toiſes. Or, la meſure des 8 Lieues Gauloiſes, ſelon notre définition & ſur le pied de 1133 Toiſes par Lieue, fournit 9064 Toiſes. On ne ſçauroit, ce ſemble, approcher de plus près, ſur-tout dans le cas où nous ſommes de ne pas connoître le point précis des termes de la diſtance.

Cône eſt ſitué comme je viens de le dire, au confluent d'une petite

riviére dans la Loire : c'est ce que le nom Celtique de *Condate* exprime, la jonction de plusieurs eaux. Il y a beaucoup de lieux en France qui en ont pris leur dénomination, qui varie un peu suivant les provinces. De là viennent les noms de Condat, de Condé, Candé ou Cande, Cône, &c. On trouve une autre ville de Cône en Bourbonnois, Election de Mont-luçon, à la jonction de la riviére d'Oeuil & d'une autre petite riviére. Le *Condate* dont il s'agit ici a été corrompu en *Conada* dans les Annales de Saint-Bertin, & dans l'histoire des Evêques d'Auxerre ; & enfin de *Conada* on a fait *Cona*, comme on le voit dans la vie de Saint Bernard ; *in territorio Autissiodorensi, apud oppidum quod Cona vocatur.*

L'Itinéraire compte de *Condate* à *Brivodurum*, ou Briare, XVI Lieues Gauloises, la distance est convenable ; & puisque la Table marque le même nombre de XVI entre *Massava* & *Brivodurum*, il en faut conclure que la mansion de *Condate*, &

ſa diſtance particuliére de VIII Lieues Gauloiſes à l'égard de *Maſſava*, y ont été omiſes. J'ai parlé de Briare dans la Diſſertation précédente, qui donne la ſuite de cette route juſqu'à ſon terme marqué par l'Itinéraire. J'ajouterai ſeulement, que je crois que la poſition de Briare, juſqu'où nous pourſuivons cette route, eſt aſſez bien établie ſur la Carte, non-ſeulement par ſa diſtance avec Orléans, qui a été meſurée, mais encore relativement à la poſition de Montargis. Cette poſition eſt un point fixé par les triangles de la Méridienne, & j'ai pû juger du rapport de la poſition de Briare à ce point, ſur la meſure & le plan du Canal de Briare, qui commence & finit, comme l'on ſçait entre ces deux villes. La fixation de Briare ſert d'appui pour la vérification des diſtances que nous venons de diſcuter.

On trouve dans la Table de Peutinger une autre Voie, qui ſort d'Autun, paſſe par les Bains nommés *Aquæ Bormonis*, & paroît retomber à Décize.

Aug. Dunum . . . . . *Teionno.* XII. *Pocrinio* XIIII. *Sitillia.* XVI. *Aquis Bormonis.* XXX. *Degena.*

L'explication de cette route n'eſt pas ſans difficultés. Il eſt évident qu'elle circule, comme la partie de route compriſe entre Autun & Décize, & qui eſt donnée de même par la Table : elle a tenu vraiſemblablement à d'autres Voies qui avoient entr'elles de la ſuite & de l'enchainement. La diſtance entre Autun & la prémiére manſion *Teionno* a même été oubliée. Mais par la liaiſon de divers lieux placés ſur la même route , par la combinaiſon des diſtances ſuivantes, & par analogie dans la dénomination, je ſuis perſuadé que ce lieu eſt Toulon ſur l'Arroux , & qu'il faut lire non *Teionno*, mais *Telonno*, en joignant le point qui eſt ſur l'*i* avec le corps de cette lettre. Le Toulon dont il s'agit peut venir de *Telonnum*, comme on ſçait que celui de Provence vient de *Telo.* Il y a toute apparence , que ce commencement de route a été commun juſqu'en ap-

prochant de Toulon, avec la route de la Table qui va à *Boxum* & à *Aquis-Nisineii* : L'inspection de la Carte, qui a été assujettie à la disposition véritable des lieux, le fait connoître. Mais, il est à remarquer, que la route que nous décrivons passe au midi de la précédente, selon la représentation même de la Table.

De *Telonno* à *Pocrinio* ou *Pocrinium*, XII Lieues Gauloises. Cette route en suivant la même direction, tombe sur le bord de la Loire à un endroit nommé Perrigni. La distance est même tout-à-fait exacte, & par une suite d'une pareille convenance, on reconnoît quelque analogie entre le nom vulgaire d'aujourd'hui & l'ancienne dénomination. Mais ce qui acheve la convenance, est la distance qui se trouve entre Perrigni & Bourbon-l'Archembaud, laquelle cadre fort bien avec les trente Lieues Gauloises que la Table donne entre *Pocrinio* & *Aquis-Bormonis*. Le lieu intermédiaire *Sitillia*, marqué à XIIII Lieues Gauloises de *Pocrinio*, & à XVI d'A-

quis-Bormonis, peut tomber sur Sigi aux environs de Moulins, & dont le nom n'est pas sans rapport avec l'ancien, d'autant que de *Sitilia* on a pû faire *Silia*, *Silgia* ou *Sigia*, Sigi.

La Table fait retomber à Décize, comme il paroît, la route dont nous traitons. Mais, les XXX Lieues Gauloises qu'elle marque entre la position d'*Aquis-Bormonis* & Décize, est trop forte si on coupe en droiture d'un lieu à l'autre : elle est plus convenable en faisant un détour, pour prendre le passage de l'Allier au même endroit que la route qui va de *Tinconcium* ou Sancoins à Décize, où subsiste une ancienne chaussée Romaine, comme il a été dit dans l'écrit qui précéde celui-ci.

La route que nous venons d'expliquer recevoit à *Sitilia*, suivant la Table, une autre route qui venoit de Lion par le *Forum Segusianorum* ou Feur. Quoique ce détail de Voies Romaines soit déja fort étendu, je ne puis me dispenser pour l'intelligence de la Carte jointe à ces écrits,

de reprendre cette Voie depuis Lion, & la communiquer avec quelques autres qui se rendoient à *Augusto-nemetum*, la capitale des peuples *Arverni*, jusqu'où je me suis déja étendu dans l'autre Dissertation.

On trouve dans la Table, (qui procéde comme il a été dit d'occident en orient) à la suite d'*Au̇g nemeto* ou *Augusto-nemetum*;

Aquis calidis. VIII. *Vorogio*. XIIII. *Ariolica*. XII. *Roidomna*. XXII. *Mediolano* XIIII. *Furo Segustanarū*. (lisez *Foro Segusianorum*) XVI. *Lugduno caput Galliarū*.

Pour expliquer cette Voie nous prendrons l'ordre contraire à celui de la Table, en commençant de Lion. Elle souffre quelques difficultés dans le détail. Et prémiérement la distance de XVI Lieues Gauloises marquée entre Lion & le *Forum Segusianorum* ou Feur, est manifestement trop courte: & quand on examine tout de suite la distance donnée du *Forum* à *Roidomna* ou Rouanne sur le pied de trente-six, sçavoir de Feur à *Mediolanum* XIIII, & de-là

à Rouanne XXII, on reconnoît que cet eſpace renferme préciſément en excédent ce qui paroît manquer au précédent eſpace. D'où je conclus, que l'erreur n'eſt point ici dans les nombres, mais dans une tranſpoſition du *Mediolanum*, qui doit être placé, non entre Feur & Rouanne, mais entre Lion & Feur. De cette maniére, les diſtances deviendront convenables. La meſure du chemin ſur le pied de trente Lieues Gauloiſes entre Lion & Feur, n'aura que ce qui eſt néceſſaire pour ſuppléer à l'inégalité du terrain, & à quelques détours inévitables dans cet eſpace. On compte par le chemin de la Poſte, de Lion à Feur, onze Lieues, qu'on ne peut évaluer plus juſte ſelon le pays, que ſur le pied de quatre Milles Romains la Lieue, dont les onze font par conſéquent quarante-quatre Milles, qui valent vingt-neuf Lieues Gauloiſes & un tiers. La poſition de *Mediolanum* peut tomber ſur un lieu nommé Meys, ſitué dans une diſtance intermédiaire convenable, étant plus éloigné de Lion

& plus près de Feur, & dont le nom conſerve même du rapport avec la prémiére partie de *Medio-lanum*, qui eſt un composé de deux mots particuliers. Dans la diſtance de ce lieu à Feur, on trouve ſur la Voie même, Saint-Martin & Saint-Barthélemi de l'Eſtra, dont le ſurnom paroît dériver du *Strata* des Romains. A l'égard de la tranſpoſition qu'on vient de remarquer, je ne la garantis pas unique dans la Table, & j'en puis citer une dans l'étendue de l'Aſie Mineure, par laquelle non pas un lieu ſeul, mais toute une ſuite de lieux renfermés entre les villes d'*Ancyra* & d'*Archelaïs*, ſe trouve renverſée & dans un ordre contraire.

Le *Mediolanum* dont on vient de parler, & qui ſe trouve ainſi fixé entre Lion & Feur, donne le moyen d'expliquer un endroit de Tite-Live, qui ne paroît pas être ſans difficulté. C'eſt au cinquiéme livre de la prémiére Décade, & ce paſſage a déja été rapporté au commencement de cette Diſſertation. L'hiſtorien décri-

vant la prémiére invaſion des Gaulois Celtes en Italie, ſous la conduite de Belloveſe, & qui arriva dans le tems que Tarquin l'Ancien régnoit à Rome, dit que les Celtes de cette expédition étoient ſortis des peuples *Bituriges*, *Arverni*, *Senones*, *Hedui*, *Ambarri*, *Carnutes*, & *Aulerci*: il ajoute; *ipſi* (*Galli*) *Taurino ſaltu, invias Alpes tranſcenderunt; fuſiſque acie Tuſcis haud procul Ticino flumine, quum in quo conſederant, Agrum Inſubrium appellari audiſſent, cognomine Inſubribus, Pago Heduorum; ibi, omen ſequentes loci, condidere urbem; Mediolanum appellarunt.* Les Gaulois paſſérent les Alpes dans la partie de ces montagnes qui eſt voiſine des peuples *Taurini* (de Turin) défirent les peuples *Tuſci* (ou Toſcans) près du Téſin, & ayant appris que le territoire où ils étoient poſtés ſe nommoit le pays des *Inſubres*, nom que portoit un Canton des *Hedui*; tirant un heureux préſage du nom du pays, ils y bâtirent une ville, & la nomm érent *Mediolanum.*

Le nom *Mediolanum* eſt purement

Celtique, & on n'en sçait pas plus la vraie signification que de ceux-ci, *Mediomatrici* & *Metiosedum*, qui ont le *Medio* ou *Metio* commun avec le prémier. Plusieurs lieux de la Gaule portoient le nom de *Mediolanum* : on trouve *Mediolanum Santonum* (Saintes) *Mediolanum Eburovicum* (Evreux) *Mediolanum* chez les Bituriges (Château-Meillan en Berri); & un autre *Mediolanum* que l'Itinéraire d'Antonin marque sur la route de *Colonia-Trajana* à *Colonia-Agrippina*. Les Gaulois avec leurs Colonies avoient même porté ce nom dans la Grande-Bretagne. Ptolémée place chez les peuples *Ordovices*, qui occupoient le nord du pays de Galles, un *Mediolanum*, qui paroît aussi dans l'Itinéraire d'Antonin. Le *Mediolanum* étant une dénomination propre aux Celtes, & puisée dans leur langue, c'est hazarder, que de vouloir le dériver du *medius* des Latins, & M. de Valois s'éleve contre cette opinion dans sa Notice, au sujet du nom de *Mediomatrici*. Or, on ne voit pas pourquoi les Gaulois au-

ront nommé *Mediolanum* la nouvelle ville qu'ils fondérent en Italie, sur ce qu'elle se trouvoit située dans un canton qui portoit le nom des *Insubres*; *omen sequentes loci, condidere urbem, Mediolanum appellarunt* : Et quel rapport peut-il y avoir entre le nom de *Mediolanum* & celui des *Insubres?*

Mais, la difficulté disparoît, si les *Insubres* de la Gaule avoient aussi une ville nommée *Mediolanum*, & rien n'empêche de le supposer. Ces *Insubres* de la Gaule étoient un *Pagus* ou Canton du Peuple *Ædui*; & le *Mediolanum*, qui donne lieu à cette digression, étoit situé dans l'ancien territoire des *Ædui*, puisqu'il est placé dans le pays des *Segusiani*, qui, comme on sçait, étoient *clientes*, sujets des *Ædui*. Aussi Ptolémée parlant de Lion, située chez les *Segusiani*, la qualifie-t-il de ville des Eduens.

Puisque d'un côté les *Insubres* étoient *Pagus Æduorum*, & que de l'autre notre *Mediolanum* se rencontre *in Æduis*, ne peut-on pas mettre en avant, que ce *Mediolanum* étoit la ville des *Insubres*, & avec d'autant moins de difficulté,

ficulté, que le *Pagus* des *Insubres* jusqu'à présent n'a point été fixé? M. Sanson ne se fonde pour le placer dans la Bresse, que sur une apparence de similitude dans la dénomination, quoiqu'il soit notoire que le pays de Bresse, de même que plusieurs autres petites contrées de France, tire sa dénomination d'une forêt, du *Saltus Brexius.*

Si on objecte que le *Mediolanum* dont il est question étant dans le pays des *Segusiani*, ne doit point être attribué aux *Insubres*, il faut que l'on prenne garde que le nom des *Insubres* n'existoit plus du tems de César; & il y a tout lieu de le présumer, puisqu'il n'en fait aucune mention dans ses Commentaires, encore qu'il parle dans un grand détail du pays des *Ædui*, de leurs villes, des *Pagus* ou Peuples particuliers qui en faisoient partie ou étoient sujets de ce grand Peuple; des *Ambarri*, des *Boii*, des *Mandubii*, des *Aulerci-Brannovices*, des *Segusiani.* Il est possible que les *Insubres* ayent été absorbés ou remplacés par ces derniers, changement

dont nous ignorons l'époque & les circonstances.

Le *Mediolanum* que la Table Théodosienne nous fournit, peut donc faire juger de la position ou situation des *Insubres*, un des plus anciens *Pagus* de la Gaule ; & cette position que je ne présente ici que comme une conjecture, devient très vrai-semblable par le jour qu'elle répand sur le texte de Tite-Live. C'est par ce moyen qu'il est clair, pourquoi les Gaulois tirant un heureux présage du nom des *Insubres* qu'ils trouvent établi en Italie, donnent à la nouvelle ville qu'ils y fondent le nom de *Mediolanum*. Rien de plus naturel que de penser, que c'est parce que les *Insubres* de la Gaule, un des *Pagus* des *Ædui* qui étoient de l'expédition, avoient aussi leur ville nommée *Mediolanum : omen sequentes loci, condidere urbem, Mediolanum appellarunt.*

Je reprens la suite de la discussion itinéraire, que j'ai interrompue. On n'ignore pas que quoique Feur soit aujourd'hui peu considérable, c'est

néanmoins l'ancien chef-lieu des peuples *Segusiani*, & que de ce nom est venu celui de *Pagus Forensis*, le Forez, qui s'étend au pays que coupe la Loire depuis le Vivarez jusqu'à Rouanne. Ptolémée fait mention du φόρος Σεγυσιανῶν. On trouve dans une ancienne Inscription, *Fabri Tignar. qui For. Seguf. consistunt*.

La Table étant corrigée en donnant au *Mediolanum* son véritable emplacement, la distance de Feur à Rouanne, réduite à XXII Lieues Gauloises, devient très convenable, selon la mesure du chemin, qui suivoit le cours de la riviére de Loire. Ptolémée nomme aussi Ῥοδοῦμνα, & même avant le *Forum* ou lieu d'assemblée des peuples *Segusiani*. La Table qui donne à la position du *Forum* la marque d'une ville capitale, en fait partir une Voie qui passe dans le Vellai, & dont le détail nous est actuellement étranger. J'ai appris d'une personne intelligente qui a été dans le Forez, que l'on y reconnoissoit la trace d'un ancien chemin, qui conduisoit en droiture de Feur à

Vienne, & que l'on croiſoit ce chemin près d'un lieu nommé la petite Varizelle, en allant de Lion à Saint Etienne de Furans.

Mais en pourſuivant la route dont nous traitons, le long du bord de la Loire en deſcendant, je trouve du même côté de Rouanne, & à la diſtance de XII Lieues Gauloiſes que la Table marque entre *Ariolica* & *Rodumna*, un lieu nommé Aurilli, dont le nom conſerve beaucoup de rapport avec *Ariolica*. D'ailleurs il y a toute apparence, que cette Voie ſuivoit le cours de la Loire, puiſqu'au-deſſous même d'Aurilli on retrouve un lieu nommé Eſtrée ou *Strata*. C'eſt par là qu'il eſt naturel de joindre cette Voie à celle qui paſſoit à *Sitilia*, comme il eſt marqué dans la Table par une ligne de communication, quoiqu'on y ait omis la diſtance particuliére d'*Ariolica* à *Sitilia*.

Mais, la Table nous conduit d'*Ariolica* à *Auguſtonemetum* ou Clermont en Auvergne. Les vingt-deux Lieues Gauloiſes qu'elle fournit en

deux diſtances particuliéres entre *Ariolica* & *Aquis calidis*, conviennent fort bien entre Aurilli & les Bains de Vichi, qui ſont en effet des Eaux chaudes à une petite diſtance au nord du bourg de Vichi. Le *Vorogio* ou *Vorogium*, marqué entre *Aquis calidis* & *Ariolica*, ſelon les diſtances reſpectives de VIII d'un côté, & de XIIII de l'autre, tomberoit ainſi aux environs de la petite riviére de Beſbre, un peu au-deſſus de la Palice. Le dénombrement de la France par Généralités nous donne un lieu nommé Vouroux, Election de Moulins, dont le nom a grand rapport au *Vorogium*. Malheureuſement les Cartes que nous avons de ce pays ſont très défectueuſes. Il y en a une de la Généralité de Moulins, qui place Vouroux près de l'Allier, dans les environs de Varenne & de Billi. Si cette poſition eſt juſte, la diſtance marquée dans l'Itinéraire entre *Ariolica* placé à Aurilli, & *Vorogium* placé à Vouroux, ne peut convenir. Mais, dans une Carte manuſ-

crite & topographique que j'ai du cours & des bords de l'Allier, depuis le Pont du Château en descendant, je ne trouve point le Vouroux dans l'endroit où la Carte mentionnée ci-dessus le place. Je demanderois volontiers, pourquoi les Cartes des Provinces de France prises en détail sont encore si imparfaites?

Nous avons déja eu occasion dans la Dissertation précédente de parler de la position d'*Aquis-calidis*, pour faire voir que selon qu'elle est indiquée par la Table, elle ne peut convenir à Chaudes-aigues, lieu tout-à-fait reculé dans la Haute Auvergne, sur la frontiére du Gévaudan & du Rouergue. Il semble que la maniére dont la distance particuliére d'*Aquis calidis* à Clermont est marquée dans la Table, rende équivoque cette indication de distance, qui se trouve un peu écartée de la ligne qui marque la route, & rapprochée d'une autre route qui est au-dessous. Mais, outre que ce nombre, qui est XXII, s'applique encore mieux à la trace du chemin d'*Aug nemeta*

ou Clermont à *Aquis-calidis*, qu'à l'autre, ce qu'il y a de distance effective entre Clermont & les Bains de Vichi s'accorde fort bien avec ce nombre.

La route que nous venons de décrire, nous donne à la vérité une communication entre Lion & Clermont, mais qui circule extrémement. C'est bien moins une route suivie, que ce ne sont divers morceaux particuliers de différentes routes qui se communiquent. Mais il ne faut pas douter, qu'il n'y eût une Voie directe d'*Augustonemetum* à Lion, qui alloit gagner Feur en droiture, autant que la diposition naturelle du pays le peut permettre. Le chemin de la Poste passe de Clermont au Pont-du Château, de-là à Lezoux, Thiers, Ricornet-Rimbaut, la Pau, Boen & Feur. On a trouvé au pays de Perche près Bilhom (dit Bergier, liv. IV, ch. 39.) lisez au village de Pech-à-Doire, situé entre Lezoux & Thiers, une Colomne milliaire, placée sous l'empire de Claude, c'est-à-dire vers le milieu du pré-

mier siécle du Christianisme. L'Inscription que porte cette Colomne finit par ces mots, A U G. (ou *Augustonemeto*) M. P. XXI : Ce qui veut dire, que sur la Voie militaire, qui passoit en ce lieu, il y avoit depuis Clermont jusques-là vingt & une Lieues Gauloises. Je dis Lieues Gauloises; car quoiqu'il y ait gravé sur la pierre M. P. ou *millia Passuum*, il ne faut pas douter qu'il ne soit question de Lieues & non de Milles, comme la distance positive qui est entre Clermont & le lieu de Pech-à-Doire le demande. La Carte d'Auvergne du P. Amable de Frétat, la meilleure que je connoisse pour cette province, met sept grandes Lieues d'Auvergne & plus de dix de la mesure des petites, le tout à l'ouverture du compas ou en droite ligne, dans l'intervalle dont il s'agit. Ces Lieues majeures, selon la combinaison que j'ai fait de cette Carte avec les Triangles de la Méridienne qui la traversent, reviennent à deux mille & environ sept cens toises; desorte que les sept Lieues fournissent environ

19000

19000 Toiſes. Si les XXI meſures itinéraires marquées ſur la Colomne étoient des Milles Romains, ils ne fourniroient, même en droiture, ſur le pied de la définition préciſe du Mille Romain à 755 Toiſes & demie, que 15865 Toiſes. Il eſt vrai que les XXI Lieues Gauloiſes définies ſur le pied de 1500 Pas Romains, fourniſſent 23731 Toiſes. Mais il faut obſerver, que ſi la meſure en droite ligne de l'intervalle ne donne qu'environ 19000 Toiſes, elle doit différer beaucoup de la meſure du chemin, que les inégalités du terrain & les détours qu'on ne peut éviter dans un pays qui eſt montueux preſque partout, augmente conſidérablement.

Il y a toute apparence, que c'eſt à cette Voie directe de Clermont à Lion qu'il faut appliquer ces vers de Sidonius-Apollinaris, dans une Epitre à ſon Livre, *Propemticon ad Libellum.*

Antiquus tibi nec teratur Agger,
Cujus per ſpatium ſatis vetuſtis
Nomen Cæſareum viret Columnis.

Car, Sidonius affectant un sentiment de modestie & de retenue, veut empêcher que son Livre ne se produise trop au-dehors, & ne cherche l'éclat dans d'autres pays. C'est dans cet esprit qu'il commence ainsi :

Egressus foribus meis, Libelle,
Hanc servare viam, precor, memento,
Quæ nostros benè ducit ad sodales.
Antiquus tibi, &c.

Il lui fait prendre une route différente de celle dont il est question, & le fait passer à Brioude;

Hinc te suscipiet benigna Brivas.

De-là dans le Gevaudan;

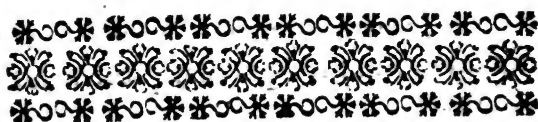
Tùm terram Gabalum satìs nivosam.

Si le docte Evêque de Clermont semble vouloir que son Livre ne se montre qu'à ses amis particuliers, *sodales*, & qu'il évite surtout de prendre une route qui le mettroit dans un trop grand jour, il est à croire qu'il entend parler de la route qui conduisoit directement en Italie, & au centre de l'Empire. Or, c'est ce qui se rapporte précisément à la Voie dont nous venons de parler, sur la-

quelle le nom de Claude, un des Césars, *nomen Cæsareum*, étoit inscrit sur les Colomnes qui marquoient les distances.

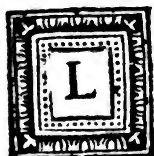
Au-reste, les derniéres routes dont nous avons parlé, & qui s'étendent jusqu'à Lion & jusqu'à Clermont en Auvergne, ne paroîtront point étrangéres à notre sujet, si l'on considére qu'elles ont une liaison immédiate avec celles qui traversent le territoire des peuples *Ædui*, & dont je me suis proposé de donner l'explication.



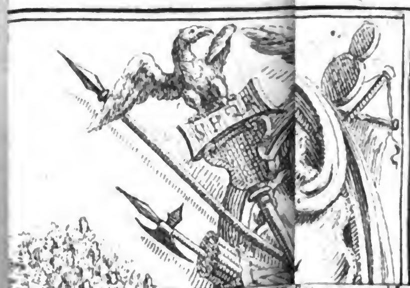


EXPLICATION TOPOGRAPHIQUE DU SIÉGE D'*ALESIA*.

Commentarior. Lib. VII.



LA RELATION du Siége d'*Alesia* est sans contredit le plus beau morceau des Commentaires de César sur la Guerre des Gaules, & la prise de cette ville un des plus glorieux événemens de la vie de ce grand Capitaine. Le danger de cette entreprise, suivant Plutarque (*in Cæsare*) lui acquit beaucoup de gloire, n'ayant marqué en aucune autre action autant de courage & d'habileté: διὰ πολλὰ μὲν οὖν εἰκότως ὁ πρὸς




IGNI
t Jacques
le colo
sei
BURNACE
Bo
Tenissei
Ha
Blaneau
goin Sc.

Ἀλησίαν κίνδυνος ἔσχε δόξαν, ὡς ἔργα τόλμης καὶ δεινότητος οἷα τῶν ἄλλων ἀγώνων οὐδεὶς παρασχόμενος. Velleius-Paterculus releve encore davantage la grandeur de l'entreprise & de l'exécution : un homme, selon lui, étoit à peine capable d'entreprendre le siége d'*Alesia*; il n'y avoit presque qu'un Dieu qui pût y réussir (liv. 2.) *Circà Alesiam tantæ res gestæ, quantas audere vix hominis, perficere, pœnè nullius, nisi Dei, fuerit.* En effet, César éloigné de tout secours, au milieu d'un pays ennemi, investi par la Gaule confédérée contre le nom Romain, ose à la tête d'environ soixante mille hommes (dix Légions) attaquer une place très forte par sa situation, défendue au-dedans par quatre-vingt mille hommes, & après une longue suite de travaux & de combats, il a le bonheur de la forcer à se rendre : Vercingétorix, ce rédoutable adversaire, *ille corpore, armis, spirituque terribilis, nomine etiam quasi terrore composito, Vercingetorix* (Florus, liv. 3, ch. 10.) devient captif, & toute la Gaule est asservie.

Mon dessein est d'expliquer dans ce Mémoire les circonstances locales de ce fameux siége, & de prouver par ces circonstances, qu'*Alesia*, ville des peuples *Mandubii*, étoit située dans le lieu nommé Alise, près de Flavigni en Bourgogne. Les Sçavans, à la verité, sont assez d'accord à placer l'ancienne *Alesia* dans ce canton : mais personne que je sçache n'a établi solidement cette position Géographique. Les uns n'en ont parlé que par conjecture ; d'autres se sont déterminés par l'analogie du nom d'Alise avec celui d'*Alesia*, & parce qu'Alise est située sur une montagne, dont le pied est arrosé par deux riviéres, sans en produire d'autres preuves ; & même divers plans qu'on a donnés jusqu'ici d'*Alesia* ne sont que d'idée & de pure imagination. J'espere faire voir dans cet écrit, que toutes les circonstances qui sont si bien décrites dans les Commentaires se retrouvent encore sur le territoire d'Alise ; & par cette comparaison on sera convaincu, que César est aussi exact dans ses rela-

tions qu'il fut grand Général, & qu'on ne peut sans témérité altérer les faits qu'il expose.

Je donne à la tête de ce Mémoire un Plan d'Alise & de ses environs. Il a été lévé Géométriquement par le R. P. Dom Jourdain, Bénédictin, Prieur de l'Abbaye de Sainte Colombe près Sens. Ce Religieux joint aux qualités essentielles à son état, beaucoup de goût & de grands talents pour les Arts & les Sciences: je lui suis déja redevable d'un grand nombre de beaux morceaux de Cartes & de Plans, qui m'ont été d'un grand secours pour la confection de la Carte du Diocèse de Blois, que j'ai dressée par ordre de feu M. de Caumartin, Evêque de Blois. Le Plan que l'on produit ici, levé avec précision sur une base mesurée de 1400 Toises, doit intéresser les Sçavans par l'importance du sujet.

Comme l'emplacement de la ville d'*Alesia* est encore aujourd'hui du Diocèse d'Autun, on ne peut douter que les peuples *Mandubii*, dont elle étoit capitale, n'ayent fait par-

tie de l'ancien peuple ou Cité des *Ædui*. Ainsi ce morceau sur *Alesia* se trouve placé naturellement après la Dissertation qui traite de *Bibracte*, capitale de ce même peuple.

La ville d'*Alesia* fut prise vers l'automne de l'an 702 de Rome. César en cette année pensa perdre le fruit de plusieurs campagnes ; pendant l'hiver précédent, il s'étoit fomenté une révolte presque générale dans la Gaule. César épouventa les rebelles par la promptitude de ses marches ; il punit les *Carnutes* par le pillage & la ruine de *Genabum* (Orléans) une de leurs villes ; il mit ensuite le siége devant *Avaricum* (Bourges) capitale des *Bituriges*. On peut voir le détail de ces marches & expéditions dans la Dissertation sur *Genabum* ; je reprends sommairement la suite des opérations de cette campagne jusqu'au siége d'*Alesia*.

La ville d'*Avaricum* fit une longue & vigoureuse résistance, les assiégeans souffrirent beaucoup par la disette des vivres & des fourages ; enfin César la prit d'assaut, presque

ſous les yeux de Vercingétorix & de l'armée Gauloiſe. Le ſoldat Romain irrité de la longueur du ſiége, & du maſſacre que les *Carnutes* avoient fait des Romains dans *Genabum*, fit dans *Avaricum* un carnage général, ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Céſar y trouva quantité de vivres, & y paſſa pluſieurs jours pour refaire ſon armée. L'hiver étant preſque fini, & la ſaiſon devenant favorable pour les opérations de la campagne, il ſe préparoit à faire ſortir Vercingétorix des marais & des bois où il s'étoit poſté, lorſque les députés des peuples *Ædui* vinrent le ſupplier de faire ceſſer leurs troubles domeſtiques, occaſionnés par Cotus & Convictolitan, qui prétendoient tous deux à la ſouveraine magiſtrature dans l'Etat. Céſar ſe rendit à Décize, où il convoqua le Sénat Eduen & les deux contendans; *Senatumque omnem, & quos inter controverſia eſſet, Decetiam ad ſe evocavit*: il décida en faveur de Convictolitan, dont l'élection étoit plus conforme aux Loix.

Après ce jugement, Céſar partagea

on armée en deux corps. Il envoya Labienus à la tête de quatre Légions, dans le pays des *Senones* & des *Parisii*; & marcha en personne avec six Légions pour attaquer la ville de *Gergovia* en Auvergne. Vercingétorix s'étoit porté sur la gauche de l'Allier, avoit fait couper les ponts sur cette riviére, qui n'étoit pas guéable dans cette saison, & campé vis-à-vis de l'armée Romaine, il étoit résolu de lui disputer le passage. César par une fausse marche, trouva le moyen, ayant fait réparer un pont, de faire passer son armée. Vercingétorix, qui ne vouloit pas risquer un combat, poussa vers Gergovie à grandes journées. César le suivit, & arriva en cinq jours (*quintis Castris*) devant la place. (Elle étoit située sur une montagne élevée, & dont les approches étoient difficiles.) Au prémier aspect il désespéra de la pouvoir forcer; nonobstant quoi il campa devant, & se saisit de quelques postes importans. Cependant Convictolitan, celui-là même à qui César venoit d'adjuger la souveraine

magiſtrature chez les *Ædui*, fomente une révolte dans cet Etat, il y réuſſit par les intrigues de Litavique : les *Ædui* ſentoient depuis longtems, qu'en appellant les Romains à leurs ſecours, ils s'étoient donné des maîtres ; ils ne marquoient plus le même zele pour ces étrangers ; pendant le ſiége d'*Avaricum*, leur négligence à fournir les vivres réduiſit les Romains à une grande extrémité : *Nullo ſtudio agebant (Ædui) non multum adjuvabant. . . . . ſummâ difficultate rei frumentariæ affecto exercitu, tenuitate Boiorum, indiligentiâ Æduorum.* Céſar prévoyant une révolte générale dans la Gaule, & craignant d'être enveloppé de tous côtés, penſe à lever le ſiége de Gergovie : cependant par un dernier effort, il l'attaque par pluſieurs endroits en même tems ; mais la difficulté des lieux rend inutiles, & l'habileté du Général, & le courage du ſoldat.

Céſar part donc de devant *Gergovia.* Le troiſiéme jour, il fait rétablir un pont ſur l'Allier & fait paſ-

ſer ſon armée ; (*III die ad flumen Elaver pontem refecit*) d'où il paroît que c'étoit le même pont ſur lequel il avoit paſſé en allant à Gergovie. (Ainſi il aura fait en trois jours le chemin qu'il n'avoit fait qu'en cinq, & en eſtimant les trois grandes journées ſur le pied d'environ ſept lieues communes de France, ce pont devoit être ſitué un peu au-deſſus de l'emplacement de la ville de Moulins.) Cependant les *Ædui* avoient envoyé des Députés à Vercingétorix, pour traiter d'alliance avec lui au nom de leur Etat. Eporédorix & Viridomar arrivent à *Noviodunum* (Nevers) où Céſar tenoit les otages de la Gaule, ſes magazins de vivres, ſa caiſſe militaire, la plus grande partie du bagage de ſon armée, & un grand nombre de chevaux pour la remonte de ſa cavalerie. Ces deux chefs des *Ædui* maſſacrent tous les Romains qu'ils trouvent à *Noviodunum*, partagent entr'eux l'argent & les chevaux, renvoyent les otages à *Bibracte* (Autun), brûlent la ville, enlevent ſur des bateaux une partie des vivres,

brûlent ou jettent l'autre dans la Loire; ils aſſemblent des troupes des pays voiſins, poſtent des corps de garde le long de cette riviére, & envoyent de la cavalerie battre la campagne. Mais ce qui ſoutenoit encore plus leur audace, c'eſt que la Loire enflée par la fonte des neiges, ne paroiſſoit aucunement guéable.

Céſar informé de toutes ces hoſtilités, ſe trouva dans de fâcheuſes circonſtances. Il ne pouvoit ſans donner atteinte à ſa réputation, ſe retirer dans la Province Romaine; il étoit de plus retenu par les difficultés qu'il trouveroit au paſſage des Cévennes : d'ailleurs il ne vouloit point abandonner les quatre Légions qu'il avoit détachées ſous la conduite de Labienus. Il prend donc le parti de s'avancer en grande diligence vers la Loire : (*magnis diurnis atque nocturnis itineribus*; ce qui prouve que le pont de l'Allier étoit au moins à deux journées de la Loire.) Ayant heureuſement trouvé un gué, il paſſe cette riviére; les *Ædui* effrayés de

son arrivée n'osent lui disputer le passage, *hostibus primo aspectu perturbatis.* (Ce fut apparemment aux environs de *Noviodunum*, & sur le territoire des *Ædui*, qui faisoient garder les bords de la Loire; *præsidia, custodiasque ad ripas Ligeris disponere.)* César enleve dans la campagne des bleds & du bétail, & s'avance vers le pays des *Senones.*

Labienus étoit campé devant *Lutetia* (ville des peuples *Parisii*) lorsqu'il apprit que César avoit levé le siége de *Gergovia*, que les *Ædui* s'étoient révoltés, & que les *Bellovaci* armoient contre les Romains. Alors, il forme le dessein de retourner au plutôt à *Agendicum* (Sens) où il avoit laissé les bagages du corps qu'il commandoit. Mais Camulogene à la tête d'une armée, gardoit la rive gauche ou méridionale de la Seine; sur la droite les *Bellovaci* assembloient de grandes troupes. Dans cette extrémité, Labienus prend conseil de son courage, donne le change aux ennemis, passe la Seine à quatre mille pas au-dessous de *Lutetia* (vers

Auteuil) attaque & défait l'armée Gauloise, composée des *Parisii* & de plusieurs autres peuples voisins, arrive heureusement à *Agendicum*, d'où il va joindre l'armée de César.

La nouvelle de la révolte des *Ædui*, ce peuple puissant & accrédité, ranime la guerre dans toute la Gaule : des Députés parcourent les différens peuples, & les déterminent de gré ou de force à entrer dans la confédération. Les *Ædui* invitent Vercingétorix à se rendre chez eux, pour délibérer avec lui sur l'intérêt commun ; & comme ils prétendoient, à cause de leur dignité, avoir le commandement général, on convoque à *Bibracte* une Assemblée de la Nation. Les *Rhemi*, les *Lingones*, & les *Treviri*, ne s'y trouvérent point, & gardérent la neutralité pendant cette guerre ; les deux prémiers peuples, parce qu'ils demeurerent attachés à l'alliance des Romains ; le dernier, parce qu'outre l'éloignement, il étoit alors pressé par les Germains.

Le Généralat est déféré d'une voix unanime à Vercingétorix, qui étoit

du peuple *Arverni.* Les *Ædui* ont la douleur de se voir priver de la prééminence qu'ils avoient eue dans la Gaule ; ils auroient bien voulu recourir à la clémence de César, mais l'affaire étoit engagée, & ils n'osent se séparer de leurs nouveaux alliés. Vercingétorix demande aux peuples confédérés des otages, & qu'on lui fournisse quinze mille hommes de cavalerie. Résolu de ne s'engager dans aucun combat, il prend le parti de couper les vivres & les fourages à l'Armée Romaine. Cependant, il fait solliciter par de grandes promesses les *Allobroges* (partie du Daufiné & de la Savoie) peuples de la Province Romaine, à se révolter ; & il envoye en même tems contre eux dix mille hommes d'infanterie & huit cens chevaux : d'un autre côté les *Gabali* (peuples du Gévaudan) & la partie des *Arverni* limitrophe des *Helvii* (peuples du Vivarez) ont ordre d'attaquer ce peuple ; pendant que les *Rutheni* & *Cadurci* (peuples du Rouergue & du Querci) devoient ravager les terres

res

res des *Volcæ-Arecomici* (dans le bas Languedoc.) La Province Romaine étoit gardée par vingt-deux cohortes, levées dans le pays sous les ordres du Lieutenant Général L. César. Les *Allobroges* demeurent fideles, & posent de bonnes gardes sur la rive du Rhône, qui leur servoit de barriére. Les *Helvii* risquent un combat contre les Gaulois leurs voisins; mais ils sont défaits & contraints de se réfugier avec une grande perte dans leurs places fortes.

César voyant son ennemi supérieur en cavalerie, & que les passages étant fermés il ne pouvoit recevoir de secours ni de la Province, ni de l'Italie, il envoye au-delà du Rhin, pour tirer des Germains de la cavalerie & de l'infanterie légere. Cependant les troupes des confédérés, & la cavalerie que Vercingétorix avoit demandée à l'assemblée de *Bibracte*, se rendent auprès de ce Général dans le pays des *Ædui*.

Sur ce que la Province Romaine étoit menacée, César se détermine à passer dans le pays des *Sequani*

(Franche-Comté & partie de la Bresſe) pour être à portée de la ſecourir. Il part du pays des *Senones*, où il étoit reſté depuis ſa jonction avec Labienus; il prend ſa route par l'extrémité du territoire des *Lingones*, qui lui étoient demeurés fideles; *per extremos Lingonum fines.* Vercingétorix campé chez les *Ædui*, obſervoit les mouvemens des Romains : il marche contr'eux , & ſe poſte à dix mille pas de leur armée. Ayant aſſemblé les commandans de la cavalerie, il leur repréſente que le tems de la victoire eſt arrivé, que les Romains abandonnent la Gaule pour ſe réfugier dans leur Province, & qu'il faut les défaire dans leur marche, & leur ôter pour toujours l'eſpérance du retour. Après les avoir ainſi animés au combat, il range ſon armée en bataille devant ſon camp; il détache ſa cavalerie en trois corps, dont deux ſe préſentent ſur les aîles de l'armée Romaine , & le troiſiéme l'attaque de front. Céſar pour faire face à l'ennemi, partage auſſi ſa cavalerie en trois : l'action devient

générale. L'infanterie fait alte, & s'ouvre pour recevoir dans son centre les bagages; toujours prête à marcher du côté où la cavalerie Romaine paroissoit ployer, ce qui l'encourageoit, & arrêtoit en même tems l'impétuosité des Gaulois. Enfin, les Germains décident la victoire; ils occupent une hauteur sur la main droite, en chassent les Gaulois, & les poursuivent jusques sur le bord d'une riviére, où Vercingétorix tenoit son armée en bataille. Le reste de la cavalerie prend aussi la fuite de peur d'être envelopée, mais avec grande perte; trois des plus considérables d'entre les *Ædui* sont faits prisonniers.

Vercingétorix voyant toute sa cavalerie en déroute, fait marcher son infanterie en bataille, se retire vers *Alesia* ville des *Mandubii*, & donne ordre au bagage de le suivre en diligence. César laisse le sien sur un lieu élevé, sous la garde de deux Légions, poursuit l'ennemi jusqu'à la nuit, taille en piéces trois mille hommes de son arriére-garde, & va le lendemain camper devant *Alesia*.

Je pense que la riviére sur laquelle Vercingétorix étoit campé, & qui n'est point nommée dans les Commentaires, est l'Armençon; cette riviére passe *per extremos Lingonum fines*. Vercingétorix campa à dix Milles des Romains, mais ceux-ci dans leur marche s'approcherent le jour suivant des Gaulois, le combat de cavalerie se donna sur la droite de la riviére, à quelque distance des hauteurs qui bornent la Vallée où elle coule, puisque les Romains passans du pays des *Senones* vers les *Sequani* avoient cette riviére sur leur droite : *Germani ab dextro latere, summum jugum nacti, hostes loco depellunt; fugientes usque ad flumen, ubi Vercingetorix cum pedestribus copiis consederat, persequuntur.* La distance depuis le lieu de la bataille jusqu'à *Alesia* n'est pas bien précise dans les Commentaires; cependant César ayant poursuivi les ennemis jusqu'à la nuit, & n'étant arrivé que le lendemain devant la ville (*sequutus quantum diei est passum .... altero die ad Alesiam castra fecit.*) on peut supposer qu'elle se

donna à six ou sept lieues d'Alise, entre Tonnerre & Raviéres. On sçait que Tonnerre est du Diocèse de Langres, & il y a près d'Alise un lieu nommé Fins (*Fines*) situé aux confins des Diocèses d'Autun & de Langres; preuve certaine que les Cités ou peuples des *Ædui* & des *Lingones* avoient ces mêmes limites sous l'Empire Romain. Nous avons vû que le combat dont il est question, se donna sur le territoire des *Lingones* peuple ami des Romains: Vercingétorix se retire à *Alesia*, qui étoit dans le parti des confédérés, & par conséquent hors du territoire des *Lingones*, dont elle ne devoit pas être éloignée. Les confins de ces peuples étoient donc du tems de César, les mêmes qu'ils ont été sous la domination Romaine, & qu'ils sont encore aujourd'hui: ce qui confirme ce que j'ai établi dans la Dissertation sur *Genabum*, qu'il faut donner des raisons solides, quand on avance que les confins des anciens Diocèses de France différent des limites des anciens peuples de la Gaule.

SIEGE D'*ALESIA*.

Cette place étoit ſituée immédiatement au-deſſus de Sainte-Reine, ſur le *Mont-Auxois*. Il faut ſuivre ſur le Plan le détail des circonſtances décrites par Céſar; elles déterminent invinciblement la poſition d'*Aleſia*.

Céſar ayant reconnu l'étonnement de l'ennemi, dont la cavalerie, en quoi conſiſtoient ſes principales forces, avoit été battue, prend le parti d'attaquer *Aleſia*. Après en avoir examiné la ſituation, il juge qu'elle ne peut être forcée que par un ſiége: il anime ſes ſoldats, & fait travailler à des Lignes de contrevallation (du côté de la place.) La ville étoit aſſiſe ſur le ſommet d'une montagne très élevée; *ipſum erat oppidum in colle ſummo, admodum edito loco*; & comme Strabon en a écrit (liv. 4.) καὶ ταύτην ἐφ' ὑψηλοῦ λόφου κειμένην. *ipſam quoque* (*Aleſiam*, après avoir parlé de *Gergovia*) *in ſublimi colle ſitam* (Le Mont-Auxois eſt élevé au-deſſus de la plaine d'environ 250

Toises de hauteur perpendiculaire : On commence à monter assez rapidement depuis le Pont de Ravousse, de même que depuis les Moulins de Flavigni & de Sainte-Reine. Il faut aussi remarquer, que le Mont-Auxois est escarpé de toutes parts, & qu'il paroît comme placé sur une autre montagne, dont la pente est plus douce : on a tâché de l'exprimer dans le plan.)

Le pied de la montagne étoit baigné de deux côtés par deux rivières : *cujus collis radices duo, duabus ex partibus, flumina subluebant.* (L'Oze & l'Ozerain coulent des deux côtés du Mont-Auxois ; elles tombent dans la Brenne au-dessous de Sainte-Reine. Le pied de la montagne (*radices*) s'étend jusques sur les deux rivières, d'où la pente du terrain commence à être assez rapide.)

Une Plaine d'environ trois mille pas de longueur s'étendoit devant la ville ; *Ante oppidum Planities, circiter millia passuum III. in longitudinem patebat.* (C'est la plaine qui est vers le Nord-Ouest du Mont-Auxois. Le Val

de Brenne s'élargit considérablement par la réunion des vallons de l'Oze & de l'Ozerain, & forme une plaine qui devant le Mont-Auxois, *antè oppidum*, depuis le pied du côteau de Sainte-Reine, où le terrain est plat, jusques vers les Granges-sous Grignon, a de longueur environ 2300 Toises, qui reviennent à peu de chose près à la mesure juste de trois Milles Romains; *circiter millia passuum III. in longitudinem patebat*; & plus bas, *Planitie, quam intermissam collibus, III millium passuum in longitudinem patere*, &c. Cette seule circonstance décide de la position d'*Alesia*, & prouve en même tems que César employoit dans ses Commentaires les Milles Romains pour la mesure des espaces.)

Je reprens la suite du texte : *reliquis ex omnibus partibus colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio, oppidum cingebant.* *Alesia*, excepté du côté de la plaine, étoit environnée de toutes parts, à une petite distance, de montagnes aussi élevées que l'emplacement de la ville. (La plaine, comme on vient de

le

le voir, eſt au Nord-Oueſt du Mont-Auxois ; on voit au Nord la montagne de Meneſtreux, à l'Orient le mont de Gréſigni, au Sud-Eſt le Mont-Pevenelle, au Sud-Oueſt le Mont-Druaux. Ces montagnes ſont peu éloignées du Mont-Auxois, & paroiſſent auſſi élevées.)

Les Gaulois étoient retranchés ſous les murs de la ville du côté de l'orient, & avoient fortifié leur camp d'un foſſé, & d'un mur de pierre ſeche de ſix pieds de hauteur : *ſub muro, quæ pars collis ad orientem ſpectabat, hunc omnem locum copiæ Gallorum compleverant ; foſſamque, & maceriam ſex in altitudinem pedum, præduxerant.* (En-effet, c'étoit le côté foible de la ville, toutes les autres parties de la montagne étant fort eſcarpées. Ce camp étoit ſitué entre le Mont-Auxois & le Mont-Pevenelle, en tirant vers le pont de Ravouſe qui eſt ſur l'Oze.)

Les Lignes de contrevallation que les Romains avoient commencées, devoient avoir onze mille Pas (environ 8300 Toiſes) de circuit. Ils avoient

posé leurs quartiers en des lieux avantageux, & avoient élevé 23 châteaux ou redoutes, où l'on faisoit sûre garde jour & nuit. Après que les travaux furent commencés, il y eut une action de cavalerie dans la plaine, & la cavalerie Romaine auroit eu du désavantage, si César n'avoit fait avancer celle qui lui étoit venue de Germanie. Il range ses Légions en bataille, pour empêcher la sortie de l'infanterie ennemie; les Romains reprennent courage, & mettent en fuite les Gaulois, qui rentrent en désordre dans leur camp. Les Germains les poursuivent jusqu'à leurs retranchemens, & en font un grand carnage. César en même tems fait faire un mouvement à ses Légions: les Gaulois pensent qu'il vient les attaquer, plusieurs se sauvent dans la ville; mais Vercingétorix en fait fermer les portes, de peur que son camp ne soit abandonné.

Avant que les Romains eussent achevé l'enceinte de leurs Lignes, Vercingétorix renvoye sa cavalerie avec ordre à chacun de se rendre en

diligence dans ſon pays, & d'en ramener tous ceux qui ſeroient en état de porter les armes. Il leur repréſente, qu'il n'a de vivres que pour un peu plus de trente jours. Ce Général ordonne en même tems, qu'on lui apporte un état de tout le bled qui étoit dans la ville : il le fait diſtribuer chaque jour à petite meſure, & partage auſſi le bétail, qui étoit en grande quantité. Il fait rentrer ſon infanterie dans la ville, & en cette diſpoſition il attend le ſecours qu'il a demandé.

Céſar informé par les déſerteurs & les priſonniers de ce qui ſe paſſoit dans la ville, pouſſe les travaux du ſiége. Il fait creuſer du côté de la place, un foſſé à fond de cuve, *directis lateribus*, de vingt Pieds de large, à 400 Pieds loin de ſes Lignes. (Les 400 Pieds Romains font à peu près 363 Pieds de Paris.) Par ce moyen, ſes travailleurs étoient hors de la portée du trait, & l'enceinte de ſa contrevallation, qui par ſon étendue ne pouvoit être ſuffiſamment garnie de ſoldats, étoit à couvert d'inſulte.

Les fortifications de ses Lignes consistoient en deux fossés paralleles, de 15 Pieds de largeur, & autant de profondeur. Celui des deux fossés qui bordoit le rempart, fut dans la plaine & dans le fond des vallées rempli d'eau, que l'on tira des riviéres: *Interiorem campestribus ac demissis locis, aquâ ex flumine derivatâ, complevit.* Le rempart terrassé derriére ce fossé fut élevé à la hauteur de 12 Pieds. Il avoit son parapet garni de créneaux, & armé d'une fraise de palissades, pour empêcher l'ennemi de monter. Tout ce retranchement étoit flanqué de tours, éloignées l'une de l'autre de 80 Pieds. Comme une partie des soldats Romains étoit obligée de s'éloigner du camp pour faire du bois (*materiari*) & pour chercher des vivres, pendant que l'autre étoit occupée aux travaux des Lignes, souvent les assiégés faisoient de vigoureuses sorties, & venoient attaquer les ouvrages. César, pour pouvoir garder ces ouvrages avec moins de monde, y fait ajouter de nouvelles défenses au-devant du double fossé.

1°. Il fait placer dans des fosses de 5 Pieds de profondeur, cinq rangs de troncs ou de grosses branches d'arbres aiguisés par le bout. 2°. Un peu au-delà, il fait creuser huit rangs de puits qui alloient en diminuant vers le haut, de 3 Pieds de profondeur, éloignés chacun de pareille distance, arrangés en quinconce : chaque puits étoit garni d'un gros pieu, brûlé & aiguisé par le bout, qui ne sortoit de terre que de quatre doigts : les puits étoient couverts de branchages & de brossailles. 3°. Au-devant des puits, il fait jetter une grande quantité de chausse-trapes, dont les pointes couvroient presque toute la terre.

Après que les ouvrages de la contrevallation furent achevés, César fait travailler à une circonvallation, pour se mettre à couvert de l'ennemi du dehors. Il fait faire de ce côté comme de l'autre les mêmes travaux, mais dans un ordre opposé ; *pares ejusdem generis Munitiones, diversas ab his.* Cette seconde enceinte avoit XIV mille Pas de circuit (environ 11570 Toises.) Elle étoit tirée par les lieux

les plus unis, autant que l'inégalité du terrain le pouvoit permettre. (On a essayé de tracer sur le Plan des Lignes de contrevallation & de circonvallation, en les assujettissant à la disposition naturelle des lieux, dont on peut bien juger sur un plan exact & vraiment topographique, en-sorte qu'on ne peut pas présumer que ces Lignes dûssent passer par d'autres endroits; & cependant il est à remarquer que leur circuit, selon qu'il est marqué dans les Commentaires, paroît convenir parfaitement à cette disposition du terrain. La contrevallation est appellée *Munitio interior*, la circonvallation *Munitio exterior* ; ce sont les termes que César lui-même y a employés.)

M. Rollin observe (Histoir. Anc. Tom. XI, part. 2, p. 520.) que » la » ville de Numance avoit vingt-qua- » tre Stades de circuit, c'est-à-dire » une Lieue. Scipion l'ayant investie, » fit tirer une circonvallation qui de- » voit embrasser plus de deux fois » autant de terrain que l'enceinte de » la ville. Lorsque cet ouvrage fut

» fait, on ouvrit une autre Ligne
» contre les assiégés à une distance
» convenable de la prémiére, com-
» posée d'un rempart de huit pieds
» d'épaisseur, sur dix de hauteur,
» qu'on garnit d'une bonne palissa-
» de. Le tout étoit flanqué de tours,
» à cent pieds l'une de l'autre. Nous
» avons de la peine à comprendre ces
» immenses travaux des Romains, une
» Ligne de circonvallation qui a plus
» de deux Lieues de circuit: mais rien
» n'est plus constant que ces faits. «
Les Lignes que César fit tirer autour d'Alise sont encore plus étonnantes. Celles qui étoient du côté de la place, avoient onze mille Pas (près de quatre Lieues) de longueur; & les autres du côté de dehors, quatorze mille Pas (près de cinq Lieues.) Les fossés, les fosses, & les puits que César fit creuser pour la défense de ce Lignes, supposent encore un travail très considérable. La vaste étendue de ces Lignes est constatée par les circonstances rapportées dans les Commentaires, appliquées sur le terrain. Plutarque se sert du terme de

τεῖχος, en parlant des doubles Lignes, que les Commentaires expriment par les mots d'*Agger* & de *Vallum*. Céſar s'étant ainſi fortifié, ordonne à ſes troupes de ſe pourvoir de vivres & de fourage pour un mois, pour qu'elles ne ſoient point obligées de ſortir des retranchemens.

Cependant les chefs de la Gaule aſſemblés, ſont d'avis de choiſir plutôt dans chaque Peuple une troupe d'élite, que de prendre indiſtinctement tous ceux qui pouvoient porter les armes, comme le deſiroit Vercingétorix : ils prennent ce parti pour éviter la confuſion & la diſette. Toute la Gaule, animée par le deſir de recouvrer ſa liberté, & ſon ancienne gloire militaire, arma dans cette occaſion deux cens cinquante mille hommes de pied, & huit mille chevaux. Le rendez-vous fut dans le pays des *Ædui*, où ſe fit la revue de cette nombreuſe armée. On confie le commandement général à quatre chefs, auxquels on donne un Conſeil, composé de perſones choi-

fies dans toutes les Cités. Cette redoutable multitude marche remplie de confiance vers *Alesia*, & regarde la victoire comme certaine. En effet, les Romains pressés des deux côtés, *ancipiti prælio*, avoient à repousser les sorties des assiegés, pendant qu'ils seroient attaqués au-dehors par un ennemi si nombreux.

Le terme auquel les assiégés attendoient du secours étoit expiré: ils se trouvoient sans vivres, & ignoroient ce qui se passoit chez les *Ædui*. Ils s'assemblent pour délibérer sur le parti qu'ils avoient à prendre. Les uns sont d'avis qu'on se rende, les autres qu'on tente une sortie, & qu'on se fasse jour les armes à la main. Critognate, seigneur Auvergnat, ouvre un avis qui fait horreur: il opine qu'il faut attendre le secours, & propose de sacrifier (en attendant) à leur subsistance les persones inutiles pour la guerre. Le résultat du Conseil fut de mettre hors de la ville les bouches inutiles, de tenter tout, plutôt que de suivre l'avis de Critognate; que cependant

on prendroit ce parti extrême plutôt que de se rendre ou de traiter avec les Romains. En même tems, les *Mandubii*, habitans d'*Alesia*, sont avec leurs femmes & leurs enfans chassés de leur propre ville: ces malheureux s'avancent vers les Lignes des Romains, & supplient avec larmes qu'on leur donne du pain en les prenant pour esclaves. César ordonne qu'on les repousse, lorsque l'armée de secours paroît devant *Alesia*.

Cette armée s'étoit assemblée dans le pays des *Ædui*, *in Æduorum finibus recensebantur*; & en se rendant devant *Alesia*, elle se posta sur une montagne extérieure, à cinq cens Pas de la circonvallation des Romains: *ad Alesiam perveniunt, & colle exteriore occupato, non longiùs D passibus à nostris munitionibus considunt.* (Cette montagne extérieure ne peut être que le côteau qui s'étend depuis la métairie de Boreaux jusqu'à Lentilli, & qui s'avance dans la plaine du côté de la métairie de Blie, à moins de 400 Toises de la Brenne. Les

Lignes des Romains, qui enfermoient une partie de la plaine, devoient naturellement s'étendre en ce quartier jusqu'à la Brenne, qui les couvroit. La distance qui est entre cette riviére & le côteau répond exactement aux 500 Pas Romains, qui ne vont pas tout-à-fait à 380 Toises. Au-reste, César nomme cette montagne, *Collis exterior*, pour la distinguer des Monts-Druaux & Pevenelle, & des hauteurs de Grésigni & de Menestreux, dont les Lignes de circonvallation embrassoient au moins une partie, & qui étoient plus près d'*Alesia.*)

Le lendemain la cavalerie Gauloise sort du camp, & couvre la plaine au-devant de la ville. L'infanterie étoit plus éloignée, & cachée dans les lieux plus élevés. Les assiégés découvroient de la ville toute la plaine, *erat ex oppido Alesiâ despectus in planitiem*; la vue du secours les transporte de joie, & ranime leur courage. Ils sortent, ils comblent de fascines ou couvrent de clayes le prémier fossé (large de 20 Pieds) &

se disposent à attaquer les Lignes & à tout entreprendre. César, après avoir rangé son armée sur l'une & l'autre de ses Lignes, afin qu'en cas d'attaque chacun connût son poste; il fait sortir sa cavalerie, & l'envoie contre l'ennemi. Les Légions qui avoient leurs quartiers sur les hauteurs renfermées dans les Lignes, & d'où l'on découvroit aussi la plaine, attendoient l'événement du combat. Les Gaulois avoient mêlé dans leur cavalerie de l'infanterie légere & des gens de trait, qui blesserent plusieurs cavaliers Romains & les mirent hors de combat. L'ennemi croyant avoir l'avantage, & se confiant sur le nombre, pousse de grands cris pour encourager les siens. L'action se passoit à la vue des deux armées, & les combattans étoient également animés & par le desir de la gloire, & par la crainte du déshonneur. La victoire fut douteuse depuis midi jusqu'au coucher du soleil: enfin les Germains (auxiliaires de César) serrés en gros escadron, enfoncent & mettent en fuite l'en-

nemi, qui fut pourſuivi juſques dans ſon camp. Les gens de trait ayant été enveloppés demeurerent ſur la place. Cet échec oblige les aſſiégés de ſe renfermer dans la ville.

Un jour après cet évenement, les Gaulois du dehors ayant aſſemblé une grande quantité de clayes, d'échelles & de crocs, ſortent ſans bruit de leur camp vers le milieu de la nuit, & s'avancent juſqu'aux retranchemens qui étoient dans la plaine, *ad campeſtres munitiones.* Ils pouſſent un grand cri pour donner le ſignal de l'attaque aux aſſiégés, ils jettent des clayes ſur le foſſé, à coups de pierres & de fleches délogent les Romains du rempart, & tentent de forcer les Lignes. En même tems Vercingétorix fait ſortir ſes troupes. Les Romains accourent à leurs poſtes & repouſſent les Gaulois à coups de pierres, de balles, & de léviers. Les traits lancés par les machines bleſſent beaucoup de monde de part & d'autre dans l'obſcurité de la nuit. Alors Marc-Antoine & Trebonius, qui commandoient dans le quartier où

l'action se passoit, tirent du secours des forts plus éloignés, & l'envoyent du côté qui paroissoit souffrir. Tant que les Gaulois furent un peu éloignés des Lignes, leurs traits firent effet par la multitude ; mais en voulant approcher, ils s'enferroient dans les pointes des chausse-trapes, où ils se perçoient en tombant dans les puits, ou tomboient sous les coups de javelot qu'on leur lançoit du rempart & des tours. Enfin à l'approche du jour, voyant qu'ils avoient beaucoup de blessés, sans avoir pû forcer aucune partie du retranchement, ils prennent le parti de la retraite, de crainte d'être enveloppés par quelques detachemens des quartiers Romains qui étoient sur les hauteurs, *ex superioribus locis*. Les assiégés ayant consumé tout le tems de l'attaque à passer les prémiers ouvrages, sans parvenir aux retranchemens, sont contraints de se retirer avant que d'avoir rien exécuté.

Les Gaulois repoussés deux fois avec perte, tiennent conseil, & y admettent ceux qui avoient connois-

ſance du pays : ils s'informent des quartiers qui étoient ſur les hauteurs, & quels étoient leurs retranchemens. Il y avoit du côté du Nord une montagne, *erat à Septemtrionibus Collis* (la hauteur de Meneſtreux) qu'on n'avoit pû enfermer dans les Lignes à cauſe de ſon étendue, en-ſorte que les Romains étoient campés ſur la pente avec déſavantage. Ce poſte étoit occupé par deux Légions, ſous le commandement d'Antiſtius & de Caninius. Après avoir fait reconnoître les lieux, les Gaulois choiſiſſent cinquante-cinq mille hommes de leurs meilleures troupes, dont le commandement eſt donné à Vergaſillaune, Auvergnat & parent de Vercingétorix. Ce Général étant convenu avec les autres chefs ſes collegues, de ce que chacun d'eux devoit exécuter, ſort du camp avec ſon monde au commencement de la nuit, *primâ vigiliâ.* Il arrive au point du jour (après un long circuit pour dérober ſa marche) derriére la hauteur (dans le vallon qui s'étend de Fins à Lucenai) & y laiſ-

ſe repoſer ſes troupes des fatigues de la nuit. Sur le midi il marche droit au quartier d'Antiſtius : en même tems la cavalerie Gauloiſe ſe préſente aux Lignes de la Plaine, & le reſte de l'armée paroît en bataille à la tête du camp. Vercingétorix ayant aperçu ces mouvemens du château de la place, *ex Arce*, ſort avec toutes ſes forces en traînant après lui toutes les machines qu'il avoit préparées pour l'attaque de la contrevallation.

Le combat s'engage de toutes parts en même tems : les parties foibles de retranchemens ſont attaquées avec le plus d'effort. Les Romains peuvent à peine défendre une ſi grande enceinte, & faire face en tant d'endroits : les cris qu'ils entendent derriere eux les éfraient. Céſar s'étant placé dans un lieu d'où il peut tout découvrir, envoye du ſecours où il en eſt beſoin. On combat de part & d'autre avec acharnement ; chacun ſe repréſente que c'eſt le moment de faire un dernier effort, ou pour recouvrer ſa liberté, ou pour

pour recueillir le fruit de ses travaux.

Le quartier que Vergasillaune attaquoit étoit le plus en souffrance parce qu'il étoit commandé. Les Gaulois sur un terrain plus élevé, lançoient leurs traits avec avantage; d'autres, couverts de leurs boucliers, marchoient à l'attaque; des troupes fraîches remplaçoient celles qui étoient fatiguées. Ils couvrent les ouvrages extérieurs de fascines, qui leur servent en même tems à monter au rempart. Les Romains s'épuisent d'armes & de forces. César connoît le danger; il envoie au secours Labienus à la tête de six cohortes, avec ordre de faire une sortie s'il ne peut soutenir l'effort de l'ennemi, mais de ne le faire qu'à la derniére extrémité. Il se porte lui-même aux autres quartiers, anime ses soldats, & leur représente que l'avantage des combats précédents dépend de celuici. Les assiégés désesperans de forcer les lignes du côté de la plaine, *desperatis campestribus locis*; attaquent celles de la montagne, *loca prærupta*

aſcenſu : à force de traits ils dégarniſſent les tours, ſe font un paſſage avec les faſcines & les clayes, coupent & arrachent le rempart & le parapet avec de longues faux. Céſar envoye un ſecours de treize cohortes; voyant que l'action s'échauffe de plus en plus, il y court lui-même avec des troupes fraîches. Après avoir rétabli le combat & repouſſé l'ennemi, il marche au ſecours de Labienus : il tire quatre cohortes d'un fort voiſin, ſe fait ſuivre par une partie de la cavalerie, & ordonne à l'autre de ſortir des Lignes, & de prendre l'ennemi en queue. Labienus voyant les Gaulois maîtres des foſſés & du rempart, raſſemble trente-neuf cohortes des poſtes les plus voiſins, & avertit Céſar du parti qu'il juge néceſſaire. Céſar s'avance pour ſe trouver à l'action : les Gaulois qui étoient ſur la hauteur, le reconnoiſſent à la couleur de l'habillement qu'il portoit aux jours de bataille, & le voyant ſuivi de cavalerie & d'infanterie, ils recommencent le combat. Il s'éleve de tou-

tes parts de grands cris. Les Romains ayant lancé le javelot, mettent l'épée à la main. (Ce fut le moment décisif.) Les Gaulois aperçoivent la cavalerie Romaine derriére eux, & voyent en face de nouvelles forces s'avancer : ils lâchent le pied, & tombent en se débandant dans la cavalerie Romaine, qui en fait un grand carnage. D'un si grand nombre peu regagnent leur camp ; *Sedulius*, chef des Limosins est tué, & Vergasillaune fait prisonnier. Les assiégés voyant la fuite & le carnage de leurs confédérés, se retirent dans la ville désespérans de leur salut.

Polyænus (*Strategemat.* liv. 8, ch. 23, art. 2.) rapporte avec quelques circonstances différentes cette sortie des Romains, qui décida du succès, Καῖσαρ Ἀλαισίαν πόλιν τῆς Γαλατίας ἐπολιόρκει· Γαλατῶν ἐπ' αὐτὸν ἀθροίζονται μάχιμοι μυριάδες κε', &c. Voici la traduction Latine : *Cæsar Alesiam urbem Galliæ oppugnabat. Gallorum militum adversùs eum congregabantur ducenta quinquaginta millia. Ille per noc-*

tem armatos ter mille omnesque equites separans, ab obliquâ parte utrimque jussit revertentes postero die circiter horam secundam, à tergo hostium se ostendere, & fortunam tentare. Ipse sub primam lucem exercitum ad pugnam eduxit; quos Barbari, multitudine freti, cum risu excipiebant. Verùm, cæteris à tergo apparentibus & clamorem tollentibus, desperatâ fugâ in maximum terrorem ac perturbationem inciderunt, & eo tempore maximam stragem Gallorum editam esse dicunt. Dans ce récit, Polyænus paroît avoir confondu la manœuvre des Gaulois & l'opération derniére de César.

Au prémier bruit de la défaite, les Gaulois abandonnent leur camp, & prennent la fuite; & sans la lassitude des Romains, fatigués d'un long & dangereux combat, toute l'armée ennemie étoit également défaite. Sur le minuit, la cavalerie de César se met à la poursuite des fuyards, & ayant atteint les derniers, en tue ou fait prisonniers un grand nombre. Le reste se sauve comme il peut, chacun en son pays.

Le lendemin Vercingétorix aſſemble le conſeil, & repréſente qu'il n'avoit pas entrepris cette guerre pour ſon interêt particulier, mais pour celui de la nation en général: que puiſqu'il falloit céder à la fortune, il s'offroit pour victime, & qu'il étoit prêt à ſacrifier au reſſentiment des Romains ſa vie ou ſa liberté. On envoye des députés à César: il commande qu'on lui livre les chefs & les armes. Il ſe place ſur un tribunal à la tête de ſon camp: on lui amene Vercingétorix & les autres chefs, & on jette à ſes pieds les armes. Après avoir donné à chaque ſoldat pour ſa part du butin, un priſonnier, il reſerve ceux des peuples *Ædui* & *Arverni*, pour gagner par eux leur Etat. Il s'avance enſuite dans le pays des *Ædui*, qui ſe ſoumet auſſi-tôt. Les *Arverni* députent pour lui promettre obéiſſance. Il leur rendit & aux *Ædui* vingt mille priſonniers. Après s'être fait livrer un grand nombre d'otages, il diſtribue ſes Légions en différens quartiers d'hiver; chez les *Sequani*,

les *Rhemi*, les *Ambivareti*, & les *Rutheni*. Il envoye à Mâcon & à Challon, Q. Ciceron & P. Sulpitius, pour avoir ſoin des vivres. Pour lui, il prend la réſolution de paſſer l'hiver à *Bibracte* (Autun.)

Tel fut le ſuccès du fameux ſiége d'*Aleſia*, où les Romains & les Gaulois font les derniers efforts de courage, les uns pour la gloire & le maintien de leur puiſſance, les autres par l'amour de la liberté. Céſar fait voir en cette occaſion la grandeur de ſon génie, par la multiplicité des ouvrages & des machines qu'il employe pour la réduction de la place, & pour ſa propre défenſe. Le Soldat Romain montre autant de patience dans les travaux que de bravoure dans les combats : cependant il eſt au moment de céder à la multitude & à l'impétuoſité des Gaulois ; mais la fortune de Céſar l'emporte, & aſſûre à Rome par ce coup fatal la domination dans la Gaule.

La poſition d'*Aleſia* ſur le Mont-Auxois eſt, comme on l'a vu dans

ce Mémoire, établie d'une maniére invincible. Je rassemble sous un point de vue les principales circonstances locales d'*Alesia*, qui toutes s'appliquent sur le terrain à l'emplacement du Mont-Auxois. 1°. Le Mont-Auxois est *Collis summus, admodum edito loco*; il est élevé d'environ 250 Toises au-dessus de la Plaine. 2°. Le pied de la montague est baigné par deux riviéres, l'Oze & l'Ozerain; *cujus Collis radices, duo, duabus ex partibus, flumina subluebant*. 3°. Au-devant du Mont-Auxois se trouve une Plaine, qui a environ trois mille Pas, ou 2266 Toises de longueur: *Ante oppidum Planities, circiter millia passuum III in longitudinem patebat; in Planitie quam intermissam collibus, III millium passuum in longitudinem patere*, &c. 4°. De tous les autres côtés, le Mont-Auxois est environné à une petite distance, d'autres montagnes aussi élevées; *reliquis ex omnibus partibus Colles, mediocri interjecto spatio, pari altitudinis fastigio, oppidum cingebant*. 5°. Au Nord du Mont-Auxois est une montagne fort étendue, dont le

lieu le plus élevé n'avoit pû être entiérement renfermé dans les Lignes de circonvallation : *Erat à ſeptemtrionibus Collis, quem, quia propter magnitudinem circuitus, opere circumplecti non potuerant, noſtri neceſſario, penè iniquo loco & leniter declivi, caſtra fecerant.* On pourroit encore rappeller quelques autres circonſtances ; mais celles-ci ſont plus que ſuffiſantes pour conſtater l'emplacement d'*Aleſia*, & pour faire connoître la préciſion que Céſar a apportée dans la deſcription du ſiége de cette ville.

Aleſia étoit une grande ville : ſon emplacement ſur le terre-plain du Mont-Auxois, a environ mille Toiſes de longueur, ſur une largeur de trois à quatre cens Toiſes : & nous voyons dans les Commentaires, qu'outre les *Mandubii* qui l'habitoient, elle reçut une garniſon de 80 mille hommes. Diodore de Sicile rapporte (liv. 4.) qu'elle étoit très ancienne, qu'Hercule à ſon retour d'Eſpagne ou d'Ibérie, paſſant par la Celtique, en avoit jetté les fondemens,

mens, & qu'elle fut nommé Αλησία du mot Grec Ἄλη, *error*, pour marquer que ce Héros dans ses expéditions avoit parcouru diverses parties de la Terre : ἀπὸ τῆς κατὰ τὴν στρατείαν ἄλης. Quoiqu'il ne soit pas naturel d'adopter une étymologie Grecque pour le nom d'une ville Celtique, toutefois c'est un préjugé favorable pour l'antiquité de cette ville, que de voir son origine rapportée aux tems fabuleux des prémiers Héros. Les meilleures éditions, & les plus anciens manuscrits des Commentaires nous apprennent qu'il faut lire *Alesia*. On lit de même dans Strabon, Tacite, Plutarque, Policœnus, Dion. Plusieurs Sçavans ont observé, que c'est une faute dans quelques éditions des Commentaires que de lire *Alexia* : *Alesiam scribendum*, dit Oudendorp, édit. de Leyde 1737, *docuerunt dudum G. Vossius ad Velleium, & hîc Ursinus, uti & Casaubon. ad Strab. lib. 4. p. 291. MSS. etiam vetustiores omnes, præter Egm. & Carrar. Alesiam hîc & infrà exarant. Malè ergò apud Metaphr. & Celsum per X.*

On ne voit pas par les Commentaires, que César ait ruiné la ville d'*Alesia* : cependant Florus assure (liv. 3, ch. 10.) qu'il la brûla & la rasa : *Alesiam ducentorum quinquaginta millium juventute subnixam flammis adaquavit.* Mais cet Historien n'est pas exact dans le court récit qu'il fait de la guerre des Gaules : la description qu'il donne du siége de *Gergovia* ne peut convenir qu'à celui d'*Alesia.*

Si César a détruit *Alesia*, il est certain qu'elle fut rebâtie sous les Empereurs. Pline en parle (liv. 34, ch. 17.) & dit, que ce fut dans cette ville que commença l'invention d'argenter au feu les ornemens des chevaux & le joug des bêtes attelées aux voitures roulantes : *Deindè & argentum incoquere simili modo cœpere, equorum maximè ornamentis, jumentorumque jugis, in Alesiâ oppido; reliqua gloria Biturigum fuit.*

Mais, ce qui démontre qu'*Alesia* étoit célebre & considérable sous les Romains, ce sont plusieurs Voies Romaines qui tendoient à cette ville

ou qui en ſortoient , & qu'on retrouve encore au pied du Mont-Auxois. Une de ces Voies a ſa direction entre l'orient & le midi, paſſant ſur le Mont-Pevenelle, & dans la Forêt d'Eugni. Il eſt aſſez bien conſervé dans l'eſpace d'une lieue qu'on l'a ſuivi depuis le Mont-Auxois. On retrouve une partie d'ancien chemin entre Saumaiſe & Saint-Seine, dans la Forêt de Bligni.

Un autre pareil chemin paſſe du Mont-Auxois à Flavigni. Il y a apparence que c'eſt celui qui s'étendoit juſqu'à Autun, & qui paſſoit par Arnai-le-Duc, comme on a vu dans la Diſſertation précédente. On prétend qu'on en trouve des veſtiges aſſez conſidérables de diſtance en diſtance.

Il y a une troiſiéme Voie très remarquable, & qui aboutiſſoit à Sens. On la ſuit depuis Sainte-Reine juſqu'au de-là de Fins, en approchant de Montbar, & on la retrouve à deux lieues de Montbar, entre Aizi ſous Rougemont & Fulvi, au-deſſus de Périgni & de Cri : elle reparoît

entre Anci-le franc & Lezignes, & depuis là jusqu'à Tonnerre. De-là elle tend vers les ponts de Saint Florentin, où tombe une mansion Romaine nommée *Eburobriga* mentionnée dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne, sur la route d'Auxerre à Troyes; de manière qu'en cet endroit cette route étoit croisée par celle que nous suivons actuellement, dont on continue de voir des vestiges depuis Arces jusqu'à Cerisiers, qui n'est qu'à trois lieues de Sens sur la même direction.

Une quatriéme Voie descendoit du Mont-Auxois, passoit au Pont de Ravouse, à Darcei, Froloi, & conduisoit à Langres par Bagneux-les Juifs & Aignei-le Duc, selon la Carte de Bourgogne de M. de l'Isle. Il y avoit encore une branche de chemin, tendante à Troyes, & qui passoit par Villaines en Duesmois, Larrei, & par une ancienne ville nommée (dans le pays) Lan-sur Leignes, située sur une éminence à une petite demie lieue de Molême

vers le couchant d'hiver, & dont il ne ſubſiſte plus que quelques veſtiges. Le chemin eſt aſſez bien conſervé en quelques endroits, & on le reconnoît juſqu'au paſſage de la petite riviére de Leignes.

Ce concours de pluſieurs Voies publiques au Mont-Auxois, prouve bien qu'*Aleſia* ſe conſerva dans un état aſſez floriſſant ſous la domination Romaine. Ce fut en cette ville que Sainte Reine ſouffrit le martyre. On ne peut en fixer le tems, ni à l'empire de Marc-Aurele, ſous lequel pluſieurs martyrs ſouffrirent la mort à Lion, à Tournus, à Challon, à Langres, à Autun, & à Saulieu, tous lieux ſitués dans la même province qu'Aliſe; ni à des tems poſtérieurs. Les Actes de Sainte Reine qui ont été publiés, ſont aujourd'hui rejettés comme faux par les ſçavans. On a cependant de la peine à ſe perſuader, que cette Sainte ſoit un phantôme de ſainteté dans l'Egliſe. Uſuard dans ſon martyrologe, en fait mention au 7 de Septembre, & il a été ſuivi dans le Romain moderne & dans pluſieurs

autres. Le corps de cette Sainte étoit vénéré à Alise dès le tems de la prémiére race de nos Rois. On bâtit sur son tombeau une Eglise, qui dans la suite devint Abbatiale. *Wideradus* ou Waré, fondateur de l'Abbaye de Flavigni, dans son prémier testament, qui est de la prémiére année de Theodoric ou Thierri de Chelle (de l'Ere Chrétienne 722.) fait mention des Eglises de Saint Andoche de Saulieu, & de Sainte Reine d'Alise: *loca Sanctorum, Sancti Andochii Sedelocense, & Sanctæ Reginæ Alsinse .... ubi pretiosè requiescunt in corpore.* Ces Eglises sont qualifiées du titre d'Abbayes, *Abbadias*; & comme on voit, celle d'Alise conservoit le corps de Sainte Reine.

Suivant le testament de Waré, *Alesia* avoit son emplacement sur le Mont-Auxois, puisque l'Eglise & le tombeau de Sainte Reine sont sur cette montagne; *Sancta Regina Alsinse.* Waré donne à l'Eglise de Sainte Reine, *similiter donamus ad Basilicam Domnæ Reginæ, ubi ipsa requiescit in corpore*, plusieurs terres ou biens

en divers pays; dans le Tonnerrois, *in Pago Ternodrinse*; dans le Lacois ou Lecois (partie du Diocèse de Langres) *Pago Latinsense*; dans le Duesmois *in Pago Duismense*; dans le pays des Amognes (en Nivernois) *in Pago Ammaviorum*, ou plutôt *Ammoniarum*; dans le Portois (sur les confins des Diocèses de Langres, de Toul, & de Besançon) *in Pago Portense*; dans le pays des Athoaires (canton du Diocèse de Langres, entre la Saône & les petites riviéres de Vingenne & de Tille) *in Pago Athoariorum*.

Le Prêtre Constance, qui a écrit vers l'an 485 la vie de Saint Germain d'Auxerre, dit (liv. 7, ch. 7.) que ce grand Evêque, dans un voyage qu'il fit à Arles peu après son retour de la Grande-Bretagne (vers l'an 431) passa par Alise, & qu'il y logea chez un Prêtre de ses amis nommé *Senator*, qui étoit d'une maison illustre: *erat (in Alisiensi loco) presbyter, Senator nomine, natalibus nobilis, religione nobilior. Conjux illi Nectariola, similis sanctitate. Quos prate-*

riens (Germanus) pro studio antiquæ caritatis expetiit.

A la chûte de l'Empire Romain en Occident, *Alesia* étoit encore le chef-lieu d'un Pays étendu, auquel elle donna le nom de *Pagus Alesiensis*. Dans la vie de Saint Germain de Paris, écrite à la fin du sixiéme siécle par Fortunat, ce *Pagus* est nommé *Alisiensis*; dans le testament de Waré, *Pagus Alsinsis*. Voici les termes de ce testament; *etiam in loco nuncupato Flaviniaco, in Agro Burnacinse, in Pago Alsinse, Monasterium .... construxi.* Flavigni étoit alors compris dans un territoire particulier, nommé *Ager Burnacinsis*; & on trouve encore dans le voisinage plusieurs métairies nommées les Bornais, qui sont des vestiges d'un lieu ancien, dont le nom vraisemblablement étoit *Burnacum*. On lit néanmoins *Bornadum* dans le testament de Waré, qui donne ce lieu avec le château de Flavigni, & plusieurs autres biens, au Monastere de Flavigni : *Damus in Pago Alsinse, ipsum Bornadum, cum ipso castro Flavigniaco,*

& quelques métairies, *& locella ſeu Colonetas*, à Darcei, *in Darciaco*, à Eugni, *Aguniaco*, à Giſſei, *Geſſiaco*, à Lugni, *Luviniaco*, &c. qui ſont lieux voiſins de Flavigni & en Auxois; *& n Pago Ternodrinſe, Blaciaco & Marcomania*, & dans le Tonnerrois, Blaci & Marmagne.

Enfin, dans les Chartes & Capitulaires de nos Rois de la ſeconde Race, il eſt mention du *Pagus Alſenſis*, d'où s'eſt formé le nom François d'Aulſois, Auſſois, ou Auxois, comme c'eſt l'uſage de l'écrire aujourd'hui. Ce *Pagus* avoit le titre de Comté, & étoit gouverné par des Comtes. La ville de Semur eſt à préſent le lieu le plus conſidérable de l'Auxois. Elle eſt mentionnée dans le teſtament de Waré, *datum Sinemuro caſtro.*

On ne peut déterminer le tems de la ruine d'Aliſe. Le moine Héric, qui a fait un poëme de la vie de Saint Germain d'Auxerre vers l'an 865, dit (liv. 4, ch. 2.) que de ſon tems il ne reſtoit plus que quelques veſtiges de cette ville:

Te quoque, Cæsareis fatalis Alesia castris;
Haud jure abnuerim calamis committere nostris.

. . . .

Te fines Heduos & limina summa tuentem,
Aggressus quondam sævo certamine Cæsar,
Penè tulit Latias non æquo marte phalangas,
Expertus patriis quid Gallia posset in armis:
Nunc restant veteris tantum vestigia Castri.

Héric s'exprime exactement en disant qu'*Alesia* défendoit la frontiére des peuples *Ædui*, *fines Æduos*; elle étoit peu éloignée des confins, *Fines*, des peuples *Ædui* & *Lingones*, dont le village de Fin a pris son nom: & ce nom doit être écrit au pluriel, Fins, comme on le trouve dans la Chronique de Hugues de Flavigni; (*Biblioth. Labb.* To. I, p. 242.) *Anno Domini MXCVII. Indict. V. Hagano de Roca ..... Calumniam fœdi sui Finium, Deo & Sancto Prejecto* (ancien patron de Flavigni) *& nobis dimisit.*

La même Chronique, sur l'année 864, fait mention de la ville ou cité d'Alise, à l'occasion de la translation des reliques de Sainte Reine. *An. DCCCLXIV. translatum est corpus Sanctæ Reginæ, virginis & martyris, de Alesiâ civitate, apud Flaviniacum castrum seu cœnobium, præsidente loco eidem, cujus erat civitas præfata, Ægilo abbate .... regnante Carolo Calvo .... Sanctus Eygil, anno XXIV. Indict. XI. anno DCCCLXIV. transtulit corpus Sanctæ Reginæ.* Les translations des reliques étoient alors très fréquentes en France, à cause des courses des Normans dans plusieurs provinces du Royaume. On transportoit les corps des Saints dans les villes ou places de sûreté. Alise suivant le témoignage d'Héric, qui écrivoit vers ce même tems, étoit dans un état de décadence & de ruine. Depuis cette translation, les reliques de Sainte Reine ont été conservées jusqu'aujourd'hui dans l'Eglise Abbatiale de Flavigni.

La ville d'Alise ayant été ruinée, il resta quelques habitations sur le

penchant de la montagne, qui ont formé un bourg, auquel le nom d'Alise s'est conservé. Ce bourg est du domaine temporel des Evêques d'Autun. En 864 la ville d'Alise dépendoit de l'Abbaye de Flavigni. Mais l'Empereur Charles-Chauve annexa cette Abbaye à l'Evêché d'Autun en 877, & lorsque *Walterus* ou Gautier, Evêque d'Autun, permit en 990 aux Religieux de Flavigni d'élire un Abbé, il retint la plupart des domaines de l'Abbaye, & entr'autres celui d'Alise, dont les Evêques d'Autun sont encore Seigneurs.

Quoique le corps de Sainte Reine ait été transféré à Flavigni, le culte de la Sainte s'est perpétué à Alise. On croit qu'elle souffrit la martyre hors les murs de la ville, dans un lieu où l'on a construit une chapelle de son nom, qui suivant un Acte de l'an 1488, étoit encore dans ce tems-là au milieu des vignes; *altare ab antiquo erectum in vineis Episcopatus Æduensis.* Depuis on a bâti des maisons depuis la chapelle jusqu'au

bourg d'Alise. Dans le bas de la chapelle, du côté gauche en entrant, est la célébre fontaine, fréquentée pour la guérison de plusieurs maladies. Cette Eglise est desservie par une nombreuse communauté de Cordéliers, qui en font une redevance annuelle à l'Evêque d'Autun, Seigneur d'Alise. Au-reste, le bourg de Sainte-Reine & Alise ne sont pas ensemble fort considérables pour le nombre des habitans. Dans le dénombrement de la France (To. II, p. 105) Bailliage d'Auxois, Sainte-Reine & Alise, bourg. 143 feux. L'Eglise paroissiale d'Alise & de Sainte-Reine est sous le titre de Saint Leger. Il y a dans le bourg un Hôpital considérable. On ne peut décider en quel lieu l'ancienne Basilique de Sainte Reine, dont parle Waré étoit située. Dom Viole, qui a donné au public la vie de Sainte Reine, prétend que la chapelle de cette Sainte ne subsiste que depuis le quinziéme siécle, & que l'ancienne Basilique, autrefois Abbatiale, est devenue l'Eglise Paroissiale d'Alise.

Quant à l'emplacement de l'ancienne Alise sur le sommet du Mont-Auxois, il n'y a plus de bâtimens ; & on y trouve seulement des fragmens de tuilles, de briques, de vases de terre-cuite de différentes couleurs, quelques restes d'enduits de murailles. On dit que les pierres de taille & autres materiaux ont été enlevés pour bâtir dans Sainte-Reine & autres lieux voisins. L'an 1625, on trouva à l'entrée du vieux cimetiere d'Alise une Inscription, que Reinesius a rapportée dans une de ses Lettres (dont le recueil a été imprimé à Leipzik en 1660) & dans sa grande collection (*Syntagm. Inscript. antiq. Inscript. 176 Class. primæ.*)

TI. CL. PROFESSUS. NIGER. OMNIBUS
HONORIBUS. APUD. ÆDUOS. ET
LINGONAS. FUNCTUS. DEO. MORITASGO
PORTICUM. TESTAMENTO. PONI
IUSSIT. SUO. NOMINE. IULIÆ
VIRGULINÆ. UXORIS. ET. FILIARUM
CLAUDIÆ PROFESSÆ ET IULIANÆ VIRGULÆ.

Par cette Inscription, Ti. Claudius-Professus-Niger, qui avoit passé par toutes les charges chez les peuples *Ædui* & *Lingones*, ordonne

qu'on éleve au Dieu *Moritaſgus* un Portique, en ſon nom, & au nom de ſa femme & de ſes deux filles. Ce Dieu *Moritaſgus* n'eſt connu que chez les Gaulois : mais les Commentaires (liv. 5) font mention d'un *Moritaſgus*, qui étoit Roi des peuples *Senones* à l'arrivée de Céſar dans les Gaules, & dont les ancêtres avoient joui de la même dignité. *Moritaſgus , adventu in Galliam Caſaris , cujuſque majores (apud Senones) regnum obtinuerant.* Reineſius conjecture, que la divinité dont il eſt queſtion, peut ſe rapporter à ce Moritaſgus, ou plutôt à quelqu'un des plus reculés de ſes ancêtres, qui aura porté le même nom M. l'Abbé Mongault, dans le prem. vol. des Mémoires de l'Academie des Inſcript. (p. 360) entre dans ce ſentiment, & fait mention de pluſieurs divinités de la même eſpece.

On voit dans l'Egliſe Abbatiale de Saint-Pierre de Flavigni, ſur trois piliers qui ſoutiennent l'arcade de la voute du ſanctuaire, des bas-reliefs, qu'on croit avoir été tirés de

quelque monument de l'ancienne Aliſe, & placés dans cette Egliſe lorſqu'elle fut conſtruite dans le neuviéme ſiécle, & conſacrée par le Pape Jean VIII. l'an 878. D. Bernard de Montfaucon a donné la repréſentation de ces bas-reliefs, en deux planches (ſupplem. de l'Antiq. expliquée, To. IV, p. 86.) Une inſcription compriſe dans ces bas-reliefs eſt aujourd'hui ſi effacée qu'on n'en peut rien tirer : mais on lit encore ſur un bout de corniche AUC. (ou plutôt AUG.) SAC. (*Auguſto ſacrum.*) Les bas-reliefs conſiſtent dans huit figures d'hommes & de femmes, ſéparées & en autant de quarrés différens. On peut juger par le caractere de ces figures, que c'eſt un monument de quelque victoire; & parce que deux de ces figures, homme & femme, ſont portées ſur des barques ou nacelles, le ſçavant Bénédictin qui a rendu public ce monument, conjecture que la victoire qui en fait le ſujet, pouvoit avoir été remportée ſur mer comme ſur terre.

Ils

Il s'eſt trouvé ſur le Mont-Auxois des inſtrumens de ſacrifices, quantité de fers de lances & de piques, un grand nombre de Médailles. Les payſans en trouvent encore en labourant. Depuis peu on en a trouvé une d'or, bien frappée, & qu'on dit être d'un des prémiers Céſars. Tous ces monumens joints aux preuves qui ſe tirent des Commentaires de Céſar, & des Actes du Moyen-âge, démontrent évidemment que le Mont-Auxois eſt l'emplacement de l'ancienne & célebre Ville d'*Aleſia*.

FIN.

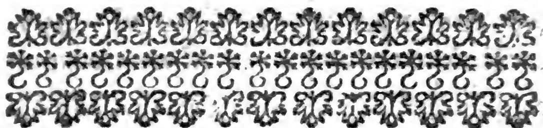


TABLE DES MATIERES.

A

B

C

M

T

Fin de la Table des Matiéres.

ERRATA.

Page 156, *ligne* 7, 12300. *lisés* 21100.
P. 220, *l.* 25, nommé, *lisés* nommée.
P. 353, *l.* 8, *Straa*, *lisés Strata*.
P. 358, *l.* 11, il, *lisés* elle.
P. 395, *l.* 17, Pont-Alier, *lisés* Pontaillé.
P. 410, *l.* 15, il n'est sûr, *lisés* il n'est pas sûr.
P. 442, *l.* prem. on, *lisés* son.
P. 492, *l.* 20, la, *lisés* le.

